



**HAL**  
open science

# Les gens de trait dans les armées bourguignonnes (1405-1435)

Argan Lascombes

► **To cite this version:**

Argan Lascombes. Les gens de trait dans les armées bourguignonnes (1405-1435). Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2023. Français. hal-04402931

**HAL Id: hal-04402931**

**<https://enc.hal.science/hal-04402931v1>**

Submitted on 18 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Argan Lascombes**

*Diplômé de master*

Thèse  
pour le diplôme  
d'archiviste paléographe

2023

**LES GENS DE TRAIT DANS  
LES ARMÉES  
BOURGUIGNONNES  
(1405-1435)**



Illustration de couverture : siège de la ville de Caen en 1417, Londres, British Library, Ms. Cotton Julius, E IV, f° 19 r°, Angleterre, fin XV<sup>e</sup> siècle (1480-1490).

## Remerciements

Je tiens à remercier Bertrand Schnerb, qui m'a proposé ce sujet, a dirigé mes recherches au cours des trois dernières années et m'a transmis un grand nombre de photographies de mes sources. Cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour sans son aide.

Merci également à Olivier Guyotjeannin, dont les conseils m'ont orienté alors que je cherchais encore un sujet de thèse.

Un grand merci enfin à mes proches, dont le soutien sans failles et les encouragements m'ont rendu le travail moins pénible.



## Introduction

« Les meilleurs et les plus esleus au premier front, les mareschaux emprez eulx avecq les estandars et banières, et fait on helles aux costés devant esqueles est le trait, cannonniers, arbalestriers et les archiers samblablement arrengiés »<sup>1</sup>. C'est ainsi que Christine de Pizan décrit, dans *Le Livre des faits d'armes et de Chevalerie*, traité de tactique à l'intention du dauphin Louis de Guyenne écrit en 1410, la disposition que doit adopter l'avant-garde d'une armée prête à livrer bataille.

Elle s'appuie d'ailleurs entre autres sur un exemple récent, comme elle ne manque pas de souligner : « Et samblablement fut fait na mie longtemps en la bataille du Liège »<sup>2</sup>. Il s'agit de la bataille d'Othée, en 1408, lors de laquelle Jean sans Peur et son allié Guillaume de Hainaut défont les Liégeois révoltés contre l'élu Jean de Bavière. L'armée bourguignonne y adopte effectivement un déploiement analogue, avec les hommes d'armes au centre et les gens de trait sur les ailes, qu'elle reproduira également par la suite dans les principales batailles qu'elle mènera jusqu'au traité d'Arras, en 1435.

Or, si l'importance des hommes d'armes dans cet agencement des troupes ne surprend guère, celle des archers et arbalétriers interroge, d'autant plus que leur rôle dans la victoire est souligné par Jean Le Fèvre de Saint-Rémy qui s'exclame dès le début du deuxième chapitre de sa chronique : « La bataille fu grande et bien combatue, tant d'ung costé que d'aultre ; et Dieu seet quelle fin firent Liégeois, et quel damage les archiers de Picardie firent aux Liégeois ! »<sup>3</sup>. En effet, ces combattants sont mal connus, moins étudiés que ne l'ont été des combattants plus renommés tels que les archers anglais ou les arbalétriers génois. Ils sont également plus discrets dans les sources, en particulier narratives, que certaines catégories plus valorisées socialement comme peuvent l'être les hommes d'armes. Enfin, leur constitution comme catégorie de combattants à part entière ne va pas elle-même sans certaines contradictions apparentes.

« Gens de trait » est en effet une appellation couramment utilisée dans les sources pour désigner les archers et arbalétriers d'après l'action de « traire », c'est-à-dire de tirer, des « traits », que sont les flèches pour les premiers et les carreaux pour les seconds. N'en font donc pas partie les cannonniers et autres combattants maniant des armes à feu ou d'autres types

---

<sup>1</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, français 23997, folio 46 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, folio 47 v°.

<sup>3</sup> Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. François Morand, 2 t., Paris, 1876-1881, t. I, p. 12.

d'armes servant à tirer des projectiles, qui ne seront pas étudiés ici. En dépit de cette expression qui les rassemble, l'archer et l'arbalétrier sont deux types de combattants très différents par bien des aspects, du fait des qualités et défauts respectifs de leurs armes.

Le premier manie la plupart du temps au début du XV<sup>e</sup> siècle un grand arc droit, relativement proche du *longbow* anglais. Cette arme lui offre une cadence de tir importante et lui permet de combattre en rangs serrés puisqu'elle se manie à la verticale. Elle a également l'avantage de pouvoir tirer aussi bien en cloche qu'en tir tendu selon ce qu'exige la situation. Toutefois, du fait de sa grande puissance et de la technicité des gestes pour bander, viser et tirer, l'arc de guerre nécessite des années d'entraînement régulier pour être utilisé correctement. En outre, ses flèches ont une capacité de pénétration relativement limitée face aux protections portées par les hommes d'armes<sup>1</sup>.

Au contraire, l'arbalète demande en apparence moins de pratique puisqu'une fois la corde bandée, l'arbalétrier peut l'épauler et prendre le temps de viser pour avoir un tir plus précis. Cela est toutefois contrebalancé par le poids important de l'arme et la complexité du rechargement. Si les carreaux des modèles les plus puissants sont susceptibles de percer les armures les plus lourdes, l'arbalète souffre néanmoins d'autres défauts. Son maniement à l'horizontale force les arbalétriers à opérer en formations plus lâches, et sa faible cadence de tir les rend assez vulnérables sur un champ de bataille, où ils opèrent parfois avec le soutien de « pavesiers », auxiliaires chargés de les protéger en plantant de grands boucliers au sol devant eux, derrière lesquels il est notamment possible de recharger, viser et tirer à l'abri des tirs ennemis<sup>2</sup>.

Le principal point commun de ces deux types de combattants, qu'en apparence tout oppose, reste donc leur capacité à donner la mort à distance, à rebours de l'idéal militaire médiéval fondé sur le combat rapproché. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'ils soient moins valorisés socialement et militairement que les hommes d'armes, ce qui leur vaut une moindre paye et une place considérablement plus secondaire dans les chroniques.

Pourtant, le rôle militaire des gens de trait à la fin du Moyen-Âge n'est pas à négliger. Leur équipement léger les rend très adaptés à la petite guerre et aux chevauchées qui ont cours au XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui ne les empêche pas de pouvoir être redoutables sur un champ de bataille lorsqu'ils sont employés intelligemment. En effet, à Crécy en 1346 et à

---

<sup>1</sup> Sur les caractéristiques techniques des arcs et arbalètes au début du XV<sup>e</sup> siècle, voir Valérie Serdon, *Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Rennes, 2005, p. 34-38.

<sup>2</sup> *Idem*.

Azincourt en 1415, l'archerie anglaise a démontré sa capacité à vaincre la cavalerie lourde, remettant en cause le modèle militaire occidental fondé sur la charge lance couchée et l'action de combattants rapprochés lourdement équipés. À Poitiers en 1356, faire combattre les hommes d'armes à pied ne se révèle guère plus efficace face aux flèches anglaises. Cette image est d'autant plus renforcée par une historiographie anglo-saxonne qui n'a pas manqué de souligner les redoutables performances du *longbow* et de ceux qui le manient, et ce dès la fin du Moyen-Âge, comme l'a souligné Claude Gaier<sup>1</sup>, contribuant ainsi au roman national anglais.

Cette tendance historiographique a trouvé un certain renouveau dans les années 1990 suite aux thèses portées notamment par Clifford J. Rogers sur l'efficacité de l'arc long<sup>2</sup> et son rôle dans la « révolution militaire » médiévale<sup>3</sup>. Combinés avec des combattants équipés d'armes d'ast ou retranchés derrière des rangées de pieux plantés au sol, les archers auraient ainsi mis définitivement fin à la supériorité militaire des hommes d'armes, bien avant la généralisation de l'artillerie de campagne et des armes à feu portatives, avec des effets considérables sur la société médiévale. Ces idées ont toutefois été critiquées par Kelly DeVries, qui considère que Clifford J. Rogers surestime les effets meurtriers des salves de flèches sur des hommes d'armes bien protégés et tombe dans le « techno-déterminisme » en faisant d'une simple arme la cause des évolutions militaires de la fin du Moyen-Âge<sup>4</sup>. Il ne s'agira pas, bien sûr, de trancher ici ce débat. La guerre médiévale est un phénomène complexe qui ne peut se résumer aux exploits, réels ou supposés, d'un groupe particulier de combattants sur les champs de bataille. C'est en revanche bien un contexte militaire assez favorable aux gens de trait qui semble se dessiner au début du XV<sup>e</sup> siècle, ce que les Anglais ne sont pas les seuls à avoir compris.

Les armées bourguignonnes ont alors en effet à la fois l'occasion de se confronter aux archers anglais mais aussi celle de les côtoyer en tant que compagnons d'armes. D'une part la Bourgogne et l'Angleterre s'affrontent à plusieurs reprises dans le cadre du conflit franco-anglais et de nombreux chefs et hommes d'armes bourguignons sont présents et périssent à Azincourt. Mais d'autre part le duc de Bourgogne a également coutume de recruter des

---

<sup>1</sup> Claude Gaier, « L'invincibilité anglaise et le grand arc après la guerre de Cent Ans : un mythe tenace », dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. 91, 1978, p. 379-385.

<sup>2</sup> Clifford J. Rogers, « The Efficacy of the English Longbow : a Reply to Kelly DeVries », dans *War in History*, t. 5, n° 2, 1998, p. 233-242.

<sup>3</sup> Clifford J. Rogers, « The Military Revolutions of the Hundred Years War », dans *Journal of Military History*, t. 58, 1993, p. 241-278.

<sup>4</sup> Kelly DeVries, « Catapults Are not Atomic Bombs : Towards a Redefinition of "Effectiveness" in Premodern Military Technology », dans *War in History*, t. 4, n°4, 1997, p. 454-470.



mercenaires anglais<sup>1</sup>, en particulier à partir du début du conflit contre les Armagnacs, et des opérations conjointes commenceront à être menées avec les Anglais après l'assassinat de Jean sans Peur et le traité de Troyes.

Ces expériences ont donc pu contribuer aux transformations majeures que connaît alors l'armée bourguignonne. En effet, alors que les gens de trait n'y représentent que 12% du total des effectifs en 1382, cette proportion monte à 27% en 1405 et va jusqu'à atteindre 76,6% en 1430<sup>2</sup>. Il y a donc clairement, entre le début de l'activité militaire de Jean sans Peur en 1405 et la fin des opérations conjointes avec les Anglais en 1435 après la conclusion du traité d'Arras, une prise de conscience de l'utilité tactique des archers et arbalétriers chez les chefs militaires bourguignons, qui ne peut être sans conséquences non seulement militaires, mais aussi sociales.

Il n'existe pourtant pas sur ces combattants à l'heure actuelle de grande étude analogue à celle menée par Adrian Bell, Anne Curry, Andy King et David Simpkin pour les archers anglais<sup>3</sup>. Ces chercheurs ont constitué une base de plusieurs dizaines de milliers de noms de soldats anglais à partir de montres d'armes et de contrats d'indentures. Cette base, croisée avec d'autres sources narratives, comptables et judiciaires, leur a permis d'étudier, entre autres types de combattants, les archers anglais sous leurs différents aspects et sur le temps long. Ils ont ainsi pu mettre au jour les origines socio-économiques de ces combattants en utilisant en particulier l'anthroponymie, mais aussi s'intéresser à leur niveau de professionnalisme en parvenant notamment à reconstituer la carrière de certains archers à partir de données jusqu'alors fragmentaires et dispersées. Il s'agit probablement pour l'instant de l'étude la plus aboutie en termes de méthodes sur le sujet, sur cette période et sur ces sources en particulier, ainsi que par l'ampleur de l'objet étudié.

En France, si Ferdinand Lot s'était déjà intéressé à la question des effectifs en s'appuyant entre autres sur des montres d'armes<sup>4</sup>, il faut attendre la thèse de Philippe Contamine<sup>5</sup> pour voir introduites des problématiques analogues, en exploitant les apports de l'anthroponymie pour l'étude des montres d'arme de l'armée royale à la fin du Moyen-Âge. Cela reste toutefois dans

---

<sup>1</sup> Bertrand Schnerb, « Anglais et Écossais dans les armées des ducs de Bourgogne au début du xv<sup>e</sup> siècle », dans *Guerra y Diplomacia en la Europa Occidental 1280-1480 (XXXI Semana de Estudios Medievales, Estella 19-23 juillet 2004)*, Pampelune, 2005, p. 323-335.

<sup>2</sup> Bertrand Schnerb, « Le recrutement social et géographique des armées des ducs de Bourgogne (1340-1477) », dans *Guerre, pouvoir, principauté (Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des institutions, n° 18)*, 2002, p. 65.

<sup>3</sup> *The Soldier in Later Medieval England*, Adrian R. Bell, Anne Curry, Andy King, David Simpkin, Oxford, 2013.

<sup>4</sup> Ferdinand Lot, *L'art militaire et les armées au Moyen Âge*, Paris, 2 t., 1946.

<sup>5</sup> Philippe Contamine, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France. 1337-1494*, Paris, La Haye, 1972.

des proportions relativement limitées et l'étude se concentre notamment sur les hommes d'armes, plus présents dans les sources. Une bonne partie d'entre eux étant nobles et tendant donc à porter un nom de terre, cela rend souvent également pour eux le travail anthroponymique plus simple que pour des combattants d'un moindre statut social, dont le nom se rattache moins systématiquement à un lieu identifiable. Les gens de trait des armées royales du début du XV<sup>e</sup> siècle restent donc assez largement méconnus.

L'intérêt de l'anthroponymie pour l'étude des sources médiévales a notamment été souligné dans les années 1980 par les journées d'Azay-le-Ferron<sup>1</sup>, qui ont permis de poser un certain nombre de questions méthodologiques intéressantes, mais ces dernières ont surtout été consacrées au Moyen-Âge central, et pratiquement jamais aux sources militaires. L'un des contributeurs, Patrice Beck, a certes exploité des montres d'armes bourguignonnes dans ses travaux, mais sur un échantillon réduit et sous l'angle de l'étude des noms de baptême en général et non des gens de guerre<sup>2</sup>. C'est le signe que ces sujets ont été quelque peu négligés dans l'historiographie française.

Pour ce qui est de l'espace bourguignon, les effectifs des armées bourguignonnes ont été mis en lumière dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Jules de la Chauvelays, à partir des montres d'armes conservées aux Archives Départementales de Côte-d'Or<sup>3</sup>. Ces travaux ont été repris et enrichis par Richard Vaughan dans sa biographie consacrée à Jean sans Peur<sup>4</sup>. Il y amorce notamment des recherches sur les origines géographiques des gens de guerre, en se cantonnant toutefois aux capitaines de compagnies.

Bertrand Schnerb, dans de nombreux travaux touchant directement ou indirectement au sujet des armées bourguignonnes, a pour sa part apporté un certain nombre d'éléments sur les gens de trait en particulier, en ce qui concerne leurs effectifs<sup>5</sup>, leur usage tactique<sup>6</sup> ou l'emploi d'alliés et de mercenaires<sup>7</sup>. Reprenant les méthodes de Philippe Contamine, il a dans ces divers

---

<sup>1</sup> « *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : études d'anthroponymie médiévale* », *Ire et Ile rencontres, Azay-le-Ferron*, dir. Monique Bourin, Tours, 1988.

<sup>2</sup> Patrice Beck, « Les noms de baptême en Bourgogne à la fin du Moyen Âge. Choix roturier, choix aristocratique », dans *Le prénom, mode et histoire – Entretiens de Malher – 1980*, dir. Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Élizabeth Ducreux, Paris, 1984, p. 161-167.

<sup>3</sup> Jules de La Chauvelays, « Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, t. 6, Dijon, 1880, p. 19-335.

<sup>4</sup> Richard Vaughan, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, Londres, 1966, p. 138-142.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Le recrutement... », p. 53-57.

<sup>6</sup> Bertrand Schnerb, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du XV<sup>e</sup> siècle : essai de synthèse », dans *Annales de Bourgogne*, t. 61, n° 241, Dijon, janvier-mars 1989, p. 5-32.

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... » ; Bertrand Schnerb, « Bourgogne et Savoie au début du XV<sup>e</sup> siècle : évolution d'une alliance militaire », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 32, 1992, p. 13-29 ; Bertrand Schnerb, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers ducs de la Maison de Valois (du milieu du XIV<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges*

articles employé régulièrement l'anthroponymie à partir des montres d'armes afin de déterminer les origines géographiques de gens d'armes et de trait<sup>1</sup>, et a enfin réalisé une étude anthroponymique sur les combattants de l'armée rassemblée par Jean sans Peur en 1417<sup>2</sup>. Aleksandr Lobanov, dans sa thèse consacrée à l'alliance anglo-bourguignonne, donne aussi des éléments très utiles sur les effectifs des gens de trait bourguignons et leur coopération avec les Anglais sous Philippe le Bon<sup>3</sup>.

Les aspects techniques de l'armement des archers et arbalétriers ont été mis en lumière par Valérie Serdon<sup>4</sup>, faisant la somme de nombreux travaux existants sur les arcs et les arbalètes en y ajoutant les derniers apports de l'archéologie. Les circuits de commerce et de diffusion de ces armes, en particulier dans le nord des États bourguignons, sont également assez bien connus grâce aux recherches de Claude Gaier sur le sujet<sup>5</sup>.

La pratique du tir à l'arc, outre les travaux anglo-saxons déjà cités auxquels il faut ajouter ceux de Robert Hardy et Matthew Strickland dans leur ouvrage sur l'arc long<sup>6</sup>, est aussi de mieux en mieux connue dans ses aspects théoriques grâce à l'étude de manuscrits consacrés à l'art du tir<sup>7</sup>.

Enfin, pour ce qui est des aspects pratiques et surtout sociaux du tir, la question de l'influence des guildes d'archers et d'arbalétriers est importante, d'autant plus qu'elles peuvent représenter un foyer de recrutement d'hommes entraînés. Les confréries de tireurs flamandes de la fin du Moyen-Âge ont été étudiées en détail par Laura Crombie<sup>8</sup>, qui a montré leur rôle au sein des villes dans ses aspects tant militaires que sociaux et récréatifs, ainsi que leur rapport

---

*offerts à Jean Kerhervé*, dir. Jean-Christophe Cassard, Yves Coativy, Alain Gallicé, Dominique Lepage, Rennes, 2008, p. 457-475 ; Bertrand Schnerb, « Un capitaine italien au service de Jean sans Peur : Castellain Vasc », dans *Annales de Bourgogne*, t. 64, Dijon, 1992, p. 5-38.

<sup>1</sup> C'est également le cas dans Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bourmonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997, p. 141-146.

<sup>2</sup> Bertrand Schnerb, « Compagnons aventureux et mercenaires dans les armées des ducs de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans*, Guilhem Pépin, Françoise Lainé, Frédéric Boutouille, Bordeaux, 2016, p. 267-276.

<sup>3</sup> Aleksandr Lobanov, *Anglo-Burgundian Military Cooperation, 1420-1435*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Anne Curry, Université de Southampton, 2015.

<sup>4</sup> V. Serdon, *Armes du diable...*

<sup>5</sup> Claude Gaier, *L'Industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1973 ; Claude Gaier, « Quand l'arbalète était une nouveauté », dans Claude Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, 1995, p. 159-182.

<sup>6</sup> Robert Hardy, Matthew Strickland, *The Great Warbow : from Hastings to the Mary Rose*, Stroud, Sutton, 2005.

<sup>7</sup> Voir à ce sujet l'article de Delphine Dejonghe, Vincent Deluz, Daniel Jaquet, « L'art d'archerie : Les apports de l'étude des textes techniques au regard de l'historien sur l'arc long et son emploi dans le conflit franco-anglais de la fin du Moyen Âge » dans *La guerre en Normandie (XI<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècle)*, dir. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 269-282.

<sup>8</sup> Laura Crombie, *Archery and Crossbow Guilds in Medieval Flanders 1300-1500*, Woodbridge, 2016.

au pouvoir du duc de Bourgogne. Une telle étude manque en revanche pour les autres territoires de l'espace bourguignon.

Si des bases de recherches solides, tant en termes de connaissances que de méthodes, existent donc sur le sujet, l'absence d'étude d'ensemble sur les archers et les arbalétriers laisse toutefois de nombreuses questions en suspens. Il n'est ainsi pas évident que le duc de Bourgogne ait pu disposer d'un grand vivier de gens de trait entraînés pour la guerre dans lequel puiser pour renforcer son armée, ce qui rend crucial le problème du recrutement, surtout au vu de la complexité de l'espace bourguignon.

Les États bourguignons se composent alors de deux ensembles géographiques séparés. Au sud, d'une part, le duché et le comté de Bourgogne, plutôt ruraux. L'Auxerrois et le Mâconnais, disputés avec les Armagnacs, sont occupés à la fin du principat de Jean sans Peur. Le comté de Nevers, détenu de même que le Rethélois par Philippe de Bourgogne, frère cadet de Jean sans Peur, puis par son fils Charles après sa mort à Azincourt, est également dans l'orbite bourguignonne.

Au nord, la situation est plus complexe. Jean sans Peur est comte de Flandre et d'Artois, mais également très influent en Picardie notamment grâce à son alliance avec la famille de Luxembourg, qui se maintient sous Philippe le Bon jusqu'à l'annexion des villes de la Somme lors du traité d'Arras en 1435. Le duché de Brabant, tenu jusqu'en 1415 par Antoine de Bourgogne, autre frère de Jean sans Peur, puis par son fils Jean jusqu'en 1427, est également un allié fidèle, avant d'être annexé en 1430. Enfin, l'alliance avec la maison de Bavière apporte le soutien de la principauté de Liège, quoique contesté par les Liégeois eux-mêmes, ainsi que des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Ces derniers, tenus à partir de 1417 par Jacqueline de Bavière, sont l'objet dès 1420 de tentatives d'accaparement de la part de Philippe le Bon, qui mènent progressivement à leur annexion de fait dans les années 1420 après une guerre pour leur possession et une intervention militaire anglaise menée par Humphrey de Gloucester, puis de droit en 1433<sup>1</sup>. Ces espaces ont en commun d'être plus urbanisés que le sud des États bourguignons, ce qui peut avoir d'importantes conséquences sur le statut social des combattants recrutés sur place.

En raison de la guerre civile avec les Armagnacs puis des événements suivant le traité de Troyes en 1420, les capitaines bourguignons sont également susceptibles d'incorporer à leurs

---

<sup>1</sup> Sur l'expansion bourguignonne, voir Bertrand Schnerb, *L'État bourguignon : 1363-1477*, Paris, 1999, p. 197-214.

troupes des gens de trait issus des régions du royaume de France qui leur sont favorables, telles que l'Île-de-France, la Champagne, voire la Normandie du fait du soutien anglais. Entre 1405, qui marque le début de la rivalité militaire entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans et 1435 qui voit se rompre l'alliance anglo-bourguignonne, ce sont donc non seulement des bouleversements politiques et militaires mais aussi de grands changements géographiques que connaissent les États bourguignons, qui sont susceptibles d'influer sur les foyers de recrutement des archers et des arbalétriers.

Tout cet espace se trouvant au croisement des routes entre la France, l'Angleterre, le nord de l'Italie et le Saint-Empire Romain Germanique, dont font d'ailleurs partie certains territoires possédés par le duc, la présence de gens de trait étrangers, mercenaires ou alliés, potentiellement issus de presque toute l'Europe occidentale, dans les armées bourguignonnes est donc aussi une problématique ouverte.

Enfin, cette mutation militaire bourguignonne a certainement eu des conséquences tant sur l'emploi tactique des gens de trait que sur leur statut social et militaire ainsi que sur leur perception par leurs contemporains.

Pour lever le voile sur ces différents aspects, les principales sources utilisées dans cette étude sont des montres d'armes, documents comptables destinés au contrôle des troupes<sup>1</sup>. C'est au maréchal de Bourgogne qu'il incombe de faire passer en revue, ou passer à montre, les compagnies, avant de faire rédiger par ses clercs la montre elle-même.

Cette dernière se présente sous la forme d'une liste de noms hiérarchisée, les gens de trait venant systématiquement après les éventuels chevaliers bannerets, écuyers bannerets, chevaliers et écuyers que compte la troupe, et avant d'éventuels auxiliaires tels que les trompettes, dont les noms ne sont même pas indiqués. Sont également précisés les noms du capitaine de la compagnie et de celui qui passe la revue, ainsi que le lieu et la date de cette dernière.

Les montres bourguignonnes sont conservées dans leur majeure partie aux Archives Départementales de Côte-d'Or, dans les archives de la chambre des comptes ducale de Dijon<sup>2</sup>. Il s'agit d'un fonds important quantitativement, contenant des montres allant de 1362 à 1480. Il a été étudié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Jules de la Chauvelays, dont le travail permet de se

---

<sup>1</sup> Sur les montres d'armes bourguignonnes, voir Bertrand Schnerb, « Les montres d'armes, sources de l'étude de la société militaire de la fin du Moyen-Âge : l'exemple Bourguignon », dans *Revue du Nord*, n° 422, 2017, p. 671-690.

<sup>2</sup> Archives Départementales de Côte-d'Or B 11754 à 11801.

diriger dans le fonds avec plus de facilité<sup>1</sup>. Quelques montres se trouvent aux Archives Départementales du Nord, et la Bibliothèque nationale de France en conserve également dans des recueils de pièces originales<sup>2</sup> et dans la collection Clairambault<sup>3</sup>, ainsi que sous forme de copies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Cet ensemble est globalement en bon état, assez lisible et exploitable à l'exception de quelques documents tronqués ou trop abîmés.

Ces listes de noms permettent non seulement de connaître les effectifs engagés, mais aussi de mener une vaste enquête anthroponymique pouvant apporter des éléments sur les origines sociales et géographiques des gens de trait bourguignons. Elles sont en revanche de peu d'utilité pour l'étude de leur équipement ou de leur emploi tactique.

D'autres sources peuvent donc permettre de contourner ces limites et d'augmenter les angles de vue sur ces troupes. Les sources narratives, en particulier les chroniques pro-bourguignonnes contiennent un certain nombre de détails sur le sujet, même si la part belle reste en général donnée aux hommes d'armes. La chronique d'Enguerrand de Monstrelet<sup>5</sup> est la plus prolixe, donnant nombre d'informations sur les effectifs et l'emploi tactique des gens de trait. Le témoignage de Jean de Wavrin, homme d'armes flamand présent aux batailles d'Azincourt, de Cravant et de Verneuil ainsi que lors des opérations menées en Hollande contre Jacqueline de Bavière, est également précieux, en particulier sur l'équipement des archers et arbalétriers<sup>6</sup>. Les autres chroniques, notamment celles de Jean Le Fèvre de Saint-Rémy<sup>7</sup>, Pierre de Félin<sup>8</sup>, Georges Chastellain<sup>9</sup>, ainsi que le *Livre des trahisons de France*<sup>10</sup> et la *Chronique des Cordeliers*<sup>11</sup>, sont plus brèves et souvent redondantes avec celle de Monstrelet, mais apportent parfois des éléments supplémentaires, que ce soit sur les effectifs, la tactique ou l'équipement.

---

<sup>1</sup> J. de la Chauvelays, « Les armées... »

<sup>2</sup> *Quittances et pièces diverses. Tome III, Charles VI (1388-1422)*, BNF, Département des Manuscrits, Français 25766.

<sup>3</sup> BnF, Département des Manuscrits, Clairambault 20, 112, 114.

<sup>4</sup> *Copies de montres d'armes d'après celles de la Chambre des comptes de Dijon (1358-1440)*, par Dom Caffiaux, Département des Manuscrits, nouv. acq. fr. 1036-1037.

<sup>5</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. Louis Douët d'Arc, 6 t., Paris, 1857-1862.

<sup>6</sup> Jean de Wavrin, *Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretagne, à présent nommé Engleterre*, éd. Edward Hardy, William Hardy, 5 t., Londres, 1864-1891.

<sup>7</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique*...

<sup>8</sup> Pierre de Félin, *Mémoires*, éd. Émilie Dupont, Paris, 1837.

<sup>9</sup> Georges Chastellain, *Chronique*, dans Georges Chastellain, *Œuvres*, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, 6 t., Bruxelles, 1863-1866.

<sup>10</sup> *Le Livre des Trahisons de France*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. II, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1873.

<sup>11</sup> *Chroniques de S. Jérôme et de Sigebert de Gembloux, traduites en français et continuées jusqu'en 1431, dites « des Cordeliers »*, BNF, Département des Manuscrits, Français 23018.



Dans le camp adverse, en revanche, les mentions des archers et arbalétriers bourguignons relèvent généralement de l'anecdotique<sup>1</sup>.

Les comptes bourguignons contiennent aussi des indications très utiles sur les quantités, le type et le coût de l'équipement utilisé par les archers et arbalétriers<sup>2</sup>, ainsi que sur leur paiement et les effectifs de certaines troupes, dont les montres d'armes ne subsistent pas forcément. Dans certains cas, les noms des combattants y ont même été énumérés dans leur intégralité, ce qui les rend aussi utiles pour l'étude anthroponymique. Les comptes du trésorier des guerres Jean de Pressy, conservés en copies à la Bibliothèque nationale de France<sup>3</sup>, donnent aussi des informations sur les effectifs, en particulier sur des compagnies d'arbalétriers, pour certaines italiennes, n'apparaissant pas dans les montres d'armes bourguignonnes pour la période s'étendant entre 1409 et 1413, de même que le compte d'Andry d'Épernon pour les troupes bourguignonnes passées aux gages d'Henri VI en 1427 et 1428<sup>4</sup>.

Les ordonnances de Jean sans Peur<sup>5</sup> et de Philippe le Bon<sup>6</sup> sur le port d'armes et surtout sur l'établissement et les privilèges accordés aux guildes d'archers et d'arbalétriers permettent de connaître l'attitude du pouvoir bourguignon quant à la pratique du tir dans les États bourguignons, ainsi que ses attentes vis-à-vis de l'équipement des gens de trait.

Enfin, il est également possible de retrouver la trace de gens de trait bourguignons dans les sources judiciaires, notamment dans certaines lettres de rémission<sup>7</sup>. Ces dernières contiennent alors parfois des détails précieux sur leur recrutement et leur statut social, ainsi que sur le déroulement de la carrière d'un homme de trait, que d'autres sources ne sont pas

---

<sup>1</sup> Ont été principalement consultés : Perceval de Cagny, *Chroniques*, éd. Henri Moranvillé, Paris, 1902 ; Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, éd. Auguste Vallet de Viriville, Paris, 1858 ; *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. Bernard Guenée, 3 t., Paris, 1994, réédition de *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. et trad. Louis-François Bellaguet, 6 t., Paris, 1839-1852.

<sup>2</sup> *Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. Michel Mollat, Robert Favreau, dir. Robert Fawtier, 5 t., Paris, 1965-1976. Comptes de Jean Abonnel, Arch. Dép. du Nord B 1942, B 1945 et B 1948.

<sup>3</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr., 20528.

<sup>4</sup> BnF, Fr. 4484.

<sup>5</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur, 1405-1419*, éd. Jean-Marie Cauchies, Bruxelles, 2001 ; *Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, 1381-1405*, éd. Paul Bonenfant, John Bartier et Andrée Van Nieuwenhuysen, 2 t., Bruxelles, 1965-1974.

<sup>6</sup> *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, 1425-1467*, éd. Jean-Marie Cauchies, Gilles Docquier, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. III, Bruxelles, 2010 ; *Ordonnances de Philippe le Bon pour les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse, 1430-1467*, éd. Philippe Godding, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. II, Bruxelles, 2005 ; *Ordonnances générales de Philippe le Bon, 1430-1467*, éd. Jean-Marie Cauchies, Gilles Docquier, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. I, Bruxelles, 2013.

<sup>7</sup> AN, JJ 166 n°115 et n°156, JJ 171 n°88, JJ 172 n°215, JJ 173 n°343, JJ 175 n°199 et n°316.

forcément en mesure de fournir. Par leur nature, elles mettent également au jour les problèmes que peuvent causer de tels combattants, en particulier les mercenaires étrangers, pour l'ordre public.

Le croisement de ces différentes sources doit donc permettre d'étudier les gens de trait bourguignons sous de nombreux aspects différents, afin de compléter un peu plus l'historiographie encore relativement maigre sur le sujet. Il s'agira ainsi ici d'interroger la position et le niveau d'intégration des gens de trait dans les milieux militaires, géographiques et sociaux dans les lesquels ils sont inclus, ainsi que l'éventuelle évolution de cette place entre 1405 et 1435.

Trois axes guideront donc cette étude. Il sera dans un premier temps question de la place que prennent les gens de trait au sein des armées bourguignonnes, du point de vue de leurs effectifs, de leur emploi tactique et de leur professionnalisme. Dans un second temps seront étudiés leur recrutement géographique ainsi que la problématique des mercenaires étrangers. Enfin dans un troisième temps seront abordés leur recrutement et statut social, et la question du tir comme activité secondaire.





PREMIÈRE PARTIE : LA PLACE DES GENS DE  
TRAIT DANS LES ARMÉES  
BOURGUIGNONNES



## Chapitre premier : Les effectifs

Si l'évolution des effectifs des armées bourguignonnes et de la part qu'y prennent les gens de trait au début du XV<sup>e</sup> siècle est déjà connue dans ses grandes lignes<sup>1</sup>, il reste nécessaire d'en étudier le détail afin d'en comprendre les modalités et les conséquences sur l'emploi des archers et arbalétriers.

Saisir les effectifs complets des armées médiévales n'est toutefois pas chose aisée. Certains combattants et auxiliaires, à l'image des pavesiers, des piquiers ou des valets armés, n'apparaissent que très peu dans les sources, qui sont parfois assez lacunaires. Il ne sera donc question ici, sauf exception, que du rapport entre les effectifs des hommes d'armes et des gens de trait, ces deux catégories de combattants étant mieux connues par le biais des montres d'armes et des comptes.

### A. Lors des principales campagnes

Avant l'avènement de Jean sans Peur, les gens de trait étaient encore largement minoritaires dans les armées bourguignonnes, à la composition proche du modèle de l'armée royale française<sup>2</sup>. Dès 1405, Jean sans Peur est amené à rassembler d'importantes armées du fait du contexte particulièrement troublé dans lequel son principat prend place, entre la guerre avec l'Angleterre et la rivalité croissante avec Louis d'Orléans qui débouche sur la guerre civile avec les Armagnacs.

Les effectifs en sont assez bien connus, grâce aux montres d'armes, aux sources comptables et aux chiffres donnés par les chroniqueurs, et témoignent dès le début de la période d'une évolution sensible tant dans le nombre que dans la proportion des gens de trait employés. De 12% en 1384<sup>3</sup>, ils représentent ainsi déjà plus du quart des troupes réunies en 1405 pour la démonstration de force de Jean sans Peur à Paris<sup>4</sup>, signe qu'ils sont déjà devenus un élément important des armées bourguignonnes.

Cette proportion serait montée dès l'année suivante au-delà des 40%, pour l'armée rassemblée dans le but d'assiéger Calais<sup>5</sup>. Ses effectifs n'en sont toutefois connus que par les chiffres que donne Enguerrand de Monstrelet, qui indique qu'il « fut trouvé qu'ilz povoient bien

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet B. Schnerb, « Le recrutement... »

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Voir tableau 2.

<sup>5</sup> *Idem.*

Date	Contexte	Archers	Arbalétriers	Gens de trait non différenciés	Gens d'armes	Autres	Total gens de trait	Total armée
1405	Armée ayant accompagné Jean sans Peur à Paris <sup>1</sup>	721	182	0	2420	12	903	3335
1406	Siège de Calais <sup>2</sup>	Environ 3000	Environ 1500	0	Environ 6000	0	Environ 4500	Environ 10500
1408	Armée envoyée combattre les rebelles de Liège <sup>3</sup>	78	0	1042	2887	0	1120	4007
1410-1411	Campagne contre les Armagnacs <sup>4</sup>	1473	353	219	6164	92	2045	8301
1411	Armée passée aux gages du roi <sup>5</sup>	1511	279	342	4844	3	2132	6976
1414	Campagne contre les Armagnacs <sup>6</sup>	1043	107	535	3896	0	1685	5581
1417	Campagne contre les Armagnacs <sup>7</sup>	2185	61	2236	6081	0	4482	10563
1419-1421	Préparatifs militaires pour défendre la Bourgogne <sup>8</sup>	0	0	226	1980	0	226	2206
1421	Siège de Saint-Riquier <sup>9</sup>	0	0	1119	1095	15	1119	2229
1429	Voyage du duc à Paris <sup>10</sup>	0	0	1195	1029	9	1195	2288
1430	Siège de Compiègne <sup>11</sup>	0	0	2359	759	0	2359	3118

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11756 à B 11766.

<sup>2</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 135.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11771. Les compagnies savoyardes engagées pour la campagne mais arrivées trop tard pour participer à la bataille d'Othée ont été comptées.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11774 à B 11777. Il faut y ajouter un contingent d'environ 1500 Anglais, dont sans doute autour de 1000 archers. B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 328.

<sup>5</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 192-198. Les effectifs théoriques de l'armée sont de 4000 hommes d'armes et 3000 archers.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11782 à B 11784.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11792 à B 11794.

<sup>9</sup> A. Lobanov, *Anglo-Burgundian...*, p. 391.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 393.

<sup>11</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f° 25 r° à 33 r°. Effectifs aux 22 et 23 juin 1430. Pour l'évolution complète des effectifs au cours du siège, voir A. Lobanov, *Anglo-Burgundian...*, p. 397-405.

1431	Armée destinée à lutter contre les ennemis qui attaquent la Bourgogne <sup>1</sup>	0	0	533	1187	0	533	1720
1433	Campagne en Champagne et dans le nord de la Bourgogne <sup>2</sup>	0	0	1506	329	0	1506	1835

Tableau 1 : effectifs des principales armées bourguignonnes entre 1405 et 1435

estre environ six mille bacinets, trois mille archers et quinze cens arbalestriers, tous gens d'eslite, sans ceulx de pié des marches vers Flandres, Cassel et autres lieux, dont il y avoit grant nombre »<sup>3</sup>. Cela semble toutefois quelque peu exagéré, dans la mesure où la seule armée de taille équivalente rassemblée par Jean sans Peur l'a été en 1417<sup>4</sup>, alors qu'il avait un besoin autrement plus pressant de gens de guerre en grand nombre pour essayer de mettre un terme au conflit avec les Armagnacs. Les autres contingents rassemblés avant 1417 ne comptent qu'entre 4000 et 8000 hommes et les archers et d'arbalétriers n'y dépassent pas le tiers des effectifs engagés<sup>5</sup>. Un emploi aussi massif des gens de trait dès 1406 semble donc un peu précoce, mais si les chiffres de Monstrelet sont fiables, témoigne d'une prise de conscience particulièrement rapide de la part des chefs de guerre bourguignons de l'utilité de ces combattants, avant même qu'ils ne fassent leurs preuves à la bataille d'Othée en 1408.

Frappante est également l'augmentation du nombre d'archers et d'arbalétriers employés entre 1405 et 1417, si l'on met le siège de Calais de côté. Il double ainsi une première fois entre 1408 et 1410, puis une deuxième fois en 1417 pour presque atteindre 4500 hommes<sup>6</sup>. Il est assez significatif que cette augmentation des effectifs ainsi que de la proportion des archers et arbalétriers dans les armées bourguignonnes advienne tout juste deux ans après la bataille d'Azincourt, où les archers anglais font une nouvelle fois la démonstration de leur redoutable efficacité. Outre cet argument tactique en faveur des gens de trait, nombre de nobles et d'hommes d'armes bourguignons périssent à Azincourt, bien que l'armée bourguignonne ne participe pas officiellement à la bataille, ce qui a certainement porté un grand coup à un vivier

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11803.

<sup>2</sup> A. Lobanov, *Anglo-Burgundian...*, p. 409.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 135-136.

<sup>4</sup> Voir tableau 1.

<sup>5</sup> Voir tableaux 1 et 2.

<sup>6</sup> Voir tableaux 1 et 2.

de recrutement déjà éprouvé par plus de dix ans d'emploi massif dans la guerre contre les Armagnacs.

Peut-être était-il donc plus simple de recruter en nombre des gens de trait, ces derniers ayant alors été globalement moins sollicités dans le conflit. L'emploi d'une telle masse d'archers et d'arbalétriers en même temps pose tout de même des questions en termes de recrutement, puisqu'il n'est pas évident que le duc de Bourgogne ait pu disposer d'un grand vivier de tireurs entraînés sur le modèle anglais.

Date	Contexte <sup>1</sup>	Archers	Arbalétriers	Gens de trait non différenciés	Total gens de trait
1405	Armée ayant accompagné Jean sans Peur à Paris	21,62	5,46	0	27,08
1406	Siège de Calais	Environ 28,57	Environ 14,29	0	Environ 42,86
1408	Armée envoyée combattre les rebelles de Liège	1,95	0	26	27,95
1410-1411	Campagne contre les Armagnacs	17,74	4,25	2,64	24,64
1411	Armée passée aux gages du roi	21,66	4,00	4,90	30,56
1414	Campagne contre les Armagnacs	18,69	1,91	9,59	30,19
1417	Campagne contre les Armagnacs	20,69	0,58	21,17	42,43
1419-1421	Préparatifs militaires pour défendre la Bourgogne	0	0	10,24	10,24
1421	Siège de Saint-Riquier	0	0	50,20	50,20
1429	Voyage du duc à Paris	0	0	52,23	52,23
1430	Siège de Compiègne	0	0	75,66	75,66
1431	Armée destinée à lutter contre les ennemis qui attaquent la Bourgogne	0	0	30,99	30,99
1433	Campagne en Champagne et dans le nord de la Bourgogne	0	0	82,07	82,07

Tableau 2 : effectifs des principales armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages)

Les capitaines bourguignons semblent d'ailleurs, à l'image des Anglais, avoir une certaine préférence pour les archers lors de ces campagnes susceptibles de déboucher sur une bataille rangée. Dès 1405, les archers sont ainsi quatre fois plus nombreux que les arbalétriers dans l'armée rassemblée, proportion qui monte jusqu'à un arbalétrier pour dix archers en 1414, même si une partie des gens de trait n'est pas différenciée dans les montres d'armes<sup>2</sup>. En 1417,

<sup>1</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 1 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>2</sup> Voir tableaux 1 et 2.

les archers semblent à nouveau largement majoritaires, mais la catégorie de la moitié des tireurs n'est pas précisée dans les montres, ce qui ne permet pas d'en être certain<sup>1</sup>.

Pour l'armée destinée au siège de Calais, la proportion d'arbalétriers est plus élevée<sup>2</sup>, ce qui s'explique sans doute par les capacités de tir de précision de ces derniers, très utiles pendant les sièges. Enguerrand de Monstrelet donne également le détail du contingent de tireurs présent à la campagne contre Liège en 1408 : « cinq mille bacinets, sept cens arbalestriers et quinze cens archers »<sup>3</sup>. Cela inclut toutefois le contingent hainuyer, allié de Jean sans Peur qui, à comparer les chiffres de Monstrelet avec le nombre de gens de trait bourguignons effectivement passés à montre<sup>4</sup>, a apporté sans doute la moitié des tireurs présents pour la campagne. Il est donc impossible de déterminer avec certitude le rapport entre archers et arbalétrier dans la seule armée bourguignonne, même si tout porte à croire qu'il était en faveur des archers.

Les effectifs des principales armées rassemblées sous le principat de Philippe le Bon jusqu'en 1435 sont malheureusement un peu moins bien connus. Ainsi, l'armée réunie pour le siège de Saint-Riquier et qui combat à la bataille de Mons-en-Vimeu est estimée à entre 5000 et 6000 homme<sup>5</sup> par Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, mais seul un tiers de cet ensemble apparaît dans les comptes, à supposer que le chroniqueur n'ait pas exagéré ses chiffres. La tendance à l'augmentation de la part des gens de trait semble en tout cas bien se poursuivre, puisqu'ils représentent un homme sur deux dans le contingent comptabilisé<sup>6</sup>.

La taille et la composition du contingent bourguignon à la bataille de Cravant, en 1423, n'est pas précisée dans les chroniques. C'est également le cas de l'armée envoyée en Hollande en 1426 contre les partisans de Jacqueline de Hainaut et le contingent anglais du duc de Gloucester. L'armée accompagnant Philippe le Bon à Paris a quant à elle des effectifs assez proches de ceux apparaissant dans les comptes pour le siège de Saint-Riquier<sup>7</sup>.

Les troupes bourguignonnes présentes au siège de Compiègne sont en revanche bien connues, puisqu'à défaut de montres d'armes les comptes en répertorient les effectifs dans le détail<sup>8</sup>. Les gens de trait y dépassent les trois quarts des troupes engagées<sup>9</sup>, ce qui rapproche sensiblement l'armée bourguignonne des proportions courantes dans l'armée anglaise au début

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 355.

<sup>4</sup> Voir tableau 1.

<sup>5</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. II, p. 40.

<sup>6</sup> Voir tableau 2.

<sup>7</sup> Voir tableaux 1 et 2.

<sup>8</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f° 25 r° à 33 r°.

<sup>9</sup> Voir tableaux 1 et 2.



du XV<sup>e</sup> siècle, dix ans d'alliance militaire ayant sans doute accéléré une mutation déjà entamée sous Jean sans Peur.

Il est à noter que Philippe le Bon est alors au service d'Henri VI par le biais d'un contrat d'indenture négocié le 12 février 1430 avec le cardinal Beaufort<sup>1</sup>. Ce contrat prévoyait toutefois une armée de 1500 hommes d'armes et 1500 gens de trait. Si la taille de l'effectif prévu est respectée, ce n'est pas le cas des proportions de chaque type de combattant, chaque homme d'armes manquant ayant été remplacé par deux archers ou arbalétriers. C'est donc de lui-même, et non à la suite d'exigences anglaises, que le duc a choisi de rassembler de tels contingents de gens de trait, sans d'ailleurs que cela lui ait apparemment été reproché<sup>2</sup>.

Malheureusement, le détail de la composition de l'armée d'environ 4000 hommes envoyée en Lorraine en juin et juillet 1431 pour appuyer les prétentions d'Antoine de Vaudémont sur le duché n'est pas connu dans son intégralité, alors qu'il aurait pu confirmer cette tendance<sup>3</sup>. Le maréchal Antoine de Toulangeon amène depuis l'Artois environ 800 hommes d'armes et à peu près autant d'hommes de trait, dont 554 archers et arbalétriers issus de sa propre compagnie, qui ne compte que 53 hommes d'armes<sup>4</sup>. Il faut y ajouter 600 Anglais, dont sans doute environ 400 archers<sup>5</sup>, ce qui fait pour cette armée un minimum de 1200 hommes de trait.

Les autres troupes composant l'armée, principalement issues des deux Bourgognes, n'étaient elles-mêmes sans doute pas dépourvues de gens de trait, il ne paraît donc pas absurde d'estimer que la part des archers et arbalétriers dans l'armée devait au moins atteindre la moitié des effectifs, si ce n'est plus, au vu des performances de ces combattants lors de la bataille de Bulgnéville, face aux troupes majoritairement composées d'hommes d'armes de René d'Anjou<sup>6</sup>.

Deux exceptions notables à cette tendance à l'augmentation de la part des gens de trait apparaissent toutefois. Il s'agit des armées levées pour défendre la Bourgogne de 1419 à 1421 et en 1431, qui ne comptent que des effectifs relativement faibles d'archers et d'arbalétriers<sup>7</sup>. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles ont certainement été recrutées en grande partie sur place, or le duché et le comté de Bourgogne se révèlent être des foyers de recrutement de gens

---

<sup>1</sup> Aleksandr Lobanov, *Anglo-Burgundian Military Cooperation, 1420-1435*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, Université de Southampton, 2015, p. 179-181.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>3</sup> Bertrand Schnerb, *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993, p. 60-61.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 84-87.

<sup>7</sup> Voir tableaux 1 et 2.

de trait assez faibles. Pour l'armée de 1431, il est également possible que l'expédition en Lorraine ait en partie affaibli les réserves d'archers et d'arbalétriers disponibles.

La part particulièrement élevée de gens de trait dans l'armée que Philippe le Bon mène faire campagne en Champagne et sur les frontières nord de son duché en 1433 peut au contraire s'expliquer par le fait qu'elle provient de Picardie<sup>1</sup>, et a donc été recrutée dans la partie nord des États bourguignons, où le vivier d'archers et d'arbalétriers expérimentés est beaucoup plus important.

Il est en tout cas assez certain que dans les principales armées levées entre 1405 et 1435, les mutations militaires amorcées par Jean sans Peur se sont préservées si ce n'est accentuées, tirant de plus en plus l'armée bourguignonne vers le modèle anglais.

## **B. Lors des opérations secondaires**

### 1. Les sièges

Au-delà des principales campagnes, les opérations militaires bourguignonnes sont émaillées d'une multitude de sièges de plus ou moins grande ampleur, dont pour la plupart il ne subsiste pas ou très peu d'informations sur les effectifs engagés. Quelques-uns d'entre eux sont toutefois mieux connus.

Il semble que dans un premier temps, sous le principat de Jean sans Peur, les archers et arbalétriers aient été moins nombreux dans les armées rassemblées pour des sièges d'importance secondaire que pour les principales campagnes. En dehors du siège de Marck, action d'une certaine envergure, pour lequel le tiers des hommes réunis par le comte de Saint-Pol sont des archers et arbalétriers, les assiégeants de Velleux et de Château-Chinon comptent moins de 20% d'archers et d'arbalétriers dans leurs rangs<sup>2</sup>.

Sous Philippe le Bon, la composition des troupes chargées de prendre des places fortes varie beaucoup d'un siège à l'autre. La part des gens de trait ne dépasse ainsi pas le tiers des assiégeants de Mailly-le-Château et est très basse dans les troupes chargées d'attaquer Tournus en 1422 et Larrey en 1430<sup>3</sup>, qui ont certainement été recrutées dans les deux Bourgognes, où

---

<sup>1</sup> A. Lobanov, *Anglo-Burgundian...*, p. 266.

<sup>2</sup> Voir tableaux 3 et 4.

<sup>3</sup> *Idem*.

les gens de trait sont moins nombreux. Ce n'est en revanche pas le cas pour le siège de Coulanges-la-Vineuse, ce qui est assez étonnant<sup>1</sup>.

Date	Contexte	Archers	Arbalétriers	Gens de trait non différenciés	Hommes d'armes	Autres	Total gens de trait	Total armée
1405	Siège de Marck <sup>2</sup>	Entre 400 et 500	Environ 50	0	Environ 1000	0	Environ 450 à 550	Environ 1450 à 1550
1409	Siège de Velleuxon <sup>3</sup>	0	81	0	382	0	81	463
1412	Siège de Château-Chinon <sup>4</sup>	0	0	161	654	0	161	815
1422	Troupe devant marcher contre Tournus <sup>5</sup>	0	0	16	165	0	16	181
1427	Siège de Mailly-le-Château <sup>6</sup>	0	0	212	512	0	212	724
1428	Siège de Beaumont en Argonne <sup>7</sup>	1432	0	0	489	0	1432	1921
1428	Siège de Vaucouleurs <sup>8</sup>	395	0	0	397	0	395	792
1430	Siège de Larrey <sup>9</sup>	0	0	12	508 ; 597	0	12	520 ; 609
1435	Siège de Coulanges-la-Vineuse <sup>10</sup>	0	0	573 ; 499 ; 564	329 ; 334 ; 342	0	573 ; 499 ; 564	902 ; 833 ; 906

Tableau 3 : effectifs des armées rassemblées pour des sièges de places fortes mineures entre 1405 et 1435

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 100-101. Marck, arr. Calais, Pas-de-Calais.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11773, B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271, J. Garnier, *L'Artillerie...*, p. 23. Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey, arr. Vesoul, Haute-Saône.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11779. Château-Chinon, arr. Château-Chinon, Nièvre.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11799. Tournus, arr. Mâcon, Saône-et-Loire.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11801. Mailly-le-Château, arr. Auxerre, Yonne.

<sup>7</sup> Pierre Champion, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne : contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906, p. 16. Beaumont-en-Argonne, arr. Sedan, Ardennes.

<sup>8</sup> Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886, preuve CLXXXVII.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11802. Larrey, arr. Montbard, Côte-d'Or.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11806. Coulanges-la-Vineuse, arr. Auxerre, Yonne. Effectifs au 6 avril 1435, au 10 avril, puis à un jour d'avril indéterminé, après Pâques. Le 3 mai vient s'y ajouter la compagnie du seigneur de Varembon, composée de 107 hommes d'armes et 170 archers et arbalétriers, qui n'a pas été comptée, les effectifs des autres compagnies n'étant pas connus à cette date.

Pour les sièges de Beaumont-en-Argonne et de Vaucouleurs, les parts élevées de gens de trait peuvent s'expliquer par le fait que Jean de Luxembourg et Antoine de Vergy, qui en sont respectivement chargés, sont alors retenus au service des Anglais<sup>1</sup>, comme Philippe le Bon à Compiègne. Il est toutefois notable que Jean de Luxembourg n'était censé rassembler que 600 hommes d'armes et 1000 gens de trait<sup>2</sup>. Les troupes effectivement réunies excèdent donc les demandes anglaises aussi bien pour la taille de l'armée que pour la part des archers et des arbalétriers.

Date	Contexte <sup>3</sup>	Archers	Arbalétriers	Gens de trait non différenciés	Total gens de trait
1405	Siège de Marck	Entre 27,59 et 32,26	Entre 3,23 et 3,45	0	Entre 31,03 et 35,48
1409	Siège de Vellexon	0	17,49	0	17,49
1412	Siège de Château-Chinon	0	0	19,75	19,75
1422	Troupe devant marcher contre Tournus	0	0	8,84	8,84
1427	Siège de Mailly-le-Château	0	0	29,28	29,28
1428	Siège de Beaumont-en-Argonne	74,54	0	0	74,54
1428	Siège de Vaucouleurs	49,88	0	0	49,88
1430	Siège de Larrey	0	0	2,31 ; 2,01	2,31 ; 2,01
1435	Siège de Coulanges-la-Vineuse	0	0	63,53 ; 59,90 ; 57,64	63,53 ; 59,78 ; 62,25

Tableau 4 : effectifs des armées rassemblées pour des sièges de places fortes mineures entre 1405 et 1435 (en pourcentages)

Il est assez difficile de tirer des conclusions quant à la catégorie de combattants préférée pour ce type d'opérations. Archers et arbalétriers ne sont ainsi comptés séparément que pour les sièges de Marck, Vellexon, Vaucouleurs et Beaumont-en-Argonne<sup>4</sup>. Pour le premier, les archers sont clairement majoritaires, ce qui peut s'expliquer par la proximité de Calais et donc la probabilité de devoir affronter en rase campagne une armée de secours anglaise. Pour autant, les arbalétriers ne sont pas complètement méprisés puisqu'il s'agit d'une troupe de cinquante arbalétriers génois, mercenaires d'élite<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> A. Lobanov, *Anglo-Burgundian...*, p. 140-141.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>3</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 3 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>4</sup> Voir tableaux 3 et 4.

<sup>5</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 100-101.

Les arbalétriers sont d'ailleurs les seuls gens de trait présents à Velleuxon, où ils se répartissent entre des hommes appartenant à la compagnie du maréchal Antoine de Vergy<sup>1</sup>, des compagnons des bonnes villes de Dijon et Chalon<sup>2</sup> et des mercenaires allemands<sup>3</sup>. Disposer d'arbalétriers en mesure d'effectuer des tirs de précision depuis des fortifications temporaires élevées pour le siège n'est pas sans intérêt tactique, et il est donc possible que ces combattants aient été préférés aux archers lorsque le risque de devoir affronter une armée de secours était faible. Les informations manquent néanmoins dans les sources pour confirmer cette hypothèse.

Enfin les cas des sièges de Vaucouleurs et de Beaumont-en-Argonne sont là encore un peu particulier, puisque les armées des assiégeants ont été assemblées sur demande des Anglais, eux-mêmes plus enclins à recruter des archers que des arbalétriers. L'emploi massif d'archers n'est donc ici guère surprenant.

Il est difficile de tirer des enseignements généraux de ces exemples trop peu nombreux et relevant de situations trop différentes, tant la composition des troupes engagées varie d'un siège à l'autre. Les sources sont ici un peu trop lacunaires.

## 2. Petite guerre, armées de renforts et missions d'escorte

Les opérations de moindre ampleur pour lesquelles des troupes bourguignonnes sont réunies sont multiples et diverses. Elles peuvent relever du soutien à un allié, d'envois de renforts sur certains théâtres d'opérations, de l'escorte de personnages importants ou tout simplement du harcèlement de l'adversaire. Les effectifs évoluent donc beaucoup en fonction des missions, et les sources sont parfois lacunaires.

Le nombre et la proportion de gens de trait sont très variables d'une troupe à l'autre, certaines n'en comptant que très peu, quand d'autres en ont une plus grande part que pour les armées en campagne. Les escortes en sont un bon exemple, puisque celle qui accompagne la duchesse de Bourgogne à Paris en 1413 ne compte qu'un nombre négligeable d'archers et d'arbalétriers, alors qu'ils sont majoritaires dans celle qui escorte Jean sans Peur l'année suivante<sup>4</sup>. Enfin, en 1419, l'escorte de Jean sans Peur à Montereau compte 200 archers, nombre non négligeable mais qui représente moins du tiers de la troupe<sup>5</sup>. Il ne faut toutefois pas non

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11773.

<sup>2</sup> *Idem.* Joseph Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or*, Paris, 1895, p. 23.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271

<sup>4</sup> Voir tableaux 5 et 6.

<sup>5</sup> *Idem.*

plus négliger le fait qu'il était entouré en permanence de ses archers de corps, qui n'apparaissent pas dans les montres, et faisait aussi appel à des compagnies de gens d'armes et de trait étrangers pour la garde de sa personne<sup>1</sup>.

Date	Contexte	Archers	Arbalétriers	Gens de trait non différenciés	Hommes d'armes	Autres	Total gens de trait	Total armée
1405	Défense de l'Artois et des Flandres <sup>2</sup>	175	0	0	289	0	175	466
1405	Armée de renfort en Hollande <sup>3</sup>	10	5	0	81	0	15	96
1407	Troupe envoyée au secours de l'élu de Liège <sup>4</sup>	109	0	0	126	0	109	235
1407	Troupe envoyée au secours du duc de Brabant <sup>5</sup>	152	12	0	292	0	164	456
1410	Troupe du comte de Saint-Pol pour défendre la famille royale et Paris <sup>6</sup>	136	156	0	631	0	292	923
1411	Troupe du comte de Saint-Pol destinée à reprendre le duché de Valois et affronter les Armagnacs <sup>7</sup>	184	18	0	288	0	202	490
1411	Troupe destinée à combattre le comte de Tonnerre <sup>8</sup>	1	6	0	129	0	7	136
1412	Troupe devant accompagner la duchesse à Paris <sup>9</sup>	4	3	0	112	2	7	119
1413	Troupe devant accompagner le duc <sup>10</sup>	44	0	0	30	0	44	74

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 12.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11755 et B 11756.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11768.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11769.

<sup>6</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 187-190

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 190-191.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11778.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11779.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11781.

1418	Troupe envoyée pour mettre la Guyenne et le Languedoc en l'obéissance royale <sup>1</sup>	0	0	106	421	0	106	527
1418	Armée devant secourir Rouen assiégée par les anglais <sup>2</sup>	0	3	136	887	0	139	1026
1419	Escorte de Jean sans Peur à Montereau <sup>3</sup>	Environ 200	0	0	Environ 500	0	Environ 200	Environ 700
1422	Troupe destinée à servir le duc devant Cosne <sup>4</sup>	0	0	420	1116	0	420	1536

Tableau 5 : effectifs des troupes bourguignonnes rassemblées pour des opérations secondaires entre 1405 et 1435.

Cette volatilité des effectifs des gens de trait se retrouve pour les autres missions. La petite troupe réunie pour combattre le comte de Tonnerre ne compte ainsi qu'un archer et six arbalétriers<sup>5</sup>, ce qui est étonnamment faible, puisqu'un si petit nombre de tireurs ne peut guère augmenter les possibilités tactiques de la troupe. Les montres d'armes indiquent d'ailleurs qu'ils ont été recrutés dans pas moins de quatre compagnies différentes, qui contenaient aussi des hommes d'armes<sup>6</sup>. Les capitaines de chacune d'entre elles ont donc certainement réuni tous les combattants qu'ils avaient sous la main, sans se soucier de leur catégorie et sans chercher à recruter spécifiquement des gens de trait pour cette mission.

Au contraire, les parts élevées de gens de trait dans les autres petites armées, comme celle envoyée au secours de l'élu de Liège en 1406 ou les deux troupes du comte de Saint-Pol en 1410 et 1411 sont la marque d'une réelle volonté de disposer de tireurs<sup>7</sup>. Waleran de Luxembourg fait d'ailleurs spécifiquement appel à des compagnies d'arbalétriers mercenaires pour compléter ses effectifs, en plus des archers et arbalétriers apportés par les capitaines sous ses ordres<sup>8</sup>. Néanmoins, dans la majorité des cas, les archers sont là aussi préférés aux

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11789.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11791 et B 11792.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, p. 340.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11799. Cosne-Cours-sur-Loire, arr. Cosne-Cours-sur-Loire, Nièvre.

<sup>5</sup> Voir tableau 5.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11778.

<sup>7</sup> Voir tableaux 5 et 6.

<sup>8</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 190-191.

arbalétriers, sans doute en raison de leur polyvalence qui offre plus de possibilités tactiques aux capitaines, en particulier quand ils doivent harceler l'ennemi.

Date	Contexte <sup>1</sup>	Archers (%)	Arbalétriers (%)	Gens de trait non différenciés (%)	Total des gens de trait (%)
1405	Défense de l'Artois et des Flandres	37,55	0	0	37,55
1405	Armée de renfort en Hollande	10,42	5,21	0	15,63
1407	Troupe envoyée au secours de l'élu de Liège	46,38	0	0	46,38
1407	Troupe envoyée au secours du duc de Brabant	33,33	2,63	0	35,96
1410	Troupe du comte de Saint-Pol pour défendre la famille royale et Paris	14,73	16,90	0	31,64
1411	Troupe du comte de Saint-Pol destinée à reprendre le duché de Valois et affronter les Armagnacs	37,55	3,67	0	41,22
1411	Troupe destinée à combattre le comte de Tonnerre	0,74	4,41	0	5,14
1412	Troupe devant accompagner la duchesse à Paris	3,36	2,52	0	5,88
1413	Troupe devant accompagner le duc	59,46	0	0	59,46
1418	Troupe envoyée pour mettre la Guyenne et le Languedoc en l'obéissance royale	0	0	20,11	20,11
1418	Armée devant secourir Rouen assiégée par les anglais	0	0,29	13,26	13,54
1419	Escorte de Jean sans Peur à Montereau	Environ 28,57	0	0	Environ 28,57
1422	Troupe destinée à servir le duc devant Cosne	0	0	27,34	27,34

Tableau 6 : effectifs des troupes bourguignonnes rassemblées pour des opérations secondaires entre 1405 et 1435 (en pourcentages).

Il est difficile de déceler une évolution dans l'emploi des gens de trait pour ces opérations entre 1405 et 1435, surtout dans la mesure où les données se font beaucoup plus rares après 1422. Beaucoup de montres d'armes n'ont pas été conservées, et les chroniqueurs restent souvent dans le vague lorsqu'ils évoquent les effectifs, se contentant soit de parler d'un grand nombre de combattants sans plus de détails, soit de donner des chiffres généraux sans différencier les hommes d'armes et les gens de trait.

Enguerrand de Monstrelet indique ainsi que le contingent bourguignon à la bataille de Montépilloy en 1429 comptait entre 600 et 800 combattants toutes catégories confondues<sup>2</sup>. Les

<sup>1</sup> Toutes les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 5 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>2</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 345.



archers devaient y être en assez grand nombre puisqu'ils s'y distinguent tout particulièrement face aux archers écossais dont dispose Charles VII<sup>1</sup>. Toutefois, en l'absence d'informations plus précises, il est impossible de donner des estimations fiables sur les proportions de gens de trait dans ce type de petite armée.

### C. Les garnisons

Les montres d'armes et les comptes bourguignons contiennent de nombreuses informations sur les multiples garnisons tenues entre 1405 et 1435, en particulier dans la partie sud des États bourguignons. Les effectifs de nombreuses garnisons bourguignonnes, en particulier en Champagne et en Île-de-France ainsi que dans la partie nord des États bourguignons, restent toutefois assez méconnus faute de sources. Les garnisons des frontières de Picardie ne sont ainsi connues que pour les années 1410 et 1411, grâce aux comptes de Jean de Pressy<sup>2</sup>.

La forte proportion de gens de trait que comptent les garnisons bourguignonnes est assez frappante, puisqu'elle représente dans la plupart des cas entre le quart et la moitié des effectifs engagés<sup>3</sup>. Elle atteint même des sommets pour les garnisons de Picardie, qui comptent quatre arbalétriers par homme d'armes<sup>4</sup>. La prépondérance des arbalétriers par rapport aux archers est également évidente, au moins jusqu'en 1420, les deux types de tireurs n'étant ensuite plus différenciés dans les montres<sup>5</sup>.

Il est ainsi fréquemment fait appel pour ces garnisons à des compagnies d'arbalétriers autonomes, dirigées par un capitaine ou un connétable. C'est le cas pour la garnison de Gravelines en 1405, où les arbalétriers servent sous deux connétables différents<sup>6</sup>, ainsi que pour celles des frontières de Picardie en 1410 et 1411<sup>7</sup>. En 1414, la garnison de Châtillon-sur-Seine est également dotée d'une compagnie autonome de 106 arbalétriers recrutés en Italie<sup>8</sup>, et en 1417 et 1418 une troupe d'arbalétriers allemands est placée sur les frontières du Mâconnais<sup>9</sup>. Une telle préférence pour les arbalétriers s'explique certainement par des raisons tactiques, ces

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 346-347.

<sup>2</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 182-183 et p. 222-223.

<sup>3</sup> Voir tableau 8.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11754 ; BnF Nouv. Acq. Fr. 1036, p.118.

<sup>7</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 182-183 et p. 222-223.

<sup>8</sup> Voir annexe IV.

<sup>9</sup> Voir annexes VIII à XI.

Date	Contexte	Archers	Arbalétriers	Gens de trait	Gens d'armes	Autres	Total gens de trait	Total garnisons
1405	Défense de Gravelines <sup>1</sup>	0	114	0	28	143	114	285
1405	Garnison de Pont-Sainte-Maxence <sup>2</sup>	11	26	0	19	10	37	66
1410	Garnisons de la frontière de Picardie <sup>3</sup>	0	115	0	26	6	115	147
1411	Garnisons de la frontière de Picardie <sup>4</sup>	0	350	0	74	5	350	424
1411	Garnisons de Bourgogne et de Charolais <sup>5</sup>	2	54	0	71	1	56	128
1412-1413	Garnison du château de l'Écluse <sup>6</sup>	0	23	0	30	34	23	87
1414	Garnisons de Bourgogne et de Charolais <sup>7</sup>	1	131	52	348	0	184	532
1417-1418	Garnisons de Mâconnais <sup>8</sup>	0	60	0	64	11	60	124
1417-1419	Défense du bailliage de Chaumont <sup>9</sup>	10	20	0	80	0	30	110
1419-1420	Garnisons de Bourgogne et de Charolais <sup>10</sup>	0	154	54	631	0	208	839
1426-1427	Garnisons de Bourgogne et de Charolais <sup>11</sup>	0	0	176	183	0	176	359
1430	Garnison de Paris <sup>12</sup>	30	0	0	20	0	30	50

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11754 ; BnF Nouv. Acq. Fr. 1036, p.118. Gravelines, arr. Dunkerque, Nord. Les effectifs ayant tendance à varier au cours du temps et d'une revue à l'autre, dans ce tableau ont été agrégés, dans un souci de clarté, les effectifs maximaux des troupes pour lesquelles il existe plusieurs revues.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11767. Pont Sainte-Maxence, arr. Senlis, Oise.

<sup>3</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 182-183. Il y a également des piquiers dans ces garnisons, mais leur nombre n'est pas indiqué.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 222-223.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11778.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11779. L'Écluse, Zélande, Pays-Bas.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11786.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11789 et B 11790.

<sup>9</sup> Barthélémy Amédée Pocquet du Haut-Jussé, *La France gouvernée par Jean sans Peur. Les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, 1959, n°999, p.262-263. Chaumont, arr. Chaumont, Haute-Marne.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11792 à B 11794 ; *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>11</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11801.

<sup>12</sup> BnF, Clairambault 112.

1431	Garnisons des marches de l'Auxerrois et d'Auxerre <sup>1</sup>	0	0	405	954	0	405	1359
1431	Défense de la frontière d'Allemagne <sup>2</sup>	0	0	24	64	0	24	88
1432-1433	Garnisons d'Auxois et d'Auxerrois <sup>3</sup>	0	0	630	1025	0	630	1655
1435	Garnisons de Bourgogne et de Charolais <sup>4</sup>	0	0	293	473	0	293	766

Tableau 7 : effectifs des garnisons bourguignonnes entre 1405 et 1435

derniers pouvant tirer le meilleur parti de leur arme lorsqu'ils peuvent viser, décocher et recharger à l'abri de fortifications.

La garnison de Paris en 1430 pourrait être une exception, puisqu'elle est en grande partie composée d'archers<sup>5</sup>, mais il n'en subsiste qu'une seule montre des hommes de Jean de Villiers de l'Isle-Adam<sup>6</sup>, qui avait sans doute d'autres compagnies sous ses ordres. L'auteur anonyme du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, qui exagère toujours les chiffres, lui attribue ainsi sept cent combattants picards en 1429<sup>7</sup>. Il était en outre soutenu par les Anglais et par les archers et arbalétriers parisiens, qui participent activement à la défense de la ville<sup>8</sup>.

Il faut donc rester prudent sur les effectifs des garnisons, dans la mesure où ils pouvaient être ponctuellement renforcés par des troupes locales ou des hommes supplémentaires envoyés par le duc, en particulier lorsque la place risquait de subir un siège. L'existence de revues régulières montre également que la taille et la composition des troupes pouvaient varier assez considérablement dans le temps.

Le 7 août 1431, à Châtillon-sur-Seine<sup>9</sup>, la troupe de Philibert de Vaudrey compte ainsi 120 hommes d'armes et 90 archers et arbalétriers, chiffres qui tombent à 55 hommes d'armes et 50 gens de trait le 25 septembre suivant<sup>10</sup>. Il est possible qu'une partie des hommes de la garnison initiale aient été dispersés dans des places plus petites de la région, mais il ne faut sans

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803 et B 11804.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11807.

<sup>5</sup> Voir tableaux 7 et 8.

<sup>6</sup> BnF, Clairambault 112.

<sup>7</sup> *Journal d'un Bourgeois*..., p. 242.

<sup>8</sup> *Idem et ibid.*, p. 206-207, il estime ces archers et arbalétriers parisiens à une soixantaine en 1426.

<sup>9</sup> Châtillon-sur-Seine, arr. Montbard, Côte-d'Or.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

doute pas non plus sous-estimer le poids des pertes et surtout de la désertion dans la diminution des effectifs.

Date	Contexte <sup>1</sup>	Archers	Arbalétriers	Gens de trait	Total gens de trait
1405	Défense de Gravelines	0	40	0	40
1405	Garnison de Pont-Sainte-Maxence	16,67	39,39	0	56,06
1410	Garnisons de la frontière de Picardie	0	78,23	0	78,23
1411	Garnisons de la frontière de Picardie	0	82,55	0	82,55
1411	Garnisons de Bourgogne et de Charolais	1,56	42,19	0	43,75
1412	Garnison du château de l'Écluse	0	26,44	0	26,44
1414	Garnisons de Bourgogne et de Charolais	0,19	24,62	9,77	34,59
1417-1418	Garnisons de Mâconnais	0	44,44	0	44,44
1417-1419	Défense du bailliage de Chaumont	9,09	18,18	0	27,27
1419-1420	Garnisons de Bourgogne et de Charolais	0	7,41	11,76	19,17
1426-1427	Garnisons de Bourgogne et de Charolais	0	0	49,03	49,03
1430	Garnison de Paris	60,00	0	0	60,00
1431	Garnisons des marches de l'Auxerrois et d'Auxerre	0	0	29,80	29,80
1431	Défense de la frontière d'Allemagne	0	0	27,27	27,27
1432-1433	Garnisons d'Auxois et d'Auxerrois	0	0	38,07	38,07
1435	Garnisons de Bourgogne et de Charolais	0	0	38,25	38,25

Tableau 8 : effectifs des garnisons bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages)

Même quand ces derniers restent stables, la composition des troupes peut varier sensiblement. La garnison de Semur-en-Brionnais<sup>2</sup> compte ainsi 5 hommes d'armes et 10 arbalétriers au 9 mars 1419 et au 15 juin de la même année 9 hommes d'armes et 10 arbalétriers<sup>3</sup>. Toutefois, seuls 5 des arbalétriers présents en mars sont les mêmes que ceux de juin, ce qui donne une idée de la rotation importante des combattants dans les garnisons au cours du temps. L'année suivante, la garnison compte 8 hommes d'armes et 11 arbalétriers au 27 septembre, mais les tireurs sont tous différents de ceux de 1419<sup>4</sup>. Le mois d'après, la compagnie a déjà perdu un arbalétrier<sup>5</sup>. Une situation similaire est observable à Châtillon-sur-Seine, où, à partir de novembre 1419, deux des six arbalétriers en garnison, « Jaquot Pillette »

<sup>1</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 7 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>2</sup> Semur-en-Brionnais, arr. Charolles, Saône-et-Loire.

<sup>3</sup> *Comptes généraux...*, n°4340 et n°4357.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n°5520.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n°5522.

et « Jean de la Roche », servent « pour et en lieu des dessusdiz Jean de la Cune et Mareschal qui, par avant, estoient oudit chastel »<sup>1</sup>.

Ces changements dans la composition des troupes peuvent parfois prendre des proportions assez impressionnantes. Ainsi, la compagnie d'Antoine de la Palud en garnison à Montsaugéon<sup>2</sup> compte 30 gens de trait le 19 août 1435 et un nombre similaire le 31 août, mais entre les deux dates tous les noms ont changé à l'exception de « Petit Jean », « Mathieu », « Guillaume Guérin », « Claquin », « Le Roux » et « Jean Boucher », soit 24 hommes ayant été remplacés en à peine deux semaines<sup>3</sup>.

Ce sont donc à la fois des évolutions sensibles dans les effectifs et un renouvellement assez important des combattants qui transparaissent dans les sources, ce qui doit amener à prendre les chiffres avec une certaine circonspection.

#### **D. Fraudes et désertions**

L'évolution rapide des effectifs des troupes engagées, qui est particulièrement visible pour les garnisons grâce aux passages à montre successifs, rappelle que les effectifs d'une armée ne sont jamais réellement fixés et restent toujours théoriques. Entre les hommes tués, blessés et malades, la taille et la composition des compagnies peuvent très vite varier. La désertion en particulier est un problème récurrent qui gangrène toutes les armées médiévales<sup>4</sup>. Il ne faut pas non plus sous-estimer la tendance des capitaines à gonfler artificiellement les effectifs de leurs compagnies de façon à recevoir une paye plus importante, aux dépens de l'administration bourguignonne.

C'est justement pour éviter ce travers qu'a été institué le passage à montre. Ainsi, au château de l'Écluse, Guillebert de Lannoy, qui reçoit annuellement 5300 fr. pour le maintien en garnison de 25 hommes d'armes, 30 arbalétriers et 25 piquiers, n'a en 1418 sous ses ordres que 12 hommes d'armes, 26 arbalétriers et 12 piquiers, pour lesquels il ne reçoit donc que 3776 fr<sup>5</sup>. Il est d'ailleurs précisé qu'il doit les utiliser pour payer ses hommes « en la manière qu'il seroit

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n°5514.

<sup>2</sup> Montsaugéon, arr. Langres, Haute-Marne.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11807.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet Christopher T. Allmand, « Le problème de la désertion en France, en Angleterre et en Bourgogne à la fin du Moyen-Âge », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, dir. Jacques Paviot, Jacques Verger, Paris, 2000, p. 31-41.

<sup>5</sup> *Comptes généraux...*, n°9307.

d'accord avec eulx, tellement que mondit seigneur n'en auroit aucunes plaintes ou poursuite d'eulx »<sup>1</sup>, ce qui n'était manifestement pas toujours le cas.

Une lettre de rémission accordée en février 1420<sup>2</sup> témoigne ainsi des multiples fraudes auxquelles pouvaient se livrer des capitaines peu scrupuleux. Un connétable d'arbalétriers italiens, Nicolas de Fiésole, en garnison à Saint-Denis en 1419, est accusé par un de ses arbalétriers, Hennequin de Monstefale, de ne l'avoir payé que 3 fr. sur les 10 fr. promis et octroyés par l'administration bourguignonne, gardant les 7 fr. restant pour lui. Ce type de détournements effectués par les capitaines aux dépens de leurs propres hommes ne pouvait guère que favoriser la désertion.

Nicolas de Fiésole est en outre alors en conflit avec un autre connétable d'arbalétriers italiens, Barthélémy de Rapaule, qui l'accuse de lui avoir « soubztrait plusieurs compaignons pour servir soubz lui », afin que sa troupe puisse être au complet lors du passage à montre<sup>3</sup>. De telles pratiques peuvent complètement fausser les chiffres des effectifs indiqués par les montres d'armes, certains combattants étant passés à montre plusieurs fois sous plusieurs capitaines différents pour une même campagne.

Il n'est d'ailleurs parfois même pas nécessaire pour cela de débaucher les combattants d'autres capitaines, comme en témoigne une montre d'armes de la troupe du seigneur de Commines, passée le 6 septembre 1417<sup>4</sup>. Parmi les 145 noms de gens de trait à cheval présents dans la liste, 72 sont en réalité indiqués deux fois avec une orthographe légèrement différente. « Francequin de Quaisielle » devient ainsi « Francequin de Quarsielle », « Henriet de Hetin » devient « Henriet de Hessin », « Pietre le Brogue », « Pietre le Bougre » et ainsi de suite. La graphie de certains noms n'est même pas modifiée, comme pour « Hennequin d'Amilleville ». Un seul homme de trait, « Pietre Cobbe », n'est cité qu'une fois. Cette fraude assez grossière, certainement effectuée avec la complicité du clerc ayant rédigé la montre, voire celle du commissaire chargé de passer les hommes en revue, permet de doubler à peu de frais les effectifs d'archers et d'arbalétriers de la compagnie et donc le paiement reçu pour eux par le seigneur de Commines.

Les chiffres donnés par les montres d'armes ainsi que par les comptes sur les effectifs des compagnies bourguignonne restent donc à prendre avec circonspection, tout autant que ceux avancés par les chroniqueurs.

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> AN, JJ 171, n° 88.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Voir pièce justificative n°I.

Il apparaît néanmoins que l'emploi des gens de trait dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 était à la fois massif et croissant, concernant tous les types de troupes et tirant les armées ducales vers le modèle anglais. Une telle évolution ne va alors pas sans poser des problèmes de recrutement, de tactique, mais aussi et surtout d'équipement.

## Chapitre II : L'équipement

Si les armées bourguignonnes recrutent de plus en plus de gens de trait, encore faut-il les équiper. Aucune ordonnance indiquant les équipements requis pour servir dans les armées du duc au début du XV<sup>e</sup> siècle ne nous est parvenue, mais les comptes et les actes de fondation de guildes contiennent un certain nombre d'éléments sur ce qui était demandé ou fourni aux archers et arbalétriers.

Ces derniers devaient en effet se présenter aux montres déjà « suffisamment montés et armés »<sup>1</sup> afin d'être payés, ce qui indique que l'achat de l'équipement devait en majeure partie reposer sur chaque individu. Sans doute la qualité et la quantité des équipements utilisés par les gens de trait bourguignons était-elle donc assez disparate, dépendant des ressources de chacun, ce que les sources disponibles aujourd'hui ne permettent pas forcément de mettre en lumière.

### A. Les armes de trait

#### 1. L'arc

L'arc long est, semble-t-il, le type d'arc le plus employé, du moins dans un contexte militaire, en Europe occidentale au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Une bonne partie des connaissances actuelles sur cette arme provient des constatations archéologiques faites sur les *longbows* et les squelettes d'archers retrouvés dans l'épave du *Mary Rose*, qui datent toutefois du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui ne va pas sans poser des questions quant à la pertinence de ces conclusions pour l'étude de l'archerie à la fin du Moyen-Âge<sup>3</sup>. Il convient donc de rester prudent au sujet des caractéristiques techniques des arcs employés dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435.

En tout état de cause, il s'agit sans doute d'arcs longs, comme en témoigne la commande de « trois longcs coffres à mettre arcs à main » lors du siège de Roye en 1419<sup>4</sup>, peut-être assez proches du *longbow* anglais. Si, à la différence des arcs courts, leur encombrement les rend

---

<sup>1</sup> Voir les exemples de mandements accompagnant les montres donnés par Bertrand Schnerb dans son article « Les montres d'armes, sources de l'étude de la société militaire de la fin du Moyen-Âge : l'exemple Bourguignon », dans *Revue du Nord*, 2017/4, n° 422, p. 671-690.

<sup>2</sup> Valérie Serdon, *Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Rennes, 2005, p. 34.

<sup>3</sup> Delphine Dejonghe, Vincent Deluz, Daniel Jacquet, « L'art d'archerie : Les apports de l'étude des textes techniques au regard de l'historien sur l'arc long et son emploi dans le conflit franco-anglais de la fin du Moyen Âge » dans *La guerre en Normandie (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, dir. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 269-270.

<sup>4</sup> *Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. Michel Mollat, Robert Favreau, dir. Robert Fawtier, Paris, 1965-1976, t. I, p. 491, n° 1467. Roye, arr. Montdidier, Somme.



inadaptés pour le combat monté, ils délivrent en revanche une grande puissance, pouvant aller jusqu'à 80 à 90 livres<sup>1</sup>. Ne serait-ce que bander de tels arcs requiert donc force et habileté, et leur utilisation nécessite ainsi des années de pratique régulière<sup>2</sup>.

Difficile en revanche de déterminer leur portée maximale et a fortiori leur portée utile, dans la mesure où les travaux d'archéologie expérimentale sur le sujet ne parviennent guère à reconstituer de façon satisfaisante les conditions de tir de l'époque<sup>3</sup>. Il semble tout de même qu'en tir parabolique la portée de l'arc dépassait celle de l'arbalète, à savoir environ 200 mètres<sup>4</sup>. Il faut également garder à l'esprit que de telles données peuvent varier selon l'expérience de l'archer, le type de trait utilisé, mais aussi la qualité de l'arc employé.

Il ressort en effet des comptes bourguignons que plusieurs types d'arcs à des prix différents et taillés dans des matériaux différents pouvaient coexister dans les armées rassemblées par le duc. En 1419, Gallien Manier, artilleur de Jean sans Peur, doit ainsi confectionner « 50 arcs d'if à main »<sup>5</sup> pour les archers de corps du duc, « au pris de 16 solz parisis la pièce »<sup>6</sup>. Mais il doit également faire « 8 arcs à main »<sup>7</sup> pour la garnison du château de Beauquesne, en Picardie, pour 4 fr., soit 8 s. p. par arc, deux fois moins que pour les arcs des archers de corps. Ces derniers sont toutefois en bois d'if, le plus réputé pour la fabrication des arcs en raison de sa légèreté et de sa flexibilité<sup>8</sup>. L'essence du bois des autres arcs, qui n'est pas précisée, ou bien leur facture, est donc sans doute de qualité inférieure. 226 arcs ont également été commandés pour le siège de Roye, eux aussi à 8 s. p. la pièce<sup>9</sup>. Les arcs de qualité supérieure semblent donc être réservés aux archers de corps du duc, qui constituent une troupe d'élite, la norme étant plutôt d'armer les autres archers avec des arcs au moins deux fois moins chers.

En 1430, les 1000 arcs à main commandés pour le siège de Compiègne ont coûté 12 s. pièce<sup>10</sup>. Entre le 16 mars 1431 et le 15 janvier 1433, l'artilleur Hanart Flandrine fournit pas moins de 3484 arcs de bois cru à 3 s. t. 9 d. t. pièce, ainsi que 863 arcs « tant de bois de Roménie<sup>11</sup> comme d'autre bois cuit » à 5 s. pièce<sup>12</sup>. Dans le même temps et aux mêmes prix,

---

<sup>1</sup> V. Serdon, *Armes...*, p. 34.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> D. Dejonghe, V. Deluz, D. Jacquet, « L'art... », p. 269-271.

<sup>4</sup> V. Serdon, *Armes...*, p. 37-38.

<sup>5</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 494, n°1468.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> V. Serdon, *Armes...*, p. 34.

<sup>9</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 491, n°1467.

<sup>10</sup> Arch. Dép. du Nord B 1942, f° 73 r°-v°.

<sup>11</sup> Bois d'if importé du Portugal. C. Gaier, *L'Industrie...*, p. 212.

<sup>12</sup> Voir pièce justificative n°IV. Les sommes y sont exprimées en L. de 40 gros, ici reconverties en fr.

l'artilleur Jean Langlois fournit quant à lui 717 arcs de bois cuit et 385 arcs de bois cru<sup>1</sup>. Les quantités considérables commandées, avec un total de 5449 arcs toutes catégories confondues en deux ans, ont certainement contribué à faire baisser les prix, deux à trois fois moins élevés que ceux observés aux sièges de Roye et de Compiègne.

La qualité du bois est là encore un facteur déterminant dans le prix de l'arme, en particulier lorsqu'il est importé, une partie venant ici du Portugal, à la faveur des liens matrimoniaux entre Philippe le Bon et Isabelle du Portugal<sup>2</sup>. Il est ainsi indiqué qu'Hanart Flandrine « a payé à plusieurs fois pour l'amenage du bois dont l'en a fait les arcs devant dis du rivaige de l'eaue en la dicte artillerie »<sup>3</sup>. Le bois cuit, séché au four, est également préféré au bois jeune, dit cru car n'ayant pas subi de préparation préalable, aux propriétés sans doute moins intéressantes pour le tir<sup>4</sup>.

Les arcs d'Angleterre étaient bien évidemment considérés comme ceux de meilleure qualité, et Jean sans Peur en achète d'ailleurs en novembre 1411 un certain nombre munis de cordes et de flèches pour la somme considérable de 400 écus d'or, la moitié du prix étant consacrée au transport de Calais à Paris<sup>5</sup>. Il est possible que cet achat ait eu pour but de copier les techniques permettant de faire des arcs d'une telle qualité. À la même époque, le duc fait don de 3 écus à l'archer anglais Thomas Loing pour l'aider à remplacer l'arc et les flèches qu'il avait perdus lors de l'assaut sur la Chapelle-Saint Denis<sup>6</sup>, ce qui donne une idée de la valeur assez considérable que représentait un arc d'Angleterre par rapport à un arc fabriqué de l'autre côté de la Manche.

La question du prix est d'autant plus cruciale que la quantité d'arcs nécessaire est importante. Or, plusieurs éléments indiquent que les archers bourguignons devaient disposer d'au moins deux arcs chacun. Tout d'abord il faut noter que les 23 archers de corps du duc se voient pourvus de 50 arcs, soit un peu plus de deux par personne<sup>7</sup>. Il s'agit néanmoins d'une troupe à part, dont l'équipement ne peut être considéré comme représentatif.

Plusieurs réglementations concernant les guildes d'archers précisent toutefois l'armement nécessaire pour être admis à tirer. Ainsi une ordonnance de Jean sans Peur réglementant le port

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> C. Gaier, *L'Industrie...*, p. 212.

<sup>3</sup> Voir pièce justificative n°IV.

<sup>4</sup> C. Gaier, *L'Industrie...*, p. 212.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 329.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>7</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 494, n°1468. Les archers de corps s'y voient fournir 23 haches, une par personne, et leurs noms sont énumérés dans leur intégralité dans un autre paiement : *Comptes généraux...*, t. I, p. 390, n°1323.

d'armes et d'armures pour les archers de Lille en 1405 indique qu'ils « seront tenuz de y aler et estre bien arméz et abillés comme à archier appartient et doit appartenir, c'est assavoir chascun desdiz archiers aura et sera tenuz de avoir et porter deux ars et quatre douzaines de fleches bonnes et souffisans »<sup>1</sup>. Il en va de même pour les confréries de Wattignies et Estrées, rétablies la même année<sup>2</sup>, ou pour celle de Coudekerque en 1409<sup>3</sup>. Le port de deux arcs par chaque archer était donc considéré comme la norme par la législation ducale, et sans doute faisait-il partie de l'armement demandé pour que les archers soient considérés comme « suffisamment armés » lors du passage à montre. Cela permet aux archers de ne pas se retrouver démunis si leur arme vient à se briser ou être perdue au cours du combat ou des déplacements en territoire ennemi.

L'arc est en effet relativement fragile. Il doit être transporté décordé afin que la tension n'abîme pas à la fois la corde et le bois. Pour le siège de Roye, outre les grands coffres permettant de contenir les arcs, les cordes sont ainsi commandées séparément : « 80 douzaines de cordes à 5 solz parisis la douzaine »<sup>4</sup>, ce qui pour 226 arcs correspond à environ à un peu plus de 4 cordes par arc. Les cordes devaient donc s'user assez rapidement. Du suif était également utilisé pour « engraisser lesdiz ars et les encorneurs d'iceulx pour les rendre plus doux »<sup>5</sup>, et peut-être aussi pour protéger le bois.

L'arc reste toutefois une arme simple et relativement bon marché, puisque les salaires journaliers au milieu du XV<sup>e</sup> siècle se situent en général entre 2 et 5 s. t.<sup>6</sup>. Pour un arc à 8 s. p., soit 10 s. t., cela correspond donc à entre 2 et 5 jours de travail, ce qui reste abordable. Nul doute que cette caractéristique facilite sa diffusion massive et l'emploi croissant des archers entre 1405 et 1435.

## 2. L'arbalète

L'arbalète est une arme plus complexe. Elle est constituée d'un arc, souvent composite ou en métal au début du XV<sup>e</sup> siècle, d'un arbrier et d'un mécanisme de détente<sup>7</sup>. La tension considérable de la corde rend nécessaire des outils particuliers pour recharger, qui permettent

---

<sup>1</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur, 1405-1419*, éd. Jean-Marie Cauchies, Bruxelles, 2001, p. 24-25, n°18.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 29-30, n°22. Wattignies, arr. Lille, Nord. Estrées arr. Douai, Nord.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 191-192, n°129. Coudekerque, arr. Dunkerque, Nord.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. II, p. 517, n°4114.

<sup>6</sup> Monique Sommé, « Que représente un gage journalier de 3 sous pour l'officier d'un hôtel ducal à la cour de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Mesures, perceptions et représentations*, éd. Jean-Pierre Sosson, Claude Thiry, Sandrine Thonon, Tania Van Hemelryck, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 307.

<sup>7</sup> V. Serdon, *Armes du diable...*, p. 34-36.

de distinguer différents types d'arbalètes. Les plus légères sont ainsi associées à une sorte de levier, d'utilisation relativement rapide et simple, tandis que les plus lourdes, dites à tour ou à moufle, lentes au rechargement mais puissantes et précises, sont dotées d'un système de treuil et de poulies. Enfin, un modèle dit à cranequin est muni d'une roue crantée et d'une manivelle, qui permet un rechargement plus rapide tout en préservant la puissance de l'arme<sup>1</sup>.

Comme pour les arcs, déterminer leur portée est difficile, d'autant plus que tout dépend du type d'arme et de trait employés. Il semble que les plus grosses pouvaient rester efficaces jusqu'à environ 200 mètres<sup>2</sup>. Leur puissance est en revanche connue pour être redoutable, d'autant plus qu'elles sont utilisées en tir tendu, qui frappe donc les cibles de plein fouet avec une capacité de perforation accrue, très utile contre les armures, ou un effet de choc susceptible de mettre l'adversaire hors de combat<sup>3</sup>.

Pour ce qui est des arbalètes en service dans les armées bourguignonnes, les sources comptables permettent là encore d'obtenir un certain nombre d'éléments. Les trois principaux types d'arbalètes apparaissent ainsi dans un inventaire de l'artillerie du duc de Bourgogne en 1432 qui énumère « 25 grosses arbalestes pour fausser harnois blanc »<sup>4</sup>, qui sont sans doute des arbalètes à moufles, et « 170 arbelestes dont il y a 29 cranequins de bois »<sup>5</sup>. Des arbalètes ont aussi été achetées pour le siège de Roye, « deux douzaines d'arbalestres à 6 frans la pièce »<sup>6</sup> d'une part, et six « à 5 écus blancs la pièce », soit 5 fr. 12 s. t. 6 d. t.<sup>7</sup> d'autre part. Pour les arbalètes les plus lourdes, il faut également compter le prix des « windas », autrement dit les guindaux, systèmes permettant de tendre la corde, à 28 s. p. la pièce, soit 1 fr. 15 s. t.<sup>8</sup>.

Ce prix est douze fois plus cher que pour les arcs achetés au même siège, ce qui s'explique sans doute par la complexité de l'arme et la présence de parties métalliques. Elles ont d'ailleurs été commandées en nombre beaucoup plus restreint. Six autres arbalètes, commandées au même artilleur pour garnir le château de Beauquesne<sup>9</sup>, ont coûté tout autant, « 5 frans 10 solz parisis la pièce »<sup>10</sup>. Au siège de Compiègne, en 1430, 108 arbalètes de bois ont été achetées,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Compte de Mahieu Regnault, Arch. Dép. Côte-d'Or, B 1651, publié dans Joseph Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or*, Paris, 1895, p. 75.

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> *Idem.* Des guindaux sont observables sur l'illustration 1.

<sup>9</sup> Beauquesne, arr. Amiens, Somme.

<sup>10</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 494, n°1468.

dont 102 à 3 fr. et 6 grandes à 9 fr.<sup>1</sup>, ce qui montre bien les écarts de prix qui pouvaient exister selon les modèles, tous restant néanmoins bien plus chers que les arcs.

Face à ces coûts, les Bourguignons ne manquent alors pas les occasions de récupérer des arbalètes de l'ennemi, parmi le reste de l'artillerie. Le traité par lequel Jacques d'Harcourt, tenant le parti de Charles VII, rend la forteresse du Crotoy, en 1423, prévoit ainsi que « ledit messire Jaques sera tenu de laisser audit chastel toutes les pouldres, arbalestres et trait, sans rien gaster ne despécier, réservés neuf veuglaies, deux cacques de pouldres, vingt-trois arbalestres et neuf coffres de trait »<sup>2</sup>. Enguerrand de Monstrelet n'omet pas non plus de préciser que des Armagnacs qui, après avoir tenté d'assiéger la place de Champigneul, tenue par une troupe anglo-bourguignonne, furent mis en déroute par une sortie des assiégés, « délaissèrent pluseurs canons, arbalestres et aulcuns aultres habillemens de guerre qu'ilz y avoient apportés »<sup>3</sup>. Les arbalètes, sans doute ici des modèles lourds à moufle, adaptés aux sièges mais peu aisés à transporter en cas de retraite précipitée, font donc des prises de choix, au même titre que l'artillerie.

Comme pour les arcs, la question du prix est d'autant plus importante si les tireurs doivent s'équiper par eux-mêmes, et en particulier s'ils doivent en posséder plusieurs. Là aussi, les ordonnances de Jean sans Peur sur les guildes précisent que les arbalétriers doivent « aller et estre bien arméz et habilléz comme à arbalestriers appartient et doit appartenir, c'est assavoir chascun desdiz arbalestriers aura et sera tenuz de avoir et porter deux arbalestes, baudriers, engins et quatre douzaines de trait bons et souffissant »<sup>4</sup>. C'est le cas pour les guildes de Wattignes et Estrées en 1405<sup>5</sup>, de Boezinge en 1409<sup>6</sup> et de Lo en 1410<sup>7</sup>.

Il faut toutefois noter que pour l'établissement de la confrérie de Wavrin en 1410, les exigences en termes d'équipement sont revues à la baisse : « une bonne arbalestre, un baudrier et trois douzaines de trait bon et souffissant »<sup>8</sup>. La confrérie de Croix, établie la même année, est dans une situation similaire<sup>9</sup>, sans doute en raison des coûts trop importants que les exigences habituelles faisaient porter sur les potentiels participants à la nouvelle guildes. Une arbalète à 6 fr. correspond ainsi à entre 24 et 60 jours de travail d'un artisan, ou encore à un

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f° 73 r°-v°.

<sup>2</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 167.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>4</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 27-28, n°21.

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 174-175, n°118.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 190-191, n°128.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 181-182, n°123.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 182-183, n°124.

dixième du salaire annuel d'un maître une fois les jours chômés comptés<sup>1</sup>. Dans ces conditions, il est difficile de déterminer quelle quantité d'équipement individuel était la norme pour les arbalétriers servant dans les armées bourguignonnes.

Or, cette question est d'autant plus importante que, comme pour les arcs, l'usure des armes pouvait vite devenir un problème. Un privilège de non-préjudice attribué en 1416 à la confrérie des arbalétriers de Malines souligne les parties à risque de l'arbalète : « ilz seroient ou pourroient estre en péril, se par cas de meschief les clefz de leurs arbalestres se desserroient avant temps, que les cordes rompissent ou qu'elles despechassent »<sup>2</sup>. Les cordes semblent en particulier avoir été consommées en grande quantité, en raison de la tension considérable qu'elles devaient subir une fois bandées. Au siège de Marck en 1405, les arbalétriers génois au service de Waleran de Luxembourg se trouvent ainsi démunis face à la contre-attaque anglaise au lendemain d'un assaut parce qu'ils « n'avoient pas rapointié nouvelles cordes et quarreaux à point à leurs arbalestres »<sup>3</sup>.

Les cordes sont sans doute considérées, au même titre que les traits, comme des consommables, au point que lors du siège de Roye en 1419 elles sont, semble-t-il, fabriquées sur place, puisque sont commandées « 40 livres de fil d'Anvers à faire cordes d'arbalestres »<sup>4</sup>. Ce fil, sans doute fait à partir de chanvre et servant spécifiquement à la fabrication des cordes d'arbalètes, était une spécialité de la ville d'Anvers, qui en exportait en grande quantité<sup>5</sup>. Cet achat est associé à celui de « 4 livres de cire à cirer lesdites cordes »<sup>6</sup>, sans doute pour les protéger de l'humidité, à laquelle elles étaient particulièrement vulnérables<sup>7</sup>.

Les arbalètes sont donc des armes certes redoutables, mais coûteuses et relativement fragiles, et plus adaptées à un emploi recherchant la précision plutôt qu'au tir de saturation. Elles sont donc moins polyvalentes que les arcs, même si les différences de modèles et de traits apportent des variations.

### 3. Les traits

Arcs et arbalètes ne sont d'aucune utilité sans leurs traits respectifs, qui conditionnent également certaines de leurs caractéristiques techniques, telles que la portée et la capacité de

---

<sup>1</sup> M. Sommé, « Que représente... », p. 307.

<sup>2</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 404-405, n°248.

<sup>3</sup> J. de Wavrin, *Recueil...*, t. II, p. 96.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>5</sup> C. Gaier, *L'Industrie...*, p. 201.

<sup>6</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>7</sup> V. Serdon, *Armes du diable...*, p. 37.

perforation. Les flèches sont ainsi légères, faciles à transporter et volent plus loin que les carreaux en tir parabolique, mais elles doivent être adaptées à la taille de l'arc et surtout à l'allonge des bras du tireur<sup>1</sup>. Les carreaux sont plus lourds, volent moins loin mais sont utilisés en tir tendu, ce qui leur donne une très bonne capacité de perforation, et leur longueur ne dépend que de la taille de l'arbalète, ce qui en facilite la conception et la production en grandes quantités<sup>2</sup>.

Derrière ces caractéristiques, c'est la question de l'efficacité du tir de chaque arme lors du combat qui se pose. Or, il ne faut pas rester fixé sur l'idée reçue voulant que les flèches sont inutiles face aux armures tandis que les carreaux les percent systématiquement. En effet, les sources narratives confirment et infirment alternativement cette image. Ainsi lors de la bataille de Brouwershaven en 1426, les tirs des arbalétriers des communes de Hollande et Zélande favorables à Philippe le Bon « autant grevèrent aux Englès comme eussent fait pommes pourries »<sup>3</sup>, alors qu'au contraire les flèches anglaises font beaucoup de dégâts. Elles tuent les adversaires mal équipés, à l'image du sénéchal de Boulonnais Andrieu de Valines, qui est tué d'une flèche dans l'œil faute de casque<sup>4</sup>, mais parviennent aussi à percer certaines armures. La qualité des armures portées par les hommes d'armes joue considérablement, puisque le harnois de Jean de Villiers de L'Isle-Adam, qui dirige l'armée bourguignonne, se trouve « tout chargé de flesches attachiés »<sup>5</sup> mais « ne fut en riens faussé du trait »<sup>6</sup>, alors que « mainte autre cuirace y fut faussée »<sup>7</sup>.

Même lorsqu'elles sont de bonne qualité, les protections métalliques ont également des défauts face aux flèches. Lors de la bataille de Cravant, l'auteur anonyme du *Livre des Trahisons de France* indique que face aux flèches écossaises, « quy avoit bon harnois, il estoit heureux, car bon mestier en avoit, et estoit illec bien espruvé »<sup>8</sup>. Mais pourtant lorsque les anglais commencent à leur tour à tirer sur les Lombards, « quy estoient tous armés de harnas complets »<sup>9</sup>, ils « sentirent le tret aux Englès parmi leurs cuisses et parmi leurs grègues, qui trouvoit le faulte de leur harnois »<sup>10</sup>. Les flèches sont donc en mesure de percer des armures

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 38.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> *Le Livre des Trahisons...*, p. 182.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> *Idem*.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>7</sup> *Idem*.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>9</sup> *Idem*.

<sup>10</sup> *Idem*.



incomplètes ou de faibles qualité, mais aussi de blesser des adversaires couverts d'une bonne armure complète en frappant dans les parties moins protégées.

Le type des flèches utilisées joue un rôle important dans la capacité de perforation des protections. En 1425, Jean de Villiers de L'Isle-Adam affronte des combattants de communes favorables à Jacqueline de Hainaut. Dans sa troupe « estoient en nombre plus de VIIIc archiers de Boulenois proueus de fin trait d'espreuve, dont ils perchoient à ces Carmois et Frisons leurs haubregons de part en part »<sup>1</sup>. Avec des traits adaptés, il est donc assez aisé pour les archers de percer des cottes de mailles.

C'est cependant pour les arbalètes que la diversité des traits transparait le plus dans les sources. Dans le compte des fournitures achetées pour le siège de Roye, ce sont pas moins de quatre types de carreaux différents qui apparaissent, entre les « gros viretons » à 1 fr. les cent, les « viretons » à 5 fr. la caisse et les « demi dondaines » à 10 fr. la caisse<sup>2</sup>. Même s'il est impossible de déterminer le nombre de traits contenus dans une caisse, les écarts de prix laissent entrevoir des qualités et des usages différents. Dans l'inventaire de l'artillerie du duc de Bourgogne de 1432 coexistent ainsi des « dondaines » pour les arbalètes normales et des « garroz empannés d'airain, servant aux 25 grosses arbalestes »<sup>3</sup>. L'empenage métallique, en plus de rendre le carreau plus lourd et plus solide, apporte sans doute un gain de précision pour les arbalètes délivrant assez de puissance pour les tirer.

Que ce soit pour les arcs ou les arbalètes, les quantités de traits consommées sont assez impressionnantes. Ainsi pour le seul siège de Roye, ce sont dans un premier temps 9032 douzaines de flèches, soit 108384 flèches qui sont commandées, à 8 s. p. la douzaine, ainsi que 600 gros viretons, 6 caisses de viretons et 4 caisses de demi dondaines<sup>4</sup>. Tout cela a semble-t-il été entièrement consommé puisque l'artilleur Gallien Manier doit y ajouter sur la demande de Jean de Luxembourg, « qui hastivement l'avoit mandé quérir » : 800 douzaines de flèches, soit 9600 flèches, 1000 viretons, 8 caisses de « viretons de trait commun », 2 caisses de demi dondaines et 1 caisse de viretons<sup>5</sup>.

Les traits répertoriés dans l'inventaire de l'artillerie du duc de Bourgogne en 1432 sont dans des quantités aux ordres de grandeur similaires, mis à part pour les flèches : « 6 casses et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>2</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>3</sup> Compte de Mahieu Regnault, Arch. Dép. Côte-d'Or, B 1651, publié dans J. Garnier, *L'Artillerie des ducs...*, p. 75.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>5</sup> *Idem.*



demie et cinq milliers de dondaines », « deux casses de garros empannez d'airain » et « 91 trosses de flesches de deux douzaines la trousse », soit 2184 flèches<sup>1</sup>.

En 1422, Gallien Manier fabrique encore 36000 flèches, à 1 s. 8 d. la douzaine<sup>2</sup>, ce qui est entre cinq et six fois moins cher que pour le siège de Roye. Pour le siège de Compiègne, pas moins de 26000 traits d'arbalètes ont été commandés, à 10 fr. le millier, soit environ 2 s. 5 d. la douzaine, ce qui est plus cher que pour les flèches commandées en 1422, mais toujours moins que pour celles achetées au siège de Roye<sup>3</sup>. Il est difficile d'expliquer ces écarts de prix en l'absence d'éléments supplémentaires sur la qualité des traits en question ou le contexte des commandes.

Les flèches achetées pour les archers de corps du duc étaient également plus chères, ce qui, comme pour leurs arcs, devait correspondre à un gain en qualité. En 1419, Gallien Manier leur livre ainsi 64 douzaines de flèches, soit 768 flèches, au prix de 16 s. p., soit 1 fr., la douzaine, deux fois plus que pour le siège de Roye la même année. De même, entre 1431 et 1433, l'artilleur Jean Langlois délivre 2124 flèches à 16 s. la douzaine aux archers de corps de Philippe le Bon<sup>4</sup>.

Toutes ces munitions doivent également être transportées jusqu'au lieu du siège. Il faut par exemple six chariots pour apporter à Roye 8000 douzaines de flèches et 140 pierres de canons<sup>5</sup>. Pour être stockées à l'abri des intempéries, les flèches étaient mises dans des « queues » et les viretons dans des coffres<sup>6</sup>. Cette question du transport influe d'ailleurs certainement sur la quantité de traits emportés par les armées en campagne.

Ainsi, pour les opérations en Lorraine contre René d'Anjou, qui mènent à la bataille de Bulgnéville, ce sont 36000 flèches qui sont commandées, trois fois moins que pour le siège de Roye<sup>7</sup>. Or il ne devait s'agir au départ que d'une grosse chevauchée, qui demande une bonne vitesse de déplacement et s'accommode donc peu d'une longue traîne de chariots pour porter les munitions. De plus, les combats dans les opérations en rase campagne, y compris lors des batailles rangées, restent relativement ponctuels et consomment sans doute moins de traits que le harcèlement constant qui a lieu lors des sièges, d'autant plus que les tireurs peuvent aussi avoir l'occasion de délaissier arc et arbalète afin de s'y battre au corps-à-corps.

---

<sup>1</sup> Compte de Mahieu Regnault, Arch. Dép. Côte-d'Or, B 1651, publié dans J. Garnier, *L'Artillerie des ducs...*, p. 75.

<sup>2</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1945, f° 179 v°.

<sup>3</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f° 73 r°-v°.

<sup>4</sup> Pièce justificative n°IV.

<sup>5</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 490-491, n°1467.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>7</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f° 79 r°, 82 r° et 83 v°. Voir B. Schnerb, *Bulgnéville...*, p. 62-63.

## B. Les armes de contact

Les informations sur les armes de contact employées par les gens de trait bourguignons sont particulièrement fragmentaires. Il est certain qu'ils en disposaient, puisqu'ils passent parfois eux-mêmes à l'offensive au corps-à-corps, mais les sources ne sont guère disertes sur leur nature.

Pour une utilisation en bataille, le seul témoignage vraiment précis pour cette période concerne les archers anglais à Azincourt. Jean de Wavrin, lui-même témoin oculaire de l'affrontement<sup>1</sup>, indique ainsi qu'ils avaient « haches et coigniés pendans a leurs chaintures ou grandes espées »<sup>2</sup>. Il précise un peu plus loin qu'ils utilisaient « leurs espées, haches, mailletz, cuigniés, becqs de faucouon et autres bastons »<sup>3</sup> pour attaquer les hommes d'armes français. La prévalence des armes contondantes est très importante, et s'explique par la nécessité de venir à bout d'un adversaire en armure, parfois très lourdement protégé. Quant à l'épée, outre le fait qu'elle peut devenir une arme contondante en étant retournée et saisie par la lame afin de frapper avec le pommeau et les quillons, son estoc est utilisé pour passer dans les failles de l'armure<sup>4</sup>. Rien ne s'oppose à ce que des armes similaires aient été employées par les gens de trait bourguignons.

Les archers de corps du duc se voient ainsi fournir 23 haches de guerre en 1419<sup>5</sup>. Le 30 novembre 1432, ils reçoivent à nouveau des haches de guerre à 20 s. la pièce, de même que « les IIII archers de Guy Guilbaut pour acompaigniet icellui seigneur ledit jour de Saint Andry pour la feste et solennité dudit ordre que mondit seigneur fait ce jour »<sup>6</sup>. Ces armes, destinées à équiper les hommes chargés de la protection du duc, devaient être de meilleure qualité que celles du reste des gens de trait. Pour des raisons de prestige, elles étaient peut-être aussi décorées et donc plus chères que des armes à la simple fonction utilitaire. En dehors de ce cas particulier, les sources ne donnent pas plus de détails, si ce n'est que les archers et arbalétriers sont parfois représentés avec des épées dans les illustrations d'époque<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> « Moy acteur de ceste euvre en scay la vérité, car en celle asssemblée estoie du costé des Francois », J. de Wavrin, *Recueil...*, t. II, p. 205.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>4</sup> Loïs Forster, *Chevaliers et hommes d'armes dans l'espace bourguignon au xv<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Bertrand Schnerb, Université de Lille, 2018, p. 157.

<sup>5</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 494, n°1468.

<sup>6</sup> Voir pièce justificative n°III.

<sup>7</sup> Voir illustration 1.

La dague et les couteaux en tous genres, armes pratiques, peu encombrantes et pouvant frapper au défaut d'une armure, étaient vraisemblablement très répandus. Ce sont également des armes peu coûteuses, une dague ne coûtant que 15 s. sous le principat de Jean sans Peur<sup>1</sup>, et d'autres modèles de couteaux probablement moins. Ils font donc certainement partie de l'équipement minimal des gens de trait bourguignons. Une ordonnance de Philippe le Hardi, en 1393, indique ainsi qu'il est permis que « les arbalétriers de la confrarie de notre ville de Douai portent leurs cousteaux parmi notre ville, pourveu que par ledit portement il ne s'avacent de fere aucuns debas ou riote en notredicte ville »<sup>2</sup>. Là aussi toutefois les références dans les sources manquent pour pouvoir définir avec plus de précision les types de couteaux qui pouvaient être utilisés.

Pour ce qui est des armes d'hast, une lettre de rémission de 1434 laisse à penser que les gens de trait pouvaient à l'occasion s'en servir. Un écuyer du nom de Guyot de Ganay y tue en effet un archer du comte de Joigny qui voulait le frapper à l'aide d'une « guisarme », suite à une querelle sur le marché de Joigny<sup>3</sup>. Il s'agit toutefois là d'une affaire en contexte civil qui ne reflète peut-être pas l'équipement porté par les gens de trait au combat.

Toutefois, en novembre 1417, deux hommes de la garnison du château de Serrières<sup>4</sup> sont désignés comme des « arbalétriers à pié portant chacun lance au poing »<sup>5</sup>, expression d'habitude plutôt utilisée pour des auxiliaires tels que les valets armés ou certains types de mercenaires. Il s'agit néanmoins d'un cas complètement isolé dans les montres d'armes bourguignonnes.

En effet, à la différence des armes citées précédemment, les armes d'hast ne peuvent être portées à la ceinture et leur utilisation par des archers et arbalétriers déjà soumis à l'encombrement de leur arme principale, en plus d'être peu pratique, n'est pas évoquée dans les chroniques ni sur les illustrations. Il est à la limite envisageable qu'ils aient employé des armes d'hast à la hampe raccourcie, et donc à l'encombrement moins important.

Les informations restent donc assez lacunaires et il est difficile de déterminer l'armement de combat rapproché typique d'un archer ou d'un arbalétrier servant dans les armées bourguignonnes au début du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Dominique Robcis, *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur (1404-1419) d'après les documents comptables*, Paris, 1998, p. 31.

<sup>2</sup> *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, éd. Paul Bonenfant, John Bartier et Andrée Van Nieuwenhuysen, Bruxelles, 1965-1974, t. I, n° 345, p. 568. Douai, arr. Douai, Nord.

<sup>3</sup> AN, JJ 166, n°316. Joigny, arr. Sens, Yonne.

<sup>4</sup> Serrières, arr. Mâcon, Saône-et-Loire.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11789.

### C. Armures et protections

Les sources ne sont guère plus précises pour ce qui est des protections portées par les gens de trait. Là encore, le témoignage de Jean de Wavrin sur les archers anglais à Azincourt est précieux : « estoient la pluspart desdis archiers sans armeures, en leurs pourpains, les chausses rollees sur les genoulz [...], les aucuns estoient nudz piedz et sans chaperon, les aucuns portoient huvettes de cuyr bouilly, et les autres doziere couvertes de harpoy ou de cuyr »<sup>1</sup>. Il suggère ainsi des protections très légères, voire inexistantes et dans des matériaux moins coûteux que le métal.

C'est assez cohérent avec l'origine sociale moins élevée des archers, qui ne peuvent supporter les coûts des armures portées par les hommes d'armes. Un harnois de guerre complet coûte ainsi entre 1406 et 1410 de 37 L. et 3 s. t. à 76 L. et 10 s. t.<sup>2</sup>, soit entre 149 et 372 jours de travail d'un artisan pour le moins cher, et 306 et 765 jours pour le plus cher. Outre la question du prix se pose celle de l'adéquation d'une telle armure, qui, même bien ajustée, restreint quelque peu les mouvements, aux gestes complexes que doivent effectuer les archers et arbalétriers pour tirer ou recharger. Des protections en cuir ou en tissu rembourré sont certes moins efficace que celles en métal mais offrent une plus grande liberté de mouvements tout à fait compatibles avec les besoins des gens de trait.

Du côté bourguignon toutefois, plusieurs éléments amènent à nuancer cette image de combattants très légers. Les ordonnances concernant les guildes d'archers et d'arbalétriers insistent en effet sur la « nécessité de avoir armeures et harnois »<sup>3</sup>, et le droit pour les membres de « porter leurs armeures et harnois convenables ». Cette dernière formule revient régulièrement, pour les confréries d'archers de Lille<sup>4</sup> et Wattignies et Estrées<sup>5</sup> en 1405, de Coudekerque<sup>6</sup> en 1409, et les confréries d'arbalétriers de Wattignes et Estrées<sup>7</sup> en 1405, de Boezinge<sup>8</sup> en 1409, de Lo<sup>9</sup>, Wavrin<sup>10</sup> et Croix<sup>11</sup> en 1410. Le problème est que le mot « harnois » est un terme vague qui peut refléter des ensembles de pièces différents<sup>12</sup>. Il indique toutefois

---

<sup>1</sup> J. de Wavrin, *Recueil...*, t. II, p. 212.

<sup>2</sup> Dominique Robcis, *Armes, armures...*, p. 31.

<sup>3</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 24-25, n°18.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 29-30, n°22. Wattignies, arr. Lille, Nord. Estrées arr. Douai, Nord.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 191-192, n°129. Coudekerque, arr. Dunkerque, Nord.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 27, n°21.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 174-175, n°118. Boezinges, arr. Ypres, Belgique.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 190-191, n°128. Lo-Reninge, arr. Dixmude, Belgique.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 181-182, n°123. Wavrin, arr. Lille, Nord.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 182-183, n°124. Croix, arr. Lille, Nord.

<sup>12</sup> D. Robcis, *Armes, armures...*, p. 26.

assez clairement des protections métalliques, ou en tout cas plus lourdes que celles attribuées par Jean de Wavrin aux archers anglais.

Les illustrations d'époque représentent de plus en général les archers et arbalétriers avec au moins un casque, soit un bassinot sans visière, soit un chapeau de fer<sup>1</sup>, deux modèles qui permettent de garder un large champ de vision, nécessaire pour bien viser. Or, d'après Dominique Robcis, un bassinot sans camail coûte au moins 13 L. 10 s. t.<sup>2</sup>, soit entre 54 et 135 jours de travail, ce qui est déjà assez considérable. Peut-être les gens de trait pouvaient-ils toutefois acheter des équipements d'une qualité, et donc d'un prix, inférieurs à ceux commandés par l'administration militaire bourguignonne.

Sont également représentées des protections métalliques pour les bras et éventuellement les jambes, mais qui diffèrent selon les combattants. Or, les harnois de bras pouvaient coûter entre 7 L. 10 s. t. et 13 L. 10 s. t., et les harnois de jambes entre 10 et 15 L. Le tout commence à atteindre des prix assez conséquents, mais il faut également prendre en compte le fait que certains combattants devaient porter des ensembles incomplets ou encore des pièces achetées d'occasion.

Pour ce qui est du tronc, il est difficile de déterminer dans l'iconographie ce qui relève de la cuirasse, de la brigandine, du haubergeon ou encore du simple vêtement rembourré. Les illustrations restent de toute façon à prendre avec une grande prudence, puisqu'elles donnent une image idéalisée et parfois anachronique des combattants.

Les archers de corps du duc portaient quant à eux un haubergeon, puisque Jean sans Peur donne 16 fr. à deux d'entre eux, en février 1419, pour leur aider à en acheter un. En 1435, Philippe le Bon acquiert aussi à la foire d'Anvers 48 haubergeons d'acier pour ses propres archers de corps<sup>3</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, un haubergeon coûte entre 5 L. 13 s. t. et 50 L.<sup>4</sup>, ceux achetés ici sont donc sans doute plutôt dans la fourchette basse du prix. Les archers de corps sont, là encore, un cas particulier, toutefois les cottes de mailles les moins chères ne semblent pas complètement inabordables pour les autres archers et arbalétriers, puisque leur prix est moins élevé que celui d'un casque ou de plates protégeant les bras ou les jambes. La protection offerte devait en revanche être de bien moindre qualité que pour les haubergeons les plus coûteux.

---

<sup>1</sup> Voir les Illustrations 1, 2, 3 et 4.

<sup>2</sup> D. Robcis, *Armes, armures...*, p. 31.

<sup>3</sup> C. Gaier, *L'Industrie...*, p. 84.

<sup>4</sup> D. Robcis, *Armes, armures...*, p. 31.

Les sources narratives ne donnent pas de précisions permettant d'indiquer si le reste des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes étaient équipés de cuirasse ou haubergeons, à l'exception notable du *Livre des Trahisons de France*. Dans l'épisode précisant que les archers boulonnais de Jean de Villiers de L'Isle-Adam étaient munis de traits d'épreuve face aux Hollandais favorables à Jacqueline de Hainaut, l'auteur anonyme indique également que ces derniers « se combattirent un petit de picques et de crennequins, mais peu domagèrent aux hommes d'armes et mains encoires aux archiers picars quy estoient tous armés de jacques »<sup>1</sup>. Son vocabulaire est toutefois assez flottant et parfois anachronique, et les détails qu'il donne ne sont pas toujours pertinents.

En effet, le jaque est bien un élément de la tenue de bataille des archers, documenté en particulier pour les archers de corps des ducs de Bourgogne<sup>2</sup>, qui devaient certainement le porter sous leur haubergeon au combat. Néanmoins, il s'agit d'un vêtement rembourré composé de plusieurs couches de toiles ou de futaines<sup>3</sup>, qui ne saurait donc arrêter un coup de pique et encore moins un carreau d'arbalète. Sans doute faut-il donc plutôt voir dans les « jacques » du *Livre des Trahisons de France* des brigandines voire des cuirasses, portées par-dessus des vestes rembourrées.

Les archers de corps portaient également des huques, vêtement de dessus brodés aux devises ducales<sup>4</sup>, sans doute sans la moindre valeur protectrice, ce rôle étant plutôt dévolu aux jacques et aux haubergeons. Il s'agit manifestement de vêtements de prestige, portés d'abord en contexte militaire mais aussi, par extension, en contexte civil, lors d'importantes cérémonies<sup>5</sup>, et à ce titre il n'est pas impossible que d'autres grands seigneurs bourguignons aient veillé à ce que les gens de trait de leur compagnie soient équipés du même type de vêtements avec leurs propres devises.

Ces indices restent toutefois un peu trop isolés pour porter à généralisation. Il faut également garder à l'esprit que chaque pièce d'équipement, en particulier chaque protection métallique, doit être transportée par les gens de trait jusqu'au lieu des combats. La question des montures des archers et arbalétriers et du poids qu'elles peuvent porter est donc également à prendre en compte.

---

<sup>1</sup> *Le Livre des Trahisons...*, p. 190.

<sup>2</sup> Sophie Jolivet, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon, de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003, p. 109.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>5</sup> *Idem.*

## D. Les chevaux

L'expression « montés et armés suffisamment », couramment utilisée dans les mandements accompagnant les montres d'armes pour désigner les hommes d'armes et de trait aptes au service, inclut la nécessité d'avoir des chevaux. Malheureusement, la fin de la pratique du restor des chevaux dans les années 1380 a amené une simplification des montres d'armes, qui dès lors n'indiquent plus rien sur les montures apportées<sup>1</sup>.

Toutefois nombre d'éléments indiquent que les armées bourguignonnes étaient largement montées au début du XV<sup>e</sup> siècle, archers et arbalétriers compris<sup>2</sup>. Il est d'ailleurs significatif que les montres d'armes ne précisent la présence d'archers ou d'arbalétriers montés que lorsqu'il y a dans la même compagnie des archers ou arbalétriers à pied. Le statut de ces derniers est au contraire systématiquement précisé. Les gens de trait montés sont donc considérés comme la norme par l'administration comptable et militaire bourguignonne.

La nécessité de partir au combat muni d'une monture ne va d'ailleurs pas sans poser problème, comme en témoigne la lettre de rémission accordée en 1412 à Michel Le Tisserant, archer de Senlis accusé d'avoir volé un cheval<sup>3</sup>. Devant avec d'autres hommes s'incorporer à la compagnie d'Élyon de Jaqueville, ils « avisèrent qu'ils n'y pouvoient aler sans avoir chevaulx. Et lors ledit Hazart dist qu'il en iroit quérir un sur son père, et ledit Michelet dist aussi qu'il en iroit quérir un sur son oncle à Béthisy<sup>4</sup> ». Ce premier appel à la solidarité familiale ne fonctionnant toutefois pas, Michel Le Tisserant décide alors d'aller demander un cheval au prévôt de Crépy-en-Valois<sup>5</sup>, son cousin et parrain de sa femme, alors même qu'il est au service du duc d'Orléans, mais ne parvient pas à le rencontrer. Ayant retrouvé ses compagnons, ils décident ensemble de lui trouver une monture et finissent par voler les chevaux d'une charrette en se faisant passer pour des hommes de la garnison de Coucy<sup>6</sup>. Cet exemple montre la nécessité absolue d'être monté avant de partir au combat, mais également les difficultés que peuvent rencontrer certains hommes de trait pour trouver une monture, ressource alors assez coûteuse.

Bertrand Schnerb a ainsi établi que dans les années 1360 les montures des archers et arbalétriers coûtaient 14 florins<sup>7</sup>. De telles données ne sont pas disponibles entre 1405 et 1435

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Les montres d'armes... », p. 675.

<sup>2</sup> Voir Bertrand Schnerb, « Le cheval d'armes en Bourgogne (milieu XIV<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> s.) », dans *Le cheval dans la culture médiévale*, dir. Bernard Andematten, Agostino Paravicini-Bagliani, Eva Pibiri, Florence, 2015, p. 70.

<sup>3</sup> AN, JJ 166, n° 156.

<sup>4</sup> Béthisy-Saint-Pierre ou Béthisy-Saint-Martin, arr. Senlis, Oise.

<sup>5</sup> Crépy-en-Valois, arr. Senlis, Oise.

<sup>6</sup> Coucy-le-Château-Auffrique, arr. Laon, Aisne.

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Le cheval d'armes... », p. 78.



à cause de la fin du restor. En 1420, deux archers de corps du duc, Anieulx de Cohem<sup>1</sup> et Jacot de Bonmy<sup>2</sup>, se voient offrir 20 francs monnaie royale de 16 livres 10 sous pour s'acheter chacun un cheval. Comme il s'agit d'un corps d'élite, leurs chevaux devaient toutefois être de meilleure qualité que ceux des autres gens de trait.

Les seules données précises sur le sujet sont plus tardives et concernent les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, en 1473. Le cheval d'un arbalétrier devait alors valoir au moins 13 fr. et 15 s. t., et celui d'un archer au moins 6 fr., la différence entre les deux s'expliquant par le poids supérieur de l'équipement de l'arbalétrier porté par le cheval<sup>3</sup>. Il n'est pas impossible qu'une telle distinction dans la qualité des chevaux ait eu cours cinquante ans plus tôt, mais rien dans les sources ne permet de l'affirmer avec certitude.

Il est en revanche certain que la qualité requise pour les chevaux des gens de trait était inférieure à celle des chevaux des hommes d'armes. Ces derniers ont en effet besoin de montures dressées pour le combat, là où les gens de trait n'utilisent les leurs que pour se déplacer entre les affrontements<sup>4</sup>. Archers et arbalétriers combattaient en effet à pied, l'arc long et les modèles d'arbalètes alors en service ne se prêtant pas au tir monté, à la différence des arcs courts orientaux. Leur qualité de fantassins montés leur donne en revanche une grande mobilité, en permettant aux armées bourguignonnes de se déplacer rapidement tout en gardant des gens de trait disponibles pour le combat si nécessaire, sans risquer de les laisser prendre du retard en arrière.

Les chevaux représentent en revanche pour les gens de trait un coût non négligeable, non seulement à l'achat mais aussi en termes d'entretien. L'entretien journalier d'un cheval à la cour de Bourgogne coûte ainsi entre 2 s. t. 1 d. t. et 2 s. t. 10 d. t., ce qui équivaut au salaire journalier d'un manoeuvre<sup>5</sup>. Il est vrai que ces coûts sont sans doute moins importants en dehors de la cour, et que lors des campagnes les combattants peuvent fourrager en territoire ennemi, activité qui n'est toutefois pas sans risques<sup>6</sup>.

Les montures, si elles apportent aux gens de trait un réel avantage en campagne, constituent donc une part considérable des dépenses engagées pour s'équiper et rester en service selon les critères en vigueur dans les armées bourguignonnes.

---

<sup>1</sup> *Comptes généraux...*, t. I, p. 369, n°1236.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 387, n°1313.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Le cheval d'armes... », p. 78-79.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> M. Sommé, « Que représente... », p. 304-307.

<sup>6</sup> Voir B. Schnerb, « Le cheval d'armes... », p. 73-74.



Avec ces différents éléments, et malgré les nombreuses lacunes que présentent les sources, il est possible d'établir une partie de l'équipement minimal d'un homme de trait bourguignon, ainsi que les coûts qui en découlent, au moins en ordres de grandeur, les prix ayant une forte tendance à varier selon les périodes.

Pour un archer, une panoplie constituée de deux arcs à 10 s. t. pièce, huit cordes pour 4 s. t. 2 d. t. les huit, quatre douzaine de flèches à 10 s. t. la douzaine, un bassinnet sans visière ni camail à 13 fr. 10 s. t., une dague à 15 s. t. et un cheval à 6 fr. coûte ainsi 23 fr. 9 s. t. et 2 d. t., soit un peu plus du tiers du salaire annuel d'un maître<sup>1</sup>.

Pour un arbalétrier, les informations manquent pour le coût individuel et la quantité nécessaire des projectiles et des cordes, mais un ensemble incomplet d'une arbalète à 6 fr., d'un bassinnet sans camail, d'un dague et d'un cheval à 13 fr. 15 s. t. coûte déjà 34 fr., soit une fois et demie plus que pour l'équipement d'un archer<sup>2</sup>. Ce sont déjà en creux des différences sociales entre ces deux types de combattants qui semblent se dessiner, mais aussi des différences d'emploi tactique, l'arc se prêtant plus à une utilisation massive alors que l'arbalète excelle pour le tir de précision.

---

<sup>1</sup> Tous les prix ont été repris des chiffres donnés plus haut.

<sup>2</sup> *Idem.*

## Chapitre III : L'Emploi tactique des gens de trait

L'accroissement de la part des gens de trait, à l'équipement et donc à l'emploi si différent de celui des hommes d'armes, dans les effectifs bourguignons a alors sans doute permis d'ouvrir de nouvelles possibilités tactiques pour les armées ducales. Dans une guerre médiévale complexe, faite de coups de main et de sièges plus que de batailles, disposer de tireurs, de fantassins légers capables de se déplacer rapidement grâce à leurs chevaux, se révèle ainsi être un avantage certain.

Malheureusement, de la même façon que pour leurs effectifs, les données manquent pour définir avec précision l'emploi tactique des gens de trait pour ce qui relève de la « petite guerre » ou, dans une moindre mesure, de la guerre de siège. La guerre navale reste quant à elle peu étudiée et, en dehors de l'iconographie, l'usage qui y était fait des archers et arbalétriers n'apparaît guère dans les sources qu'à l'état de traces. En revanche, quoique rares et souvent délibérément évitées, les batailles restent des événements assez documentés et ont ainsi pu livrer leur lot d'informations sur les usages tactiques bourguignons en matière de gens de trait.

### A. La « petite guerre »

La guerre médiévale est marquée par « l'aventure »<sup>1</sup>, petite opération rassemblant quelques hommes ou dizaines d'hommes qui harcèlent l'adversaire ou pillent son territoire, à la recherche de butin ou de rançons. Avec les activités de reconnaissance, les coups de main divers et les attaques sur le ravitaillement, elle forme l'ensemble de la « petite guerre », qui réunit les aspects de la guerre de moins grande intensité que les batailles rangées et des sièges. La mobilité des combattants y est très importante, puisque ces petites troupes se trouvent en général isolées en territoire ennemi. L'équipement léger des archers et arbalétriers devrait donc en faire de bon candidats pour ce genre d'activités militaires.

Cependant, pour ces opérations de faible ampleur, les sources se bornent souvent à simplement indiquer la présence des gens de trait, sans donner plus de détails. Jean de Luxembourg rassemble ainsi, en 1420, « grand quantité de gens d'armes et de trait de plusieurs pays » pour ravager le comté de Guise<sup>2</sup>. Ces actions se font d'ailleurs parfois de façon relativement spontanée, sans qu'un grand chef de guerre bourguignon ne les dirige. Des troupes

---

<sup>1</sup> Philippe Contamine la définit dans « Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans » dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 87, n°2. 1975, p. 366.

<sup>2</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. Louis Douët d'Arc, Paris, 1857-1862, t. IV, p. 8.

bourguignonnes mélangeant hommes d'armes et de trait pillent ainsi en 1414 les territoires royaux dans la région d'Auxerre avant de chercher à se réfugier en Bourgogne<sup>1</sup>.

Toutefois, plusieurs exemples vont un peu plus loin et mettent en avant l'utilité des gens de trait dans ce type de guerre. Ils peuvent en effet jouer un rôle crucial dans la défense face aux chevauchées ennemies, en particulier lorsque les adversaires sont en supériorité numérique. Ainsi en 1430, les seigneurs de Crèvecœur et de Saveuse, capitaines bourguignons escortant un convoi de ravitaillement avec « huit vingts combattans ou environ »<sup>2</sup>, tombent dans une embuscade tendue par des Armagnacs « qui bien avoient plus grand nombre de gens que leur adverse partie »<sup>3</sup>. Néanmoins, Enguerrand de Monstrelet raconte qu'ils « se mirent à pied avec leurs gens, dont la plus grande partie estoient archiers, et se deffendirent bien et radement »<sup>4</sup> et avec succès. Lorsqu'ils ont le temps de mettre pied à terre et, plus important encore, de se retrancher, les gens de trait peuvent ainsi tenir à distance des adversaires bien plus nombreux, ce qui les rend également particulièrement nécessaires lors d'actions en territoire ennemi.

Enguerrand de Monstrelet et Georges Chastellain racontent ainsi en des termes relativement proches la chevauchée de Franquet d'Arras, gentilhomme tenant le parti bourguignon, « bien accompagné de bonnes gens d'armes et de archers en nombre de trois cens ou environ »<sup>5</sup>, près de Lagny-sur-Marne<sup>6</sup> en 1430. Il y rencontre la troupe de Jeanne d'Arc, composée de quatre cent combattants, « et par le moyen de ses archiers, c'est assavoir dudit Franquet, qu'il avoit, lesquelz par très bonne ordonnance s'estoient mis à pied et se deffendirent tous ensemble, si vaillamment que pour le premier et second assault ycelle Pucelle et ses gens ne gaignièrent riens sur eulx »<sup>7</sup>. Face à cette résistance des archers, Jeanne d'Arc est alors contrainte d'appeler en renforts les gens des garnisons alentour, « lesquelz y vindrent en grand nombre, à tous coulevrines, arbalestres et autres habillemens de guerre »<sup>8</sup>, pour déloger son adversaire, qu'elle fait par la suite exécuter.

Sur cet événement, Jean Chartier apporte un détail supplémentaire, indiquant que les hommes de Franquet d'Arras s'étaient mis à pied « contre une haye »<sup>9</sup>, suggérant ainsi qu'ils

---

<sup>1</sup> Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. François Morand, Paris, 1876-1881, t. I, p. 218.

<sup>2</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 375.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Georges Chastellain, *Chronique*, dans *Œuvres*, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863, t. II, p. 40.

<sup>6</sup> Lagny-sur-Marne, arr. Torcy, Seine-et-Marne.

<sup>7</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 384.

<sup>8</sup> *Idem.*

<sup>9</sup> Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, éd. Auguste Vallet de Viriville, Paris, 1858, p. 120.

avaient pris la peine de se retrancher pour ne pas avoir à affronter en champ ouvert un ennemi supérieur en nombre. Toutefois, Chartier, tout comme Perceval de Cagny, indique qu'il s'agissait d'une troupe d'anglais<sup>1</sup>. Peut-être cherchent-ils ainsi à passer sous silence et faire oublier l'épisode peu glorieux pour Jeanne d'Arc de la décapitation de Franquet d'Arras, ou bien peut-être ce dernier disposait-il effectivement d'archers anglais, ce qui pourrait également expliquer la qualité de leur résistance.

Toujours est-il que cet épisode montre qu'affronter une troupe retranchée, même de petite taille, comportant de nombreux archers et arbalétriers peut aller jusqu'à nécessiter du matériel du siège ainsi qu'une forte supériorité numérique. Les chefs de guerre bourguignons semblent en être bien conscients, à l'image du seigneur de Charny qui, en se repliant vers Mâcon avec ses gens en 1434, renforce son arrière-garde de deux cent archers auxquels il a fait mettre pied à terre, afin de se prémunir d'une éventuelle surprise de la troupe du duc de Bourbon, qui n'advient finalement pas<sup>2</sup>. Ces archers, déjà prêts au combat puisque démontés, auraient ainsi permis de retenir l'attaque adverse, laissant au gros de la troupe le temps de s'enfuir ou de s'organiser pour une contre-attaque.

Ces différents exemples confirment également que les gens de trait agissaient en tant qu'infanterie portée, se déplaçant à cheval mais combattant à pied. C'est assez logique puisque cela leur permet de garder une grande mobilité malgré un équipement peu adapté au combat monté. Il faut aussi noter que les chroniqueurs insistent plus pour ce genre d'actions sur les archers que sur les arbalétriers. Peut-être les premiers sont-ils plus appropriés pour ce type de guerre que les seconds, du fait de la rapidité de leur déploiement, de leur cadence de tir élevée et de leur capacité à combattre et tirer en formation serrée, qui pourrait leur permettre de repousser plus facilement les assauts.

Toutefois les gens de trait bourguignons ne brillent pas toujours dans les escarmouches, en particulier lorsqu'ils n'ont pas le temps de se préparer au combat. Ainsi, en 1430, une troupe bourguignonne marchant en direction de Guerbigny<sup>3</sup>, en Picardie, est assaillie par surprise par les hommes de Poton de Xaintrailles. Georges Chastellain précise que les Bourguignons allaient dans le plus grand désordre, sans s'être équipés, que « s'espardoient hommes d'armes parmy les champs, et archers ne tenoient route »<sup>4</sup>, pour courir à la chasse au lièvre. Dans ces conditions, la troupe adverse chargea, « tua archers, abatti hommes d'armes, mist en fuite les effroyés, et

---

<sup>1</sup> *Idem.* ; Perceval de Cagny, *Chroniques*, éd. Henri Moranvillé, Paris, 1902, p. 173.

<sup>2</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. II, p. 302.

<sup>3</sup> Guerbigny, arr. Montdidier, Somme.

<sup>4</sup> G. Chastellain, *Chronique...*, t. II, p. 126.

riens ne lui arresta devant ses mains que tout ne reçut faille »<sup>1</sup>. Lorsqu'ils ne sont pas en formation et prêts pour le combat, les gens de trait sont ainsi particulièrement vulnérables, du fait de leurs protections plus légères que celles des hommes d'armes.

Ces quelques exemples ne sauraient toutefois représenter l'ensemble des situations dans lesquelles les archers et arbalétriers bourguignons ont été employés dans la « petite guerre ». Les sources restent malheureusement plutôt discrètes sur le sujet, tendant surtout à exalter les exploits individuels des hommes d'armes lors des chevauchées.

## B. La guerre de siège

La guerre de siège, qui constitue également un pan très important de la guerre médiévale, est en revanche un peu plus documentée. Défenseurs et assaillants se tiraient en effet régulièrement dessus, à l'image de ceux du siège de Fontenay<sup>2</sup> en 1412, « gectant continuellement les ungs contre les autres de traits, de canons, de bricoles et bonnes arbalestes »<sup>3</sup>. Tous deux ayant la possibilité de se retrancher, cela permet ainsi de maintenir la pression sur l'adversaire sans pour autant risquer un assaut coûteux.

C'est également l'occasion, pour l'attaquant, de pousser l'ennemi à la faute. Ainsi au siège de Ham<sup>4</sup> en 1411, un certain nombre de « légiers compagnons »<sup>5</sup> flamands « s'en alloient à l'escarmuche et tiroient aux murs l'un contre l'autre »<sup>6</sup>. L'un des défenseurs sort alors « accompagné de IIIc chevaux armés légèrement sans plus du hault de la pièce et sallade en teste, ayans tous le lance ou poing, contendans de porter jus une partie de ces escarmucheurs et de retourner tout à temps en la ville: mais le dit chevalier failly à son emprise, car son cheval luy fu tués sous luy, aucuns de ses gens se sauvèrent, mais il fu pris en criant : « Raenchon ! » lequel tantost Flamens dehachièrent menu comme char à masel »<sup>7</sup>. La garnison se trouve ainsi devant un dilemme : soit accepter de ne rien faire face au harcèlement de l'assaillant, ce qui peut faire baisser le moral des troupes, soit mener une sortie, au risque de subir des pertes si elle est mal préparée et donc d'affaiblir sa position.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>2</sup> Château sans doute disparu aujourd'hui, se situant aux alentours de Bourges.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, p. 274.

<sup>4</sup> Ham, arr. Péronne, Somme.

<sup>5</sup> *Le Livre des Trahisons de France*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. II, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1873, p. 94.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Idem.*



Les archers et arbalétriers sont également utilisés pour soutenir les assauts menés par les hommes d'armes, notamment par « échelade ». Par exemple Jean de Luxembourg au siège d'Allibaudières<sup>1</sup> en 1420 « cuida emporter d'assault le bolvercq planté devant la porte du château, comme il fist à ses cous et despens, car il fist ses hommes d'armes à force d'eschielles monter et combatre main à main et archiers tirer à grand forche »<sup>2</sup>. Les tirs permettent ainsi de gêner, voire désorganiser, la défense pendant que les hommes d'armes, plus lourdement équipés, se chargent de l'essentiel de l'assaut. C'est d'ailleurs également ce que montrent les illustrations de l'époque, même si elles sont à prendre avec précautions puisqu'elles donnent une image idéalisée des combattants et des combats<sup>3</sup>.



Illustration 1 : siège d'une ville au xve siècle. Paris, musée Carnavalet, G. 23525.

<sup>1</sup> Allibaudières, arr. Troyes, Aube.  
<sup>2</sup> *Le Livre des Trahisons...*, p. 152.  
<sup>3</sup> Voir illustrations 1 et 2.

Les gens de trait ne sont toutefois pas toujours en mesure de faire la différence du côté de l'attaquant, en particulier lorsqu'ils commencent à manquer de munitions ou sont pris par surprise. C'est ce à quoi doit faire face en 1405 Waleran de Luxembourg qui, après avoir rassemblé « des dessusdiz pays de Picardie et de Boulenois de quatre cens à cinq cens archers avec cinquante arbalestriers genevois et environ mil Flamens de près des marches de Gravelines »<sup>1</sup>, met le siège devant le château de Marck<sup>2</sup>, tenu par les anglais. Le lendemain d'un assaut, ces derniers reçoivent des renforts en hommes d'armes et archers venant de Calais, qui attaquent les assiégeants. Ceux-ci, subissant les tirs anglais, commencent à fuir, y compris « les arballestriers Genevois, qui le jour devant avoient alloué la plus grant partie de leurs viretons à l'assault dudit chastel de Mercq, n'avoient pas rapointié nouvelles cordes et quarreaux à point à leurs arballestres, ne aussi ne prindrent ou firent manière de prendre l'artillerie quy sur les chariotz estoit pour eulz aidier, pourquoy quant ce vint au besoing ilz ne firent pas grant deffence »<sup>3</sup>. La question du ravitaillement en traits est donc vitale pour l'attaquant qui, en plus d'en faire une grande consommation lors des assauts, doit aussi veiller à en conserver de bonnes réserves pour parer à toute éventualité. Cela peut causer des problèmes d'ordre logistique puisqu'il faut les acheminer par chariots dans un territoire disputé par l'ennemi.

Cette question est moins importante du côté du défenseur, si du moins le château dispose avant le siège de bonnes réserves. Ce n'est pas le seul avantage dont bénéficient les gens de trait assiégés, qui peuvent tirer d'une position en hauteur tout en restant bien protégés. En 1430, les Liégeois révoltés assiègent Bouvignes<sup>4</sup>, tenant le parti de Philippe le Bon. Lors de l'assaut sur le boulevard protégeant les murailles, « au dehors estoient plus de deux mille arbalestriers tirans au dit bolewerck, et dedens aussy avoit arbalestriers et canonniers tirant à grand force »<sup>5</sup>. Sans doute largement surpassés en nombre et en dépit des engins de guerre de l'assaillant, les défenseurs parviennent pourtant à repousser leurs adversaires, ce qui montre l'efficacité défensive des fortifications dans ce genre de duels d'archerie.

Dans ces conditions, les sièges sont également l'occasion de véritables tirs de précision, souvent du côté des assiégés. En 1414, Hector, frère bâtard du duc de Bourbon, est ainsi tué par un tir des défenseurs de Soissons, parmi lesquels se trouvaient des anglais « entre lesquelz avoit

---

<sup>1</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 100-101.

<sup>2</sup> Marck, arr. Calais, Pas-de-Calais.

<sup>3</sup> Jean de Wavrin, *Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretaigne, à présent nommée Engleterre*, éd. Edward Hardy, William Hardy, Londres, 1864-1891, t. II, p. 96.

<sup>4</sup> Bouvignes-sur-Meuse, arr. Dinant, Belgique.

<sup>5</sup> *Le Livre des Trahisons...*, p. 201.



de très bons archiers » si l'on en croit Jean Le Fèvre de Saint-Rémy<sup>1</sup>. Selon les versions, il fut blessé en contre-attaquant une sortie « d'une flesche parmy le gorgerin qui fut faulsé tot outre, tant que le fer de ladicte flesche entra dedens la gorge »<sup>2</sup>, ou bien « en parlementant à Enguerran de Bournonville, d'une flesche ou visaige »<sup>3</sup>, ou encore « en allant aviser les fossez de la ville »<sup>4</sup>. Dans tous les cas, il s'agit bien d'un tir précis, employant un trait conçu pour percer une plate d'armure.



Illustration 2 : assaut de la porte Saint-Honoré en 1429. Paris, BnF, ms. Français 5054, f° 66v<sup>o</sup>.

De la même façon, Jeanne d'Arc est blessée par une arbalète en menant l'assaut en 1429 entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Honoré de Paris, défendues à la fois par une garnison bourguignonne et par les Parisiens. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* parle même d'une

<sup>1</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. I, p. 453.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, p. 10.

<sup>4</sup> Pierre de Fénin, *Mémoires*, éd. Émilie Dupont, Paris, 1837, p. 41.



véritable série de tirs ajustés : « « Voyre, dist ung, paillarde, ribaulde ! » Et traict de son arbaleste droit à elle et lui perce la jambe tout oultre, et elle de s'enfouir, ung autre persa le pié tout oultre à cellui qui portoit son estandart ; quant il se senti navré, il leva sa visièrre pour veoir a oster le vireton de son pié, et ung autre lui traict, et le saigne entre les II yeux et le navre a mort »<sup>1</sup>.

C'est en effet lors des sièges que l'arbalète montre l'intégralité de son potentiel militaire. Bien protégé derrière des murailles ou des fortifications de siège telles que les mantelets ou les bastilles, l'arbalétrier peut prendre le temps, sans que sa faible cadence de tir ne le mette en danger, de viser et d'ajuster des tirs particulièrement mortels, du fait de la puissance délivrée par son arme en tir tendu et de la capacité de ses carreaux à percer les armures les plus lourdes. Cela ne semble d'ailleurs pas avoir échappé aux capitaines bourguignons.

Au siège de Roye<sup>2</sup> en 1419, Jean de Luxembourg demanda ainsi à la ville de Corbie<sup>3</sup> « qu'on lui envoiast des arbalestriers, canons et autres habillemens de guerre pour combatre et subjuguier ladicte ville de Roye »<sup>4</sup>, « et pareillement furent mandez les arbalestriers de Douay<sup>5</sup>, Arras, Péronne, Saint-Quentin, Montdidier, Noion<sup>6</sup> et autres villes de l'obéissance du Roy »<sup>7</sup>. De même, en 1420, Jean de Villiers de L'Isle-Adam demande « secours de vivres, arbalestriers et autres choses à eux duisibles, à Auxerre »<sup>8</sup> pour assiéger ses adversaires retranchés dans un monastère.

En 1421, Philippe le Bon manda également des troupes « tant des bonnes villes du roy comme des siennes, dont il tira grand nombre d'arbalestriers et de canonniers »<sup>9</sup>, pour assiéger Saint-Riquier<sup>10</sup>. Lorsqu'une armée armagnacque s'approcha du siège, il se hâta de se porter à sa rencontre, « et laissa tous ses arbalestriers et ceulx des bonnes villes audit lieu d'Abbeville »<sup>11</sup>. Ces derniers, en particulier ceux des villes, étaient certainement à pied, ce qui aurait ralenti l'armée ducale composée d'hommes d'armes et d'archers à cheval. Sans doute la faible efficacité des arbalétriers en champ ouvert a-t-elle également motivé cette décision.

---

<sup>1</sup> *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Alexandre Tuetey, Paris, 1881, p. 245.

<sup>2</sup> Roye, arr. Montdidier, Somme.

<sup>3</sup> Corbie, arr. Amiens, Somme.

<sup>4</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, 367.

<sup>5</sup> Douai, arr. Douai, Nord.

<sup>6</sup> Noyon, arr. Compiègne, Oise.

<sup>7</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, 367.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 388.

<sup>9</sup> G. Chastellain, *Chronique...*, t. I, p. 243.

<sup>10</sup> Saint-Riquier, arr. Abbeville, Somme.

<sup>11</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 57.

Il est donc possible que les chefs bourguignons, s'ils préfèrent emmener des archers en campagne pour leur effet plus massif sur le champ de bataille, ne dédaignent pas pour autant les talents des arbalétriers lorsqu'ils doivent se confronter à un ennemi défendant une position forte, en comptant notamment sur les contingents des villes alliées à proximité. Il est d'ailleurs notable qu'arbalètes et arbalétriers sont souvent dans les chroniques rapprochés de l'artillerie et plus généralement des autres « habillements » de guerre nécessaires pour mener un siège. *Le Livre des Trahisons de France* indique ainsi que pour le siège de Calais, prévu en 1406, ont été rassemblés une grande quantité « de canons, de bombardes, d'arbalestres et de pavaix, de pain biscuit, de chars sallées, de charoy, de pouldres, de pierres et de tous autres habillements nécessaires en tel cas »<sup>1</sup>.

Peut-être les arbalétriers sont-ils donc considérés, dans ce cas, comme une sorte de corps technique, au même titre que les canonniers et les servants et constructeurs de machines de guerre. Ils s'en rapprochent d'ailleurs par leur capacité à tirer des fusées incendiaires, utilisée notamment lors du siège de Vellexon en 1409<sup>2</sup>.

Les armées bourguignonnes font donc un emploi régulier des gens de trait pour les sièges, que ce soit en attaque comme en défense, mais qui reste somme toute assez classique au regard de la poliorcétique de l'époque.

## C. Les batailles

### 1. Un déploiement alternatif

Sur les champs de bataille en revanche, les armées bourguignonnes se démarquent en privilégiant un déploiement qui donne la part belle aux archers et arbalétriers en les plaçant sur les flancs de l'avant-garde ou du corps principal<sup>3</sup>. Les armées françaises au XIV<sup>e</sup> siècle, et encore au début du XV<sup>e</sup>, comme le montre entre autres l'exemple d'Azincourt, tendaient au contraire à reléguer les gens de trait en seconde ligne voire à l'arrière-garde, dans le but de ne pas gêner la charge des hommes d'armes.

---

<sup>1</sup> *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 20.

<sup>2</sup> Alain Salamagne, « L'attaque des places fortes au XV<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple des guerres anglo- et franco-bourguignonnes », dans *Revue historique*, t. 585, 1993, p. 86. Vellexon-Queutrey-et-Vaudrey, arr. Vesoul, Haute-Saône.

<sup>3</sup> Les usages tactiques bourguignons ont été analysés par Bertrand Schnerb dans son article « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du 15<sup>e</sup> siècle : essai de synthèse », dans *Annales de Bourgogne*, t. LXI, n° 241, janvier-mars 1989, p. 5-32.

Pour autant, la manière bourguignonne de disposer les troupes avant un combat est loin d'être originale. Décrite par Christine de Pizan dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*<sup>1</sup>, dont Jean sans Peur possédait un exemplaire<sup>2</sup>, elle trouve en réalité sa source dans le *De re militari* de Végèce, dont les enseignements infusent dans toute la tactique médiévale<sup>3</sup>. La tactique bourguignonne n'innove donc pas réellement, elle applique plutôt des méthodes alternatives bien connues et auxquelles elle a d'ailleurs déjà dû faire face.

En 1396 à Nicopolis, Jean sans Peur, alors comte de Nevers, a pu voir de ses propres yeux les effets désastreux de la charge des hommes d'armes croisés, qu'il dirigeait, contre les archers turcs retranchés derrière des rangées de pieux<sup>4</sup>. Sans nul doute cela a-t-il eu un effet considérable sur sa perception de l'utilité des gens de trait au combat. Il possédait d'ailleurs encore dans son armurerie personnelle en 1419 un « arc turquois » avec son étui<sup>5</sup>, signe qu'il ne dédaignait pas ce type d'armes.

En 1408, à Othée, première bataille à laquelle il participe après Nicopolis, il inaugure donc pour son armée un déploiement défensif beaucoup plus prudent et laissant une grande place aux archers, situés sur les flancs et au-devant de la ligne principale<sup>6</sup>. Cette façon de disposer les troupes est somme toute assez proche du déploiement turc dont il avait subi l'efficacité douze ans plus tôt, mais ce n'est alors peut-être pas sa seule source d'inspiration.

Les chefs de guerre bourguignons disposent en effet avec l'armée anglaise d'un modèle occidental couronné de succès. Le déploiement des archers en première ligne ou sur les côtés, retranchés derrière des rangées de pieux aiguisés, y est tellement lié dans les esprits du temps que Jean de Wavrin le qualifie d'à « la mode angloise »<sup>7</sup> ou à « la mode d'Angleterre »<sup>8</sup> pour les affrontements de Verneuil en 1424 et de Montépilloy en 1429. Les armées bourguignonnes ont de plus l'occasion de côtoyer les contingents anglais, d'abord en 1411 avec l'emploi de mercenaires par Jean sans Peur<sup>9</sup>, et surtout après l'assassinat de ce dernier et le traité de Troyes,

<sup>1</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, BNF, Département des Manuscrits, français 23997, folio 46v.

<sup>2</sup> *Une femme et la guerre à la fin du Moyen-Âge : le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, études réunies par Dominique Demartini, Claire Le Ninan, Anne Paupert et Michelle Szkilnik, Paris, 2016, p. 50.

<sup>3</sup> Christopher T. Allmand, *The « De re militari » of Vegetius : the reception, transmission and legacy of a Roman text in the Middle Ages*, Cambridge, 2011.

<sup>4</sup> B. Schnerb, « La bataille rangée... », p. 12.

<sup>5</sup> Bertrand Schnerb, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, p. 106.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 268-269.

<sup>7</sup> J. de Wavrin, *Recueil...*, t. III, p. 110.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>9</sup> Bertrand Schnerb, « Anglais et Écossais dans les armées des ducs de Bourgogne au début du XVe siècle », dans *Guerra y Diplomacia en la Europa Occidental 1280-1480 (XXXI Semana de Estudios Medievales, Estella 19-23 juillet 2004)*, Pampelune, 2005, p. 323-335.

lors d'opérations menées conjointement. Ainsi à Cravant, en 1423, les troupes anglaises et bourguignonnes combattent de concert, et publient avant la bataille une ordonnance exigeant notamment « que chascun archier feist ung penchon aguysé à deux boutz, pour ficher devant lui quant besoing en seroit »<sup>1</sup>, comme ont l'habitude de le faire les archers anglais.

Dans ces conditions, il semble que les chefs de guerre bourguignons aient rapidement acquis une réelle expérience dans l'emploi des archers et arbalétriers. Ainsi, le seigneur de Miraumont, déjà chargé de la conduite des archers à Othée en 1408, pour laquelle il est salué par les chroniqueurs<sup>2</sup>, apparaît à nouveau dans le même rôle en 1418 dans des combats près de Senlis dans les *Mémoires* de Pierre de Fénil, qui indique qu'il « s'i gouverna mout grandement et bien les tint en ordonnance »<sup>3</sup>. Il existe donc des capitaines bourguignons reconnus pour leur habileté dans le gouvernement des gens de trait.

Les modalités concrètes de ce commandement ne sont d'ailleurs pas faciles à saisir, les chroniqueurs restant dans le vague. L'écuyer de cuisine de Philippe le Bon Latin de Marcadel reçoit en 1420 48 s. p. « pour l'achat d'un estandart de bougeran noir pour la conduite de ses archiers qui estoient avec lui à Chaalons en Champaigne »<sup>4</sup>. De tels étendards servaient sans doute de signe de ralliement sur le champ de bataille, afin d'organiser le déploiement des troupes. Il reste néanmoins difficile de déterminer les façons qu'avaient les commandants bourguignons de diriger leurs gens de trait au cours du combat.

Le modèle de déploiement initié par Jean sans Peur à Othée semble en tout cas avoir fait date, puisqu'il est non seulement employé dans toutes les autres batailles menées par l'armée bourguignonne, sous des chefs différents, jusqu'en 1435, mais aussi conceptualisé dans les plans de bataille, comme celui de 1417 qui a pu être conservé<sup>5</sup>.

C'est donc une culture tactique commune qui semble s'être développée chez les capitaines bourguignons, dans laquelle les gens de trait jouent un rôle non négligeable, et qui explique la part de ces derniers dans les nombreux succès bourguignons sur les champs de bataille.

---

<sup>1</sup> E.de Monstrelet, *Chronique*, t. IV, p. 160.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, p. 358 ; P. de Fénil, *Mémoires...*, p. 12.

<sup>3</sup> P. de Fénil, *Mémoires*, p. 87.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, n°1428.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « La bataille rangée... », p. 17.

## 2. Une tactique victorieuse

Les gens de trait bourguignons, bien utilisés, ont effectivement entre 1405 et 1435 de nombreuses occasions de prouver leur efficacité. Dès la bataille d'Othée, ils jouent un rôle essentiel de soutien à l'assaut des hommes d'armes bourguignons sur les Liégeois révoltés. Ils s'avancent en effet sur les flancs de l'ennemi, déjà engagé au combat et pressé de toutes parts, pour faire pleuvoir une pluie de traits qui semble avoir causé un grand nombre de tués, les Liégeois étant, apparemment, insuffisamment protégés<sup>1</sup>. *Le Livre des Trahisons de France* précise ainsi que « les archiers et arbalétriers de Picardie, de Flandres et de Haynau les servirent d'autre costé moult merueilleusement, ce que mal ils polrent soustenir, pour ce que meschamment estoient armés »<sup>2</sup>. Ils ne sont de plus pas capables de répliquer efficacement, leur trait étant de l'avis de plusieurs chroniqueurs « de petite valeur »<sup>3</sup>, mis à part celui de leurs mercenaires anglais, trop peu nombreux pour faire la différence.

Il s'agit d'un exemple rare d'emploi réussi des gens de trait dans une action offensive, face à un ennemi certes bien retranché mais déjà engagé au corps à corps. Cela demande donc une bonne coordination entre les différents types de combattants. Peut-être une opération semblable a-t-elle eu lieu lors de l'assaut du pont de Saint-Cloud, en 1411, auquel participèrent 2111 archers et arbalétriers rassemblés dans plusieurs corps comprenant également des hommes d'armes<sup>4</sup>. Ces différents contingents articulèrent leurs actions pour mener une manœuvre complexe afin de s'emparer du pont. Malheureusement, les chroniques ne donnent pas de détails sur l'emploi qui y fut fait des gens de trait, même si l'on peut supposer qu'ils eurent un rôle de soutien assez proche de celui d'Othée.

Le succès de ce genre d'actions offensives dépend aussi grandement de la qualité des archers et arbalétriers employés. Si leur moral ou leur entraînement n'est pas suffisant ou si leurs armes et leurs traits ne sont pas adaptés, ils peuvent vite subir d'importantes pertes face aux contre-attaques adverses. C'est ce qui advient lors de la bataille de Brouwershaven, qui oppose, en 1426, l'armée du duc de Bourgogne à un contingent anglais du duc de Gloucester pour le contrôle des Pays-Bas et du Hainaut. Lors de l'assaut contre les archers anglais tenant une digue, les arbalétriers des communes de Hollande et de Zélande favorables à Philippe le Bon « deschargièrent pour ung cop plus de mille arbalestres quy autant grevèrent aux Englès

---

<sup>1</sup> Claude Gaier, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968, p. 317.

<sup>2</sup> *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 37-38.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 361 ; J. de Wavrin, *Recueil...*, t. II, p. 124.

<sup>4</sup> B. Schnerb, « La bataille rangée... », p. 20.

comme eussent fait pommes pourries ; mais ces Engls tirèrent sy vigoureusement de flesches qu'ils mirent incontinent la bataille de ces communes en desroy, et en ce desroy reculèrent plus tost que le pas derrière leurs banières »<sup>1</sup>. Le duel d'archerie, particulièrement impressionnant selon Jean de Wavrin<sup>2</sup>, tourna donc à l'avantage des archers anglais, sans doute mieux formés, plus disciplinés et mieux équipés. C'est finalement l'action énergique des hommes d'armes bourguignons qui rétablira la situation.

Si l'emploi des gens de trait en attaque peut donc parfois se révéler hasardeux, c'est sur la défensive que le déploiement bourguignon montre l'étendue de son efficacité. Comme lors des grandes victoires anglaises de Crécy en 1346, Poitiers dix ans plus tard et Azincourt en 1415, l'emploi massif de gens de trait, placés sur les ailes et éventuellement en avant de la ligne d'hommes d'armes et retranchés derrière des rangées de pieux, peut ainsi permettre de résister à des adversaires pourtant bien supérieurs en nombre.

Waleran de Luxembourg en fait l'expérience en 1412 lorsque sa petite armée rencontre une troupe armagnacque à Saint-Rémy-du-Plain<sup>3</sup>. Il adopte alors un déploiement similaire à celui de la bataille d'Othée, comme l'indique Enguerrand de Monstrelet : « Et à chascun costé de celle bataille furent mis emprès les hommes d'armes, les archers et arbalestriers en manière de deux èles, tant et si loing qu'ilz se povoient estendre »<sup>4</sup>. Les gens de trait profitent également du terrain pour se retrancher « outre ung fossé assez avantageux »<sup>5</sup> et, lorsque leurs adversaires les chargent à cheval, « commencèrent à tirer, tant de leurs arcs que de leurs arbalestes, assez continuellement, et tellement se y maintindrent qu'ilz grevèrent très grandement les Orléanois et les mirent en desroy par force de traict, lequel les chevaux ne povoient souffrir, et ruèrent jus plusieurs de leurs maistres »<sup>6</sup>. Les tirs, s'ils ne tuent peut-être pas massivement les hommes d'armes du fait de leurs protections, en blessent en tout cas un certain nombre, et surtout tuent et blessent leurs chevaux, ce qui désorganise complètement la charge et rend la contre-attaque des hommes d'armes bourguignons beaucoup plus facile.

Une situation assez proche se produit à Cravant, en 1423, où un contingent bourguignon participe au déploiement anglais, et surtout à la bataille de Bulgnéville, en 1431. Une troupe de Bourguignons et Picards d'environ 4000 hommes, d'après Enguerrand de Monstrelet<sup>7</sup>,

---

<sup>1</sup> *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 182.

<sup>2</sup> « Commencèrent archiers a tyrer des deux parties sy onnyement que de l'espesseur du trait sambloit estre une nuée et sur le champ une esteuiliere », J. de Wavrin, *Recueil...*, t. III, p. 202.

<sup>3</sup> Bertrand Schnerb analyse en détail cette bataille dans « La bataille rangée... », p. 27-29.

<sup>4</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, p. 251-252.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 459.

soutenant le parti du comte de Vaudémont lors de la guerre de succession de Lorraine, y affronte environ 6000 hommes menés par René d'Anjou. Les premiers, si l'on adopte le ratio alors courant dans les armées bourguignonnes de deux hommes de trait par homme d'armes, avaient donc peut-être 2000 ou 3000 archers et arbalétriers, à l'inverse des seconds qui avaient « très peu de gens de trait »<sup>1</sup>. La veille de la bataille, les Bourguignons se déploient une première fois en attendant leur adversaire, qui finalement ne vient pas les combattre. Dès ce premier déploiement, Monstrelet souligne : « et avoient leurs archiers chascun ung penchon aguisié fichié devant eulx »<sup>2</sup>. Cette pratique était donc devenue courante chez les gens de trait bourguignons.

Le lendemain, ils sont interceptés par l'armée de René d'Anjou alors qu'ils tentent de se replier en Bourgogne. Ils se mettent alors à nouveau en ordre de bataille, suivant les conseils du chevalier anglais Jean Ladam : « Si furent mis les archiers ou front devant, et une partie sur les hèles, et fichièrent leurs penchons devant eulx »<sup>3</sup>. Face à la charge frontale de leurs adversaires, ils déchargent d'abord leurs canons puis les archers commencent à tirer : « Si tiroient les archiers Picars par fière et merveilleuse vigueur contre leurs ennemis. Duquel trait ilz en occirent et navrèrent grand nombre »<sup>4</sup>. Jean Le Fèvre de Saint-Rémy donne ici des détails supplémentaires, indiquant notamment qu'il y eut deux assauts. Le premier, à cheval, vient se briser contre la position fortifiée de l'armée bourguignonne : « ilz furent receuz à poinctes de lances et de traict servis à si grant abondance que eulx et leurs chevaulx furent navrez et bleschiez par telle façon que en grant désaroy ils se retrayrent »<sup>5</sup>. Le second assaut est alors mené à pied, mais sans plus de succès : « les archiers bourguignons commencèrent à tirer sur eulx tellement que plusieurs en furent mors et bleschiez »<sup>6</sup>. Il s'agit donc d'une situation tactique très proche de celle qui mène aux grands succès anglais de Crécy, Poitiers et Azincourt : une troupe d'hommes d'armes charge frontalement, à pied ou à cheval, des archers bien retranchés derrière des pieux plantés au sol, dont les tirs les désorganisent, les blessent, voire même en tuent un certain nombre. Hommes d'armes et de trait n'ont ainsi plus qu'à sortir de leurs retranchements pour contre-attaquer au corps-à-corps et achever la déroute de leurs adversaires.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 462.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 460.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 461.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 464.

<sup>5</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. II, p. 261.

<sup>6</sup> *Idem.*



Si l'ennemi n'attaque pas et adopte un déploiement similaire, en revanche, la situation aboutit à une impasse tactique, qui débouche éventuellement sur un duel d'archerie. En 1429, une armée anglo-bourguignonne menée par le duc de Bedford rencontre l'armée de Charles VII, où se trouve un contingent d'archers écossais, à Montépilloy. Les deux camps se refusent à engager l'ensemble de leurs troupes dans une action offensive, l'affrontement se résumant à une série de grosses escarmouches et surtout à un duel d'une heure et demie entre les archers écossais, réputés pour leur qualité, et les archers picards amenés par les Bourguignons<sup>1</sup>. D'après Enguerrand de Monstrelet et Jean de Wavrin, le duc de Bedford fut « grandement content des Picars »<sup>2</sup>, ce qui indique, même chez les anglais, une certaine reconnaissance de la qualité des gens de trait exerçant dans les armées bourguignonnes.

Malgré tout, l'action de ces derniers ne put pas être décisive lors de cette journée : le seul tir des gens de trait ne suffit donc pas à gagner une bataille, c'est par le combat rapproché que se décide finalement le sort des armes.

### 3. Les gens de trait et le combat rapproché

Le rôle militaire des gens de trait ne peut guère se limiter à une action à distance, ne serait-ce que parce que l'adversaire risque toujours d'arriver suffisamment près pour engager un corps-à-corps. Or les archers et arbalétriers bourguignons ont eu à plusieurs reprises l'occasion de se distinguer en la matière.

Une fois l'adversaire désorganisé par leurs tirs, ils peuvent ainsi participer à la contre-attaque. Suite aux assauts manqués de René d'Anjou à Bulgnéville, les Bourguignons sortirent de leurs positions et « se férèrent en eulx de grand courage, et par espécial les archiers Picars. Si les séparèrent, occirent et navrèrent terriblement, et en brève conclusion les tournèrent à grand desconfiture et les mirent à grand meschief »<sup>3</sup>. De même, lors de la déroute des Armagnacs à Saint-Rémy-du-Plain, les gens de trait de Waleran de Luxembourg semblent avoir été les plus acharnés à la poursuite : « Et lors, les gens d'icellui connestable, tant hommes d'armes comme archers, en eslevant grans cris, commencèrent de toutes pars à férir et effondrer en eulx, et les navrer et occire cruelement. Et par espécial, les dessusdiz archers, qui estoient légèrement armez, les poursuivirent asprement et en firent maint mourir à grant martire »<sup>4</sup>. Les gens de trait n'hésitent donc pas à aller au contact après avoir érodé par leurs traits le potentiel

---

<sup>1</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 346.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 347 ; J. de Wavrin, *Recueil...*, t. III, p. 328.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 464.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. II, p. 253.



militaire des hommes d'armes ennemis. Une fois la défaite de leurs adversaires consommée, ils peuvent ainsi se convertir en fantassins légers afin d'exploiter au mieux leur avantage, en particulier lors de la poursuite. Peut-être même remontent-ils à cheval à cette occasion, pour rattraper plus facilement les fuyards.

Ils ne sont pas non plus complètement dépourvus de ressources face à un ennemi encore vaillant. Ainsi en 1421, à Mons-en-Vimeu, les Armagnacs, après avoir mis en déroute une partie de l'ost de Philippe le Bon, « retournèrent cuidans estre victorieux, mais ils trouvèrent archiers à piet en la place où ils avoient rompu leurs lances, lesquels les décoipoient et tuoyent pour ce qu'ils s'embatoient à cheval tout parmi eulx »<sup>1</sup>. Jean Le Fèvre de Saint-Rémy indique aussi que « promptement que les aucuns des Daulphinois chéoiot à terre, les archiers les tuoyent »<sup>2</sup>. Ils peuvent donc à l'occasion, malgré leur équipement léger, se révéler de redoutables combattants au corps-à-corps, même contre des ennemis montés, motivés et lourdement équipés.

Le désarçonnement semble en effet avoir été une technique bien rodée face aux adversaires à cheval un peu trop téméraires. Plusieurs anecdotes dans les sources narratives en font état. Ainsi à Saint-Rémy-du-Plain, lors de la poursuite : « Et lors de rechef y eut ung vaillant homme d'armes breton qui se féry dedens lesdiz archers, espérant que ses compaignons le suivissent ; mais tantost fut tiré jus de son cheval et mis à mort très cruellement »<sup>3</sup>, et au cours des affrontements menant à la levée du siège de Compiègne, en 1430 : « Mais entre les aultres ung vaillant homme d'armes [...], ala férir dedens les archiers Picars, pensant que ses compaignons le deussent souscourir et suivre ; ce que point ne firent, et pour ce, fut tantost, d'yceulx archiers tiré jus de son cheval et mis à mort cruelle »<sup>4</sup>. Ces deux exemples montrent que malgré leurs protections et l'avantage d'être montés, les hommes d'armes isolés n'ont guère de chances lorsqu'ils chargent seuls des gens de trait qui les attendent de pied ferme.

Ce qui frappe également est la tendance de ces derniers à ne pas faire de prisonniers lorsqu'ils en viennent au corps-à-corps. Dans chacun des exemples donnés précédemment, les chroniques indiquent systématiquement qu'ils tuent les gens d'armes, apparemment sans accorder merci. Le cas du chevalier ayant tenté de disperser les escarmoucheurs flamands au siège de Hem en 1411 est lui aussi parlant, puisqu'il « fu pris en criant : « Raenchon ! » lequel tantost Flamens dehachièrent menu comme char à masel »<sup>5</sup>. La capture en vue d'une rançon est

---

<sup>1</sup> *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 165.

<sup>2</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. II, p. 112.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, p. 253.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 413 ; Jean de Wavrin raconte la même anecdote dans des termes assez similaires dans son *Recueil...*, t. III, p. 381-382.

<sup>5</sup> *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 94.

pourtant une composante essentielle de la guerre médiévale, au point que se développe une véritable *Ransom culture*<sup>1</sup>. Il serait donc étonnant que cette dernière ne s'applique pas aux gens de trait bourguignons en particulier.

Il est nécessaire ici de passer par l'exemple des archers anglais pour comprendre cette situation. Rémy Ambühl a en effet montré qu'à Azincourt ces derniers, qui représentaient près de 80% de l'armée anglaise, n'ont pourtant capturé que la moitié des prisonniers faits pendant la bataille<sup>2</sup>. Ces captifs étaient en outre ceux dont la rançon moyenne était la moins élevée. Plusieurs explications peuvent alors être apportées. Peut-être les archers avaient-ils tendance à faire moins de captures que les hommes d'armes, soit qu'ils aient cherché à tuer directement leurs adversaires, soit que les nobles ennemis aient répugné à se rendre à un adversaire de moindre rang social. Ou bien peut-être ont-ils effectivement capturé la très grande majorité des prisonniers, avant d'être victimes de spoliations et de transferts vers les hommes d'armes des captifs de plus grande valeur<sup>3</sup>. Dans les deux cas, cela ne pouvait guère les inciter à faire des prises au cours du combat.

Il est possible que les gens de trait combattant dans les armées bourguignonnes aient connu une situation similaire, même si les données et les études manquent sur le sujet. L'exemple de la capture de Jeanne d'Arc au début du siège de Compiègne est toutefois parlant. Plusieurs chroniques pro-bourguignonnes s'accordent à dire que c'est par un archer qu'elle fut désarçonnée, mais qu'elle se rendit pourtant au bâtard de Wandonne, sans doute l'homme d'armes le plus proche<sup>4</sup>. Peut-être l'archer en question voulait-il directement l'achever, auquel cas se rendre à un homme d'armes était pour Jeanne d'Arc son seul espoir de survie, ou peut-être voulait-il bien la capturer, avant d'être spolié de sa prise dans le feu de l'action. Autre possibilité, qui semble tout de même moins probable, peut-être Jeanne d'Arc, dont la famille avait été récemment anoblie, a-t-elle refusé de se rendre à un combattant qui ne correspondait pas à son nouveau statut social. Les sources sur le sujet ne permettent pas de trancher, mais ce cas illustre bien la complexité du rapport des gens de trait à la capture contre rançon.

Dans ces conditions, il se peut que les archers et arbalétriers bourguignons aient préféré prendre moins de risque en tuant directement leurs adversaires plutôt qu'en tachant de les

---

<sup>1</sup> Rémy Ambühl, *Prisoners of War in the Hundred Years War. Ransom Culture in the Late Middle Ages*, Cambridge, 2013.

<sup>2</sup> Rémy Ambühl, « Le Sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », *Revue du Nord*, n° 89, 2007, p. 761-771.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 388 ; *Le Livre des Trahisons de France...*, p. 203 ; J. de Wavrin, *Recueil ...*, t. III, p. 358 ; G. Chastellain, *Chronique...*, t. II, p. 49.

capturer en vue d'un hypothétique retour sur investissement, ce qui les rend sans doute d'autant plus redoutables sur les champs de bataille puisque particulièrement meurtriers.

## D. La guerre navale

La guerre navale est un cas un peu à part dans l'ensemble des engagements des armées bourguignonnes. Entre 1405 et 1435, l'activité navale de Jean sans Peur puis de Philippe le Bon reste en effet assez limitée, du fait à la fois d'un certain désintérêt pour la question et des trêves signées avec l'Angleterre pour préserver le commerce flamand<sup>1</sup>. L'affrontement avec Jacqueline de Hainaut et Humphrey de Gloucester pour le contrôle de la Hollande et de la Zélande relance bien les armements de navires de guerre, mais sans donner lieu à des engagements majeurs<sup>2</sup>. Dans ce contexte, les gens de trait sont particulièrement discrets dans les sources. Arcs et arbalètes n'apparaissent ainsi dans les armements navals bourguignons qu'à partir de 1436<sup>3</sup>. Ils sont en revanche souvent représentés dans l'iconographie médiévale sur les combats navals, ce qui indique qu'ils y jouaient un rôle certain<sup>4</sup>.

Dans sa thèse, Jacques Paviot précise notamment que « les archers pouvaient se trouver sur le pont, les châteaux ou dans les hunes »<sup>5</sup> et introduit une différence d'emploi entre archers et arbalétriers issue du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* : « ung archier ne peut tirer en mer que ce ne soit par dessus le bort de la nef et à grant dangier pour luy, et si ne peut faire bonne seete tant pour la paour que pour le branle de la nef »<sup>6</sup>, alors qu'au contraire « ung arbalestier peut tirer soubz coverte, et soit soubz le château devant ou derrière tout en son porpoint, et par ung petit pertuys et sans dangier ou péril peut tuer ou blécier son adversaire ; et quelque peur ne quelque branle que face la nef, l'arbaleste porte la force de son traict »<sup>7</sup>.

Sur mer, le combat semble donc plus se rapprocher du siège que de la bataille rangée, les arbalétriers bénéficiant d'une couverture analogue à celle des fortifications, ce qui leur permet d'exploiter au mieux le potentiel meurtrier de leur arme. Il est donc possible que, comme pour les sièges, les arbalétriers aient été préférés aux archers pour les activités navales. Dans son *Avis sur la guerre avec les Anglais*, publié peu après le traité d'Arras fin 1435, Hugues de

---

<sup>1</sup> Jacques Paviot, *La Politique navale des ducs de Bourgogne*, Lille, 1995, p. 51-59.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 59-69.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>4</sup> Voir les illustrations 3 et 4.

<sup>5</sup> J. Paviot, *La Politique navale*..., p. 302.

<sup>6</sup> *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. Léopold Pannier, Paul Meyer, Paris, 1877, p. 32.

<sup>7</sup> *Idem.*

Lannoy conseille ainsi à Philippe le Bon de prendre contact avec le roi de Castille pour qu'il lui envoie « une bonne armée par mer, de gens d'armes et d'arbalétriers »<sup>1</sup>, sans évoquer les archers.

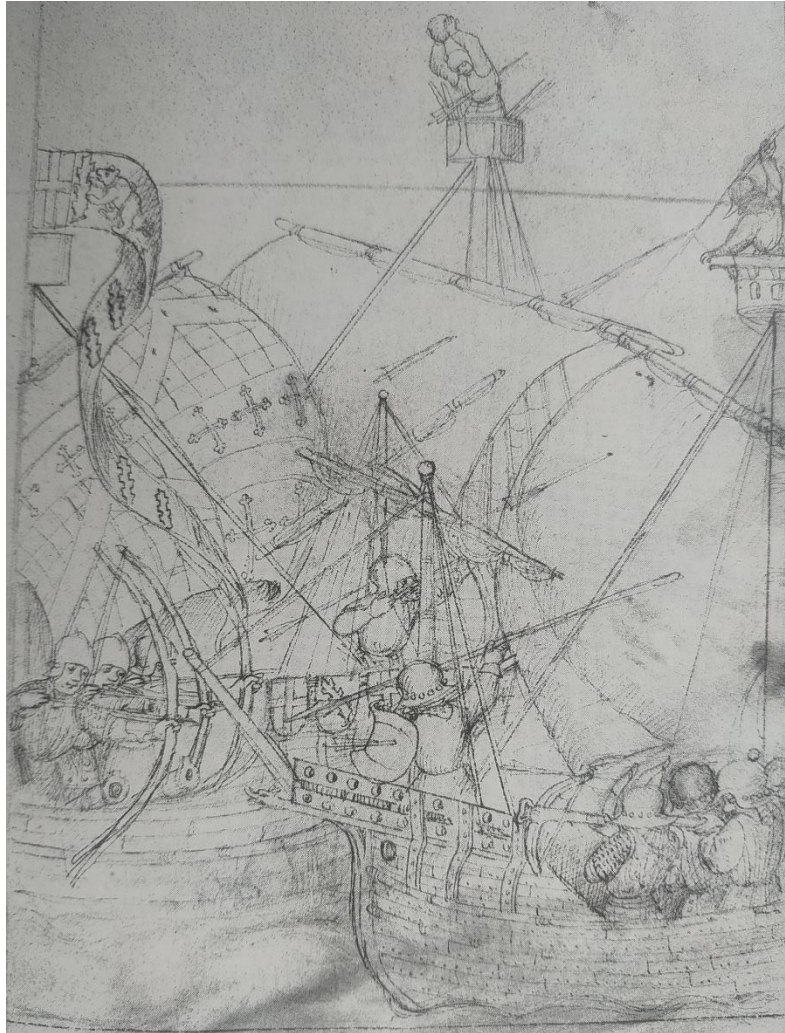


Illustration 3 : combat naval. Londres, British Library, Ms. Cotton Julius, E IV 6 f° 18 v°.

Au-delà des opérations maritimes, une activité militaire fluviale a également pu avoir lieu. Ainsi, en 1421, Philippe le Bon doit faire face aux Armagnacs qui tiennent l'île et le

<sup>1</sup> Hugues de Lannoy, *Avis sur la guerre avec les Anglais*, éd. Charles Potvin, « Hugues de Lannoy, 1384-1456 », dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*. Deuxième Série, t. VI, Bruxelles, 1879, p. 127-138.



château de Pont-Rémy<sup>1</sup>, sur la Somme. C'est alors que « les arbalétriers d'Amiens avec aucuns autres gens d'armes dévallèrent contre val la rivière de Somme, environ douze bateaux, tous délibérés d'entrer en ladite isle et de envahir par force sur les possesseurs ; mais eux non se sentans fors pour la pouvoir défendre encontre si grand puissance de gens, qui aborderoient à pied sec à eux pour cause de leurs navires, tantost abandonnèrent ladite isle »<sup>2</sup>. Les gens de trait peuvent donc à l'occasion mener de véritables opérations amphibies, ce qui souligne un peu plus leur polyvalence.



Illustration 4 : bataille navale. Paris, BnF, ms. Français 2643, f° 118.

Ainsi, non seulement les gens de trait furent employés massivement et intelligemment par les chefs de guerre bourguignons, mais ils se révélèrent aussi, individuellement et en-dehors de quelques contre-exemples, de très bonne qualité. Disciplinés, ils sont capables de résister

<sup>1</sup> Pont-Rémy, arr. Abbeville, Somme.

<sup>2</sup> G. Chastellain, *Chronique...*, t. I, p. 244-245 ; Enguerrand de Monstrelet raconte l'affaire dans des termes très similaires dans sa *Chronique...*, t. IV, p. 52 ; Pierre de Fémin réduit pour sa part le contingent d'Amiens à « cinq ou six grans batiiaux, où il avoit foison arbalétriers » dans ses *Mémoires...*, p. 158.

aux assauts d'adversaires bien équipés et supérieurs en nombres. Bien entraînés, ils peuvent être les auteurs de véritables tirs de précision. Polyvalents, ils sont en mesure de combattre sur terre comme sur mer, à distance comme au corps-à-corps. Tout cela rend donc d'autant plus cruciale la question de leurs foyers de recrutement.



## DEUXIÈME PARTIE : LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES GENS DE TRAIT





## Chapitre premier : sujets du duc, sujets du roi

Les succès des archers et arbalétriers servant dans les armées bourguignonnes interrogent, dans la mesure où l'arc et l'arbalète demandent tous deux une importante formation pour être utilisés correctement. Or, il n'est pas évident que Jean sans Peur et Philippe le Bon aient disposé d'importants foyers de recrutement de tireurs expérimentés, à l'image du roi d'Angleterre.

La question de l'origine géographique de ces combattants est donc cruciale. Si les sources narratives et normatives donnent quelques éléments sur le sujet, ce sont surtout les montres d'armes bourguignonnes qui, par le biais d'une vaste enquête anthroponymique, permettent d'en savoir plus.

### A. Dans les États bourguignons

#### 1. Dans la partie nord

Plusieurs types de noms donnent des indications sur l'origine géographique de leur porteur. Certains font référence à une région assez large, à l'image de « Guiot le Picart » et « Jeannin le Picart », dans la montre de Jean de Cotebrune<sup>1</sup>, d'autres à un toponyme clairement identifiable, comme « Guillaume de Montdidier », dans la montre d'Étienne Lambin<sup>2</sup>. Pour certains hommes, l'origine géographique est même affichée comme nom de guerre, par exemple « Le Picart », dans la montre du seigneur de Châteauvillain<sup>3</sup>.

Il ne s'agit toutefois pas d'une science exacte. Certains noms peuvent être très altérés, certains toponymes avoir disparu ou encore être trop courants pour qu'il soit possible de déterminer une origine précise. « Jean d'Aubigny », dans la montre d'Étienne Lambin<sup>4</sup>, peut ainsi être originaire de nombreux endroits différents répartis dans toute la France.

L'étude générale des noms de gens de trait présents dans les montres d'armes bourguignonnes entre 1405 et 1435 indique très nettement que leur principal foyer de recrutement est et reste la partie nord des États bourguignons<sup>5</sup>. Cette dernière rassemble dès 1405 les comtés de Flandre et d'Artois, ainsi que la Picardie où Jean sans Peur puis Philippe le Bon jouissent d'une très grande influence à la faveur d'alliances avec les familles nobles

---

<sup>1</sup> Annexe I.

<sup>2</sup> Annexe II. Montdidier, arr. Montdidier, Somme.

<sup>3</sup> Annexe III.

<sup>4</sup> Annexe II.

<sup>5</sup> Voir tableaux 9 et 10.

locales<sup>1</sup>. Puis, à partir des années 1420, le Brabant, le Hainaut, la Hollande et la Zélande sont progressivement annexés par Philippe le Bon<sup>2</sup>, mais continuent de ne jouer qu'un rôle mineur dans le recrutement des gens de trait, sans doute en raison de leur intégration trop récente.

Date	1405 <sup>3</sup>	1406-1408 <sup>4</sup>	1410-1412 <sup>5</sup>	1413-1414 <sup>6</sup>	1417-1418 <sup>7</sup>	1419-1424 <sup>8</sup>	1425-1430 <sup>9</sup>	1431-1435 <sup>10</sup>	1405-1435
Nombre total de noms	1209	1409	2309	1639	4723	947	430	2670	15336
Picardie	13	20	21	22	61	18	4	66	225
Artois	16	33	30	25	35	4	1	10	154
Flandres	25	19	12	18	54	11	3	13	155
Hainaut	3	10	8	3	29	6	3	6	68
Brabant	0	2	1	2	8	0	2	0	15
Hollande et Zélande	1	2	2	0	9	1	0	4	19
Principauté de Liège	0	2	1	4	8	2	0	1	18
Duché et comté de Bourgogne	4	10	15	22	40	17	7	72	187
Vermendois	3	3	1	0	5	0	4	0	17
Normandie	6	4	8	9	26	9	6	20	88
Île-de-France	3	11	8	14	38	9	1	45	129
Champagne	3	6	4	7	7	2	0	12	41
Reste du royaume de France	3	8	10	17	31	13	2	27	111

Tableau 9 : répartition des noms de gens de trait reflétant une origine géographique de France ou des États bourguignons entre 1405 et 1435

C'est donc sur les comtés de Flandre et d'Artois que repose l'essentiel de l'engagement de gens de trait dans un premier temps. Il semble d'ailleurs que leur foyer de recrutement ait été un peu trop sollicité dès les débuts de la période. En effet, les archers et arbalétriers

<sup>1</sup> B. Schnerb, *L'État bourguignon...*, p. 197-214.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11767.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11768 à B 11772.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11773 à B 11779. BnF, Clairambault 20.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11781 à B 11786.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788 à B 11791.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792 à B 11799. BnF, Clairambault 114. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11801 et B 11802. BnF Clairambault 114.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11803 à B 11807.

Flamands semblent majoritaires en 1405, avant de diminuer tant en nombre qu'en proportion jusqu'en 1412, puis de revenir en 1413 à des niveaux importants, mais plus faibles qu'en 1405<sup>1</sup>.

C'est encore plus net pour l'Artois, dont les tireurs sont majoritaires entre 1406 et 1414, avant que leur proportion puis leur nombre ne s'effondrent à partir de 1417, pour ne jamais remonter<sup>2</sup>. C'est sans doute le signe d'un emploi trop important qui a épuisé, via les pertes et les désertions, le vivier de tireur expérimentés disponibles dans la région.

Date	1405 <sup>3</sup>	1406-1408	1410-1412	1413-1414	1417-1418	1419-1424	1425-1430	1431-1435	1405-1435
Picardie	1,08	1,42	0,91	1,34	1,29	1,90	0,93	2,47	1,47
Artois	1,32	2,34	1,30	1,53	0,74	0,42	0,23	0,37	1,00
Flandres	2,07	1,35	0,52	1,10	1,14	1,16	0,80	0,49	1,01
Hainaut	0,25	0,71	0,35	0,18	0,61	0,63	0,80	0,22	0,44
Brabant	0	0,14	0,04	0,12	0,17	0	0,47	0	0,10
Hollande et Zélande	0,08	0,14	0,09	0	0,19	0,11	0	0,15	0,12
Principauté de Liège	0	0,14	0,04	0,24	0,17	0,21	0	0,04	0,12
Duché et comté de Bourgogne	0,33	0,71	0,65	1,34	0,85	1,80	1,63	2,70	1,22
Vermandois	0,25	0,21	0,04	0	0,11	0	0,93	0	0,11
Normandie	0,50	0,28	0,35	0,55	0,55	0,95	1,40	0,75	0,57
Île-de-France	0,25	0,78	0,35	0,85	0,80	0,95	0,23	1,69	0,84
Champagne	0,25	0,43	0,17	0,42	0,15	0,21	0	0,45	0,27
Reste du royaume de France	0,25	0,57	0,43	1,04	0,66	1,37	0,46	1,01	0,72

Tableau 10 : répartition des noms de gens de trait reflétant une origine géographique de France ou des États bourguignons entre 1405 et 1435 (en pourcentages)

La Picardie, en revanche, n'est pas dans la même situation. Si elle fournit déjà une part importante de tireurs entre 1405 et 1414, elle prend assez clairement la place de l'Artois à partir de 1417 et reste devant la Flandre. Elle atteint même des sommets à la fin de la période, entre 1431 et 1435, tandis que son territoire est de plus en plus nettement soumis à Philippe le Bon<sup>4</sup>.

Sans doute le vivier de tireurs picard était-il plus important qu'ailleurs, car les archers picards jouissent apparemment d'une bonne renommée de tireurs. Philippe le Bon affronte d'ailleurs lui-même en 1427 au « jeu de l'arc » certains des archers du noble picard Robert de

<sup>1</sup> Voir tableaux 9 et 10

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 9 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>4</sup> Voir tableaux 9 et 10.

Saveuse, à Zierikzee, lors de la guerre contre Jacqueline de Bavière<sup>1</sup>. Il parie 10 écus avec eux, qu'il perd<sup>2</sup>.

Les chroniqueurs insistent particulièrement sur la présence dans les armées bourguignonnes des archers picards ainsi que sur leurs exploits au combat, et ceci dès 1405. Au siège de Marck, Enguerrand de Monstrelet indique que Jean de Luxembourg avait rassemblé 400 à 500 archers « des dessusdiz pays de Picardie et de Boulenois »<sup>3</sup>. Lefèvre de Saint-Rémy, sur la présence des archers picards à Othée en 1408, s'exclame : « et Dieu seet quelle fin firent Liégeois, et quel damage les archiers de Picardie firent aux Liégeois ! »<sup>4</sup>. Lors du duel d'archerie de Montépilloy en 1429, Monstrelet affirme que le duc de Bedford fut « grandement content des Picars » qui composaient le contingent bourguignon<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, à Bulgnéville, il indique que les Bourguignons, lors de la contre-attaque face aux hommes de René d'Anjou, « se férèrent en eulx de grand courage, et par espécial les archiers Picars »<sup>6</sup>. Il faut néanmoins noter que ces chroniqueurs sont tous deux Picards, ce qui peut influencer leur vision de ces combattants. Leurs dires sont toutefois corrélés par le Flamand Jean de Wavrin<sup>7</sup>.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la forte proportion des gens de trait d'Artois, Picardie et Flandre dans les armées bourguignonnes. Sous Jean sans Peur, les combattants en service dans les armées bourguignonnes, toutes catégories confondues, sont majoritairement recrutés dans ces trois territoires<sup>8</sup>, il n'est donc pas étonnant que le recrutement des gens de trait suive la même tendance. L'urbanisation joue également un rôle, au moins pour l'Artois et la Flandre, Lille, Arras et Gand étant les trois villes qui reviennent le plus souvent dans les noms des gens de trait<sup>9</sup>. L'importance de la culture du tir dans ces régions, en particulier en milieu urbain, grâce aux guildes de tireurs, n'est sans doute pas non plus à négliger.

Ainsi, en Flandre, les villes de Lille, Gand, Douai, Bruges et l'Écluse, qui apparaissent toutes à des degrés divers dans les noms de gens de trait bourguignons<sup>10</sup>, sont toutes dotées d'au moins une guilde d'archers et d'arbalétriers<sup>11</sup>. Une localité bien plus petite, telle que Lannoy<sup>12</sup>,

<sup>1</sup> B. Schnerb, *La noblesse...*, p. 118. Zierikzee, Zélande, Pays-Bas.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 100.

<sup>4</sup> Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. François Morand, 2 t., Paris, 1876-1881, t. I, p. 12.

<sup>5</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 347.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 464.

<sup>7</sup> J. de Wavrin, *Recueil...*, t. II, p. 94 et t. III, p. 328.

<sup>8</sup> B. Schnerb, « Le recrutement... », p. 64-65.

<sup>9</sup> Voir tableau 11.

<sup>10</sup> *Idem.*

<sup>11</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 24.

<sup>12</sup> Lannoy, arr. Lille, Nord.

qui ne compte qu'environ 240 habitants vers 1450, dispose d'une guilde de 50 archers<sup>1</sup>. Pas moins de 24 hommes de trait servant dans les armées bourguignonnes ont un nom qui renvoie à ce toponyme, ce qui en fait le toponyme le plus courant dans les surnoms de gens de trait entre 1405 et 1435<sup>2</sup>, peut-être aussi grâce à l'influence du capitaine Hugues de Lannoy. Dans une moindre mesure, le petit village de Croix<sup>3</sup> dispose également d'une guilde de 30 arbalétriers<sup>4</sup>, et 4 hommes de trait bourguignons ont un surnom qui s'y réfère<sup>5</sup>, ce qui est plus que pour Bruges, ville pourtant autrement plus importante.

Ville <sup>6</sup>	Nombre de noms <sup>7</sup>
Lille	16
Arras	13
Gand	11
Mons	11
Liège <sup>8</sup>	10
La Haye	8
Saint-Omer	6
Bruxelles	5
Boulogne	5
Lens	4
Le Quesnoy	4
Bergues	4
Bailleul	4
Malines	4
Hesdin	4
Douai	3
Bruges	3
Amiens	2
L'Écluse	2
Le Crotoy	2
Bois-le-Duc	2
Béthune	2
Montdidier	2
Saint-Quentin	1
Péronne	1

Tableau 11 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville du nord des États bourguignons entre 1405 et 1435

<sup>1</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 24.

<sup>2</sup> Mêmes sources que pour le tableau 11.

<sup>3</sup> Croix, arr. Lille, Nord.

<sup>4</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 24.

<sup>5</sup> Mêmes sources que pour le tableau 11.

<sup>6</sup> Seules les villes les plus importantes apparaissent dans ce tableau.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11807. BnF, Clairambaut 20, 112 et 114, Français 25766, Nouv. Acq. Fr. 1036-1037. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>8</sup> La ville de Liège ne fait pas à proprement parler partie des États bourguignons, mais a été comptée ici, au même titre que les villes de Picardie, en raison de l'influence qu'y exerce le duc de Bourgogne.

Pour ce qui est de la Picardie, en revanche, le recrutement des gens de trait est semble-t-il plutôt rural. Les villes telles qu'Amiens, Péronne, Montdidier ou même Boulogne ne sont qu'assez peu représentées dans les noms des archers et arbalétriers en service dans les armées bourguignonnes<sup>1</sup>.

Il semble que le recrutement soit plutôt associé à la noblesse rurale avec laquelle le duc de Bourgogne est alors allié. L'étude des compagnies du seigneur boulonnais Enguerrand de Bournonville entre 1405 et 1412 montre qu'il recrutait en grande partie ses hommes de trait en Picardie et dans les régions limitrophes<sup>2</sup>. Le recensement des noms des combattants des compagnies de Philippe de Saveuse en 1417, 1433 et 1434 et de Robert de Saveuse en 1420 indique également que ces nobles picards recrutaient essentiellement leurs hommes d'armes et de trait dans les campagnes de Picardie et d'Artois<sup>3</sup>.

Les villes de Picardie ont toutefois aussi des guildes d'archers et d'arbalétriers, notamment celle de Roye<sup>4</sup>, ou celle d'Abbeville qui est citée dans une lettre de rémission en 1433<sup>5</sup>. Ces confréries ont pu fournir des contingents à part, comme les arbalétriers d'Amiens qui chassent les Armagnacs du château de Pont-Rémy, en 1421<sup>6</sup>, et ont également pu jouer un rôle dans la diffusion de la culture du tir dans la région, y compris en milieu rural, comme en Flandre.

Cette situation différencie nettement la partie nord des États bourguignon de sa partie sud, dans laquelle il n'y a alors pas de traditions préexistantes encourageant à la pratique du tir à l'arc ou à l'arbalète.

## 2. Dans la partie sud

Le duché et le comté de Bourgogne sont en effet moins bien représentés dans les noms des gens de trait renvoyant à une origine géographique. Il faut dire qu'ils ne fournissent déjà, à partir de 1405, qu'à peine le tiers des troupes engagées toutes catégories confondues<sup>7</sup>, signe que l'effort militaire du duc s'est déjà porté pour l'essentiel sur la partie nord de ses États.

---

<sup>1</sup> Tableau 11.

<sup>2</sup> B. Schnerb, *Enguerrand de Bournonville...*, p. 146.

<sup>3</sup> B. Schnerb, *La noblesse...*, p. 140-147.

<sup>4</sup> Voir Émile Coët, *Notice historique sur les compagnies d'archers et d'arbalétriers de la ville de Roye*, Amiens, 1865.

<sup>5</sup> Lettre de rémission de Jean du Bos. JJ 175, n°199.

<sup>6</sup> G. Chastellain, *Chronique...*, t. I, p. 244-245.

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Le recrutement... », p. 64-65.

Toutefois, la part de gens de trait issus des deux Bourgognes reste non négligeable, puisqu'il s'agit du deuxième principal foyer de recrutement derrière la Picardie, l'Artois et la Flandre réunis<sup>1</sup>. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que le nom « Le Bourguignon », assez fréquent<sup>2</sup>, soit comme surnom soit comme nom de guerre, peut représenter, dans le contexte de la guerre civile avec les Armagnacs, une appartenance politique aussi bien qu'une origine géographique. La Bourgogne étant également plus rurale, il est possible que certaines localités n'aient pas pu être identifiées. Les chiffres restent donc à prendre avec prudence.

Ville	Nombre de noms <sup>3</sup>
Sens	6
Chalon-sur-Saône	5
Beaune	4
Gray	4
Dijon	4
Auxerre	3
Auxonne	2
Tonnerre	2
Vesoul	2
Salins-les-Bains	2
Avallon	2
La Charité-sur-Loire	1
Nevers	1
Dole	1
Montbard	1
Lons-le-Saulnier	1
Cluny	1
Montbéliard	1

Tableau 12 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville du sud des États bourguignons et des régions limitrophes entre 1405 et 1435

La Bourgogne est moins urbanisée et, d'une façon générale, moins densément peuplée que la partie nord des États bourguignons, ce qui n'y favorise pas le recrutement de gens de guerre. Les principales villes des deux Bourgognes ne sont d'ailleurs que peu représentées dans les noms des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes<sup>4</sup>. C'est le petit village de Fontaines<sup>5</sup> qui y apparaît le plus avec 13 noms de tireurs qui y font référence<sup>6</sup>. Les archers et

<sup>1</sup> Tableaux 9 et 10.

<sup>2</sup> Voir par exemple dans l'annexe III.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11807. BnF, Clairambaut 20, 112 et 114, Français 25766, Nouv. Acq. Fr. 1036-1037. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>4</sup> Tableau 12.

<sup>5</sup> Fontaines, arr. Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

<sup>6</sup> Mêmes sources que pour le tableau 12.



arbalétriers originaires du duché et du comté de Bourgogne sont donc sans doute plutôt liés aux membres de la noblesse rurale plus qu'aux milieux urbains.

Même lorsqu'il est fait appel aux contingents urbains, le succès n'est semble-t-il pas au rendez-vous. Ainsi, pour le siège de Vellexon en 1409, où les villes de Dijon, Chalon-sur-Saône et Beaune fournissent des arbalétriers<sup>1</sup>, ces derniers ne sont apparemment pas de très bonne qualité. Le capitaine Jacques de Courtiambles constate ainsi, en arrivant au siège, que « par le fait de ces arbalétriers improvisés, plusieurs dommages arrivaient audit siège »<sup>2</sup>. Les arbalétriers des villes de Bourgogne ne s'entraînaient manifestement pas sur le modèle des confréries urbaines de tireurs observables en Flandre.

Or, cette faible importance du vivier de tireurs bourguignons finit par poser au duc un certain nombre de problèmes militaires. Il est ainsi contraint, pendant toute la période, de faire appel à grand frais à des compagnies de mercenaires étrangers pour garnir les places des frontières du duché avec des gens de trait expérimentés.

Cela force également les armées bourguignonnes à puiser excessivement dans les viviers de tireurs du nord des États bourguignons. Ainsi, pour l'expédition en Lorraine qui mène à la bataille de Bulgnéville, en 1431, la nécessité d'engager des troupes venues de Picardie et « et par especial de gens de trait, lesquelz, comme ils disoient, leur estoient moult nécessaires »<sup>3</sup>, fait débat au sein du Conseil de Philippe le Bon : « si furent lesdictes besongnes moult débatues, et lui remonstroit-on comment les François, ses ennemis, estoient d'aultre partie tout à l'environ des marches de Picardie, pretz et désirans d'entrer en son pays d'Artois ; disant que se il se deffurnissoit de ses Picars, et sesdiz ennemis le sçauroient, ilz lui pourroient porter très grand préjudice »<sup>4</sup>. Le manque de gens de trait compétents dans les deux Bourgognes peut ainsi conduire le duc à dégarnir dangereusement les frontières du nord de ses États.

Les dirigeants bourguignons sont conscients de cette situation, et ne manquent pas d'essayer d'y remédier. En 1426, le maréchal de Toulangeon enjoint ainsi aux seigneurs de Bourgogne de faire s'exercer leurs hommes aux jeux de l'arc et de l'arbalète et ordonne aux baillis d'en instituer partout où ils le peuvent<sup>5</sup>. Philippe le Bon, l'année suivante, publie une ordonnance pour autoriser et inciter les villes et villages à instituer des confréries de tireurs tirant le « papegay », compétition de tir courante en Flandre consistant à tirer sur une cible en

---

<sup>1</sup> J. Garnier, *L'artillerie...*, p. 19.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 456.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon, 1918, p. 620.

forme d’oiseau<sup>1</sup>. Le duc pourrait ainsi voir ses sujets devenir meilleurs tireurs et « experts en ceste honneste et louable exercice et d’en recevoir quelques secours durant les guerres pour la protection et la défense de leur patrie »<sup>2</sup>. L’idée est donc d’implanter en Bourgogne une culture du tir analogue à celle observable dans le nord des États bourguignons, afin d’élargir les possibilités de recrutement d’archers et d’arbalétriers pour les armées bourguignonnes.

Cette politique a semble-t-il été payante, puisqu’entre 1431 et 1435 le nombre et la proportion de gens de trait issus du duché et du comté de Bourgogne ont, d’après l’anthroponymie, atteint des sommets et même dépassé l’apport pourtant important de la Picardie<sup>3</sup>. Il faut toutefois nuancer ces chiffres, en prenant en compte le fait qu’une bonne partie des montres d’armes conservées pour la fin de la période, et sur lesquelles a été réalisée l’enquête anthroponymique, concerne des garnisons des frontières du duché de Bourgogne ou des opérations menées aux frontières en question, qui ont donc pu mener au recrutement de troupes plus locales, ce qui peut fausser quelque peu les chiffres.

Les États bourguignons dans leur ensemble ne sont toutefois pas les seules aires de recrutement importantes pour les gens de trait en service dans les armées bourguignonnes.

## **B. Dans le reste du royaume**

### **1. La France pro-bourguignonne**

La partie du royaume de France située au nord de la Loire voit entre 1405 et 1435 se dérouler l’essentiel des opérations de la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons et de la guerre contre les Anglais. Elle est pour cette raison parcourue fréquemment par les armées bourguignonnes et est plus ou moins émaillée de garnisons bourguignonnes en fonction des aléas du conflit.

C’est également là que se trouvent la plupart des soutiens de Jean sans Peur puis de Philippe le Bon, en particulier dans les villes<sup>4</sup>. Ce soutien n’est bien sûr ni général, ni constant, et varie beaucoup en fonction des événements politiques et militaires, mais il reste bien plus net que dans la partie sud du royaume, tenue assez solidement par les Armagnacs<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 89.

<sup>2</sup> J. Garnier, *Chartes de communes...*, p. 621.

<sup>3</sup> Tableaux 8 et 9.

<sup>4</sup> Amable Sabon du Corail, *La guerre de Cent Ans: Apprendre à vaincre*, Paris, 2022, p. 186-187.

<sup>5</sup> *Idem*.

Il n'est donc pas très surprenant de voir les capitaines bourguignons intégrer dans leurs compagnies des hommes issus d'Île-de-France, de Normandie, et dans une moindre mesure du Vermandois et de la Champagne, cet ensemble formant le troisième principal foyer de recrutement des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes<sup>1</sup>.

L'Île-de-France est ainsi plutôt bien représentée dans les noms des gens de trait, en particulier à partir de 1413, au cœur de la guerre civile<sup>2</sup>. Paris est un foyer important avec 12 noms qui s'y réfèrent<sup>3</sup>, soit plus que Gand et presque autant qu'Arras<sup>4</sup>. Véritable « capitale des ducs de Bourgogne »<sup>5</sup>, leurs soutiens y sont nombreux, et ils contrôlent la ville de fait entre 1410 et 1412 puis entre 1418 et 1436, ce qui y facilite certainement le recrutement de combattants.

Ville	Nombre de noms <sup>6</sup>
Paris	12
Langres	9
Bayeux	5
Laon	4
Chartres	4
Troyes	3
Étampes	3
Meaux	3
Reims	2
Melun	2
Soissons	1
Beauvais	1
Saint-Cloud	1
Harfleur	1
Dieppe	1
Saint-Lô	1
Compiègne	1
Senlis	1
Bar-sur-Aube	1
Pontoise	1

Tableau 13 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville de la partie nord du royaume entre 1405 et 1435

<sup>1</sup> Tableaux 9 et 10.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Tableau 13.

<sup>4</sup> Tableau 11.

<sup>5</sup> *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, dir. Werner Paravicini, Bertrand Schnerb, Ostfildern, 2007, p. 471-476.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11807. BnF, Clairambaut 20, 112 et 114, Français 25766, Nouv. Acq. Fr. 1036-1037. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

Le tir n'est d'ailleurs pas inconnu des Parisiens, qui disposent d'une troupe d'archers et d'arbalétriers dont l'auteur anonyme du *Journal d'un Bourgeois de Paris* semble être assez fier, puisqu'il ne manque pas de rapporter leurs exploits chaque fois qu'il en a l'occasion<sup>1</sup>. Il y existe donc peut-être au moins l'embryon d'une culture du tir proche de celle observable dans les villes du nord du royaume.

Les petites villes d'Île-de-France telles que Meaux, Pontoise ou Melun sont aussi représentées, mais dans une moindre mesure, dans les noms des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes<sup>2</sup>. Il ne faut pas non plus sous-estimer le poids des campagnes qui les entourent. On retrouve ainsi dans les compagnies bourguignonnes des hommes du nom de « Benoist de Monthyon » en 1408<sup>3</sup> et « Hennequin de Monstion » en 1410<sup>4</sup>, « Jean de Fresnes »<sup>5</sup> en 1410 et « Pierre de Fresnes » en 1417<sup>6</sup>, « Jean de Montmartre » en 1414<sup>7</sup>, « Gillet de Massy » en 1417<sup>8</sup>. « Antoine de Choisy »<sup>9</sup> et « Guillaume de Choisy »<sup>10</sup> ainsi que « Philibert de Sèvre »<sup>11</sup> en 1435.

La Normandie est quant à elle le siège d'un certain nombre de garnisons bourguignonnes entre 1417 et 1419<sup>12</sup>, et sa proximité avec la Picardie a également pu favoriser le recrutement de gens de trait normands dans les armées bourguignonnes. La fin de la conquête anglaise du duché coïncide ensuite presque avec le début de l'alliance anglo-bourguignonne, si bien que ce foyer de recrutement a pu rester accessible.

L'apport des gens de trait issus du Vermandois et de la Champagne aux armées bourguignonnes est plus anecdotique<sup>13</sup>, ces régions étant largement disputées et partagées entre Armagnacs et Bourguignons. Certaines villes, comme Langres, très proche du duché de Bourgogne géographiquement, ou, dans une moindre mesure, Laon ou Troyes, sont bien

---

<sup>1</sup> *Journal d'un Bourgeois...*, p. 205, 206-207, 231-233, 244-245.

<sup>2</sup> Tableau 13.

<sup>3</sup> Montre de monseigneur de Paigny, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11771. Monthyon, arr. Meaux, Seine-et-Marne.

<sup>4</sup> Montre de Jean de Lannoy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11774.

<sup>5</sup> Montre d'Edmond de Bar, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11774. Fresnes, arr. L'Haÿ-les-Roses, Val-de-Marne.

<sup>6</sup> Montre d'Élyon de Jaqueville, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>7</sup> Montre de Guillaume de Mendres, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11783.

<sup>8</sup> Montre de Castellain Vasc, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788. Massy, arr. Palaiseau, Essone.

<sup>9</sup> Montre de Gobin Malrat, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806. Choisy-le-Roi, arr. L'Haÿ-les-Roses, Val-de-Marne, ou bien Choisy-en-Brie, arr. Provins, Seine-et-Marne.

<sup>10</sup> Montre de Mille de Jaucourt, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>11</sup> Montre de Philibert de Vaudrey, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806. Sèvres, arr. Boulogne-Billancourt, Hauts-de-Seine.

<sup>12</sup> Bertrand Schnerb, « À l'encontre des Anglois. Les défenseurs de la Normandie entre 1417 et 1419 », dans *La guerre en Normandie (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, éd. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 200-215.

<sup>13</sup> Tableaux 9 et 10.

représentées dans les noms des gens de trait<sup>1</sup>, ce qui indique que les soutiens des Bourguignons devaient y être assez forts. Les autres villes et les campagnes fournissent néanmoins assez peu de combattants, et le succès de la chevauchée du sacre de Charles VII, en 1429, montre que leur soutien au parti bourguignon reste très relatif.

Outre ces régions où l'influence bourguignonne demeure importante, le reste du royaume, quoique plutôt dominé par les Armagnacs, fournit également aux armées bourguignonnes quelques gens de trait.

## 2. La France pro-armagnaque

Il faut d'abord citer le cas des combattants issus de régions qui, quoique sous le contrôle des Armagnacs pendant l'essentiel de la période, se tiennent relativement éloignées de la rivalité entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans puis de la guerre civile. On retrouve ainsi « Piéret de Beaucaire »<sup>2</sup> et « Guillaume du Quercy »<sup>3</sup> en 1405, « Robin de Mouret »<sup>4</sup> en 1410, « Jean Lymosin » en 1417<sup>5</sup> ou « Denisot d'Auvergne » en 1421<sup>6</sup>. Pour ces hommes, il est difficile, faute d'informations supplémentaires, de déterminer quelles pouvaient être les circonstances de leur engagement dans les armées bourguignonnes.

D'autres cas sont plus surprenants, certains archers et arbalétriers venant ainsi de régions franchement favorables aux Armagnacs. Un homme de trait de la compagnie de Philibert de Vaudrey, en 1435, est même affublé du surnom « L'Armignac »<sup>7</sup>. En l'occurrence, plus qu'une indication d'origine géographique, il s'agit sans doute plutôt soit d'un nom de guerre en forme de provocation, soit d'un sobriquet attribué à un transfuge de l'autre camp.

Outre « Jean de Bourges », qui apparaît dans la montre d'armes de Jean Giffart, en 1405<sup>8</sup>, mais dont le recrutement peut aisément s'expliquer par la proximité géographique du Berry avec le duché de Bourgogne à un moment où la guerre civile n'a pas encore débuté à proprement parler, on retrouve également « Baudin de Bourges » et « Hacquin de Bourges » en 1414<sup>9</sup>, puis

---

<sup>1</sup> Tableau 13.

<sup>2</sup> Montre du sire du Bois, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11761. Beaucaire, arr. Nîmes, Gard.

<sup>3</sup> Montre de Michelet de la Croix, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11761.

<sup>4</sup> Montre de Jean du Bos, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11774. Mouret, arr. Rodez, Aveyron ou bien Lissac-et-Mouret, arr. Figeac, Lot.

<sup>5</sup> Montre de Jean de Fosseux, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>6</sup> Montre du seigneur de Croy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11799.

<sup>7</sup> Comprendre « l'Armignac ». Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11807.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11757.

<sup>9</sup> Montre de Jean de Croy et de Renty, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11782.

« Antoine de Bourges » en 1417<sup>1</sup>. L'engagement de ces trois derniers combattants est plus surprenant, dans la mesure où le duc de Berry s'est alors rangé dans le camp armagnac.

Il en va de même des hommes issus de la vallée de la Loire et du Poitou, régions résolument acquises aux Armagnacs, tels que « Guillaume d'Orliens »<sup>2</sup> en 1414<sup>3</sup> et « Antoine d'Orliens », en 1435<sup>4</sup>, « Jean de Blois » et « Perrin de Poitiers » en 1417<sup>5</sup>, « Jeannin de Berry » la même année<sup>6</sup> et « Jean de Tourayne » en 1427<sup>7</sup>. Autre cas étonnant, celui de « Jean de Molins », qui sert dans la compagnie d'Enguerrand de Bournonville au siège de Bourges en 1412<sup>8</sup>. Il faut néanmoins dire que le duc de Bourbon change régulièrement de camp lors de la guerre civile.

Là aussi, il est difficile d'expliquer le recrutement de tels combattants sans informations supplémentaires. Quelques lettres de rémission donnent toutefois des éléments sur le cas de gens de trait issus de territoires plutôt favorables aux Bourguignons et ayant choisi de servir les Armagnacs, qui peuvent sans doute être considérés comme pertinents pour l'analyse de la situation inverse.

Une lettre de rémission est accordée en février 1423 à Vincent Panchet<sup>9</sup>, voiturier de poissons de mer de Dreuil-sous-Airaines<sup>10</sup>, ayant fait partie des garnisons armagnagues du Crotoy<sup>11</sup> et d'Airaines en 1422. Il indique avoir servi comme archer dans la compagnie de Pierre d'Orgency, seigneur d'Airaines, ce dernier ayant manifestement suivi le changement de camp de Jacques d'Harcourt. Une fois la garnison d'Airaines réduite par les Anglais, il s'empresse de retourner à son activité initiale et de demander rémission, ce qui peut laisser supposer que son adhésion à la cause armagnaque n'était pas inconditionnel.

En janvier 1426, une autre lettre de rémission est accordée à Marquin de la Rivière, né à Anières-empres-Poix<sup>12</sup>, qui depuis « l'aage de 6 ans ou environ [a] esté page de Colinet de Blargi et ses frères et avec iceulx [a] demouré jusques à ce qu'il a peu porter harnois et soy armer. Lesdis Colinet et ses frères qui de tout temps ont tenu le parti contraire de nous et de

---

<sup>1</sup> Montre de Louis de Chalon, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>2</sup> Comprendre « d'Orléans ».

<sup>3</sup> Montre du seigneur de Chastellux, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11785.

<sup>4</sup> Montre du seigneur de Varambon, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>5</sup> Montre d'Élyon de Jaqueville, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>6</sup> Montre de monseigneur de Montagu, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>7</sup> Montre du seigneur de Chastellux. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11801.

<sup>8</sup> BnF, Clairambault 114. Moulins, arr. Moulins, Allier.

<sup>9</sup> AN, JJ 172, n°215.

<sup>10</sup> Airaines, arr. Amiens, Somme.

<sup>11</sup> Le Crotoy, arr. Abbeville, Somme. La lettre parle du Quesnoy, mais il s'agit probablement d'une erreur de rédaction, le Quesnoy se situant à plus de 150 kilomètres de là et étant alors sous le contrôle de Philippe le Bon.

<sup>12</sup> Poix-de-Picardie, arr. Amiens, Somme.

nostre très chier et très amé cousin le duc de Bourgogne le mistrent archier et en cel estat a esté au Crotoy et en plusieurs autres lieux et places à nous rebelles et désobéissans »<sup>1</sup>. Là aussi, l'accent est mis sur les hasards de la vie, qui ont mis dès l'enfance cet homme au service d'un homme d'armes opposé à Henri V et Philippe le Bon. Il est âgé d'environ 24 ans, ce qui place son entrée en service vers 1408, juste après l'assassinat de Louis d'Orléans, qui a certainement joué dans la décision de son maître de s'opposer à Jean sans Peur.

Ces deux exemples, qu'il faut prendre avec précautions puisque l'histoire de ces hommes est racontée de façon à les dédouaner de leur engagement au service de « rebelles », montrent que le passage d'un camp à l'autre, pour les gens de trait, peut se faire tout simplement par volonté de suivre le chef de sa compagnie plus que par véritable choix politique. De telles situations ont sans doute pu exister pour des archers et arbalétriers issus de territoires plutôt favorables aux Armagnacs et s'étant pourtant trouvés au service du duc de Bourgogne.

Il ne faut sans doute pas non plus sous-estimer en la matière les aléas de la vie, qui peuvent mener certains archers et arbalétriers à servir dans des armées éloignées politiquement et géographiquement de leur terre d'origine.

---

<sup>1</sup> AN, JJ 173, n°343.

## Chapitre II : les gens de trait étrangers

Le recrutement de gens de trait ne se limite pas aux États bourguignons et au royaume de France, il est en réalité bien plus large, d'autant plus que les tireurs les plus réputés, archers anglais et arbalétriers génois, sont des étrangers. Des archers et des arbalétriers issus de toute l'Europe occidentale servent ainsi dans les armées bourguignonnes, dans des conditions différentes selon les modalités de leur engagement.

Les besoins croissants en combattants auxquels fait face le duc de Bourgogne au gré des aléas militaires poussent en effet ce dernier à faire appel non seulement à ses alliés, mais aussi à des mercenaires, isolés ou rassemblés en compagnies.

### A. Les étrangers isolés

Une bonne partie des gens de trait étrangers présents dans les armées bourguignonnes servent sous des capitaines issus des États bourguignons, si bien que leur existence n'est connue que par l'apparition de leurs noms dans les montres d'armes. L'étude de ces noms peut ainsi permettre, dans un certain nombre de cas, de déterminer l'origine géographique de leurs porteurs. Plusieurs remarques méthodologiques s'imposent toutefois à ce sujet.

En effet, si l'origine de certains combattants étrangers est évidente, pour d'autres elle peut être plus difficile à déterminer avec certitude. La montre d'armes de la compagnie de Jean de Cothebrune passée le 3 octobre 1419 contient ainsi plusieurs cas intéressants<sup>1</sup>. « Thibaut de Strabourg »<sup>2</sup> et « George de Pavia »<sup>3</sup>, dont les surnoms font référence à des villes clairement identifiables, peuvent être considérés avec une certaine assurance comme respectivement alsacien et lombard. Pour « Mache d'Alemaigne » et « Adan l'Escossois », c'est le caractère exotique du nom de baptême qui vient confirmer l'indication donnée par le surnom. Toutefois, les noms de baptême et surnoms sont généralement francisés, ce qui brouille souvent les lignes. L'origine écossaise de « Michiel l'Escossois », « Guillaume l'Escossois » et « Pierre Lescot » aurait ainsi éventuellement pu être mise en doute, mais ils sont tous cités à la suite au début de la montre avec d'autres Écossais à l'origine plus certaine, ce qui tend à montrer qu'ils proviennent tous du même groupe, peut-être arrivé tel quel d'Écosse.

---

<sup>1</sup> Pour les noms qui suivent, voir annexe I.

<sup>2</sup> Il faut bien sûr comprendre « Strasbourg ».

<sup>3</sup> Pavie, Lombardie, Italie.



Enfin, « Henry l'Alement »<sup>1</sup> est un cas typique de combattant dont le surnom pourrait être soit une vraie indication d'origine accompagnée d'un nom de baptême francisé, soit un patronyme déjà transmis sur plusieurs générations et ne révélant plus rien de l'origine de son porteur. C'est malheureusement le cas le plus fréquent, qui se répète également pour d'autres origines avec des noms tels que « l'Anglois », « l'Escossois », « Lombart » ou « Le Lombart ». Néanmoins, dans la mesure où les patronymes ne se sont pas encore complètement fixés au début du XV<sup>e</sup> siècle, ces surnoms peuvent tout de même encore être considérés comme relativement fiables, en particulier s'ils sont mis en série.

Date	1405 <sup>2</sup>	1406-1408 <sup>3</sup>	1410-1412 <sup>4</sup>	1413-1414 <sup>5</sup>	1417-1418 <sup>6</sup>	1419-1424 <sup>7</sup>	1425-1430 <sup>8</sup>	1431-1435 <sup>9</sup>	1405-1435
Nombre total de noms	1209	1409	2309	1639	4723	947	430	2670	15336
Bretagne	3	4	4	5	6	6	2	11	41
Lorraine et Barrois	2	3	2	6	13	7	4	13	50
Savoie	0	9	0	1	9	2	0	7	28
Allemagne	3	4	8	14	62	18	2	28	141
Angleterre	1	5	1	2	13	4	0	27	53
Pays de Galles	0	2	1	4	7	1	0	4	19
Ecosse	0	1	0	5	7	7	0	4	24
Italie	4	2	3	49	68	30	0	9	165
Espagne	17	2	0	4	4	7	3	0	37
Suisse	0	2	0	0	12	2	0	1	17
Autres	2	0	0	3	2	1	0	3	11
Total des étrangers	31	34	19	93	203	85	11	107	586

Tableau 14 : répartition des noms reflétant une origine géographique étrangère parmi des gens de traits servant dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435

L'étude des noms reflétant une origine géographique des gens de trait en service dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 permet donc de déterminer plusieurs choses. Tout

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11767.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11768 à B 11772.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11773 à B 11779. BnF, Clairambault 20.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11781 à B 11786.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788 à B 11791.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792 à B 11799. BnF, Clairambault 114. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11801 et B 11802. BnF Clairambault 114.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11803 à B 11807.

d'abord, les étrangers sont effectivement assez nombreux, et leur nombre aussi bien que leur proportion augmentent sensiblement à partir de 1413, alors que le duc de Bourgogne est dans une situation délicate militairement après le retour en force des Armagnacs. L'augmentation des effectifs de ses gens de trait en 1417 correspond donc aussi à un recrutement important d'étrangers, qui se poursuit avant d'atteindre un pic en termes de proportions dans les années 1420. Entre 1425 et 1430, le manque de montres d'armes bourguignonnes rend les chiffres moins certains, mais les proportions d'étrangers restent élevées jusqu'en 1435<sup>1</sup>.

Date	1405 <sup>2</sup>	1406-1408	1410-1412	1413-1414	1417-1418	1419-1424	1425-1430	1431-1435	1405-1435
Bretagne	0,25	0,28	0,17	0,31	0,12	0,63	0,47	0,41	0,27
Lorraine et Barrois	0,17	0,21	0,09	0,37	0,28	0,74	0,93	0,49	0,33
Savoie	0	0,64	0	0,06	0,19	0,21	0	0,26	0,18
Allemagne	0,25	0,28	0,35	0,85	1,31	1,90	0,47	1,05	0,92
Angleterre	0,17	0,35	0,04	0,12	0,28	0,42	0	1,01	0,35
Pays de Galles	0	0,14	0,04	0,24	0,15	0,11	0	0,15	0,12
Ecosse	0	0,07	0	0,31	0,15	0,74	0	0,15	0,16
Italie	0,33	0,14	0,13	2,99	1,44	3,17	0	0,34	1,08
Espagne	1,41	0,14	0	0,24	0,08	0,74	0,70	0	0,24
Suisse	0	0,14	0	0	0,25	0,21	0	0,04	0,11
Autres	0,02	0	0	0,06	0,02	0,11	0	0,11	0,07
Total des étrangers	2,56	2,41	0,82	5,67	4,30	8,98	2,56	4,01	3,82

Tableau 15 : répartition des noms reflétant une origine géographique étrangère parmi des gens de traits servant dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages)

Quant aux origines de ces combattants, l'Italie arrive en tête, ce qui n'est guère surprenant au vu de la réputation des arbalétriers génois, de la diffusion de l'emploi de l'arbalète dans toute la région<sup>3</sup> et de sa relative proximité géographique avec le sud de la Bourgogne. L'Allemagne, également proche, est aussi un foyer de recrutement important. L'ensemble du Pays de Galles, de l'Angleterre et de l'Écosse, dont les archers sont particulièrement réputés, fournit également de nombreux tireurs. Le nombre d'archers issus de ces deux derniers royaumes est de plus

<sup>1</sup> Voir tableaux 14 et 15.

<sup>2</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 14 et arrondis au centième le plus proche.

<sup>3</sup> Fabio Romanoni, « *Boni balistrarii de ripperia Ianue*. Balestrieri genovesi attraverso due cartulari del 1357 », dans *Archivio Storico Italiano*, t. 168, 2010, p. 470-473.

certainement sous-évalué, dans la mesure où une partie d'entre eux combattent dans des compagnies autonomes dont les montres d'armes ne subsistent pas.

La participation de combattants originaires de Bretagne et de Savoie se fait dans le cadre d'alliances avec ces principautés<sup>1</sup>, qui fournissent leurs propres contingents ainsi que des mercenaires. La présence d'archers et d'arbalétriers issus des duchés de Bar et de Lorraine s'explique quant à elle sans doute par la proximité de ces territoires avec aussi bien le sud que le nord des États bourguignons, ce qui facilite les transferts de combattants.

Si une partie de ces gens de traits étrangers est rassemblée dans des compagnies mercenaires autonomes, la plupart d'entre eux servent de façon isolée sous des capitaines bourguignons. Un certain nombre de compagnies en comptent une bonne part dans leurs rangs. Ainsi, dans des garnisons des frontières de Bourgogne et de Charolais passées à montre entre juillet et septembre 1414<sup>2</sup>, la montre du seigneur de Villersexel compte 1 Italien, « Pierre Lombart », sur 2 arbalétriers, celle de Jean de Chauffour<sup>3</sup> 4 Allemands, « Thomas l'Alemant », « Adenet l'Alemant », « Colin l'Alemant » et « Henry l'Alemant » et peut-être 1 Écossais, « Guillaume le Escoz » pour 18 archers et arbalétriers, celle de Perrin de Montdorel<sup>4</sup> 5 Allemands, « Lonselarre l'Alemant », « Martin l'Alemant », « Fumerot l'Alemant », « Hannes l'Alemant » et « Thomas l'Alemant » ainsi qu'un Écossais, « Guillaume d'Escosse ».

En septembre 1417, la montre du maréchal Jean de Vergy<sup>5</sup> compte au moins 6 Allemands, « George l'Alement », « Agnus de Strasbourg », « Agnus de Fribourg »<sup>6</sup>, « Claux de Constance »<sup>7</sup>, « Guillaume l'Alement » et « Thibaut l'Alement », pour 70 hommes de trait. L'année suivante, les deux montres d'armes passées le 14 mars<sup>8</sup> de la compagnie de Louis de Chalon, prince d'Orange comptent, pour la première, 1 Savoyard, « Amé de Chambéry » et 1 Allemand, « Henry l'Alement » pour 18 archers et arbalétriers, et pour la seconde, au moins 8 Italiens, « Le Lombart », « Bertholome de Orta »<sup>9</sup>, « Audine de Rosa »<sup>10</sup>, « Perrin de Pavie »<sup>11</sup>,

---

<sup>1</sup> Voir B. Schnerb, « Bourgogne et Savoie... » et B. Schnerb, « Des Bretons... »

<sup>2</sup> Toutes aux Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11786.

<sup>3</sup> *Idem*. La compagnie est passée à montre plusieurs fois avec des variations dans sa composition.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788.

<sup>6</sup> Pour ce dernier il est possible qu'il s'agisse de Fribourg, en Suisse, et non de Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne.

<sup>7</sup> Constance, Bade-Wurtemberg, Allemagne.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11789.

<sup>9</sup> Sans doute Orte, Latium, Italie.

<sup>10</sup> Rosà, Vénétie, Italie.

<sup>11</sup> Pavie, Lombardie, Italie.

« Andrieu de Parme »<sup>1</sup>, « Huguem de Millan », « Antoine de Corsa »<sup>2</sup> et « Jaquet de Orta », 2 Lorrains appelés « Le Lorrain », ainsi que « Lancelot le Breton », « Francisco de Valence »<sup>3</sup>, « Michel de Hongrie » et « Ferrande le Portugalois », soit 14 étrangers pour 88 hommes de trait.

Repasée à montre en mars 1420<sup>4</sup>, la compagnie du prince d'Orange compte à nouveau de très nombreux étrangers parmi ses gens de trait. Il y a ainsi 21 Italiens, « Rason de Lode »<sup>5</sup>, « Pierre de Come »<sup>6</sup>, « Franche de Lugono »<sup>7</sup>, « Ceste de Verruca »<sup>8</sup>, « Johannes de Mello »<sup>9</sup>, « Johannes Grandus de Mello », « Jacobus de Mello », « Ambroxio de Mello », « Johannes de Mello Parvo », « Jehannes de Pergamo »<sup>10</sup>, « Jehannes de Pargamo », « Cartalia de Parma »<sup>11</sup>, « Jacobus de Parma », « Bertonus de Parma », « Bartolomeus de Bologna »<sup>12</sup>, « Odonus de Novara »<sup>13</sup>, « Capellanus de Novara », « Primus de Pimonte »<sup>14</sup>, « Colela de Napoli »<sup>15</sup>, « Capellenus de Florencia »<sup>16</sup> et « Roperellus de La Gerolla »<sup>17</sup>, 4 Espagnols, « Jaqueme Despaigne », « Philippe Despaigne », « Alon Despaigne » et « Antoine Despaigne », ainsi que « Le Lorrain Arbelestier », « Jean Rez de Genève », « Morellus de Provincia » et « Bisantin de Bisance »<sup>18</sup>, soit au moins 29 étrangers pour un total de 90 archers et arbalétriers, ce qui est considérable. Certains capitaines bourguignons recrutent ainsi de façon particulièrement large.

Au-delà de ces quelques exemples, la présence d'un ou deux étrangers dans de petites compagnies est aussi relativement courante. Malheureusement, les informations manquent sur ces hommes, dont seul le nom apparaît ponctuellement dans les sources. Leur service dans les armées bourguignonnes illustre la grande mobilité des mercenaires à travers l'Europe, puisque certains d'entre eux viennent d'assez loin, à l'image de « Symon de Rhodes » et « Georges de Rhodes »<sup>19</sup>, ou encore de « Bisantin de Bisance ».

---

<sup>1</sup> Parme, Émilie-Romagne, Italie.

<sup>2</sup> Il faut sans doute comprendre « de Corse », l'île étant alors sous contrôle génois.

<sup>3</sup> Valence, province de Valence, Espagne.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11794.

<sup>5</sup> Lodi, Lombardie, Italie.

<sup>6</sup> Côme, Lombardie, Italie.

<sup>7</sup> Lugano, Tessin, Suisse. Le canton dépendait alors du duché de Milan.

<sup>8</sup> Peut-être le Monte Verruca, à proximité de Florence, en Toscane.

<sup>9</sup> Mello, Lombardie, Italie.

<sup>10</sup> Bergame, Lombardie, Italie.

<sup>11</sup> Parme, Émilie-Romagne, Italie.

<sup>12</sup> Bologne, Émilie-Romagne, Italie.

<sup>13</sup> Novare, Piémont, Italie.

<sup>14</sup> Région du Piémont, Italie.

<sup>15</sup> Naples, Campanie, Italie.

<sup>16</sup> Florence, Toscane, Italie.

<sup>17</sup> Peut-être Gerola Alta, Lombardie, Italie.

<sup>18</sup> Comprendre « Byzantin de Byzance ».

<sup>19</sup> Montre d'arme de Jean Giffart, passée le 20 octobre 1405. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11757.

Il est difficile de savoir si ces différents combattants sont venus s'intégrer à l'armée bourguignonne individuellement ou en groupe, ou s'ils sont issus de compagnies mercenaires autonomes, voire de contingents fournis par des alliés, qui se sont ensuite fondus dans les troupes bourguignonnes.

## **B. Les compagnies d'arbalétriers**

### 1. Les arbalétriers génois

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les arbalétriers génois forment déjà chez les gens de trait l'archétype de la compagnie mercenaire autonome<sup>1</sup>. Au début du siècle suivant et malgré leurs revers face aux archers anglais, leur réputation est encore importante, comme en témoigne l'emploi récurrent qu'en font les armées bourguignonnes.

Philippe le Hardi avait déjà fait appel à plusieurs reprises à des compagnies d'arbalétriers italiens, notamment à partir de 1380 et jusqu'à sa mort en 1404<sup>2</sup>. Jean sans Peur après lui ne manque pas de les employer à son tour.

Dès 1405, cinquante arbalétriers génois sont présents dans l'armée du comte de Saint-Pol au siège du château de Marck<sup>3</sup>, où dans un premier temps ils ne brillent guère face aux archers anglais<sup>4</sup>. Après l'échec du siège, ils participent avec succès à la défense d'Ardres<sup>5</sup> face à une troupe anglaise venue de Calais. Ils causent tellement de pertes que les Anglais, « pour ce que aucuns de leurs gens y estoient mors de la navreure du trait des Genevois estans à la besongne de Merck, volrent tuer aucuns d'iceulx, disans que ledit traict estoit envenimé »<sup>6</sup>. Cet épisode correspond bien à l'image des arbalétriers génois, vulnérables en champ ouvert mais redoutables lorsqu'ils bénéficient de la couverture de fortifications.

L'année suivante sont envoyés sur les frontières de Boulonnais, sous les ordres de Guillaume de Vienne, « six cens bacinets et moult d'arbalestriers genevois, lesquelz furent mis en garnison sur lesdictes frontières et firent forte guerre aux anglois »<sup>7</sup>. En l'absence de montres d'armes et de détails supplémentaires sur cette troupe, il est impossible de dire s'il s'agit des

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet F. Romanoni, « *Boni Balistrarii...* »

<sup>2</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 10-11.

<sup>3</sup> Marck, arr. Calais, Pas-de-Calais.

<sup>4</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 100-103.

<sup>5</sup> Ardres, arr. Calais, Pas-de-Calais.

<sup>6</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. I, p. 105.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 126.

mêmes mercenaires qu'à Marck. La même année, Jean sans Peur rassemble une armée pour marcher sur Calais, « et entre les autres y avoit de quatre à cinq cens Genevois, dont la plus grant partie estoient arbalestriers alans de pié »<sup>1</sup>. Là aussi malheureusement, aucune montre d'armes de ces combattants ne subsiste, alors qu'il aurait été intéressant de savoir si ce recours fréquent aux Génois entre 1405 et 1406 relève d'engagements ponctuels de troupes venant successivement d'Italie avant de repartir ou de réutilisations de compagnies restant sur place d'une campagne à l'autre. Il est en revanche assez notable qu'ils soient chaque fois employés dans des opérations relevant de la poliorcétique, où ils excellent.

Entre 1408 et 1411, deux capitaines d'arbalétriers génois, Jean Portefin et Paulin Spinart, continuent d'apparaître régulièrement dans les armées bourguignonnes. Le premier, au service des ducs de Bourgogne depuis au moins 1384, rend divers services à Jean sans Peur, étant notamment chargé en 1411 de recruter des gens de trait<sup>2</sup>. Le second, ayant rejoint le service de Philippe le Hardi en 1401, commande des arbalétriers chargés de la garde du duc en 1408 et 1410<sup>3</sup>. Tous deux servent en 1409 en Picardie sous les ordres du comte de Saint-Pol, avec respectivement 10 et 19 arbalétriers à cheval<sup>4</sup>, puis à nouveau en novembre 1410 avec 28 arbalétriers à cheval et 39 arbalétriers à pied<sup>5</sup>, et en 1411, avec 22 arbalétriers pour Jean Portefin<sup>6</sup> et une troupe à la taille non précisée pour Paulin Spinart<sup>7</sup>. Ce dernier apparaît également dans des troupes réunies sur la frontière de Picardie en 1410 avec 19 arbalétriers à pied<sup>8</sup>, et au service du comte de Nevers, avec Jean Portefin, mais sans compagnie indiquée<sup>9</sup>. Ce service récurrent en Picardie pour le comte de Saint-Pol pousse à se demander s'il s'agit des troupes génoises ayant combattu sous son autorité dans les années précédentes. Mais là aussi, l'absence de montres d'armes ne permet ni de déterminer si c'est le cas, ni d'établir si les hommes servant sous leurs ordres sont bien des Italiens.

Le cas de la compagnie d'arbalétriers génois amenée en Bourgogne en 1414 par Castellain Vasc est donc à ce titre assez exceptionnel, puisqu'il en subsiste une montre d'armes ainsi que des mandements apportant des précisions sur les modalités de recrutement et l'emploi

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>2</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 11.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>4</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr., 20528, p.163.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 200.

de ces hommes<sup>1</sup>. Ce capitaine lombard, qui apparaît dans les sources bourguignonnes à partir de 1412<sup>2</sup>, est chargé en 1414 d'aller à Milan puis à Gênes afin de recruter des gens de trait. Jean sans Peur, qui subit alors les offensives armagacques, a en effet un besoin urgent de gens de guerre, a fortiori de combattants d'élite tels que les arbalétriers génois<sup>3</sup>.

Castellain Vasc revient donc de son voyage en Italie avec 106 arbalétriers à pied, envoyés en garnison à Châtillon-sur-Seine sous les ordres de Girard de la Guiche<sup>4</sup>. L'étude des noms de ces hommes permet pour une partie d'entre eux de déterminer leur origine. Bertrand Schnerb, qui y a consacré un article, repère ainsi 18 hommes de Gênes et de sa région, dont 9 de Gênes même, 8 de Ceva, 1 de Savone, 7 du duché de Milan, dont 4 d'Alexandrie, 1 de Milan, 1 de Pavie, 1 de Novare, 2 autres de Florence, 2 d'Orte, 1 de Trévise, 1 de Mantoue, 1 de Cuneo, 1 de Messine, 1 de Sardaigne, 1 d'Istrie, ainsi que des étrangers : 2 espagnols, 1 portugais, 2 allemands, 1 roumain et 1 byzantin<sup>5</sup>. Il faut peut-être y ajouter un corse, « Pierre de Boniface », qui pourrait venir de Bonifacio, alors sous domination génoise, un piémontais, « Jaquon de Charasque », peut-être originaire de Cherasco<sup>6</sup>, voire un autre ligure, « Nicolin de Lespesche » dont le nom peut se référer à La Spezia<sup>7</sup>. Enfin, un certain « Calabrais de Turpie » vient sans doute du sud de l'Italie. Deux autres noms sont plus problématiques : « Jean de Pinero » est peut-être un Portugais, du fait de la ressemblance de son surnom avec le nom « Pinheiro », courant au Portugal, et « Juhannus de Turigia », si tant est qu'il ne soit pas italien, pourrait être un « Johannes de Thuringe » au nom transformé par des traductions successives en italien puis en français<sup>8</sup>.

Toujours est-il que, même si Gênes et sa région fournissent une part non négligeable du contingent, ce dernier est constitué d'hommes issus de toute l'Italie et même de diverses régions d'Europe. Cela est sans doute dû, d'une part, au fait que Castellain Vasc ait pu commencer à recruter des hommes dans la région de Milan avant même d'arriver à Gênes<sup>9</sup>. Mais il faut aussi considérer que, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, Gênes a formé un point de rassemblement pour des arbalétriers mercenaires de multiples origines, jouant sur la réputation des arbalétriers locaux

---

<sup>1</sup> Voir annexes IV et V.

<sup>2</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 12.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>4</sup> Voir annexe V.

<sup>5</sup> Voir B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 16-17.

<sup>6</sup> Cherasco, Piémont, Italie.

<sup>7</sup> La Spezia, Ligurie, Italie.

<sup>8</sup> Pour tous ces noms, voir annexe IV.

<sup>9</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 17.



et la grande diffusion du maniement de l'arbalète en Italie<sup>1</sup>. Cette renommée est encore assez forte au début du XV<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les gages assez importants de 10 fr. par mois, soit un peu plus de 6 s. t. 8 d. t. par jour, promis à ses hommes par Castellain Vasc, alors qu'ils ne sont même pas montés<sup>2</sup>. Cela indique que de tels combattants étaient encore assez recherchés.

Pour autant, en dehors de ce cas exceptionnel, les compagnies d'arbalétriers génois restent particulièrement discrètes dans les sources après 1414, ce qui ne veut pas dire pour autant que les armées bourguignonnes n'y avaient pas recours. En 1418 et 1419, des arbalétriers italiens apparaissent ainsi dans les troupes bourguignonnes chargées de défendre la Normandie face à la conquête anglaise. Lucques de Gênes, « capitaine de gens d'armes et de trait », fait ainsi partie de la garnison de Rouen en 1419 à la tête d'une compagnie aux effectifs inconnus<sup>3</sup>. Il est par la suite envoyé en Italie pour recruter des gens de guerre<sup>4</sup>. 18 arbalétriers italiens menés par le connétable François de Ferrare sont également placés en garnison à Évreux à la même époque<sup>5</sup>.

Une lettre de rémission accordée en février 1420<sup>6</sup> témoigne également d'une querelle entre deux connétables d'arbalétriers italiens. Le premier, Nicolas de Fiésole<sup>7</sup>, en garnison à Saint-Denis en 1419, est accusé par le second, Barthélémy de Rapale<sup>8</sup>, de lui avoir « souztrait plusieurs compaignons pour servir souz lui », afin que sa troupe puisse être au complet lors du passage à montre. Un de ses arbalétriers, Hennequin de Monstefale, lui reproche une autre fraude : sur les 10 fr. qu'il a reçus pour le payer, il ne lui en a octroyé que 3, gardant les 7 autres pour lui. Barthélémy de Rapale et Hennequin de Monstefale le battent donc à mort en janvier 1420, ce pour quoi ils demandent rémission. Cet exemple illustre non seulement les tromperies possibles pour des capitaines peu scrupuleux afin d'augmenter leurs revenus, mais aussi la difficulté, loin de l'Italie, de trouver d'autres arbalétriers équipés et compétents pour remplacer les pertes et les désertions, au point que le recrutement au sein d'autres compagnies mercenaires devient nécessaire.

---

<sup>1</sup> F. Romanoni, « *Boni balistrarii...* », p. 470-473.

<sup>2</sup> Annexe V.

<sup>3</sup> Bertrand Schnerb, « *À l'encontre des Anglois. Les défenseurs de la Normandie entre 1417 et 1419* », dans *La guerre en Normandie (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, éd. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 209-211.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>6</sup> AN, JJ 171, n° 88.

<sup>7</sup> Fiesole, Toscane, Italie.

<sup>8</sup> Sans doute Rapallo, Ligurie, Italie.

Après 1421 en revanche, il n'est plus fait mention, pendant plusieurs années, de compagnies d'arbalétriers génois ni dans les chroniques, ni dans les comptes bourguignons. Cela correspond également à une disparition des capitaines italiens au service des ducs, peut-être due à leur recrutement accru par les armées de Charles VII<sup>1</sup>. Il est également à noter que les combattants génois des garnisons bourguignonnes de Normandie font l'objet de clauses d'exclusion dans les traités de capitulation passés avec les Anglais, qui leur vouent une haine toute particulière<sup>2</sup>. Ils sont ainsi susceptibles d'être capturés, mis à rançon ou exécutés selon le bon vouloir de l'adversaire. De telles conditions de service à la fin du principat de Jean sans Peur n'ont assurément pas incité les arbalétriers italiens à s'engager dans les armées bourguignonnes par la suite.

Il faut ainsi attendre le siège de Compiègne, en 1430, pour voir à nouveau des compagnies italiennes apparaître dans les comptes. Un certain « Godsall de Castaigne, capitaine de Genevois », reçoit ainsi 19 fr. 10 s. pour l'entretien de sa compagnie<sup>3</sup>, dont il n'est pas précisé la composition même s'il y a fort à parier qu'il s'agissait d'arbalétriers. Au même siège, « Godefroid Pensen, capitaine d'arbalétriers », reçoit 900 L. de 40 gros pour le paiement pendant deux mois de sa compagnie de 100 arbalétriers génois, « qu'il alla chercher à l'Escluse, au mois d'avril 1430, et amena devers monseigneur »<sup>4</sup>. Ramenés à chaque arbalétrier, ces gages ne représentent que 5 fr. 12 s. t. 6 d. t. par homme et par mois, soit 3 s. t. 9 d. t. par jour, ce qui est étonnamment peu au regard des gages des Italiens de Castellain Vasc seize ans plus tôt. Il faut peut-être en déduire une baisse de la qualité ou du moins de la renommée des arbalétriers génois, en tout cas de ceux employés par les armées bourguignonnes.

Un cas un peu particulier rapporté par les chroniqueurs semble aller dans ce sens. Une des bastilles tenues par les Bourguignons au siège de Compiègne y « fut baillié à ung routier de Boulenois, nommé Kanart, avec lequel furent ordonnés aucuns arbalestriers Genevois, Portingalois, et autres d'estrange pays »<sup>5</sup>. Lors de la levée du siège, ces « quarante à cinquante combatans, tant d'arbalestriers Genevois, Portingalois et d'aultres brigans d'estranges marches,

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Un capitaine... », p. 23-24.

<sup>2</sup> Bertrand Schnerb, « Sauver les meubles. À propos de quelques traités de capitulation de forteresses du début du xv<sup>e</sup> siècle », dans *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter/Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen-Âge*, dir. Gisela Naegle, Munich, 2012, p. 236-237.

<sup>3</sup> Arch. Dép. du Nord, B 1942, f<sup>o</sup>61 r<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>58 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. IV, p. 403. Le même épisode est raconté dans des termes très similaires dans J. de Wavrin, *Recueil...*, t. III, p. 371 et dans G. Chastellain, *Chronique...*, t. II, p. 88.

comme de Boulenois et d'autres lieux »<sup>1</sup> furent assaillis et massacrés, à l'exception de leur chef, fait prisonnier. Sans doute s'agit-il donc, du fait des qualificatifs que leur donne Enguerrand de Monstrelet et du sort qui leur est réservé, d'une troupe de routiers de moindre qualité tant militaire que sociale que les mercenaires d'élites recrutés auparavant.

Cet épisode rappelle également que les italiens ne sont pas les seuls à constituer des compagnies d'arbalétriers dans les armées bourguignonnes. D'autres étrangers, sans doute influencés par le modèle génois, apparaissent ainsi ponctuellement dans les sources.

## 2. Les autres compagnies d'arbalétriers étrangers

Dès 1405, un capitaine d'arbalétriers espagnols, Rodrigue de Malingue, fait ainsi partie de l'armée ayant accompagné Jean sans Peur à Paris pour sa démonstration de force face au duc d'Orléans. Parmi les 37 arbalétriers, dont 15 à cheval, « tous espagnols »<sup>2</sup>, dont se compose sa compagnie, 2 sont clairement indiqués comme tels : « Ferrando Espagnol » et « Pasquel Espagnol ». Seuls « Ferrandon de Seville »<sup>3</sup> et peut-être Rodrigue de Malingue lui-même, qui peut venir de Maliaño<sup>4</sup>, sont rattachés à des lieux d'Espagne clairement identifiables. 14 autres ont un prénom espagnol francisé : « Ferrando Desquillot », « Sanche de Samaye », « Petre du Rivier », « Rodrigue Dorvat », « Petressen Luchavre », lequel est accompagné de son frère « Sanche » et de son neveu « Martin », « Guerchie Dorgniart », « Petre Dogorieux », « Loppe de Mendrette », « Pietre de la Pierre », « Pietre Dondarel », « Pietre de le Vercherse » et « Sancho Delbaut ». Il est en revanche impossible de trancher pour les autres, dont le nom de baptême pourrait aussi être un nom français. Deux hommes, « Jean de Lisle » et « Jean Paris », ont d'ailleurs peut-être été recrutés sur le trajet ou à l'arrivée<sup>5</sup>.

Ces hommes sont certainement considérés comme des combattants de qualité, puisque Jean sans Peur leur attribue une solde de 12 fr. par mois, soit 8 s. t. par jour, pour les arbalétriers à cheval, et 10 fr. par mois, soit 6 s. t. 8 d. t. pour les arbalétriers à pied, comme pour ceux de Castellain Vasc<sup>6</sup>. Dans le même mandement, il indique<sup>7</sup> que le reste des arbalétriers de son armée ne doivent être payés que « quatre solz par jour seulement »<sup>7</sup>, c'est donc une faveur qui est faite

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 416 pour Monstrelet, p. 385 pour Wavrin et p. 109 pour Chastellain.

<sup>2</sup> Annexe VI.

<sup>3</sup> Séville, Andalousie, Espagne.

<sup>4</sup> Maliaño, Cantabrie, Espagne.

<sup>5</sup> Pour tous les noms, voir annexe VI.

<sup>6</sup> Annexe VII.

<sup>7</sup> *Idem.*

aux Espagnols, parce qu'ils viennent de loin et qu'il s'agit d'une troupe de bonne qualité qu'il faut inciter à venir<sup>1</sup>.

En 1410, un autre capitaine espagnol, Jean de Castille, sert à Paris sous le commandement du comte de Saint-Pol à la tête d'une compagnie comptant un connétable d'arbalétriers et 16 arbalétriers à cheval<sup>2</sup>. Il apparaît à nouveau, toujours sous le comte de Saint-Pol, et 1411<sup>3</sup>, mais la composition de sa compagnie n'est pas précisée, et 1412, en garnison sur les frontières de Picardie avec toujours un connétable et 16 arbalétriers à cheval<sup>4</sup>. Les sources ne donnent pas plus de détails sur cette compagnie, et il n'est plus fait mention d'arbalétriers espagnols par la suite.

Plus proche géographiquement de la Bourgogne, l'Allemagne est également une zone susceptible de fournir des compagnies d'arbalétriers mercenaires. C'est notamment le cas au siège de Velleux, de septembre 1409 à janvier 1410. Un écuyer nommé Horry l'Allemand est envoyé recruter 20 arbalétriers en Allemagne, sans doute en Haute-Alsace et dans la région de Bâle, dont il assure le commandement jusqu'à la fin du siège, puisqu'il est le seul à parler à la fois le français et l'allemand<sup>5</sup>.

De même, en septembre 1417, un capitaine allemand du nom de Jean de Rinqueberch<sup>6</sup> est recruté avec 18 combattants, dont 4 arbalétriers à cheval, payés 7 fr. 10 s. t. par mois, et 7 arbalétriers à pied payés 5 fr. par mois<sup>7</sup>. Cette solde est beaucoup moins importante que pour les génois de Castellain Vasc et les Espagnols de Rodrigue de Malingue, sans doute cette troupe était-elle donc considérée comme de moindre qualité.

Ces gages ne vont d'ailleurs pas sans créer des tensions, puisque Jean de Rinqueberch, qui est d'abord considéré comme un simple arbalétrier à cheval et donc payé deux fois moins qu'un homme d'armes, s'en offusque et renvoie deux de ses hommes, avant de menacer d'abandonner complètement le service. Devant le besoin en combattants dont font preuve les conseillers du duc présent sur place, il obtient finalement gain de cause et parvient même à se

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 269-270.

<sup>2</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 190.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271.

<sup>6</sup> Ou encore Rinqueberth ou Rinsebert. Il pourrait s'agir de Reinsberg, Saxe, Allemagne. Voir Benoît Léthenet, « *Comme l'on se doit gouverner* ». *La guerre, la ville, le pouvoir. Mâcon (vers 1382-vers 1435)*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Georges Bischoff, Université de Strasbourg, 2012, p. 215.

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271.

faire attribuer le titre d'écuyer<sup>1</sup>. Les mercenaires n'hésitent donc pas à l'occasion à entrer dans un rapport de force avec l'administration militaire du duc pour obtenir des conditions d'engagement plus avantageuses.

La première montre de cette troupe, passée en septembre 1417, laisse entrevoir un recrutement en Alsace et en Brisgau, avec des noms tels que « Alain de Strasbourg », « Anse de Haguenau »<sup>2</sup>, « Nicolas de Fribourg »<sup>3</sup>, « Fédric de Lucques de Fribourg »<sup>4</sup>, « Jacques Clément de Fribourg »<sup>5</sup>. Cette compagnie va ensuite connaître un certain nombre d'évolutions en quelques mois. En novembre 1417, 8 arbalétriers allemands, dont « Fédric de Lucques de Fribourg », qui est le seul à avoir un cheval, « Anse de Haguenau » et « Jacques Clément de Fribourg » sont passés à montre au château de Vinzelles avec 7 « hommes de lance pavoisiez arméz », mais sans leur capitaine<sup>6</sup>. Dans une nouvelle montre passée le premier février 1418, Jean de Riqueberch est cette fois-ci présent et compté comme un homme d'armes, avec 15 arbalétriers, cette fois-ci tous montés, incluant tous ceux de la montre du 15 novembre ainsi que « Nicolas de Fribourg » qui était dans sa troupe en septembre 1417<sup>7</sup>. « Alain de Strasbourg », lui, n'apparaîtra plus dans la compagnie. Un des hommes, « Jaques de Valoy », est peut-être un arbalétrier français.

La troupe de Jean de Riqueberch change ensuite considérablement. Il est ainsi passé à montre en mars 1418, avec 42 arbalétriers, au sein de la compagnie de Girart de la Guiche, qui avait déjà eu les arbalétriers de Castellain Vasc sous ses ordres. Outre le doublement des effectifs et la disparition des pavesiers et autres compagnons armés, il semble également y avoir eu un certain changement dans les hommes composant la compagnie. Ils portent en effet pour la plupart des noms de guerre, sans doute très déformés par le clerc qui ne devait pas comprendre l'allemand, et qui ne correspondent pas aux noms des hommes présents dans la troupe jusqu'en février. Seules exceptions, « Angeliacop » correspond sans doute à « Ancelin Jecop », et « Luprestre » à « Hanque de Luprest »<sup>8</sup>. Cette même troupe, revue le 30 avril suivant, connaît peu d'évolutions visibles, pour autant que les graphies différentes des noms de guerre le laissent entrevoir. L'un des hommes, « Touf de Rinsebert », nommé simplement

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Haguenau, arr. Haguenau-Wissembourg, Bas-Rhin.

<sup>3</sup> Fribourg-en-Brisgau, Bade-Wurtemberg, Allemagne.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Idem.* B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271.

<sup>6</sup> Annexe VIII.

<sup>7</sup> Annexe IX.

<sup>8</sup> Voir annexes IX et X.

« Touf » dans la montre précédente, est apparemment originaire du même lieu que son capitaine<sup>1</sup>.

Cette compagnie est placée en garnison dans le village de Solutré, pour faire face à la garnison armagnacque de la Roche-de-Solutré. Les Allemands fournissent notamment du renseignement de terrain sur cette place aux officiers du duc chargés de la défense de Mâcon<sup>2</sup>. La compagnie y sera finalement capturée dans son intégralité en mai à l'issue d'une opération adverse<sup>3</sup>.

Là aussi, après la mort de Jean sans Peur, les compagnies d'arbalétriers mercenaires se font plus rares dans les sources. Peut-être se fondent-elles progressivement dans les armées bourguignonnes, ou peut-être encore le soutien des Anglais et des autres alliés de la Bourgogne les rend-il moins nécessaires.

## C. Les compagnies mixtes

### 1. Alliés et mercenaires

L'armée bourguignonne peut en effet également compter sur le soutien de compagnies issues de principautés alliées, composées à la fois d'hommes d'armes et de trait. Il est plus difficile pour ces troupes de déterminer dans quelle mesure les gens de trait ont été un atout moteur pour le recrutement ou au contraire été considérés comme une simple force d'appoint.

Le cas des Savoyards, qui ne sont pas particulièrement réputés pour leurs gens de trait, est ainsi parlant. La Bourgogne et la Savoie sont alliées au début du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui permet à Jean sans Peur de faire régulièrement appel à des capitaines savoyards pour compléter son armée<sup>4</sup>. Or, entre 1405 et 1410, les archers et arbalétriers restent en très nette minorité dans les compagnies savoyardes employées par le duc de Bourgogne<sup>5</sup>. Ce dernier compte donc sans doute beaucoup plus sur le renfort fourni en hommes d'armes, assez considérable.

Deux troupes savoyardes sont ainsi recrutées pour la campagne contre Liège en 1408, mais arrivent trop en retard pour pouvoir réellement y participer. Elles comptent de nombreux

---

<sup>1</sup> Annexe XI.

<sup>2</sup> B. Léthenet, « *Comme l'on se doit gouverner...* », p. 215.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Sur ce sujet, voir B. Schnerb, « Bourgogne et Savoie... »

<sup>5</sup> Tableau 16. Voir aussi B. Schnerb, « Bourgogne et Savoie... », p. 23.

hommes d'armes mais très peu d'archers<sup>1</sup>. Les noms de ces derniers illustrent d'ailleurs un recrutement assez peu homogène.

Date	Capitaine	Hommes d'armes	Archers	Arbalétriers	Total gens de trait	Total troupe
1408	Girard de Saint-Trivier <sup>2</sup>	399	18	0	18	417
1408	Amé de Viry <sup>3</sup>	389	24	0	24	413
1410	Girard de Saint-Trivier, Amé de Viry, Jean de la Baume, Nicole de la Sarraz, Jean, bâtard de la Sarraz <sup>4</sup>	338	0	11	11	349
1411	Amé de Viry <sup>5</sup>	259	29	0	29	288
1411	Humbert, bâtard de Savoie <sup>6</sup>	146	0	0	0	146
1411	Jean de la Baume <sup>7</sup>	94	14	0	14	108
1412	Guigue de Salenove <sup>8</sup>	300	-	-	100	400
Janvier 1414	Clavin du Clou <sup>9</sup>	45	10	0	10	55
Mai 1414	Guigue de Salenove <sup>10</sup>	216	6	4	10	226
Mai 1414	Clavin du Clou <sup>11</sup>	70	8	11	19	89
1417	Jacques de la Baume <sup>12</sup>	74	-	-	7	81
1417	Guigue de Salenove <sup>13</sup>	199	83	0	83	282
1417	Clavin du Clou <sup>14</sup>	63	-	-	177	240
1417	Jean de Gingins <sup>15</sup>	127	-	-	88	215
1417	Jean du Clou <sup>16</sup>	136	-	-	25	151
1418	Guillaume de Viry <sup>17</sup>	79	-	-	11	90

<sup>1</sup> Tableau 16.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11771.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11777.

<sup>5</sup> Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 528, p. 197.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11784.

<sup>10</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11 785.

<sup>11</sup> *Idem.*

<sup>12</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> *Idem.*

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11791.



1422	Amé et Guillaume de Viry <sup>1</sup>	98	-	-	26	124
1431-1432	Jean de la Baume <sup>2</sup>	17	-	-	5	22
1431	Le seigneur de Varambon <sup>3</sup>	230	-	-	102	332
Mai 1435	Le seigneur de Varambon <sup>4</sup>	106	-	-	170	276
Août 1435	Antoine de la Palud <sup>5</sup>	88	-	-	30	118

Tableau 16 : effectifs des troupes savoyardes dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435

Dans la compagnie de Girard de Saint-Trivier, les deux seuls noms indiquant une origine géographique claire sont « Mahiet d'Amiens » et « Jehannot d'Arras »<sup>6</sup>, qui ont certainement été recrutés à l'arrivée puisqu'ils sont originaire des États bourguignons et non de Savoie. Chez Amé de Viry, il y a certes des Savoyards et des hommes venant de territoires proches de la Savoie, avec 5 hommes originaires de Chambéry, 3 de Genève, « Jean de Genave », « Micho de Genave » et « Antoine de Genave », ou peut-être de Gênes, les deux villes étant pratiquement homonymes à l'époque, et 2 autres de Lausanne. Mais il y a aussi « Jean de Troyes » et « Antoine de Lyon », qui ont pu être recrutés sur le trajet depuis la Savoie, et « Anequin de Gand » et « Perrotin de Gand », peut-être recrutés à l'arrivée<sup>7</sup>, ce qui tend à indiquer que la Savoie ne dispose alors guère d'un grand vivier de tireurs aptes au combat.

Pourtant, à partir de 1414, la part des gens de trait commence à augmenter dans les compagnies savoyardes pour atteindre 35,55% dans l'ensemble des troupes réunies en 1417<sup>8</sup>. Cette évolution correspond à plusieurs autres changements dans ces compagnies. Elles se rapprochent ainsi de plus en plus du mercenariat, alors même que l'origine sociale des combattants qui les composent se dégrade considérablement<sup>9</sup>. Il est ainsi possible que l'augmentation de la part des gens de trait corresponde à une diversification du recrutement en

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11799.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803 et 11804.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11807.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11771.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11771.

<sup>8</sup> Tableau. Bertrand Schnerb indique le chiffre de 41,4% dans « Bourgogne et Savoie... », p. 23, mais il ne compte pas la compagnie de Jacques de la Baume.

<sup>9</sup> B. Schnerb, « Bourgogne et Savoie... », p. 21-24.

vue de mieux correspondre aux attentes de l'armée bourguignonne, qui compte également de plus en plus d'archers et d'arbalétriers.

Deux nuances doivent toutefois être apportées. Tout d'abord, l'armée savoyarde connaît elle aussi des évolutions au cours de cette période, qui ont pu se refléter dans les compagnies recrutées par le duc de Bourgogne. Les travaux de Roberto Biolzi ont ainsi montré que l'armée savoyarde passe d'un emploi des gens de trait assez anecdotique et se cantonnant aux arbalétriers montés dans les années 1380<sup>1</sup>, à un intérêt plus fort dans les années 1440, où la part des gens de trait atteint les 30%<sup>2</sup>. Or, le détail des effectifs des compagnies employées par Jean sans Peur en 1417 montre que la proportion des archers et arbalétriers est fortement tirée vers le haut par la compagnie de Clavin du Clou, qui compte près de trois archers et arbalétriers par hommes d'armes<sup>3</sup>. Il s'agit d'un cas assez exceptionnel pour une compagnie savoyarde, les autres restant aux alentours de deux hommes d'armes par homme de trait, voire cinq pour la troupe de Jean du Clou et 10 pour celle de Jacques de la Baume.

La Compagnie de Clavin du Clou a de plus une organisation particulière, puisque les arbalétriers sont commandés par Eustache de Velot, désigné comme « écuyer et capitaine »<sup>4</sup>. Les gens de trait y sont donc considérés comme un corps à part avec sa propre structure de commandement<sup>5</sup>.

L'étude des noms des gens de trait des cinq compagnies savoyardes présentes dans l'armée rassemblée en 1417 montre également un recrutement particulièrement hétéroclite<sup>6</sup>. La troupe de Jean du Clou rassemble ainsi 2 étrangers, « Georges l'Alemant » et « Robin l'Anglois », 1 normand, « Pierre le Normant » et un seul homme au nom rattaché au duché de Savoie, « Robert de Courtes »<sup>7</sup>. Parmi les 7 hommes de trait de la compagnie de Jacques de la Baume, un seul, « Le Liégeois », a une origine clairement définie.

Celle de Jean de Gingins compte 3 Allemands, dont 2 du nom de « Noël l'Alement » et « Henry de Costance »<sup>8</sup>, 3 Flamands, « Le Flament », « Henriet le Flament » et « Colin de

---

<sup>1</sup> Roberto Biolzi, « Les guerres d'Amédée VII de Savoie : coûts et administration militaire (1378–1391) », dans *Le Moyen Age*, t. 121, n° 1, 2015, p. 127-143.

<sup>2</sup> Roberto Biolzi, « Avec le fer et la flamme ». *La guerre entre la Savoie et Fribourg (1447-1448)*, Lausanne, 2009, p. 128-129.

<sup>3</sup> Tableau 16.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Bourgogne et Savoie... », p. 24.

<sup>6</sup> Les montres de toutes ces troupes sont aux Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788.

<sup>7</sup> Courtes, arr. Bourg-en-Bresse, Ain.

<sup>8</sup> Constance, Bade-Wurtemberg, Allemagne.

Douhay »<sup>1</sup>, 2 Champenois, « Jean de Brienne »<sup>2</sup> et « Jean de Bar-sur-Aube »<sup>3</sup>, auxquels il faut ajouter « Ernounet de Paris » et « Jacotin de Cambrai »<sup>4</sup>. L'un des hommes, « Jean de Vaultx », est peut-être un Savoyard<sup>5</sup>, mais Vaultx est un toponyme un peu trop courant pour en être certain.

Chez Guigue de Sallenove, 3 hommes portent le surnom « de Savoye » et 3 autres celui d'un lieu appartenant à l'espace savoyard : « Chadet de Lutry »<sup>6</sup>, « Jean de Genève » et « Pierre de Martigny »<sup>7</sup>. Il y a également 3 Lucernois, 1 Fribourgeois<sup>8</sup>, 1 Allemand, « Barthélémy de Costance », et 1 Français, « Jean de Chastillon »<sup>9</sup>. Mais ce sont surtout les Italiens qui prédominent, avec 17 noms, parmi lesquels 3 hommes de Pavie, 2 d'Alexandrie, 2 de Trente, 1 de Gênes, 1 de Milan, 1 de Crémone, 1 de Plaisance, 1 de Novare, ainsi que « Barthélémy de Vigonne »<sup>10</sup> et « Antoine de Crema »<sup>11</sup>. Il faut y ajouter « Jaqueme d'Orsa », « Estanguelin d'Orsella » et « Jean d'Orsella », qui sont certainement italiens même si le toponyme de leur surnom n'a pas pu être identifié.

Enfin, la troupe de Clavin du Clou compte 8 Savoyards, dont 4 issus de Martigny, 2 Bourguignons venant de « Buxi »<sup>12</sup>, 1 Picard, 8 Flamands<sup>13</sup>, au moins 2 Français, « Pierre de Meaulx »<sup>14</sup> et « Antoine de Saint-Avertin »<sup>15</sup>, 8 Allemands, dont « Roland de Couloigne »<sup>16</sup> et « Johannes de Constance », et surtout 36 Italiens. Parmi ces derniers, les Lombards sont les plus représentés, avec 13 hommes, dont 5 originaires de Milan, 4 de Crémone, 2 de Pavie, ainsi que « Villain de Lode »<sup>17</sup> et « Richart de Cantu »<sup>18</sup>. Les Piémontais suivent, avec 9 hommes, dont 4 de Novare, 2 de Turin, ainsi que « Boniface de Savilien »<sup>19</sup>, « Court de Pineronne »<sup>20</sup> et

<sup>1</sup> Douai, arr. Douai, Nord.

<sup>2</sup> Brienne-le-Château, arr. Bar-sur-Aube, Aube.

<sup>3</sup> Bar-sur-Aube, arr. Bar-sur-Aube, Aube.

<sup>4</sup> Cambrai, arr. Cambrai, Nord.

<sup>5</sup> Vaultx, arr. Annecy, Haute-Savoie.

<sup>6</sup> Lutry, Vaud, Suisse.

<sup>7</sup> Martigny, Valais, Suisse.

<sup>8</sup> « Jean de Fribour ». Il est impossible de déterminer s'il s'agit de Fribourg ou de Fribourg-en-Brigau.

<sup>9</sup> Châtillon est un toponyme trop courant pour déterminer de quelle région du royaume il est originaire.

<sup>10</sup> Vigone, Piémont, Italie.

<sup>11</sup> Crema, Lombardie, Italie.

<sup>12</sup> Buxy, arr. Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

<sup>13</sup> Le cas de ces derniers est un peu problématique. Ils portent tous le surnom « de Don », et peuvent donc être originaire de Don, arr. Lille, Nord. Mais il semble étrange qu'autant de combattants de cette compagnie proviennent d'un lieu si petit.

<sup>14</sup> Meaux, arr. Meaux, Seine-et-Marne.

<sup>15</sup> Saint-Avertin, arr. Tours, Indre-et-Loire.

<sup>16</sup> Cologne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne, est sans doute le plus probable. Mais du fait de la graphie il pourrait aussi s'agir de Coulogne, arr. Calais, Pas-de-Calais.

<sup>17</sup> Sans doute Lodi, Lombardie, Italie.

<sup>18</sup> Cantù, Lombardie, Italie.

<sup>19</sup> Savigliano, Piémont, Italie.

<sup>20</sup> Il s'agit peut-être de Pignerol, Piémont, Italie.

« Pierre de Pineron »<sup>1</sup>. La Vénétie fournit 5 hommes, dont 4 de Vérone et « Bisontin de Vincente »<sup>2</sup>, de même que le Latium avec 1 homme de Rome, 2 d'Orte, ainsi que « Lanqua d'Acquint » et « Antoine d'Acquint »<sup>3</sup>. Restent « Nicolas de Rimine »<sup>4</sup>, « Bauderin de Giene »<sup>5</sup>, « Guillaume de Romenan » et « Berthélémy de Romenant »<sup>6</sup>.

En 1422, les gens de trait d'Amé et Guillaume de Viry comptent 1 Savoyard, « Pierre de Vaulx », 1 Anglais, « Guillaume de Bocainguan »<sup>7</sup>, 1 Italien, « Ferrentino de Fereza », auxquels il faut ajouter « Le Breton », « Perrinet de Belfort », « Le Lorrain », « Jean de Charolais » « Jaquet de Montauban »<sup>8</sup> et « Basin de Brie-Comte-Robert »<sup>9</sup>.

La troupe du seigneur de Varambon en 1431 ne compte qu'un seul Savoyard clairement identifié parmi ses gens de trait, « Guiot de Vaulx » contre 3 Bourguignons, « Pierre de Chalon », « Guiot de Beaune » et « Guiet de Cusery »<sup>10</sup>, 3 Picards, « Jean Picart », « Étienne Picart » et « Le Grand Picart », ainsi que « Jean Lorrain » et « Jeannn de Pontoise ».

En 1435, la compagnie du même seigneur rassemble 9 Bourguignons, « Jean de Jonvelle » et « Hugues de Jonvelle »<sup>11</sup>, « Pierre d'Arbois »<sup>12</sup>, « Le Bastart de Layre »<sup>13</sup>, « Jean de Dijon », « Jean d'Avallon » et « Maitre Jean d'Avalon »<sup>14</sup>, « Thibaut de Blaisy »<sup>15</sup> et « Thévenin le Bourguignon ». Il faut y ajouter « Jeannin de France », « Jean de Haynaul », « Jeannin le Flamencq », « L'Anglois », « Étienne le Picart », « Anthoine d'Orliens »<sup>16</sup>, « Jean d'Alançon » et « Le Bastart des Essarts »<sup>17</sup>. Aucun Savoyard n'est identifiable parmi les gens de trait. Cette troupe, qui compte, là encore, plus d'archers et d'arbalétriers que d'hommes

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Peut-être Vicence, Vénétie, Italie.

<sup>3</sup> Aquino, Latium, Italie.

<sup>4</sup> Rimini, Émilie-Romagne, Italie.

<sup>5</sup> Sans doute Gênes.

<sup>6</sup> Ces deux derniers sont sûrement italiens, mais il est difficile d'identifier leur lieu d'origine. Il s'agit peut-être de Romagnano Sesia, dans le Piémont.

<sup>7</sup> Comprendre « Buckingham ».

<sup>8</sup> Montauban, arr. Montauban, Tarn-et-Garonne.

<sup>9</sup> Brie-Comte-Robert, arr. Torcy, Seine-et-Marne.

<sup>10</sup> Cuisery, arr. Louhans, Saône-et-Loire.

<sup>11</sup> Jonvelle, arr. Vesoul, Haute-Saône.

<sup>12</sup> Arbois, arr. Dole, Jura.

<sup>13</sup> Laire, arr. Montbéliard, Doubs.

<sup>14</sup> Avallon, arr. Avallon, Yonne.

<sup>15</sup> Blaisy-Bas, arr. Dijon, Côte-d'Or.

<sup>16</sup> Comprendre « d'Orléans ».

<sup>17</sup> Les Essarts ou bien Essarts-en-Bocage, arr. La Roche-sur-Yon, Vendée.

d'armes, est également dotée d'un « Capitaine des archers », sans doute Grec, nommé « Corinthios »<sup>1</sup>.

La compagnie qu'Antoine de la Palud tient en garnison à Montsaugeon<sup>2</sup>, la même année, est un cas un peu particulier, les effectifs de ses gens de trait se renouvellent considérablement entre le 19 et le 31 août. Lors du premier passage à montre, on remarque « Le Mareschal Anthoine de Noseray »<sup>3</sup>, « Le Lombart » et « Angelin l'Alement », et lors de la revue, « Jean de France », « Richart l'Anglois », « Pierre de Chameson »<sup>4</sup> et « Jean de Henalt »<sup>5</sup>.

Le point commun de ces compagnies est donc un recrutement qui fait la part belle aux étrangers, venus pour certains des États bourguignons ou du reste du royaume de France, pour d'autres d'Allemagne, mais surtout du nord de l'Italie, plus proche géographiquement du duché de Savoie et qui ne manque pas de gens de trait expérimentés. C'est assez cohérent avec les observations de Roberto Biolzi, qui montrent que l'augmentation de la part des archers et arbalétriers dans les armées savoyardes jusque dans les années 1440 s'est faite surtout par l'engagement de tireurs étrangers, faute d'un réservoir assez grand de tireurs compétents en Savoie<sup>6</sup>.

Ce recours aux étrangers explique d'ailleurs peut-être l'évolution de la structuration des compagnies savoyardes, les Italiens y apportant leurs propres traditions militaires, avec l'apparition dans les troupes de Clavin du Clou et du seigneur de Varambon de capitaines de gens de trait.

Le cas des Bretons est relativement similaire. A la faveur de contacts favorables noués avec la Bretagne sous Philippe le Hardi, qui y voyage notamment en 1402 en tant que tuteur du duc Jean V<sup>7</sup>, des gens de trait bretons sont présents dès 1405 dans les armées bourguignonnes au sein de compagnies composées majoritairement de gens d'armes dirigées par des capitaines tels qu'Yvon de Calenaig ou Pierre de la Rocherousse<sup>8</sup>. Contrairement aux Savoyards, les

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11806.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11807. Montsaugeon, arr. Langres, Haute-Marne.

<sup>3</sup> Noseroy, arr. Lons-le-Saulnier, Jura.

<sup>4</sup> Chamesson, arr. Montbard, Côte-d'Or.

<sup>5</sup> Il s'agit peut-être d'une version altérée de « Hainaut » ou « Anhalt ».

<sup>6</sup> R. Biolzi, « *Avec le fer et la flamme...* », p. 128-129.

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Des Bretons... », p. 461.

<sup>8</sup> Voir tableau 17.

Bretons intègrent rapidement une proportion assez élevée d'archers et d'arbalétriers dans leurs compagnies, de l'ordre d'un quart ou d'un tiers des combattants jusqu'en 1410<sup>1</sup>.

Date	Capitaine	Hommes d'armes	Archers	Arbalétriers	Total gens de trait	Total troupe
1405	Pierre de la Rocherousse, Yvon de Calenaig, Pierre Bonami, Yvain d'Angléès, Guillaume de Plédran <sup>5</sup>	83	39	0	39	122
1410	Le comte de Penthievre <sup>6</sup>	251	81	5	86	337
1411	Le comte de Penthievre <sup>7</sup>	285	0	0	0	285
1411	Guillaume, bâtard de Quintin <sup>8</sup>	38	10	13	23	61
Avril 1411	Guillaume Ferrebourg <sup>9</sup>	80	72	40	112	192
Octobre 1411	Guillaume Ferrebourg <sup>10</sup>	55	18	24	42	97
Janvier 1414	Guillaume Ferrebourg <sup>11</sup>	30	-	-	31	61
Mai 1414	Guillaume Ferrebourg <sup>12</sup>	42	9	5	14	56
1417	Charles Labbé <sup>12</sup>	125	-	-	108	233

Tableau 17 : effectifs des troupes bretonnes dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435

Ainsi, le comte de Penthievre, alors gendre de Jean sans Peur, apporte en septembre 1410 un contingent de 250 hommes d'armes pour 81 archers et 5 arbalétriers<sup>1</sup>. Malheureusement, la montre qui en a été passée est très abîmée. Parmi les quelques noms encore identifiables, seul un archer appelé « Guillaume l'Alement » se distingue<sup>2</sup>. Sa troupe réapparaît par la suite dans les compagnies que Jean sans Peur fait passer aux gages du roi, en 1411, mais sans les gens de trait<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11 760 et 11 765.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11 777.

<sup>7</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 198.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>9</sup> B. Schnerb, « Des Bretons... », p. 463.

<sup>10</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 196.

<sup>11</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11783.

<sup>12</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11785.

Cependant, à partir de 1411, de la même façon que pour les Savoyards, le recrutement des Bretons se modifie et se rapproche du mercenariat<sup>5</sup>. Cela correspond également à une sensible augmentation de la part des gens de trait dans leurs compagnies, qui atteint entre 40% et 50%<sup>6</sup>. Les deux montres d'armes de la compagnie de Guillaume Ferrebourg ayant subsisté pour la campagne de 1414 apportent assez peu d'indices du point de vue anthroponymique sur l'origine géographique des archers et arbalétriers qui en font partie, du fait de leur petit nombre. Dans la première<sup>7</sup>, « Jean de Barges » est peut-être un Bourguignon<sup>8</sup>. Dans la seconde<sup>9</sup>, il y a « Jean de Lengres »<sup>10</sup>, « Pierre de Cercelles »<sup>11</sup> et « Regnault de Roilly »<sup>12</sup> parmi les archers, ainsi que « Colinet le Breton » et « Badet le Piquart » parmi les arbalétriers.

En revanche, la compagnie de Charles Labbé, passée à montre en 1417<sup>13</sup>, contient plus de noms intéressants. Parmi les gens de trait, il y a ainsi « Henry le Breton », seul Breton clairement identifié, 2 Picards, « Le Picart » et « Hue de Castel »<sup>14</sup>, 2 Hollandais s'appelant tous deux « Hennequin de Hollande », 2 Dauphinois, « Jean de Vienne » et « Alebret de Vienne »<sup>15</sup>, et de façon plus isolée, « Hennequin de Lorraine », « Hennequin le Flament », « Perrinet de Valois », « Perenet de Retel »<sup>16</sup>, « Henry de Bréban » et « Hennequin de Bresbant »<sup>17</sup>. Mais ce sont surtout les étrangers qui prédominent, avec 8 Allemands, dont « Girart de Clève »<sup>18</sup>, 6 Écossais portant tous le surnom « l'Escossois », 2 Espagnols portant le surnom « l'Espagnol », ainsi que « Jean de Gales » et « Michelet Lombart ».

Il semble donc que, comme pour les Savoyards, les capitaines bretons recrutent de façon assez large, n'hésitant pas non plus à employer des mercenaires étrangers, afin de compléter

---

<sup>1</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 196.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11783.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11785.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Des Bretons... », p. 462.

<sup>6</sup> Tableau 17.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11783.

<sup>8</sup> Il s'agit peut-être de Barges, arr. Beaune, Côte-d'Or.

<sup>9</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11785.

<sup>10</sup> Sans doute Langres, arr. Langres, Haute-Marne.

<sup>11</sup> Peut-être Sarcelles, arr. Sarcelles, Val d'Oise.

<sup>12</sup> Peut-être Roilly, arr. Montbard, Côte-d'Or.

<sup>13</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>14</sup> Ancienne commune de Castel, aujourd'hui Moreuil, arr. Montdidier, Somme.

<sup>15</sup> Vienne, arr. Vienne, Isère.

<sup>16</sup> Rethel, arr. Rethel, Ardennes.

<sup>17</sup> Pour ces deux derniers, il s'agit soit d'une forme altérée de Brabant, soit de Bréban, arr. Vitry-le-François, Marne. La deuxième possibilité est sans doute la plus probable, puisque l'amiral Pierre de Bréban est fréquemment appelé « de Bresbant », voire « de Brabant » dans les sources, signe que la confusion entre les deux toponymes était déjà fréquente à l'époque.

<sup>18</sup> Clèves, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne.



leurs effectifs de gens de trait et d'ainsi mieux correspondre aux attentes des chefs bourguignons, alors même qu'ils se tournent de plus en plus vers le mercenariat. Là aussi, les exemples manquent pour confirmer cette tendance, d'autant plus que les troupes bretonnes disparaissent des armées bourguignonnes après le meurtre de Montereau et l'attentat perpétré par Olivier de Blois, comte de Penthievre, contre le duc de Bretagne Jean V<sup>1</sup>.

Qu'ils soient alliés ou mercenaires, les capitaines bretons et savoyards ont en commun d'être l'objet d'un traitement de faveur de la part du duc, qui les paye cher et leur fait des dons et cadeaux. Cela lui permet ainsi de garder de bons contacts au sein de foyers non négligeables de recrutement de gens de guerre, quelle que soit leur catégorie.

## 2. Un cas particulier, les Anglais et Écossais

Pour ce qui est des Anglais et des Écossais, en revanche, il est assez clair que les compagnies recrutées le sont principalement pour la qualité de leurs archers, la réputation de ces derniers n'étant alors plus à faire<sup>2</sup>.

Le recrutement de compagnies écossaises est ainsi constant au cours de la période, à la faveur de liens d'alliance avec de grands seigneurs tels que le comte de Douglas et le comte de Mar, qui servent à l'occasion dans les armées bourguignonnes<sup>3</sup>. Malheureusement, aucune montre d'armes de ces troupes ne subsiste et le détail des effectifs n'est pas connu. Il reste quelques traces de troupes écossaises dans les comptes de Jean de Pressy, alors que le duc de Bourgogne fait passer son armée aux gages du roi de France. Ainsi, il y a en 1411 le cas isolé de « Jean Scot, archer du pays d'Écosse »<sup>4</sup>, et en 1412 celui de la compagnie d'Alexandre Sadraham, qui compte 3 écuyers et 20 archers écossais<sup>5</sup>. Nombre d'archers et d'arbalétriers écossais servent également de façon plus isolée comme mercenaires sous des capitaines bourguignons<sup>6</sup>.

L'engagement des Anglais est mieux connu. En 1411, après le début de la guerre ouverte avec les Armagnacs et à la faveur d'un rapprochement ponctuel entre la Bourgogne et l'Angleterre, se concrétise une alliance militaire qui voit le comte d'Arundel et le comte de

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Des Bretons... », p. 465.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 324-325.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 325-326.

<sup>4</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 195.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>6</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 325. Voir également l'exemple de l'annexe I.

Kyme, deux grands seigneurs anglais, mettre leurs troupes au service du duc de Bourgogne<sup>1</sup>. Le contingent est estimé à environ 1500 hommes, mais là aussi aucune montre n'en subsiste. Le compte de Jean de Pressy donne toutefois le détail d'une partie des compagnies.

Tout d'abord, la troupe de John Stafford, composée de 3 écuyers et 67 archers anglais, fait partie de l'armée rassemblée par le comte de Saint-Pol sur les ordres du roi, pour résister aux attaques des Armagnacs<sup>2</sup>. Cet écuyer anglais sert par la suite, en 1414, d'agent recruteur en Angleterre pour le compte de Jean sans Peur<sup>3</sup>.

Sous les ordres du duc de Bourgogne, ce sont 531 Anglais, dont 343 archers, qui apparaissent sous 12 capitaines différents<sup>4</sup>. La présence du comte d'Arundel est indiquée mais malheureusement pas le détail des effectifs de son propre contingent, qui devait sans doute être le plus important. En gardant un ratio d'à peu près deux archers par homme d'armes, l'ensemble des renforts anglais devait donc compter environ 1000 archers pour 500 hommes d'armes. Ce sont d'ailleurs les proportions que donne l'auteur anonyme du Livre des Trahisons de France, qui parle de « mille hommes d'armes, avec deux mille archiers, gens d'eslite »<sup>5</sup>, même s'il exagère les chiffres.

Ces combattants se distinguent dans les affrontements qui ont alors lieu autour de Paris contre les Armagnacs. Enguerrand de Monstrelet indique ainsi qu'au cours d'une escarmouche mettant aux prises les hommes d'Enguerrand de Bournonville et ceux du parti d'Orléans, « les Anglois aussi, à tous leurs arcs et leurs saietes, ne s'espargnoient point à la besongne »<sup>6</sup>. Lors de l'affrontement pour le pont de Saint-Cloud, les hommes du comte d'Arundel parviennent également à s'emparer du monastère de Saint-Cloud, dans lequel s'étaient retranchés les Armagnacs<sup>7</sup>. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* raconte également que Jean sans Peur « revint à Paris le plus tost qu'il pot, et y entra le vingt-troisième jour d'octobre oudit an, et amena en sa compagnie bien de sept à huit mille Englois avec ses gens. Et le vingt-cinquième jour dudit mois allèrent les Anglois escarmoucher au moulin à vent, et tuèrent moult des Arminaz et de leurs chevaulx par force de traict »<sup>8</sup>. L'exagération considérable des effectifs indique que cet

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 328.

<sup>2</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 191.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 331.

<sup>4</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 194 et 198.

<sup>5</sup> *Le Livre des Trahisons...*, p. 95.

<sup>6</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, p. 200.

<sup>7</sup> P. de Félin, *Mémoires...*, p. 22.

<sup>8</sup> *Journal...*, p. 14-15.

afflux soudain de nombreux combattants anglais à Paris, alors que la tension avec l'Angleterre n'était guère retombée, a dû surprendre les contemporains.

La cohabitation ne se fait d'ailleurs pas sans difficultés, comme en témoigne une lettre de rémission accordée à un valet boucher de Saint-Germain-des-Prés en mars 1412<sup>1</sup>. Ce dernier avait en effet tué un combattant anglais dans une altercation en novembre 1411, pour défendre son maître, qui reprochait aux Anglais d'avoir abattu une maison. Il fait également état d'une rumeur prétendant que les Anglais « avoient pour complot de tuer tous les bouchers de Paris sitost qu'ilz leur diroient aucune chose »<sup>2</sup>. La corporation des bouchers étant alors pourtant largement favorable à Jean sans Peur, cela indique que le recours à l'alliance anglaise, même s'il permet d'obtenir des archers de très bonne qualité, ne va pas sans un important coût politique.

Le rapprochement anglo-bourguignon ne tarde d'ailleurs pas à se déliter. Dès 1412, avec la reprise de la guerre franco-anglaise, les contingents anglais dans les armées bourguignonnes s'amenuisent, avec 500 hommes en 1412 et 250 en 1414<sup>3</sup>. 13 compagnies anglaises apparaissent ainsi dans les comptes de Jean de Pressy en 1412, avec 339 combattants dont 314 archers<sup>4</sup>. Cette augmentation considérable de la part des archers dans les troupes va de pair avec la baisse du niveau social des capitaines, dont la participation aux campagnes bourguignonnes relève désormais plutôt du mercenariat<sup>5</sup>.

Le corollaire de cette évolution est une sensible diminution de leur fiabilité au combat. Lors du siège de Bourges par l'armée royale en 1412, des combattants anglais mis sous les ordres du capitaine savoyard Amé de Viry, alors au service de Jean sans Peur, désertent ainsi pour rejoindre les assiégés<sup>6</sup>. Au siège de Soissons, en 1414, où « estoient de quarante à cinquante Englois, entre lesquels avoit de très bons archiers »<sup>7</sup> au sein de la garnison, leur trahison est même, d'après Enguerrand de Monstrelet, à l'origine de la chute de la ville : « et durant cest assault le capitaine des Anglois, qui estoit dedens la ville avecques ledit Enguerrant, lequel paravant avoit parlementé avec aucuns Anglois qui estoient en l'ost, fist destouper une porte vers la rivière, par laquelle premièrement entrèrent les gens du conte d'Armaignac,

---

<sup>1</sup> AN, JJ 166, n° 115.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 327.

<sup>4</sup> BnF, nouv. acq. fr. 20 528, p. 243.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 328.

<sup>6</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, p. 276-277.

<sup>7</sup> J. Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique...*, t. I, p. 163. « si avoit bien avecques eulx quarante combatans anglois », E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, p. 6.

lesquelz tantost mirent au plus hault de la tour la bannière et enseigne dudit conte d'Armaignac, et mesmes grant partie desdiz Anglois se tournèrent hastivement contre ceulx de ladicte ville »<sup>1</sup>. Cela ne les empêche d'ailleurs pas d'être pendus par les Armagnacs une fois la ville prise<sup>2</sup>.

Cet épisode, ainsi que l'expédition d'Henri V menant à la bataille d'Azincourt en 1415, participe à un contexte général moins favorable à l'emploi de mercenaires anglais. Il n'est ainsi plus fait mention dans les sources du recrutement de troupes d'archers anglais dans les armées bourguignonnes jusqu'au traité de Troyes en 1420<sup>3</sup>, même si quelques Anglais continuent à servir de façon isolée sous des capitaines bourguignons<sup>4</sup>. D'une part, la source de mercenaires s'était peut-être tarie, le roi d'Angleterre ayant besoin de ses archers pour ses propres entreprises militaires et étant moins disposé à les laisser s'engager chez ses adversaires potentiels, et d'autre part le coût politique était certainement devenu trop important pour Jean sans Peur après le massacre d'Azincourt.

Il faut également noter que les mercenaires anglais font l'objet de clauses d'exclusion systématiques dans les traités de capitulation passés entre les garnisons bourguignonnes de Normandie et l'armée anglaise lorsqu'Henri V conquiert le duché entre 1417 et 1419<sup>5</sup>. Ces « Anglais reniés » sont ainsi fait prisonnier et leur sort dépend de la bonne volonté du roi d'Angleterre, qui peut les rançonner ou, plus probablement, les faire exécuter<sup>6</sup>. De telles clauses ont certainement contribué à limiter sensiblement les possibilités d'emploi de mercenaires anglais pour Jean sans Peur.

Pendant toute la période, le recrutement de troupes anglaises et écossaises est facilité par la proximité de Calais, où débarquent les mercenaires d'Outre-Manche en attente d'un employeur. Comme pour les Bretons et les Savoyards, les combattants anglais et écossais font d'ailleurs l'objet d'un traitement particulier de la part du duc de Bourgogne. Les archers sont ainsi payés entre 8 fr. et 10 fr. 2 s. t. par mois, et exclusivement en écus d'or, ce qui ne manque pas d'occasionner des problèmes de financement pour l'administration comptable bourguignonne<sup>7</sup>. Les capitaines et certains hommes sont également l'objet de dons et d'aides de la part du duc<sup>8</sup>. C'est le signe d'une réelle volonté de ce dernier de disposer de gens de trait

---

<sup>1</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. 3, p. 7-8.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 327.

<sup>4</sup> Voir tableau 14.

<sup>5</sup> B. Schnerb, « Sauver les meubles... », p. 235-236.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> B. Schnerb, « Anglais et Écossais... », p. 332.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 333.

de qualité, et de se ménager des contacts favorables dans un foyer de recrutement non négligeable.

Des compagnies anglaises participent d'ailleurs à nouveau aux opérations militaires bourguignonnes à partir de 1420. Philippe le Bon reçoit ainsi à Abbeville, en 1421, le renfort de 600 archers anglais venus de Calais, avant d'aller assiéger Saint-Riquier<sup>1</sup>. Mais il s'agit cette fois-ci de contingents fournis dans le cadre de l'alliance anglo-bourguignonne, après le traité de Troyes, qui sont donc considérés par l'administration bourguignonne comme séparés de l'armée ducale.

Le recours aux gens de trait étrangers dans les armées bourguignonnes est ainsi à la fois fréquent et constant tout au long de la période, même si ses motivations sont différentes selon les types de troupes et leurs origines. Il change également de nature : alors que la guerre dure, les troupes alliées se rapprochent du mercenariat, et évoluent pour se conformer au modèle de l'armée bourguignonne. Cela peut également aller de pair avec une baisse sensible de leur niveau social, ce qui amène à se poser la question du statut social de ces combattants en fonction de leur rapport plus ou moins occasionnel à la guerre.

---

<sup>1</sup> *Chronique des cordeliers...*, p. 408.



## TROISIÈME PARTIE : LES ORIGINES ET LE STATUT SOCIAL DES GENS DE TRAIT





## Chapitre premier : Homme de trait, une bonne situation ?

Définir le statut social des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes est une tâche assez complexe. Cela revient à déterminer, d'une part, à quel point cette activité est attirante ou rebutante pour tout un chacun en raison de ses avantages ou ses défauts propres, et d'autre part comment elle est perçue par la société. Ces deux aspects peuvent de plus s'influencer mutuellement, de façon positive ou négative.

Par exemple, l'activité militaire peut attirer grâce aux opportunités d'enrichissement qu'elle offre mais être mal perçue socialement du fait des exactions des gens de guerre<sup>1</sup>. Au contraire, le tir peut être une activité valorisée socialement, en particulier au sein des guildes, mais le service armé peut rebuter en raison de ses risques.

Or les gens de trait ne forment pas une masse homogène, chaque carrière, chaque situation est particulière et il est en général impossible de retracer les parcours individuels faute d'informations. Les sources bourguignonnes contiennent toutefois un certain nombre d'indices intéressants, qui permettent de se faire une idée générale de ce que pouvait être le statut social d'un homme de trait au début du XV<sup>e</sup> siècle.

### A. Les revenus de la guerre

Le paiement des gens de trait est un premier élément important pour déterminer à la fois l'attractivité de leur activité et leur place dans la hiérarchie militaire. Les comptes, certaines montres d'armes ainsi que les mandements qui les accompagnent en donnent souvent le détail.

En 1405, les archers et arbalétriers rassemblés pour accompagner Jean sans Peur à Paris sont ainsi payés 4 s. p., soit 5 s. t., par jour, deux fois moins que les écuyers, qui reçoivent un demi-franc, et un peu moins que les canonniers qui touchent 5 s. p., soit 6 s. t. 3 d. t.<sup>2</sup>. Cela ne concerne toutefois pas les mercenaires espagnols recrutés à cette occasion, qui font l'objet d'un traitement spécial<sup>3</sup>. Deux ans plus tard, les archers envoyés au secours du duc de Brabant reçoivent la même solde, mais les arbalétriers sont cette fois-ci payés 5 s. p. 4 d. p., soit 6 s. t. 8 d. t., par jour<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Christopher T. Allmand, « Changing Views of the Soldier in Late Medieval France », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, dir. Maurice H. Keen, Charles Giry-Deloison, Philippe Contamine, Lille, 1991, p. 171-188.

<sup>2</sup> Mandement de Jean sans Peur transcrit dans J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 135-136.

<sup>3</sup> Voir annexe V.

<sup>4</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 165-166.

Les arbalétriers touchent souvent un peu plus d'argent que les archers, sans doute en raison du prix bien plus élevé de leur équipement. Ils restent néanmoins beaucoup moins bien payés que les écuyers, qui sont pourtant tout en bas de la hiérarchie des hommes d'armes. Les dépenses de guerre pesant au fil du temps de plus en plus lourd sur les finances de Jean sans Peur<sup>1</sup>, le recours accru aux gens de trait a donc sans doute été pour ce dernier un moyen d'accroître la taille de ses armées tout en préservant ses ressources.

Ainsi en 1408, dans l'armée rassemblée contre les Liégeois, les archers reçoivent 4 s. p. et les arbalétrier 5 s. p., soit 6 s. t. 3 d. t.<sup>2</sup>. En 1410 les archers et arbalétriers rassemblés pour marcher sur Paris touchent encore 4 s. p., les canonniers 5 s. p. et les connétables d'arbalétriers 8 s. p., soit 10 s. t., autant que les écuyers<sup>3</sup>. Les arbalétriers envoyés par la ville de Lille touchent pour leur part 9 fr. par mois, soit 6 s. t. par jour et les pavesiers qui les accompagnent 4 fr. 10 s. t. par mois, soit 3 s. t. par jour<sup>4</sup>. Les pavesiers sont donc manifestement très inférieurs aux gens de trait dans la hiérarchie militaire.

Les comptes de Jean de Pressy donnent plus de détails sur le paiement des combattants bourguignons passés aux gages du roi pour les années 1410 et 1411. Les combattants des garnisons de la frontière de Picardie en 1410 sont ainsi payés chaque mois comme suit<sup>5</sup> : un capitaine d'arbalétriers à cheval reçoit 40 fr., un connétable 24 fr., un arbalétrier à cheval 12 fr., un capitaine d'arbalétriers à pied 30 fr., un connétable d'arbalétriers à pied 16 fr., un arbalétrier à pied 8 fr.<sup>6</sup>, un piquier 3 fr. 10 s. t., un canonnier avec son valet 20 fr.. Les gens de trait du comte de Saint-Pol, chargé la même année de la garde de la famille royale et de la ville de Paris, sont un peu moins bien payés : un capitaine d'arbalétriers touche 30 fr., un connétable 24 fr., un arbalétrier ou un archer 8 fr.<sup>7</sup>. Les gens d'armes, au contraire, sont mieux rémunérés que dans l'armée réunie l'année suivante par Jean sans Peur : un chevalier banneret touche 80 fr., un chevalier bachelier 40 fr. et un écuyer 20 fr.<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Bertrand Schnerb, « Un aspect de la politique financière de Jean sans Peur : la question des dépenses de guerre », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 27, 1987, p. 113.

<sup>2</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 172-173.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 201-203.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>5</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 183.

<sup>6</sup> Le compte indique 8 fr. pour un connétable d'arbalétriers à pied et n'indique rien pour un arbalétrier à pied, ce qui est sans doute une erreur de copie. Il est bien plus probable que ce soit l'arbalétrier qui gagne 8 fr. et le connétable 16, comme dans l'armée de Jean sans Peur l'année suivante.

<sup>7</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 184.

<sup>8</sup> *Idem.*

En effet, en 1411 le duc de Bourgogne fait passer toute son armée aux gages du roi, si bien que le compte donne l'intégralité de la hiérarchie des paiements<sup>1</sup> : un chevalier banneret reçoit alors 60 fr. chaque mois, un chevalier bachelier 30 fr., un écuyer 15 fr., un capitaine d'arbalétriers à cheval 40 fr., un connétable d'arbalétriers à cheval 24 fr., un arbalétrier à cheval 12 fr., un capitaine d'arbalétriers à pied 30 fr., un connétable d'arbalétriers à pied 16 fr., un arbalétrier à pied 8 fr., un archer à cheval 10 fr. et un archer à pied 7 fr. 10 s. t.<sup>2</sup>.

Si les gages minimaux de 5 s. t. par jour pour les gens de trait n'ont pas changé, ils ne concernent désormais plus que les archers à pied, dont l'équipement est le moins coûteux. Les arbalétriers à pied sont payés à peine plus, même si ne serait-ce que leur arbalète coûte bien plus cher qu'un arc. En revanche ce sont les archers et arbalétriers à cheval qui touchent les soldes les plus élevées parmi les gens de trait, puisque leur monture leur donne un avantage tactique, mais leur occasionne également des coûts journaliers assez importants.

Leurs gages les rapprochent assez considérablement des écuyers, dont les gages sont habituellement deux fois plus élevés que ceux des gens de trait, mais qui ne touchent désormais plus qu'une solde 20% plus élevée que celle des arbalétriers à cheval et 33% plus élevée que celle des archers à cheval. Il est possible que Jean sans Peur ait profité de la possibilité de faire peser l'essentiel de ses dépenses de guerre sur les finances royales<sup>3</sup> pour rémunérer bien plus grassement ses archers et arbalétriers, dont il avait alors pu constater la redoutable efficacité, en particulier lors de la bataille d'Othée trois ans plus tôt.

Cette situation ne dure toutefois pas. En 1414, un mandement de la duchesse de Bourgogne fixe les gages mensuels des gens de trait en garnison aux frontières de Bourgogne à 7 fr. 10 s. t., soit 5 s. t. par jour, à nouveau deux fois moins que pour les écuyers<sup>4</sup>. Cela ne concerne néanmoins que les « gens de trait, subgez et des pais de mondit seigneur », les mercenaires étrangers étant, comme toujours, payés à part<sup>5</sup>. Ce retour aux gages habituels d'avant 1410 correspond à un moment où Jean sans Peur ne peut plus compter que sur ses seules ressources pour rémunérer ses combattants<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>2</sup> Le compte indique ici 10 fr. et demi, ce qui n'est pas cohérent puisque cela reviendrait à les payer plus que les archers à cheval. Sans doute s'agit-il là aussi d'une erreur de copie et faut-il donc lire 7 fr. et demi, comme l'indique l'ordonnance par laquelle Charles VI retient Jean sans Peur et ses hommes à son service en 1412. Urbain Plancher, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, t. III, preuve CCLXXXV.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Un aspect... », p. 116.

<sup>4</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 233-235.

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> B. Schnerb, « Un aspect... », p. 117.

Les sommes attribuées aux gens de guerre de la grande armée rassemblée en 1417 ne sont pas connues, mais en août 1418 Jean sans Peur fait à nouveau passer ses hommes aux gages du roi, avec des soldes similaires à celles de 1411. Les canonniers accompagnés d'un valet sont alors payés 20 fr. par mois, soit deux fois plus que les archers à cheval<sup>1</sup>.

Sous le principat de Jean sans Peur, le paiement des archers est ainsi toujours égal ou supérieur à 5 s. t. par jour, et celui des arbalétriers, lorsqu'il est distingué, est généralement plus élevé, jusqu'à 8 s. t. par jour pour les arbalétriers à cheval entre 1410 et 1412 et en 1418. Le salaire d'un maître artisan au milieu du xv<sup>e</sup> est en général de 5 s. t. par jour, mais il faut décompter de ses revenus les jours chômés<sup>2</sup>, auxquels ne sont pas soumis les gens de trait. Les gages des gens de trait peuvent donc être considérés comme assez élevés, et ils les placent bien au-dessus des auxiliaires tels que les piquiers et les pavoisiers.

Les gages des valets armés ne sont quant à eux malheureusement pas connus, puisqu'ils n'apparaissent presque jamais dans les sources comptables dans la mesure où les hommes d'armes devaient les rémunérer à partir de leur propre solde. Un écuyer touche en général deux fois plus qu'un archer, mais il doit lui-même payer deux à trois valets, si bien que les gages de ces derniers devaient nécessairement être plus faibles que ceux des gens de trait. Les valets des chevaliers et des chevaliers bannerets, en revanche, touchaient peut-être une meilleure paye puisque celle de leur maître était assez importante.

En dehors des hommes d'armes, seuls les canonniers semblent donc être mieux payés que les archers et arbalétriers, puisqu'ils sont même mieux payés que les écuyers en 1418. Il s'agit toutefois de combattants très spécialisés pouvant aussi avoir des compétences de fondeurs<sup>3</sup>, et eux-mêmes dotés de valets.

Cette situation ne semble toutefois pas se maintenir sous Philippe le Bon. Ainsi, dans les garnisons des frontières de Bourgogne en 1419 et 1420, et avant même la mort de Jean sans Peur, on assiste à un effondrement des gages des arbalétriers. En 1419, les arbalétriers des garnisons de Semur-en-Brionnais<sup>4</sup>, Dondin<sup>5</sup>, Charolles<sup>6</sup>, Brancion<sup>7</sup>, Mont-Saint-Vincent<sup>8</sup> et la

---

<sup>1</sup> U. Plancher, *Histoire générale...*, t. III, preuve CCCVII.

<sup>2</sup> M. Sommé, « Que représente... », p. 307.

<sup>3</sup> Sur ce sujet, voir Paul Benoit, « Artisans ou combattants ? Les canonniers dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Actes du XVIII<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, 1991, p. 287-296.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343 et n°4357. Semur-en-Brionnais, arr. Charolles, Saône-et-Loire.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n°4346 et n°4356. Pressy-sous-Dondin, arr. Mâcon, Saône-et-Loire.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n°4344 et n°4350. Charolles, arr. Charolles, Saône-et-Loire.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n°5528. Martailly-lès-Brancion, arr. Mâcon, Saône-et-Loire.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n°4347. Mont-Saint-Vincent, arr. Autun, Saône-et-Loire.

Colonne<sup>1</sup> ne touchent que 5 fr. par mois, soit 3 s. t. 4 d. t. par jour. Ceux des châteaux de Châtillon-sur-Seine<sup>2</sup>, Noyers<sup>3</sup>, et Vergy<sup>4</sup> ne gagnent même que 4 fr., soit 2 s. t. 8 d. t. par jour, ce qui est en dessous du salaire journalier moyen d'un artisan<sup>5</sup>. Cela correspond dans le même temps à une chute des gages des hommes d'armes, qui ne touchent plus que 10 fr. par mois. L'année suivante, la situation s'améliore un peu à Semur-en-Brionnais<sup>6</sup>, où les arbalétriers touchent 6 fr. par mois, soit 4 s. par jour, mais les gages n'augmentent pas dans les autres garnisons<sup>7</sup>.

Cette tendance se poursuit par la suite puisqu'en 1432 et 1433, les gens de trait en garnison dans les bailliages d'Auxois et de la Montagne ne touchent là aussi que 4 fr. par mois<sup>8</sup>. En revanche ceux qui gardent la ville d'Auxerre en 1432 reçoivent 7 fr. 10 s. t. par mois, soit 5 s. t. par jour<sup>9</sup>, ce qui revient au niveau des gages habituels sous Jean sans Peur. La ville devant alors recevoir des ambassadeurs pour négocier une paix, les troupes qui y étaient rassemblées devaient certainement être considérées comme de meilleure qualité.

Une autre explication possible est une dissociation des gages entre ceux versés pour les hommes en garnison et ceux, plus élevés, attribués aux armées en campagne. L'échelle des gages dans l'armée rassemblée en 1428 par Jean de Luxembourg pour le siège de Beaumont-en-Argonne est ainsi de 48 fr. par mois par chevalier banneret, 24 fr. par chevalier bachelier, 12 fr. par homme d'armes et 6 fr. par archer<sup>10</sup>, soit 4 s. t. par jour. C'est moins que les gages qui ont cours sous le principat de Jean sans Peur, mais cela reste plus que pour les garnisons étudiées plus haut. Les hommes qu'Antoine de Vergy réunit pour le siège de Vaucouleurs touchent des sommes similaires<sup>11</sup>. Il est vrai que ces deux capitaines sont alors aux gages des Anglais, qui ne suivent pas forcément les soldes habituellement en vigueur dans le duché de Bourgogne.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n°5531. Peut-être Cussy-La-Colonne, arr. Beaune, Côte-d'Or.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n°5512-5518. Châtillon-sur-Seine, arr. Montbard, Côte-d'Or.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n°4361. Noyers, arr. Avallon, Yonne.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n°4364. Reulle-Vergy, arr. Beaune, Côte-d'Or.

<sup>5</sup> M. Sommé, « Que représente... », p. 307.

<sup>6</sup> *Comptes généraux...*, n°5520 et n°5522.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n°5537-5550 pour le château de Noyers, n°5523-5526 pour celui de Vergy, n°5530 pour celui de Brancion, n°5533-5534 pour celui de Montréal et n°5535 pour Montcenis. Montréal, arr. Avallon, Yonne. Montcenis, arr. Autun, Saône-et-Loire.

<sup>8</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 285. Les gens de guerre touchent 8 fr. par paie, et les gens de trait sont comptés pour une demi-paie.

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886, preuve CLXII.

<sup>11</sup> *Ibid.*, preuve CLXXXIV.

En 1431, en revanche, Philippe le Bon attribue bien 60 fr. par mois à chaque chevalier bachelier, 30 fr. à chaque chevalier banneret, 15 fr. à chaque homme d'armes et 7 fr. 10 s. t., soit 5 s. t. par jour, à chaque archer de la troupe rassemblée en Picardie et emmenée en Lorraine par Antoine de Toulangeon<sup>1</sup>. Le fait d'intégrer une armée en campagne, avec les risques que cela peut représenter, semble donc avoir été sanctionné par des gages plus importants.

La norme sous Philippe le Bon semble toutefois être plutôt à la baisse des gages des gens de guerre, les gens de trait n'échappant pas à la règle. Cela correspond à une période de difficultés financières pour la Bourgogne, qui ne peut compter que sur ses ressources et des aides ponctuelles de la double monarchie franco-anglaise. Une baisse des dépenses de guerre s'avère donc sans doute nécessaire dans ces conditions.

Les gens de trait ne touchent d'ailleurs pas que des gages de la part de l'administration bourguignonne. Ils peuvent parfois recevoir des aides pour payer leur rançon lorsqu'ils sont capturés, à l'image d'Andry Douchet, « archer du roi » pris par les Anglais lors de la levée du siège de Marck en 1405, qui obtient 8 écus<sup>2</sup>, soit 9 fr. Un de ses compagnons d'infortune, Galien Paien, reçoit pour sa part 12 écus<sup>3</sup>, soit 13 fr. et demi. Ces aides ne couvrent pas forcément le coût de la rançon dans son intégralité, mais elles permettent tout de même d'avoir une idée de la valeur minimale de la vie d'un homme de trait pour les armées ducales, en l'occurrence au moins entre un et deux mois de solde. En Septembre 1420, Philippe le Bon donne ainsi 20 fr. à trois archers, Jacot Puigne, Jean Pèlerin et Jeannin Roquet, pour les aider à payer leur rançon après avoir été capturés par les Armagnacs en garnison à Vivier-en-Brie<sup>4</sup>.

En 1411, un connétable d'arbalétriers, Philibert de Beaume, et 11 de ses arbalétriers touchent ainsi 37 L. pour les aider à payer leur rançon<sup>5</sup>, soit sans doute 3 L. par arbalétrier et 4 L. pour le connétable. Ici, l'assistance accordée semble particulièrement faible puisqu'elle n'atteint même pas un mois de gages, la rançon pour toute cette troupe étant sans doute fixée à un prix bien plus important. Ces aides restent toutefois assez rares pour les gens de trait, qui sont sans doute beaucoup moins souvent mis à rançon que les hommes d'armes en raison de leur moindre valeur sur le marché des prisonniers.

En juin 1419, deux archers de corps de Jean sans Peur, Hennequin Lynof et Jacotin de Roone, reçoivent néanmoins 30 fr. pour le premier et 40 fr. pour le second après avoir été

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, *Bulgnéville...*, p. 135-136.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11886.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, n°1357. Château du Vivier à Fontenay-Trésigny, arr. Provins, Seine-et-Marne.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 1570, f° 162 r°-v°.



capturés pour les aider à payer leur rançon<sup>1</sup>. Le cas de ces derniers est un peu particulier, puisqu'ils sont en permanence au contact du duc, ce qui, d'une part, augmente leur valeur et donc la probabilité qu'ils soient capturés et rançonnés plutôt qu'achevés au cours du combat, et d'autre part les rend mieux à même d'obtenir ce genre d'aides, le duc étant plus enclin à accorder des faveurs à ceux qui le côtoient au quotidien.

Les gens de trait tirent enfin d'autres revenus de la guerre, qui sont plus difficiles à quantifier et dépendent des aléas du conflit, issus du pillage et, éventuellement, de la mise à rançon de combattants adverses. Le premier se fait généralement dans le cadre des chevauchées et de la guerre d'aventure<sup>2</sup>, mais peut aussi prendre place dans les opérations de plus grande ampleur, en particulier lorsque le ravitaillement ne suit pas, ou être le fait des garnisons. Monstrelet indique ainsi qu'en 1415 « ledit duc de Bourgogne tenoit grant multitude de gens d'armes et de traict en la duchié et conté de Bourgogne et autres lieux voisins, qui mengeoient et gastoient moult de biens »<sup>3</sup>. Quant au second, il prend bien évidemment place lors des combats, même si nous avons que les gens de trait bourguignons avaient plutôt tendance à tuer leurs adversaires<sup>4</sup>.

L'agrégation de ces différents revenus semble faire des archers et des arbalétriers des combattants plutôt aisés, qui n'atteignent certes pas le niveau des hommes d'armes mais n'ont pas non plus les mêmes contraintes financières en termes d'équipement. Ce dernier représentait toutefois, nous l'avons vu, au moins plusieurs mois de gages, que le combattant devait d'ailleurs avancer puisqu'il n'était payé qu'une fois passé à montre « suffisamment monté et armé ».

Il faut également nuancer l'ampleur des revenus qu'un homme de trait pouvait tirer de la guerre, puisqu'ils restent somme toute assez théoriques. Les gages peuvent être payés en retard, voire jamais, ou être amputés par des capitaines peu scrupuleux. Les fruits du pillage sont complètement aléatoires et résultent d'une activité qui n'est pas sans dangers tant militaires que juridiques<sup>5</sup>.

Il faut d'ailleurs noter que les gens de trait n'étaient pas forcément favorisés en la matière. Ainsi, en 1443, après la prise de Luxembourg, le butin fut mis en commun, vendu aux enchères, puis redistribué de façon inégale en fonction de la place de chaque homme dans la hiérarchie militaire<sup>6</sup>. Comme pour les gages, chaque archer toucha ainsi deux fois moins qu'un homme

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 1598, f° 176 r° et f° 183 r°.

<sup>2</sup> Voir B. Schnerb, « La bataille rangée... », p. 5-10, sur le pillage lors des « rèses ».

<sup>3</sup> E. de Monstrelet, *Chronique...*, t. III, p. 77.

<sup>4</sup> Voir *supra* p. 72-73.

<sup>5</sup> Voir la lettre de rémission de Michel Le Tisserant, archer arrêté pour vol de chevaux. AN, JJ 166, n°156.

<sup>6</sup> B. Schnerb, *Bulgnéville...*, p. 98-99.

d'armes, quatre fois moins qu'un chevalier bachelier et huit fois moins qu'un chevalier banneret<sup>1</sup>.

Enfin, les prisonniers peuvent là encore être spoliés par les hommes d'armes, qui profitent de leur position de pouvoir. Cela pose donc la question de la place des gens de trait dans la hiérarchie militaire et des possibilités pour eux de s'y élever.

## **B. Hiérarchie et ascension militaire et sociale**

### **1. Entre hommes d'armes et valets**

La hiérarchie des gages place donc les gens de trait en-dessous des hommes d'armes et très au-dessus des combattants auxiliaires tels que les pavesiers et les piquiers. Leur rapport avec une autre catégorie de combattants, les « gros valets », ou valets armés, qui accompagnent les hommes d'armes au combat au corps à corps et s'illustrent notamment à la bataille d'Othée<sup>2</sup>, est en revanche moins connu, puisque ces derniers apparaissent rarement dans les sources, étant généralement comptés en même temps que les hommes d'armes auxquels ils sont attachés<sup>3</sup>.

Or, sur les 15336 noms de gens de trait étudiés<sup>4</sup>, 59, soit 0,38%, incluent les surnoms « Valet », « Le Valet », « Varlet » ou « Le Varlet », ce qui est assez peu sans être négligeable pour autant. Une partie de ces noms renvoie sans doute à de simples patronymes qui ne sont en rien l'indice de l'état de leur porteur, mais certains d'entre eux interpellent. En 1431, un des archers et arbalétriers du seigneur de Chastellux porte ainsi comme nom de guerre « Le Varlet de Guerre »<sup>5</sup>, ce qui pourrait être une indication sur son ancienne activité de valet armé.

En 1422, les archers de la compagnie du Prince d'Orange<sup>6</sup> nommés « Guillaume Varlet Alain de Saint-Denys », « Guillaume Varlet Jean Saily », « Guillaume Varlet Symon de Langres », « Jacot Varlet Jean Gaillart », « Guillaume Varlet de Thibaut du Fay » correspondent chacun à un homme d'armes de la troupe. Il s'agit donc peut-être d'anciens valets armés associés à ces hommes d'armes et s'étant ensuite élevés jusqu'au statut d'homme de trait.

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> B. Schnerb, « La bataille rangée... », p. 15-16.

<sup>3</sup> B. Schnerb, « Les montres d'armes... », p. 686-687.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11807. BnF, Clairambaut 20, 112 et 114, Français 25766, Nouv. Acq. Fr. 1036-1037. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11799.

En 1431, un homme de trait de la compagnie du seigneur de Châteauvillain<sup>1</sup> est appelé « Guillaume Varlet Sacqueneu », ce qui fait certainement de lui le valet de l'homme d'armes « Jean de Sacqueneu » présent dans la même troupe. Un autre archer ou arbalétrier s'appelle « Jaquot Varlet Jean de Pernins », mais aucun homme d'armes de ce nom n'est passé à montre à ce moment, ce qui suggère qu'il ne lui est plus rattaché maintenant qu'il est devenu homme de trait. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que les hommes d'armes ne se font pas toujours appeler de la même façon. Le nom qui apparaît dans le nom du valet peut ainsi être un surnom qui se réfère à un homme d'armes appelé par son véritable nom dans la montre, et vice-versa.

Parmi les gens de trait de la compagnie de Jean de Dinteville<sup>2</sup>, également passée à montre en 1431, « Simon Varlet Gerardot » est à rapprocher de l'homme d'armes du même nom. En 1432, l'homme de trait « Jean Varlet Georges », dans la compagnie du seigneur de Chastellux<sup>3</sup>, ne correspond à aucun homme d'armes, en revanche, « Willemin Varlet l'Anglois » est certainement le valet de l'homme d'armes « Guillaume l'Anglois ».

En 1435, dans la troupe de Philibert de Vaudrey<sup>4</sup>, l'homme de trait « Jehannin Varlet de Nathoire » est à rapprocher de l'homme d'armes « Nathoire de Montagu », et « Henriet Varlet du Bastart » peut correspondre à plusieurs hommes d'armes désignés comme des bâtards. « Henryet au Bastart de Montaigny » est quant à lui peut-être lié à « Pierre de Montaigny », mais il n'est pas certain qu'il soit ou ait été son valet. Un tel lien d'appartenance entre archer et homme d'armes avait déjà été remarqué par André Bossuat pour la compagnie du routier François de Surienne en 1433, où les archers « Jehannin à Gasteau », « Jehannin à Dormay », « Guillaume au Breton », correspondaient à des hommes d'armes du même nom<sup>5</sup>. Cela peut laisser supposer un lien entre maître et valet, ou au moins un lien d'association entre l'homme d'armes et son archer, certainement arrivés ensemble dans la compagnie. Il s'agit néanmoins de cas assez isolés sur lesquels les informations manquent.

En 1435 à nouveau, les gens de trait de la compagnie d'Antoine Roillart<sup>6</sup> nommés « Jaquot Varlet de Mahiet » et « Martin Varlet de Jean de Montjay » sont à lier aux hommes

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11804.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>5</sup> André Bossuat, *Perrinet Gressart et François de Surienne, agents de l'Angleterre*, Paris, 1936, p. 38-39.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11807.

d'armes du même nom, et dans la troupe d'Antoine de la Palu<sup>1</sup> « Girardin Varlet Métral » est sans doute le valet de l'homme d'armes « Jean Métral » et « Nicolas Varlet Thilly » celui de « Henry de Thilly ».

Ces quelques exemples suggèrent qu'il est possible que certains valets armés attachés à des hommes d'armes soient ensuite devenus archers ou arbalétriers, ce qui aurait constitué une amélioration de leur situation militaire et sociale. En effet, les gens de trait sont eux-mêmes susceptibles d'avoir des valets, ce qui les place clairement au-dessus de ces derniers dans la hiérarchie des armées bourguignonnes.

C'est notamment le cas en 1417 dans la compagnie savoyarde du seigneur de Salenove, où trois hommes de trait à cheval, « Martin de Crémone », « Jean de Milan » et « Hantrement de Fust » sont accompagnés chacun d'un valet<sup>2</sup>. Un des archers ou arbalétriers de la troupe de Gobin Malrat, en 1435, « Robinet Bon Ouvrier », est également suivi d'un valet<sup>3</sup>. Enfin, dans la compagnie de Philibert de Vaudrey passée à montre la même année, « Pieret Varlet Haquinet » peut être rapproché de l'homme de trait « Haquinet le Picart », à défaut d'hommes d'armes portant ce nom de baptême<sup>4</sup>.

Si un valet peut donc devenir homme de trait, il est en revanche bien moins certain qu'un homme de trait puisse à son tour monter dans la hiérarchie et devenir homme d'armes, la différence d'état social entre les deux étant censée être trop importante. André Bossuat affirme pourtant que dans les années 1440, dans la compagnie de François de Surienne, alors au service des Anglais, qui reprend une bonne partie des hommes de Perrinet Gressart, il n'était pas impossible de voir des gens de trait devenir hommes d'armes, mais aussi des hommes d'armes devenir gens de trait<sup>5</sup>. Il donne même l'exemple d'un archer, « Gaspar d'Aragon », devenu homme d'armes puis redevenu archer entre 1441 et 1454<sup>6</sup>. Il s'agit toutefois d'un cas particulier certainement dû au faible statut social de ces routiers.

Une telle porosité entre ces groupes de combattants n'est pas vraiment observable dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435, même si quelques cas montrent que les catégories ne sont pas complètement imperméables. La compagnie de Pierre de Poitou compte

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11806.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> A. Bossuat, *Perrinet Gressart...*, p. 294-296.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 295.

ainsi en 1432 un homme nommé « Jean l'Archer » parmi ses hommes d'armes<sup>1</sup>. Celle de Philibert de Vaudrey, en 1435, contient également un homme d'armes appelé « Guillaume l'Archier »<sup>2</sup>, de même que celle d'Antoine de La Palud<sup>3</sup>. Il peut toutefois s'agir d'un simple patronyme ne transmettant plus d'informations sur l'activité et le statut de son porteur.

Un autre cas est troublant. En octobre 1419, la garnison du château de Vergy compte trois arbalétriers, dont l'un est appelé « Huguenin de Verranges », tous payés 4 fr. par mois<sup>4</sup>. Ils y restent aux mêmes gages jusqu'en mars 1420<sup>5</sup>, puis les deux autres arbalétriers disparaissent, tandis que le nommé « Huguenin de Verranges » est désormais désigné comme écuyer, à l'instar de deux nouveaux combattants. Tous trois ne sont toutefois payés que 4 fr. par mois, ce qui correspond aux gages d'un arbalétrier et non à ceux d'un homme d'armes<sup>6</sup>. Il s'agit donc soit d'une erreur faite lors de la rédaction du compte, soit d'une sorte de promotion n'ayant qu'une valeur honorifique, sans porter à conséquences du point de vue des gages. Ce cas est d'ailleurs isolé, ce qui ne permet pas de trancher avec certitude.

Il semble en tout cas qu'il n'était pas complètement impossible pour un simple homme de trait de passer directement dans les rangs des hommes d'armes au bout d'un certain temps, même si ce devait être rare et difficile. Sans doute fallait-il d'ailleurs peut-être mieux commencer par diriger une compagnie de gens de trait.

## 2. Capitaines et connétables : une voie d'ascension ?

La situation sociale et militaire des capitaines et des connétables de gens de trait dans les armées bourguignonnes n'est pas toujours très claire. Ils n'apparaissent d'ailleurs qu'à la tête de troupe d'arbalétriers, à l'exception des compagnies savoyardes de Clavin du Clou en 1417<sup>7</sup> et du seigneur de Varambon<sup>8</sup> en 1435, qui disposent respectivement d'un « écuyer et capitaine » des gens de trait et d'un « capitaine des archers », ce dernier ayant d'ailleurs sous ses ordres à la fois des archers et des arbalétriers.

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11804.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11806.

<sup>3</sup> *Idem*. Il s'agit peut-être du même homme.

<sup>4</sup> *Comptes généraux...*, n°4364.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n°5523-5525.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n°5526.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11806.

La hiérarchie au sein des troupes d'archers, si tant est qu'il y en ait eu une, n'est pas connue. Pour les arbalétriers, la présence d'un capitaine ou d'un connétable est d'ailleurs semble-t-il plutôt l'apanage des compagnies mercenaires<sup>1</sup>, ou éventuellement des contingents envoyés par les villes. Les montres d'armes des troupes des vassaux du duc de Bourgogne contenant à la fois des hommes d'armes et des gens de trait ne présentent en tout cas pas de signes d'une telle hiérarchie.

La place de ces commandants dans la hiérarchie des gages n'est connue qu'en 1410 pour l'administration bourguignonne, où les connétales d'arbalétriers sont payés autant que les écuyers<sup>2</sup>, et entre 1410 et 1412<sup>3</sup> ainsi qu'en 1418<sup>4</sup> lorsque les armées bourguignonnes sont passées aux gages du roi. Ils sont alors bien mieux placés, puisqu'un capitaine d'arbalétriers à cheval touche alors plus qu'un chevalier bachelier, un capitaine d'arbalétriers à pied autant, et que les connétales d'arbalétriers à pied ou à cheval touchent tous deux plus que des écuyers.

Une explication simple à cela serait que ces postes de commandement soient alors occupés par des hommes d'armes. C'est parfois le cas, puisque Nicole Lavaigne, qui apparaît dans les comptes comme « chevalier capitaine d'arbalétriers » en 1411<sup>5</sup>, est déjà présent comme homme d'armes à la tête d'une petite compagnie de deux autres hommes d'armes et d'un arbalétrier dans une armée envoyée en Hollande en 1405<sup>6</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un homme de trait s'étant élevé à la dignité d'homme d'armes grâce à ses fonctions de commandement, mais bien d'un homme d'armes s'étant placé à la tête d'une compagnie d'arbalétriers.

En 1410, un chevalier bachelier nommé Nicolas Alavonique participe en tant que connétable d'arbalétriers à la campagne contre les Armagnac à la tête d'une compagnie de 100 arbalétriers<sup>7</sup>. L'année suivante, dans l'armée que Jean sans Peur fait passer aux gages du roi, Jean Faulconnier, à la tête d'une compagnie de 17 arbalétriers à cheval est désigné comme « écuyer capitaine d'arbalétriers »<sup>8</sup>.

D'autres commandants sont toutefois de simples arbalétriers, à l'image des connétales Hustin d'Amery et Frace d'Averhem, chargés de la défense de Gravelines en 1405, et qui sont

---

<sup>1</sup> B. Schnerb, « Les montres d'armes... », p. 686.

<sup>2</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 201-203.

<sup>3</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 192.

<sup>4</sup> U. Plancher, *Histoire générale...*, t. III, preuve CCCVII.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 1558, f° 192 r°.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11755.

<sup>7</sup> J. de La Chauvelays, *Les armées...*, p. 212. La montre d'armes de cette compagnie est perdue. Il s'agit d'ailleurs peut-être à nouveau de Nicole Lavaigne, dont le nom a pu être altéré par le scribe.

<sup>8</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 195.

tous deux comptés comme deux arbalétriers dans les paies<sup>1</sup>. Le commandant mercenaire espagnol Rodrigo de Malingue n'est quant à lui désigné et payé ni comme capitaine, ni comme connétable, mais comme un simple arbalétrier à cheval<sup>2</sup>. La même année, Michelet de la Croix, connétable venu « de crue » sous Jean Giffart à la tête de 15 arbalétriers dans l'armée ayant accompagné Jean sans Peur à Paris, est lui aussi désigné comme un arbalétrier<sup>3</sup>.

Le capitaine et le connétable ne sont pas toujours distingués, mais quand c'est le cas, le premier est supérieur hiérarchiquement au second. Les compagnies d'arbalétriers que le comte de Saint-Pol tient à Paris pour la garde de la ville et de la famille royale en 1411<sup>4</sup> comptent ainsi toutes à la fois un capitaine, cité comme étant à la tête de la compagnie, et un connétable, anonyme dans le compte et moins bien payé<sup>5</sup>. Ce dernier agit donc alors certainement comme une sorte de lieutenant du capitaine.

Pour un arbalétrier, devenir connétable voire capitaine d'une troupe est donc censé être synonyme d'une meilleure paie, mais peut aussi mener à se faire assimiler à un homme d'armes. Le cas du capitaine allemand Jean de Rinqueberch, qui rentre dans un rapport de force avec l'administration bourguignonne pour être reconnu comme un homme d'armes et payé comme tel plutôt que comme un simple arbalétrier à cheval<sup>6</sup>, montre que cette évolution est possible, quoique difficile et pas du tout considérée comme naturelle, puisque cela revient à assimiler un arbalétrier à un noble.

Au-delà de la situation particulière des mercenaires étrangers, un autre cas, qui concerne cette fois-ci un homme de trait bourguignon, est intéressant. Étienne Lambin commence sa carrière comme archer dans la compagnie du comte de Nevers, au cours du désastreux voyage de Hongrie en 1396, puis intègre l'hôtel du duc de Bourgogne comme écuyer de cuisine, ce qui l'assimile à un noble, avant de devenir capitaine d'arbalétriers<sup>7</sup>. Il est ainsi envoyé en Hollande en 1405 à la tête de 6 archers et 56 arbalétriers<sup>8</sup>. Par la suite, Jean sans Peur lui confie la garde de sa personne, ce qui indique qu'il lui fait particulièrement confiance, puis le nomme même maître de l'artillerie du roi<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 1036, p. 118.

<sup>2</sup> Voir annexes VI et VII.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11761.

<sup>4</sup> BnF, Nouv. Acq. Fr. 20528, p. 189-190.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>6</sup> B. Schnerb, « Compagnons aventureux... », p. 271.

<sup>7</sup> B. Schnerb, *Jean sans Peur...*, p. 103-104.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11756.

<sup>9</sup> B. Schnerb, *Jean sans Peur...*, p. 103-104.



Ces quelques trajectoires individuelles montrent que l'activité des gens de trait, et en particulier des capitaines et des connétables, peut sous certaines conditions les rapprocher du statut des nobles. Le cas des bâtards, et spécialement des bâtards de nobles, servant parmi les gens de trait est donc à étudier particulièrement.

### 3. Le cas des bâtards

Les bâtards représentent une composante assez importante des effectifs des gens de trait servant dans les armées bourguignonnes. Parmi les 15336 noms collectés<sup>1</sup>, 194, soit 1,26% désignent explicitement leur porteur comme un bâtard, ce qui est assez important, puisqu'il y a fort à parier que ce statut infamant<sup>2</sup> devait être occulté par une partie des hommes concernés, en particulier par les roturiers.

Ces derniers subissent en effet tous les désagréments du statut de bâtard sans pour autant avoir l'avantage de pouvoir se rattacher à un lignage noble. Ils ont donc tout intérêt, dans la mesure du possible, à ne pas faire la publicité de leur statut, ce qui est d'autant plus simple que leur bas statut social et la dispersion des origines géographiques des combattants bourguignons leur garantissent un relatif anonymat.

Il en va tout autrement des fils illégitimes de nobles. Dans l'ensemble des gens de trait bourguignons désignés comme des bâtards, 142 hommes, soit 73,20%, portent un nom sur le modèle « le bâtard de », suivi d'un toponyme et parfois précédé d'un nom de baptême, qui correspond à la façon de désigner les bâtards de nobles<sup>3</sup>. Pour au moins une partie d'entre eux, il s'agit toutefois certainement d'une simple indication d'origine sans lien avec la noblesse.

Il reste donc difficile de déterminer si la part de bâtards de nobles dans l'ensemble des bâtards servant comme gens de trait relève de l'anecdotique ou est véritablement significative.

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11807. BnF, Clairambaut 20, 112 et 114, Français 25766, Nouv. Acq. Fr. 1036-1037. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>2</sup> Sur le statut des bâtards au début du xv<sup>e</sup> siècle, voir Alice Duda, « La perception des bâtards au xv<sup>e</sup> siècle : L'exemple des pays bourguignons », dans *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, dir. Carole Avignon, Rennes, 2016, p. 179-192.

<sup>3</sup> Voir les exemples de bâtards nobles donnés par Bertrand Schnerb dans « Des bâtards nobles au service du prince : l'exemple de la cour de Bourgogne (fin xiv<sup>e</sup>-début xv<sup>e</sup> siècle) », dans *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du xiii<sup>e</sup> au début du xvi<sup>e</sup> siècle*, dir. Éric Bousmar, Alain Marchandisse, Christophe Masson, Bertrand Schnerb, n° hors-série de la *Revue du Nord*, collection Histoire, n° 31, Villeneuve-d'Ascq, 2015, p. 91-112.

Il est certain que des nobles pouvaient être membres de guildes de gens de trait, ce qui indique que le tir n'était pas incompatible avec leur qualité<sup>1</sup>.

La présence de bâtards de nobles parmi les archers et arbalétriers bourguignons est d'ailleurs avérée, puisque le Bâtard de Wandonne, homme d'armes et capitaine de la troupe dont fait partie l'archer ayant capturé Jeanne d'Arc à Compiègne en 1430, apparaît lui-même en tant qu'archer dans la montre de Jacques de Heilly en 1408<sup>2</sup>, puis dans celle de Jean de Croy en 1414<sup>3</sup>. Ce cas illustre les possibilités d'avancement pour les bâtards de nobles en cas de guerre, mais aussi le temps important que cet évolution sociale et militaire pouvait prendre. En effet, si l'on ignore la date d'entrée en service du Bâtard de Wandonne ainsi que celle à laquelle il devient homme d'armes, il a en revanche passé au moins six ans de sa carrière comme archer. Le statut d'homme de trait, demandant un équipement plus léger et moins coûteux que celui d'homme d'armes, permettait ainsi sans doute à certains bâtards de nobles d'entamer une carrière militaire à moindres frais, avant de commencer à gravir les échelons.

Les bâtards de nobles, y compris ceux issus de la petite noblesse, pouvaient ainsi être placés à peu de frais dans l'armée par leur famille, dans l'espoir que les aléas de la guerre puissent leur permettre de s'élever par la suite<sup>4</sup>. Le contexte militaire bourguignon est d'ailleurs particulièrement favorable à ce type de carrières, puisque la part des hommes désignés comme des bâtards parmi les hommes d'armes dans les armées bourguignonnes augmente sous le principat de Jean sans Peur par rapport aux décennies précédentes, pour se stabiliser autour de 6 à 7%<sup>5</sup>. L'espoir pour un bâtard de noble entamant sa carrière comme archer de devenir homme d'armes peut donc alors sembler assez important.

Ainsi, alors même que les bâtards de roturiers se placent sans doute dans les catégories les plus basses des gens de trait, les bâtards de nobles se trouveraient plutôt dans les plus hautes, avec les possibilités d'avancement les plus élevées. Cela suppose toutefois que ces derniers fassent une véritable carrière dans les armées bourguignonnes, ce qui pose la question du niveau de professionnalisme des gens de trait.

---

<sup>1</sup> L. Crombie, *Archery and Crossbow Guilds...*, p. 72-73.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11771. Il y est appelé à tort « Le Bastart de Vendome ».

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11782.

<sup>4</sup> Mikhaël Harsgor, « L'essor des bâtards nobles au xv<sup>e</sup> siècle », dans *Revue Historique*, t. 253, 1975, p. 333-334.

<sup>5</sup> Bertrand Schnerb « Des bâtards nobles... », p. 92.

### C. La question du professionnalisme

Le service comme homme de trait, attractif en apparence grâce aux revenus qu'il pouvait générer, devait sans doute l'être beaucoup moins dans la réalité. Les gens de trait étaient en effet soumis à des risques analogues à ceux des hommes d'armes<sup>1</sup>, avec une plus grande probabilité d'être tués plutôt que faits prisonniers et de moins grandes chances d'obtenir des aides de la part du duc pour faire face à ces dangers. Leur situation semble donc moins enviable qu'il ne peut y paraître au premier abord.

Dans ces conditions, la question du professionnalisme de ces combattants se pose. En l'absence d'armée permanente, un tel terme peut sembler anachronique, mais l'état de guerre presque constant dans lequel se trouvent les États bourguignons entre 1405 et 1435 ne va pas sans favoriser l'apparition de véritables professionnels de la guerre.

Chez les gens de trait, cela peut se refléter dans certains surnoms, tels que « L'Archer » ou « L'Arbalétrier », qui indiquent que le service dans les armées bourguignonnes est l'activité principale de leurs porteurs, ou en tout cas qu'ils la considèrent comme telle. La compagnie de Jean de Cotebrune, passée à montre en 1419, compte ainsi un homme nommé « Jean l'Archier » et un autre nommé « Jaquet l'Arbalestier »<sup>2</sup>. Ce surnom peut être composé avec un toponyme, à l'image de « Pierre l'Archier de Salins »<sup>3</sup> ou être employé en tant que nom de guerre, comme « L'Archier de Reins »<sup>4</sup>. Comme pour tous les autres surnoms, il peut également s'agir dans certains cas d'un patronyme déjà transmis sur plusieurs générations, ce qui n'est toutefois pas sans intérêt puisque cela indique alors une continuité familiale dans le service comme homme de trait.

Les surnoms qualifiant leur porteur d'archer sont presque trois fois plus nombreux que ceux qualifiant leur porteur d'arbalétrier<sup>5</sup>, ce qui s'explique sans doute par le fait que les armées bourguignonnes emploient beaucoup plus d'archers que d'arbalétriers. D'une façon plus générale, le surnom « L'Archier », avec ses variantes, est celui qui revient le plus souvent toutes catégories confondues au sein des noms de gens de trait bourguignons entre 1405 et 1435, ce

---

<sup>1</sup> Ils sont détaillés par Bertrand Schnerb dans « *Je vous jure en mon âme que c'est un piteux fait*. Les risques du métier d'homme de guerre à la fin du Moyen Âge », dans *Combattre (comme) au Moyen Âge*, éd. Anne Besson, Emmanuelle Poulain-Goutraix, *Bien dire et bien apprendre*, n° 33, Lille, 2018, p. 95-118.

<sup>2</sup> Voir annexe I.

<sup>3</sup> Montre d'armes de la troupe de Jean de Vienne. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11774.

<sup>4</sup> Montre d'armes de la troupe de Thibaut, bâtard de Neufchâtel. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11807.

<sup>5</sup> Voir tableau 18.

qui indique que l'existence de gens de trait professionnels devait être une réalité relativement importante.

Date	Nombre total de noms de gens de trait	Nom indiquant un archer	Nom indiquant un arbalétrier
1405 <sup>1</sup>	1209	16	1
1406-1408 <sup>2</sup>	1409	7	3
1410-1412 <sup>3</sup>	2309	16	1
1413-1414 <sup>4</sup>	1639	28	18
1417-1418 <sup>5</sup>	4723	67	42
1419-1424 <sup>6</sup>	947	33	14
1425-1430 <sup>7</sup>	430	56	6
1431-1435 <sup>8</sup>	2670	58	8
1405-1435	15336	278	93

Tableau 18 : répartition des noms de gens de trait donnant une indication de professionnalisme

Une étude plus fine des évolutions du port de ce surnom au cours de cette période<sup>9</sup> montre une augmentation sensible, tant en nombre qu'en proportion, à partir de 1413. Cela correspond à l'intensification de la guerre civile après une phase entrecoupée de moments de relative inactivité militaire entre 1405 et 1410. Cette tendance se poursuit nettement sous Philippe le Bon, même si les proportions énormes obtenues entre 1425 et 1430 sont certainement dues à la faiblesse du nombre de noms collectés, qui diminue la fiabilité des statistiques<sup>10</sup>. Une évolution similaire est observable pour les arbalétriers, mais le creux présent entre 1431 et 1435 reste difficile à expliquer<sup>11</sup>. Peut-être qu'à cette période les armées bourguignonnes emploient beaucoup moins d'arbalétriers qu'auparavant, ce que les montres d'armes ne permettent pas de vérifier puisqu'elles ne différencient alors plus les catégories de gens de trait.

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11754 à B 11767.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11768 à B 11772.

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11773 à B 11779. BnF, Clairambault 20.

<sup>4</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11781 à B 11786.

<sup>5</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11788 à B 11791.

<sup>6</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792 à B 11799. BnF, Clairambault 114. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>7</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11801 et B 11802. BnF Clairambault 114.

<sup>8</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11803 à B 11807.

<sup>9</sup> Voir tableaux 18 et 19.

<sup>10</sup> *Idem.*

<sup>11</sup> *Idem.*

Ces chiffres suggèrent en tout cas une certaine augmentation du nombre et de la part de gens de trait professionnels dans les armées bourguignonnes au moins à partir de 1413, qui pourrait s'expliquer par le recours accru et récurrent aux gens de guerre, ainsi que par le maintien de nombreuses garnisons sur les frontières des États bourguignons, qui peut favoriser un service plus stable et durable des combattants.

Date <sup>3</sup>	Nom indiquant un archer	Nom indiquant un arbalétrier
1405	1,32	0,08
1406-1408	0,50	0,21
1410-1412	0,69	0,04
1413-1414	1,71	1,10
1417-1418	1,42	0,89
1419-1424	3,48	1,48
1425-1430	13,02	1,40
1431-1435	2,06	0,30
1405-1435	1,81	0,61

Tableau 19 : répartition des noms de gens de trait donnant une indication de professionnalisme (en pourcentages)

Néanmoins l'importance de la désertion et du renouvellement des troupes, observables en particulier dans les garnisons grâce aux revues, amène à nuancer cette idée. Il est en réalité très difficile de trouver des gens de trait combattant d'une campagne à l'autre dans une même compagnie. Sans doute les combattants, lorsqu'ils restaient en service dans les armées bourguignonnes, passaient-ils d'ailleurs régulièrement d'une troupe à l'autre, ce qui rend particulièrement complexe le suivi des carrières, surtout dans la mesure où il n'existe pas d'autres informations sur ces hommes que leur nom dans les montres d'armes.

Les gens de trait sont également susceptibles de passer d'une arme à l'autre, ce qui brouille un peu plus les pistes. La compagnie du seigneur de Rond compte ainsi en 1405 un archer nommé « Jean l'Arbalestier »<sup>1</sup>. En 1417, un autre « Jean l'Arbalestier » fait partie des archers de la troupe du seigneur de Fossex<sup>2</sup>. Il s'agit d'ailleurs peut-être du même homme, mais ce nom est bien trop fréquent pour qu'on en soit certain. L'importante homonymie de ces combattants est un obstacle supplémentaire au suivi de leur carrière militaire d'une campagne à l'autre.

<sup>1</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11754.

<sup>2</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>3</sup> Tous les pourcentages ont été calculés à partir des chiffres donnés dans le tableau 18 et arrondis au centième le plus proche.

Quatre hommes de trait, entre 1405 et 1435, portent également un surnom qui les rapproche d'une autre arme, l'artillerie : « Le Canonnier » en 1414<sup>1</sup>, « Pierre le Canonnier » en 1418<sup>2</sup>, « Pierre le Bombardier » en 1419<sup>3</sup> et à nouveau « Le Canonnier » en 1435<sup>4</sup>. Il peut apparemment y avoir une certaine porosité entre les artilleurs et les gens de trait, même si les hommes cités ci-dessus étaient certainement de simples servants de pièces plutôt que des artisans spécialisés à la fois dans la fonte et le maniement des canons, métier autrement plus spécifique<sup>5</sup> et mieux payé que celui d'homme de trait, qu'ils n'auraient donc pas eu intérêt à quitter.

En dépit de quelques évolutions sensibles, il reste difficile de parler de professionnalisme pour les gens de trait bourguignons, surtout dans la mesure où une partie non négligeable d'entre eux exerce une autre activité principale. Pour ces hommes, le service dans les armées bourguignonnes n'est que secondaire et temporaire.

---

<sup>1</sup> Montre de Jean de Fosseux. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11782.

<sup>2</sup> Montre d'Antoine du Bois. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11790.

<sup>3</sup> Montre de la garnison de Semur-en-Brionnais. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11792.

<sup>4</sup> Montre de Guillaume de Rochefort. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>5</sup> La distinction entre ces deux types de canonniers est expliquée en détail dans Paul Benoit, « Artisans ou combattants ? Les canonniers dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Actes du XVIII<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, 1991, p. 287-296.



## Chapitre II : Le tir, une activité secondaire ?

Si, pour une partie des gens de trait, le service dans les armées bourguignonnes est une activité secondaire, c'est donc qu'ils pratiquent un autre métier. Or, cela ne va pas sans poser des questions sur la nature de ces activités, dans la mesure où l'équipement d'un archer et d'un arbalétrier coûte relativement cher.

Il faut également prendre en compte le fait que l'emploi d'arcs et d'arbalètes réclame un entraînement au tir long et surtout régulier. Les guildes d'archers et d'arbalétriers, en particulier dans le nord des États bourguignons, jouent donc certainement un rôle crucial dans le maintien de réserves de tireurs expérimentés au sein des populations.

Enfin, le métier aussi bien que l'appartenance à une guilde et l'intégration sociale et politique de ces dernières donnent des informations précieuses sur le statut social de ces combattants.

### A. Les métiers

Les métiers pratiqués par les gens de trait bourguignons ne sont quasiment jamais cités tels quels dans les sources. Les lettres de rémission peuvent être à cet égard une exception, comme le montre le cas de Vincent Panchet, « voicturier de poissons de mer » picard ayant servi comme archer dans le camp armagnac en 1422<sup>1</sup>, mais celles qui concernent les archers et arbalétriers en service dans les armées bourguignonnes sont rares et leur recherche demanderait un dépouillement systématique de toutes les lettres de rémission sur la période, pour un résultat très aléatoire.

En revanche, des indices sur les activités pratiquées par les gens de trait en dehors de leur service armé peuvent apparaître dans leurs surnoms. On trouve ainsi « Adenet le Fèvre » dans la montre d'Étienne Lambin en 1405<sup>2</sup> ou « Jeannin le Barbier » dans celle du seigneur de Châteauvillain en 1431<sup>3</sup>. Cela peut également apparaître en tant que nom de guerre ou sobriquet, comme « Le Barbier »<sup>4</sup>, ou associé à un toponyme, comme pour « Le Mareschal de

---

<sup>1</sup> AN, JJ 172, n°215. Voir *supra* p.

<sup>2</sup> Annexe II.

<sup>3</sup> Annexe III.

<sup>4</sup> Nom très fréquent, observable par exemple dans la montre de Girart de la Guiche, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.



la Villedieu »<sup>1</sup>. Les montres d'armes bourguignonnes permettent donc d'obtenir des éléments sur les métiers des gens de trait.

Métier	Nombre de noms <sup>3</sup>	Part des noms (en %)
Maréchal-ferrant	137	0,89
Artisan du fer	85	0,55
Barbier, médecin	75	0,50
Charron	69	0,45
Boucher	45	0,29
Charpentier	25	0,16
Chaufournier, charbonnier, fournier	22	0,14
Cuisinier	21	0,14
Potier	16	0,10
Cordier	13	0,08
Boulangier, pâtissier	13	0,08
Maçon	12	0,08
Mercier	10	0,07
Sellier, artisan du cuir	9	0,06
Chasseur, pêcheur	9	0,06
Meunier	8	0,05
Métier lié à l'élevage	7	0,05
Brasseur, tavernier	6	0,04
Palefrenier	5	0,03
Autres	64	0,38
Total	646	4,21

Tableau 20 : répartition des noms de gens de trait bourguignons faisant référence à un métier entre 1405 et 1435

Il faut déjà noter que les gens de trait portant un nom se référant à un métier entre 1405 et 1435 sont presque deux fois plus nombreux que ceux portant un nom les désignant comme un tireur<sup>2</sup>. Cela tend donc à confirmer l'idée que la majeure partie des archers et arbalétriers en service dans les armées bourguignonnes étaient des combattants occasionnels plutôt que professionnels.

Ensuite, la part des maréchaux-ferrant et des artisans du fer est particulièrement remarquable<sup>4</sup>. L'utilité des premiers dans une armée bourguignonne très largement montée est assez évidente, et l'activité des seconds les met très certainement en contact récurrent avec le monde militaire, où le fer tient une place prépondérante. Peut-être cela leur permet-il d'ailleurs

<sup>1</sup> Montre du seigneur de Varambon, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>2</sup> Tableaux 19 et 20

<sup>3</sup> Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792 à B 11799. BnF, Clairambault 114. *Comptes généraux...*, n°4340, n°4343-4346, n°4350-4351, n°4356-4357, n°4361, n°4364, n°4373, n°4533, n°5512-5516, n°5518, n°5520, n°5523, n°5531, n°5533-5535, n°5539-5544, n°5547-5550, n°5553-5557, n°5590.

<sup>4</sup> Tableau 20.

de s'équiper à moindres frais, ce qui favoriserait la porosité entre leur milieu et le milieu militaire.

Il faut toutefois apporter d'importantes nuances à ces résultats. En effet, des surnoms très fréquents tels que « Le Maréchal », pour les maréchaux-ferrant, et « Le Fèvre » pour les artisans du fer, peuvent être des patronymes passés dans l'usage courant, et n'indiquant donc plus rien sur l'activité de leur porteur, à la différence d'autres noms moins fréquents. Pour les artisans du fer, seuls deux hommes, « Perrin Forgeron »<sup>1</sup> et « François l'Armurier »<sup>2</sup>, ne portent ainsi pas le surnom « Fèvre » ou « Le Fèvre », ce qui doit amener à prendre les chiffres donnés avec prudence.

Le cas des barbiers et médecins est assez similaire. À nouveau, leur utilité dans un contexte militaire n'est pas à démontrer et joue certainement un rôle dans leur engagement. Mais là aussi seuls deux hommes, « Philippot le Mire »<sup>3</sup> et « Guillemin le Myre »<sup>4</sup> ne portent pas le nom « Le Barbier », « Barbier », seul ou dans ses multiples versions composées avec un toponyme ou un qualificatif tel que « Le Petit Barbier »<sup>5</sup>. Il est d'ailleurs possible que ces deux hommes aient été de simples médecins accompagnant leur troupe, comptés parmi les archers dans les montres car recevant les mêmes gages.

Pour les métiers de roulage, le problème est le même, puisque « Colin Charretier »<sup>6</sup> est le seul homme à ne pas porter les noms « Caron », « Le Caron », « Carlier » et « Le Carlier » et leurs dérivés, qui ont là encore pu passer dans l'usage courant et ne plus rien signifier quant à l'activité de leur porteur.

En dehors de ces quelques métiers particulièrement bien représentés, les activités pratiquées par les gens de trait étaient semble-t-il assez diverses<sup>7</sup>. Outre les catégories représentées dans le tableau 20, on trouve également des noms tels que « Gille le Tonnelier »<sup>8</sup>, « Hacquin le Cuvelier »<sup>9</sup>, « Colin le Gantier »<sup>10</sup>, « Colinet le Verrier »<sup>11</sup>, « Jean Pannetier »<sup>12</sup>,

---

<sup>1</sup> Montre de France d'Averhem, BnF, Nouv. Acq. Fr. 1036, p. 118.

<sup>2</sup> Montre du seigneur de Plancy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11805.

<sup>3</sup> Montre de Jean de Fossex, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11782. Comprendre « Le Médecin ».

<sup>4</sup> Montre de Loys Saichet, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.

<sup>5</sup> Montre du seigneur de Croy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11799.

<sup>6</sup> Montre de Jean de Rochefort, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11804.

<sup>7</sup> Tableau 20.

<sup>8</sup> Montre du seigneur de Fossex, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> *Idem.*

<sup>11</sup> Montre de Charles Labbé, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>12</sup> Montre de Guillaume de Mello et Colin Estrenart, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11807.

« Jeannin Changeur »<sup>1</sup>, « Jaquemin le Tailleur »<sup>2</sup>, « Jeannin le Serrurier »<sup>3</sup>, « Perrotin l'Orfèvre »<sup>4</sup>, ou « Jaquemin l'Epicier »<sup>5</sup>, qui illustrent bien la variété des métiers auxquels peuvent se référer les noms des archers et arbalétriers bourguignons.

Il est à noter que l'agriculture, qui est pourtant alors l'activité principale de la très grande majorité de la population, n'est pas du tout représentée, et que l'élevage ne l'est qu'assez marginalement avec 7 noms<sup>6</sup>. Peut-être faut-il en déduire que l'engagement de paysans en tant que gens de trait dans les armées bourguignonnes était très secondaire ou, plus probablement, que leur activité était tout simplement trop banale et courante pour que ce soit jugé utile d'en faire état dans son surnom. Seule exception, le travail des vignes, apparemment considéré comme plus notable puisque trois hommes, « Le Vigneron »<sup>7</sup>, « Martin Vigneron »<sup>8</sup> et « Piquet Vigneron »<sup>9</sup>, ont un nom qui s'y réfère.

La bonne représentation de métiers jouissant d'un bon statut social tels que les maréchaux-ferrants, les artisans du fer, les barbiers, mais aussi les bouchers ou les charpentiers<sup>10</sup> semble de plus indiquer que les gens de trait se recrutaient plutôt dans des classes assez aisées, ou en tout cas bien intégrées à la société, ce qui n'est guère surprenant au vu des sommes qu'ils étaient censés avancer pour s'équiper<sup>11</sup>.

L'exemple de la lettre de rémission de Michel le Tisserant est en la matière assez parlant<sup>12</sup>. S'il n'y est pas indiqué si son surnom est représentatif de son métier lorsqu'il ne sert pas comme archer, en revanche un certain nombre d'informations sur son statut social sont précisées. Il est ainsi « chargé de femme grosse sur le point d'accoucher », a un oncle assez riche pour posséder des chevaux et sur la solidarité duquel il pense pouvoir compter, et son cousin qui est également le parrain de sa femme, n'est autre que le prévôt de Crépy-en-Valois<sup>13</sup>. Il s'agit donc d'un homme bien intégré à la société, jouissant d'un statut social et d'un réseau familial suffisamment important pour pouvoir demander et obtenir une lettre de rémission pour son délit.

---

<sup>1</sup> Montre de Philibert de Vaudrey, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>2</sup> Montre d'Élyon de Jaqueville, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

<sup>3</sup> Montre du seigneur de Croy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11782.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Montre d'Hugues de Lannoy, Arch. Dép. De Côte-d'Or B 11782.

<sup>6</sup> Tableau 20.

<sup>7</sup> Montre d'Antoine de Vergy, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11798.

<sup>8</sup> *Idem.*

<sup>9</sup> Montre de Philibert de Vaudrey, Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11806.

<sup>10</sup> Tableau 20.

<sup>11</sup> Voir *supra* p. 56.

<sup>12</sup> AN, JJ 166, n° 156.

<sup>13</sup> *Idem.*

Les gens de trait en service dans les armées bourguignonnes, en-dehors de certaines exceptions dont la plus impressionnante est sans doute le cas de la troupe de Perrinet Gressart<sup>1</sup>, ne sont donc manifestement pas des soudards marginaux, mais plutôt des hommes jouissant d'un statut social relativement élevé pour lesquels le tir est souvent une activité secondaire, qu'ils peuvent éventuellement pratiquer de façon régulière au sein de guildes.

## B. Les guildes

Les guildes d'archers et d'arbalétriers jouent un rôle important, dans le nord des États bourguignons, pour la diffusion de la pratique du tir. Les confréries flamandes ont été étudiées en détail par Laura Crombie<sup>2</sup>, qui montre que ce phénomène n'est pas seulement urbain puisque de très petites localités telles que Pecquencourt<sup>3</sup>, Ingelmunster<sup>4</sup>, Wattignies et Estrées<sup>5</sup>, Croix<sup>6</sup>, Boezinge<sup>7</sup> ou Lo<sup>8</sup> en sont déjà dotées au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Les études manquent en revanche pour les confréries d'Artois et de Picardie. Pour cette dernière, des confréries sont attestées au moins à Roye<sup>10</sup> et à Abbeville<sup>11</sup>, mais les autres villes telles que Montdidier ou Péronne en étaient certainement dotées elles aussi.

Le rôle initial de ces guildes est l'entraînement des membres au tir pour la « seurté et défense » de la cité et de ses alentours. Cette expression revient de façon récurrente dans les ordonnances de Jean sans Peur sur les guildes, par exemple pour celles de Lille en 1405<sup>12</sup>, Boezinge en 1408<sup>13</sup>, Wavrin<sup>14</sup>, Croix<sup>15</sup>, Lo<sup>16</sup> et Coudekerque<sup>17</sup> en 1410. Les ordonnances rétablissant une confrérie d'archers<sup>18</sup> et une confrérie d'arbalétriers<sup>19</sup> à Wattignies et Estrées en 1405 précisent même « que s'il avoit une confrarie d'archiers esdis lieux, iceulx en seroient

---

<sup>1</sup> Voir A. Bossuat, *Perrinet Gressart...*, p. 37-42.

<sup>2</sup> L. Crombie, *Archery...*

<sup>3</sup> Pecquencourt, arr. Douai, Nord.

<sup>4</sup> Ingelmunster, arr. Roulers, Belgique.

<sup>5</sup> Wattignies, arr. Lille, Nord. Estrées, arr. Douai, Nord.

<sup>6</sup> Croix, arr. Lille, Nord.

<sup>7</sup> Boezinge arr. Ypres, Belgique.

<sup>8</sup> Lo-Reninge, arr. Dixmude, Belgique.

<sup>9</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 24.

<sup>10</sup> E. Coët, *Notice historique...*

<sup>11</sup> AN, JJ 175 n°199.

<sup>12</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 24-25, n°18.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 174-175, n°118.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 181-182, n°123. Wavrin, arr. Lille, Nord.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 182-183, n°124.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 190-191, n°128.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 191-192, n°129. Coudekerque, arr. Dunkerque, Nord.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 29-30, n°22.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 27-28, n°21.

plus aisément et seurement deffenduz, gardéz et garantiz à l'encontre de noz ennemis ». C'est également la raison que donne Philippe le Bon en 1426 lorsqu'il cherche à faire établir des confréries de tireurs dans le duché et le comté de Bourgogne afin « d'en recevoir quelques secours durant les guerres pour la protection et la défense de leur patrie »<sup>1</sup>. La motivation initiale pour l'établissement de ces confréries est donc bien militaire.

Outre la défense locale, les guildes de tireurs peuvent également être amenées à participer aux opérations militaires du duc de Bourgogne. Dans l'armée rassemblée à Douai par Jean sans Peur en 1411, les confréries d'archers et d'arbalétriers flamandes prennent ainsi la tête des milices urbaines, signe qu'elles sont considérées comme l'élite des contingents des villes<sup>2</sup>. Lille fournit alors 10 arbalétriers, Ninove<sup>3</sup> 11 autres et Bruges 120 archers, sans compter un nombre inconnu d'arbalétriers<sup>4</sup>. Les guildes de tireurs des villes de Flandre sont également appelées en 1436 à participer au siège de Calais<sup>5</sup>.

Jean sans Peur puis Philippe le Bon ont donc tout intérêt à faire jouir les guildes de leur faveur, en leur accordant des privilèges de port d'armes<sup>6</sup>, mais aussi, dans certains cas, de non-préjudice en cas d'accident de tir, comme pour les confréries de Malines en 1416<sup>7</sup> et Lille en 1417<sup>8</sup>. Cette précaution n'est pas de trop, comme le montre la lettre de rémission accordée à Jean du Bos, artilleur abbevillois faisant partie « des compagnons du jeu de l'arbalestre d'icelle ville qui sont de la confrarie Nostre Dame »<sup>9</sup>, qui blesse accidentellement un autre membre parti trop tôt récupérer ses traits sur la cible lors d'un entraînement au tir.

Le duc de Bourgogne ne manque pas non plus d'honorer les guildes en participant lui-même à certaines de leurs compétitions de tir. Jean sans Peur fait ainsi partie des tireurs d'une grande compétition tenue à Audenarde en 1408, s'habillant même comme un membre de la guilde locale<sup>10</sup>. Philippe le Bon, quant à lui, fait partie des membres de la confrérie de Bruges à partir 1437, et est présent à une fête de la guilde d'Amiens en 1435<sup>11</sup>. Les guildes de tireurs

---

<sup>1</sup> J. Garnier, *Chartes de communes...*, p. 621.

<sup>2</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 45.

<sup>3</sup> Ninove, arr. Alost, Belgique.

<sup>4</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 45. Pour le contingent de la confrérie de Bruges, les archives de la ville font état de 98 tireurs toutes catégories confondus sous 8 capitaines différents. Louis Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Bruges, 1878-1882, t. IV, p. 111.

<sup>5</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 45.

<sup>6</sup> Voir *supra* p.

<sup>7</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 404-405, n°248.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 440-441, n°270.

<sup>9</sup> AN, JJ 175 n°199.

<sup>10</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 153. Audenarde, arr. Audenarde, Belgique.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 154.

sont donc favorisées par le pouvoir politique, qui a pleinement conscience de leur utilité militaire.

Les guildes participent en effet à la diffusion d'une véritable culture du tir dans les régions où elles sont bien implantées, notamment par le biais de leurs compétitions. Au XV<sup>e</sup> siècle, ces dernières deviennent des événements particulièrement appréciés<sup>1</sup>, ce qui ne manque sans doute pas de renforcer la place du tir dans les activités traditionnellement pratiquées dans le nord des États bourguignons.

Les guildes elles-mêmes sont très populaires, comme en témoigne une ordonnance de Jean sans Peur de 1414, qui évoque le fait que certains seigneurs flamands « prennent en leurs confrairies de jeu de l'arcq arbalestre ou arch à main personnes ad ce non habiles, non leurs subgiéz et en plus grant nombre que ottroyé ne leur avons »<sup>2</sup>, ce qui indique que l'admission dans ces guildes devait être très demandée.

Il faut dire que l'appartenance à une guilde de tireur était considérée comme prestigieuse, et concernait surtout des hommes plutôt aisés et bien intégrés à la vie de la cité<sup>3</sup>. Les guildes avaient également l'avantage de former une communauté, liée par serment et organisant des événements permettant de rassembler les membres tels que les banquets<sup>4</sup>. Cette coutume ne concerne d'ailleurs pas que la Flandre, puisqu'il est précisé dans la lettre de rémission de Jean du Bos que ce dernier a participé à un repas chez le maître de la guilde d'arbalétriers d'Abbeville avec les autres membres avant l'entraînement au tir au cours duquel se produit l'accident<sup>5</sup>.

Le tir à l'arc ou à l'arbalète est donc, au début du XV<sup>e</sup> siècle, une activité plutôt bien perçue socialement, en particulier dans le nord des États bourguignons grâce à l'action des guildes. C'est donc l'image de combattants relativement aisés et plutôt bien intégrés à la société qui se dessine pour les gens de trait alors en service dans les armées bourguignonnes.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>2</sup> *Ordonnances de Jean sans Peur...*, p. 377-405, n°228.

<sup>3</sup> L. Crombie, *Archery...*, p. 88.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>5</sup> AN, JJ 175 n°199.



## Conclusion

« La souveraine chose du monde pour les batailles sont les archiers, mais qu'ils soient à milliers, car seuls ne valent rien »<sup>1</sup>, écrit Philippe de Commines dans les années 1480, à propos de la bataille de Monthléry en 1465. Le traité d'Arras, s'il met un terme à la coopération militaire avec les Anglais, est ainsi loin de marquer pour les armées bourguignonnes la fin de l'emploi massif des gens de trait sur les champs de bataille.

C'est donc, entre 1405 et 1435, une culture tactique nouvelle qui se met en place chez les chefs de guerre bourguignons, loin des charges de cavalerie frontales qu'ils considéraient encore comme la norme à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'exemple du désastre de Nicopolis en 1396. Lors de cette période, les armées bourguignonnes s'inspirent avec succès de l'exemple anglais quant à l'utilisation des gens de trait au combat. Elles adaptent dans le même temps leurs structures en conséquence, incluant des contingents de plus en plus massifs d'archers et d'arbalétriers au point qu'ils finissent, comme dans les armées anglaises, par prendre largement le pas sur les hommes d'armes.

L'évolution de l'outil militaire dont dispose le duc de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle se produit donc à la fois dans le domaine théorique de la pensée tactique et dans celui, concret, de la composition des armées. C'est désormais l'action des gens de trait qui, à Saint-Rémy-du-Plain en 1412, à Cravant en 1423, à Bulgnéville en 1431, emporte la décision sur les champs de bataille, et non plus la charge des hommes d'armes, montés ou non.

De là à parler de « révolution militaire » bourguignonne, et en particulier de la « révolution de l'infanterie »<sup>2</sup> chère à Clifford J. Rogers, il n'y a qu'un pas. Sur le plan purement tactique, l'idée que la combinaison entre l'action de gens de trait protégés par des rangées de pieux et celle d'hommes d'armes démontés qui peuvent, par leur contre-attaque, porter le coup de grâce à l'adversaire épuisé, permet de mettre un terme définitif à la domination militaire et sociale de la cavalerie lourde médiévale, est en effet tentante. Elle semble bien correspondre à l'emploi qui est fait des gens de trait bourguignons sur les champs de bataille et au cours de la « petite guerre » entre 1405 et 1435.

Cela revient néanmoins à oublier deux choses. Tout d'abord, la guerre médiévale est constituée, pour l'essentiel, de sièges, où les gens de trait ne jouent qu'un rôle de soutien à l'assaut mené par les hommes d'armes, si tant est d'ailleurs qu'il y ait assaut et non

---

<sup>1</sup> Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Bernard de Mandrot, Paris, 1901, t. I, p. 31.

<sup>2</sup> C. J. Rogers, *The Military...*, p. 241-278.



réduction de la place par la faim ou par composition. Ensuite, la situation tactique décrite par Clifford J. Rogers reste très schématique, et ne correspond pas aux batailles lors desquelles l'armée bourguignonne est contrainte de passer à l'offensive. À Othée en 1408 et lors de l'assaut du pont de Saint-Cloud en 1411, les gens de trait ne jouent, là encore, qu'un rôle de soutien à une charge d'hommes d'armes à pied coordonnée, dans le cas d'Othée avec un mouvement tournant effectué par des hommes d'armes à cheval. Dans le domaine tactique, sans doute faut-il donc voir, non une révolution, mais simple adaptation, il est vrai assez importante, des armées bourguignonnes au contexte militaire dans lequel elles évoluent.

Sur le plan social, enfin, force est de constater que cette évolution militaire ne s'associe en aucun cas à un renversement de la hiérarchie militaire et sociale en vigueur. Alors même que ce sont maintenant eux qui gagnent les batailles, ou du moins certaines d'entre elles, et qui composent la plus grande part des armées en campagne, les gens de trait servant dans les armées bourguignonnes au début du XV<sup>e</sup> siècle restent dans l'ombre des hommes d'armes.

En effet, tout au long de la période les archers et les arbalétriers sont soumis à leur autorité hiérarchique, sont moins bien payés qu'eux, peuvent être victimes de malversations ou de spoliations de prisonniers et de butin de leur part et n'ont que très rarement des perspectives d'élévation militaire et sociale. Même leurs perspectives d'enrichissement, qu'on pourrait croire garanties par des gages élevés, restent tout aussi soumises aux aléas de la guerre que celles des hommes d'armes.

Cela se traduit par de la désertion et un renouvellement constant des effectifs, qui rend la vie de ces hommes assez difficile à cerner. En effet, dès qu'il s'agit d'étudier les archers et arbalétriers bourguignons individuellement ou même de les prendre en tant que groupe social et militaire, les sources se dérobent. Une exploitation plus systématique des comptes bourguignons et des lettres de rémission aurait pu apporter quelques éléments supplémentaires, mais les résultats seraient sans doute restés limités. Les archers et les arbalétriers se situent en effet tout juste à la limite entre les individus assez importants pour apparaître dans les sources et ceux qui n'y apparaissent jamais, ou seulement par exception, en raison de leur moindre statut social.

Les informations qui subsistent semblent en tout cas dessiner un groupe social à part, s'intercalant entre la noblesse militaire et les gens de métier, avec lesquels d'ailleurs une porosité, très restreinte il est vrai pour la noblesse, peut exister. Ils sont donc, pour autant que les sources permettent de le déterminer, issus de milieux relativement aisés, plutôt tournés vers l'artisanat, et bien intégrés à la société.

Il semble qu'ils viennent également plutôt d'un milieu urbain, en tout cas pour ceux qui sont originaires de la partie nord des États bourguignons. Le rôle local des guildes de gens de trait y est important, puisqu'elles diffusent une véritable culture du tir qui contribue certainement au maintien de bonnes réserves de tireurs entraînés. Pour le duché et le comté de Bourgogne, en revanche, la situation est moins claire. Les gens de trait compétents y sont moins nombreux et, semble-t-il, viennent pour une plus grande part d'un milieu rural.

Ils ne forment de toute façon pas un ensemble homogène. Les arbalétriers, qui doivent acquérir un équipement plus cher et sont parfois mieux payés, sont certainement issus d'un milieu plus aisé que les archers. Certains hommes de trait parviennent également à obtenir de véritables perspectives d'élévation sociale en devenant capitaines d'une troupe de gens de trait, voire hommes d'armes, ou en servant le duc comme archers de corps. Les éléments moteurs de cette élévation – l'autorité naturelle, l'habileté, l'expérience du combat, la faveur d'un seigneur ou du prince – apparaissent mal toutefois.

Les gens de trait servant dans les armées bourguignonnes sont donc un groupe composite, qui ne parvient pas à former un véritable corps soucieux de défendre ses intérêts, comme peut le faire la noblesse. Ils ne sont ainsi pas en mesure de transformer leur indéniable réussite militaire en véritable évolution sociale.



## État des sources

### Sources manuscrites

#### Archives Nationales :

JJ 166 n°115 : rémission de Symonnet Ginegot (1411).

JJ 166 n°156 : rémission de Michel le Tisserant (1411).

JJ 171 n°88 : rémission de Barthélémy de Rapaulle (1420).

JJ 172 n°215 : rémission de Vincent Panchet (1423).

JJ 173 n°343 : rémission de Marquin de la Rivière (1426).

JJ 175 n°199 : rémission de Jean du Bos (1433).

JJ 175 n°316 : rémission de Guyot de Ganay (1434).

#### Archives Départementales de Côte-d'Or :

B 11754 à 11767 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1405).

B 11768-11769 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1407).

B 11770-11771 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1408).

B 11772-11773 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1409).

B 11774-11777 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1410).

B 11778 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1411).

B 11779-11781 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1412-1413).

B 11782-11786 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1414).

B 11788 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1417).

B 11789-11791 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1417-1418).

B 11792 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1419).

B 11794 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1420).

B 11795-11798 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1421).

B 11799 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1422).

B 11800 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1423).

B 11801 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1427).

B 11802 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1430).

B 11803 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1431-1432).

B 11804 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1432).

B 11805 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1432-1433).

B 11806-11807 : montres d'armes de gens de guerre bourguignons (1435).

**Archives Départementales du Nord :**

B 1942 : compte de Jean Abonnel (1428-1431).

B 1945 : compte de Jean Abonnel (1432).

B 1948 : compte de Jean Abonnel (1433).

**Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits :**

Clairambault 20 : *Recueil de Tiltres originaux scellez, pour servir à l'Armorial de l'ancienne noblesse, aux généalogies et à l'histoire*, de Bourgogne à Le Bouteillier.

Clairambault 112 : *Recueil de Tiltres originaux scellez, pour servir à l'Armorial de l'ancienne noblesse, aux généalogies et à l'histoire*, de Venisin à La Vieuville.

Clairambault 114 : *Recueil de Tiltres originaux scellez, pour servir à l'Armorial de l'ancienne noblesse, aux généalogies et à l'histoire*, de Villiers à Le Voyer.

Français 4484 : compte d'Andry d'Épernon (1427-1428).

Français 23018 : *Chroniques de S. Jérôme et de Sigebert de Gembloux, traduites en français et continuées jusqu'en 1431, dites « des Cordeliers ».*

Français 23997 : *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, Christine de Pizan.

Français 25766 : *Quittances et pièces diverses. Tome III, Charles VI (1388-1422).*

Nouvelles Acquisitions Françaises 1036-1037 : *Copies de montres d'armes des duchés et comté de Bourgogne (1358-1440), par Dom Caffiaux.*

Nouvelles Acquisitions Françaises 20528 : comptes de Jean de Pressy (1409-1413).

## Sources imprimées

CAGNY Perceval de, *Chroniques*, éd. Henri Moranvillé, Paris, 1902.

CHARTIER Jean, *Chronique de Charles VII*, éd. Auguste Vallet de Viriville, Paris, 1858.

CHASTELLAIN Georges, *Chronique*, dans CHASTELLAIN Georges, *Œuvres*, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, 6 t., Bruxelles, 1863-1866.

*Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. Bernard Guenée, 3 t., Paris, 1994, réédition de *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. et trad. Louis-François Bellaguet, 6 t., Paris, 1839-1852.

COMMYNES Philippe de, *Mémoires*, éd. Bernard de Mandrot, 2 t., Paris, 1901-1903.

*Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. Michel Mollat, Robert Favreau, dir. Robert Fawtier, 5 t., Paris, 1965-1976.

FÉNIN Pierre de, *Mémoires*, éd. Émilie Dupont, Paris, 1837.

*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Alexandre Tuetey, Paris, 1881.

LA MARCHE Olivier de, *Mémoires*, éd. Henri Beaune, Jules d'Arbaumont, 4 t., Paris, 1883-1888.

LANNOY Hugues de, *Avis sur la guerre avec les Anglais*, éd. Charles Potvin, dans « Hugues de Lannoy, 1384-1456 », dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*. Deuxième Série, t. VI, Bruxelles, 1879.

*Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. Léopold Pannier, Paul Meyer, Paris, 1877.

LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY Jean, *Chronique*, éd. François Morand, 2 t., Paris, 1876-1881.

*Le Livre des Trahisons de France*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. II, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1873.

MONSTRELET Enguerrand de, *Chronique*, éd. Louis Douët d'Arc, 6 t., Paris, 1857-1862.

*Ordonnances de Jean sans Peur, 1405-1419*, éd. Jean-Marie Cauchies, Bruxelles, 2001.

*Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, 1425-1467*, éd. Jean-Marie Cauchies, Gilles Docquier, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. III, Bruxelles, 2010.

*Ordonnances de Philippe le Bon pour les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse, 1430-1467*, éd. Philippe Godding, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. II, Bruxelles, 2005.

*Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, éd. Paul Bonenfant, John Bartier et Andrée Van Nieuwenhuysen, 2 t., Bruxelles, 1965-1974.

*Ordonnances générales de Philippe le Bon, 1430-1467*, éd. Jean-Marie Cauchies, Gilles Docquier, dans *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, première série : 1381-1506, deuxième section, t. I, Bruxelles, 2013.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ Barthélémy Amédée, *La France gouvernée par Jean sans Peur. Les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, 1959.

WAVRIN Jean de, *Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretagne, à présent nommé Engleterre*, éd. Edward Hardy, William Hardy, 5 t., Londres, 1864-1891.





## Bibliographie

ALLMAND Christopher T., « Changing Views of the Soldier in Late Medieval France », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, dir. Maurice H. Keen, Charles Giry-Deloison, Philippe Contamine, Lille, 1991, p. 171-188.

ALLMAND Christopher T., « Le problème de la désertion en France, en Angleterre et en Bourgogne à la fin du Moyen-Âge », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, dir. Jacques Paviot, Jacques Verger, Paris, 2000, p. 31-41.

ALLMAND Christopher T., *The « De re militari » of Vegetius : the reception, transmission and legacy of a Roman text in the Middle Ages*, Cambridge, 2011.

AMBÜLH Remy, « Le Sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », dans *Revue du Nord*, n° 89, Lille, 2007, p. 755-788.

AMBÜLH Remy, *Prisoners of War in the Hundred Years War. Ransom Culture in the Late Middle Ages*, Cambridge, 2013.

*Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, éd. Anne Curry, Michael Hughes, Woodbridge, 1994.

BECK Patrice, « Les noms de baptême en Bourgogne à la fin du Moyen Âge. Choix roturier, choix aristocratique », dans *Le prénom, mode et histoire – Entretiens de Malher – 1980*, dir. Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Élizabeth Ducreux, Paris, 1984, p. 161-167.

BENOIT Paul, « Artisans ou combattants ? Les canonniers dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Actes du XVIII<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, 1991, p. 287-296.

BILLOT Claudine, « Les mercenaires étrangers pendant la guerre de Cent Ans comme migrants », dans *Le combattant au Moyen Âge*, Actes du XVIII<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, 1991, p. 279-286.

BIOLZI Roberto, « Avec le fer et la flamme ». *La guerre entre la Savoie et Fribourg (1447-1448)*, Lausanne, 2009.

BIOLZI Roberto, « Les guerres d'Amédée VII de Savoie : coûts et administration militaire (1378–1391) », dans *Le Moyen Age*, t. 121, n° 1, 2015, p. 127-143.

BOFFA Sergio, « Antoine de Bourgogne et le contingent brabançon à la bataille d'Azincourt, 1415 », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 72, fasc. 2, 1994, p. 255-284.

BOSSUAT André, *Perrinet Gressart et François de Surienne, agents de l'Angleterre*, Paris, 1936.

BRADBURY Jim, *The Medieval Archer*, New York, 1985.

BUTAUD Germain, *Les compagnies de routiers en France, 1357-1393*, Clermont-Ferrand, 2012.

CHAMPION Pierre, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne : contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906.

COËT Émile, *Notice historique sur les compagnies d'archers et d'arbalétriers de la ville de Roye*, Amiens, 1865.

CONTAMINE Philippe, *Charles VII : une vie, une politique*, Paris, 2017.

CONTAMINE Philippe, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Age. Études sur les armées des rois de France. 1337-1494*, Paris, La Haye, 1972.

CONTAMINE Philippe, « Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans » dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 87, n°2. 1975, p. 365-396.

CROMBIE Laura, *Archery and Crossbow Guilds in Medieval Flanders 1300-1500*, Woodbridge, 2016.

DEJONGHE Delphine, DELUZ Vincent, JACQUET Daniel, « L'art d'archerie : Les apports de l'étude des textes techniques au regard de l'historien sur l'arc long et son emploi dans le conflit franco-anglais de la fin du Moyen Âge » dans *La guerre en Normandie (XI<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècle)*, éd. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 269-282.

DEPRETER Michael, *De Gavre à Nancy (1453-1477). L'artillerie bourguignonne sur la voie de la « modernité »*, Turnhout, Brepols, 2011.

DEVRIES Kelly, « Catapults Are not Atomic Bombs : Towards a Redefinition of “Effectiveness” in Premodern Military Technology », dans *War in History*, t. 4, n°4, 1997, p. 454-470.

DUDA Alice, « La perception des bâtards au XV<sup>e</sup> siècle : L'exemple des pays bourguignons », dans *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, dir. Carole Avignon, Rennes, 2016, p. 179-192.

FORSTER Loïs, *Chevaliers et hommes d'armes dans l'espace bourguignon au XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Bertrand Schnerb, Université de Lille, 2018.

GAIER Claude, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Age*, Bruxelles, 1968.

GAIER Claude, *L'Industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1973.

GAIER Claude, « L'invincibilité anglaise et le grand arc après la guerre de Cent Ans : un mythe tenace », dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. 91, 1978, p. 379-385.

GAIER Claude, « Quand l'arbalète était une nouveauté », dans GAIER Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, 1995, p. 159-182.

GARNIER Joseph, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon, 1918.

GARNIER Joseph, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or*, Paris, 1895.

« Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : études d'anthroponymie médiévale », *Ire et Ile rencontres*, Azay-le-Ferron, dir. Monique Bourin, Tours, 1988.

GILLIODTS-VAN SEVEREN Louis, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Bruges, 8 t., 1878-1882.

HARDY Robert, *Le grand arc : histoire militaire et sociale des archers*, 1977, Lausanne, adaptation française par Robert Foehrle de *Longbow, a social and military history*, 1976.

HARDY Robert, STRICKLAND Matthew, *The Great Warbow : from Hastings to the Mary Rose*, Stroud, Sutton, 2005.

HARSGOR Mikhaël, « L'essor des bâtards nobles au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Revue Historique*, t. 253, 1975, p. 319-354.

JAQUET Daniel, *Combattre au Moyen Âge*, Paris, 2017.

JOLIVET Sophie, *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon, de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, 2003.

LA CHAUVELAYS Jules de, « Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, t. 6, Dijon, 1880, p. 19-335.

LA FONS-MÉLIOUQ Alexandre de, *De l'artillerie de la ville de Lille aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : archers, arbalétriers, canonniers*, Lille, 1854.

LAGET Frédéric, « Guerre sur mer et usage stratégique de la mer (Manche, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Revue du Nord*, n° 402, Lille, 2013-2014, p. 945-966.

LENHOF François, « *La souveraine chose du monde pour les batailles sont les archiers : le rôle tactique des hommes de trait à travers les sources littéraires (v. 1415 – v. 1453)* » dans *Combattre (comme) au Moyen Âge*, dir. Anne Besson, Emmanuelle Poulain-Goutraut, *Bien dire et bien apprendre*, n° 33, Lille, 2018, p. 95-118.

LÉTHENET Benoît, « *Comme l'on se doit gouverner* ». *La guerre, la ville, le pouvoir. Mâcon (vers 1382-vers 1435)*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, dir. Georges Bischoff, Université de Strasbourg, 2012.

LOBANOV Aleksandr, *Anglo-Burgundian Military Cooperation, 1420-1435*, Thèse de doctorat en Histoire inédite, Université de Southampton, 2015.

LOT Ferdinand, *L'art militaire et les armées au Moyen Âge*, Paris, 2 t., 1946.

LUCE Siméon, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886.

*Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, dir. Werner Paravicini, Bertrand Schnerb, Ostfildern, 2007.

PAVIOT Jacques, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, Lille, 1995.

PÉGEOT Pierre, « L'armement des ruraux et des bourgeois à la fin du Moyen-Âge », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, dir. Maurice H. Keen, Charles Giry-Deloison, Philippe Contamine, Lille, 1991, p. 237-260.

PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, Dijon, 4 t., 1739-1781.

ROBCIS Dominique, *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur (1404-1419) d'après les documents comptables*, Paris, 1998.

ROGERS Clifford J., « The Development of the Longbow in Late Medieval England and “Technological Determinism” », dans *Journal of Medieval History*, t. 37, n° 3, 2011, p. 324.

ROGERS Clifford J., « The Efficacy of the English Longbow : a Reply to Kelly DeVries », dans *War in History*, t. 5, n° 2, 1998, p. 233-242.

ROGERS Clifford J., « The Military Revolutions of the Hundred Years War », dans *Journal of Military History*, t. 58, 1993, p. 241-278.

ROMANONI Fabio, « *Boni balistrarii de ripperia Ianue*. Balestrieri genovesi attraverso due cartulari del 1357 », dans *Archivio Storico Italiano*, t. 168, 2010, p. 461-490.

ROSE Susan, *Medieval Naval Warfare, 1000-1500*, Londres, 2002.

SABLON DU CORAIL Amable, *La guerre de Cent Ans: Apprendre à vaincre*, Paris, 2022.

SALAMAGNE Alain, « L'attaque des places fortes au XV<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple des guerres anglo- et franco-bourguignonnes », dans *Revue historique*, t. 585, 1993, p. 65-113.

SCHNERB Bertrand, « *À l'encontre des Anglois*. Les défenseurs de la Normandie entre 1417 et 1419 », dans *La guerre en Normandie (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, éd. Anne Curry, Véronique Gazeau, Caen, 2018, p. 195-215.

SCHNERB Bertrand, « Anglais et Écossais dans les armées des ducs de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Guerra y Diplomacia en la Europa Occidental 1280-1480 (XXXI Semana de Estudios Medievales, Estella 19-23 juillet 2004)*, Pampelune, 2005, p. 323-335.

SCHNERB Bertrand, *Armagnacs et Bourguignons : la maudite guerre*, Paris, 2009.

SCHNERB Bertrand, « Bourgogne et Savoie au début du XV<sup>e</sup> siècle : évolution d'une alliance militaire », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 32, 1992, p. 13-29.

SCHNERB Bertrand, *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993.

SCHNERB Bertrand, « Compagnons aventureux et mercenaires dans les armées des ducs de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans*, Guilhem Pépin, Françoise Lainé, Frédéric Boutouille, Bordeaux, 2016, p. 267-276.

SCHNERB Bertrand, « Des bâtards nobles au service du prince : l'exemple de la cour de Bourgogne (fin XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle) », dans *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, dir. Éric Bousmar, Alain Marchandisse, Christophe Masson, Bertrand Schnerb, n° hors-série de la *Revue du Nord*, collection Histoire, n° 31, Villeneuve-d'Ascq, 2015, p. 91-112.

SCHNERB Bertrand, « Des Bretons à la cour de Bourgogne sous les deux premiers ducs de la Maison de Valois (du milieu du XIV<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, dir. Jean-Christophe Cassard, Yves Coativy, Alain Gallicé, Dominique Lepage, Rennes, 2008, p. 457-475.

SCHNERB Bertrand, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997.

SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005.

SCHNERB Bertrand, « *Je vous jure en mon âme que c'est un piteux fait*. Les risques du métier d'homme de guerre à la fin du Moyen Âge », dans *Combattre (comme) au Moyen Âge*, éd. Anne Besson, Emmanuelle Poulain-Goutraît, *Bien dire et bien apprendre*, n° 33, Lille, 2018, p. 95-118.

SCHNERB Bertrand, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du XV<sup>e</sup> siècle : essai de synthèse », dans *Annales de Bourgogne*, t. 61, n° 241, Dijon, janvier-mars 1989, p. 5-32.

SCHNERB Bertrand, *La noblesse au service du prince. Les Saveuse : un hostel noble de Picardie au temps de l'État bourguignon*, Turnhout, 2018.

SCHNERB Bertrand, « Le cheval d'armes en Bourgogne (milieu XIV<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> s.) », dans *Le cheval dans la culture médiévale*, dir. Bernard Andematten, Agostino Paravicini-Bagliani, Eva Pibiri, Florence, 2015, p. 67-87.

SCHNERB Bertrand, « Les montres d'armes, sources de l'étude de la société militaire de la fin du Moyen-Âge : l'exemple Bourguignon », dans *Revue du Nord*, n° 422, 2017, p. 671-690.

SCHNERB Bertrand, « Le recrutement social et géographique des armées des ducs de Bourgogne (1340-1477) », dans *Guerre, pouvoir, principauté. Cahiers du Centre de recherches en Histoire du droit et des institutions*, n° 18, 2002, Bruxelles, p. 53-67.

SCHNERB Bertrand, *L'État bourguignon : 1363-1477*, Paris, 1999.

SCHNERB Bertrand, « L'honneur de la maréchaussée ». *Maréchaux et maréchalat en Bourgogne des origines à la fin du Moyen Age*, Turnhout, 2000.

SCHNERB Bertrand, « Un aspect de la politique financière de Jean sans Peur : la question des dépenses de guerre », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 27, 1987, p. 113-128.

SCHNERB Bertrand, « Un capitaine italien au service de Jean sans Peur : Castellain Vasc », dans *Annales de Bourgogne*, t. 64, Dijon, 1992, p. 5-38.

SCHNERB Bertrand, « Sauver les meubles. À propos de quelques traités de capitulation de forteresses du début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter/Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen-Âge*, dir. Gisela Naegle, Munich, 2012, p. 215-264.

SOMMÉ Monique, « L'amée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, dir. H. Maurice Keen, Charles Giry-Deloison et Philippe Contamine, Lille, 1991, p. 197-219.

SOMMÉ Monique, « Que représente un gage journalier de 3 sous pour l'officier d'un hôtel ducal à la cour de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Mesures*,



*perceptions et représentations*, éd. Jean-Pierre Sosson, Claude Thiry, Sandrine Thonon, Tania Van Hemelryck, Louvain-la-Neuve, 1999.

SERDON Valérie, *Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Rennes, 2005.

SUMPTION Jonathan, *The Hundred Years War*, t. IV, *Cursed Kings*, Philadelphie, 2015.

*The Soldier in Later Medieval England*, Adrian R. Bell, Anne Curry, Andy King, David Simpkin, Oxford, 2013.

*Une femme et la guerre à la fin du Moyen-Âge : le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, dir. Dominique Demartini, Claire Le Ninan, Anne Paupert, Michelle Szkilnik, Paris, 2016.

VAUGHAN Richard, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, Londres, 1966.

VAUGHAN Richard, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Londres, 1970.

VAUGHAN Richard, *Valois Burgundy*, Londres, 1975.

## Pièces justificatives

Pièce justificative n°I : montre d'armes du seigneur de Commines (1417), Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.

C'est la monstre de *monseigneur* de Commines, *chevalier banneret*, avec luy ung *chevalier bachelier* LXVI *escuiers* CXLV *hommes de trait a cheval* et une *trompette* venuz en sa compagnie pour *servir monseigneur* le duc de *Bourgogne* ou *voiage* qu'il fait présentement dez son pays de *Flandres* vers *Paris* pour le fait du roy, de son royaume *et* de la chose publique d'icellui. Receuz et passez a monstres convenable a *Beauvaix* le *dernier* jour d'aoust l'an mil IIII<sup>e</sup> et dix sept.

*Premièrement,*

*Chevalier banneret*

Ledit *seigneur* de Commines

*Chevalier bachelier*

*Monseigneur Vicor de Rabeque*

*Escuiers*

*Camuset de Ligny*

*Crestran Bastart de Commines*

*Jehan de Coppigny*

*Le Bastart de Gistelle*

*Le Bastart de Daugnelle*

*Le Bastart de Bours*

*Gillot Ducoq*

*Jehan Fevrint*

*Jehan Hacquet*

Gille de le Vale  
Andrieu Jadun  
Jehan de Neuvegluse  
Wathier de Stombes  
Baudecon de Hacherie  
Jaque Cheghelare  
Gille du Hen  
Jehan de Rabeque  
Camuset de Rabeque  
Guillaume de Wastal  
Estiennet Ducoq  
Posle du Quesne  
Roland des Masures  
Mahieu Gran Dor  
Guillaume du Fresnoy  
Gossar du Fresnoy  
Martelet de Bailleu  
Jehan de Beaumain  
Lotin de Fontaingnes  
Deframe Dangles  
Clay Brite  
Jehan de Hanphies  
Pierard Pitre  
Gille de Wastal  
Hidens de Croisectes  
Gauthier de Coront  
Hennequin Clouet  
Ghillebert de Bouch  
Pieret de Merque  
Gillain de l'Espée  
Marcelot Daudenains  
Jehan du Mortier  
Jaquemard des prez

Jehan Andrieu  
Mahieu de Clary  
Pierre le Borgne  
Henin de Henin  
Jehan de Rabeque  
Pietre de Lauseul  
Gresse Guarbode  
Gilles de Donmy  
Jehan des Fontaines  
Pierre d'Ars  
Hennequin de Mocennes  
Hennequin de la Flesque  
Hennequin Castell  
Jehan Vaillant  
Britque Mareque  
Olivier Vesan  
Jehan le Roy  
Micquel de Wailleul  
Jehan de la Cornise  
Pietre den Vaxte  
Willaume du Hen  
Daniel le Veontre  
Jehan le Verre

Gens de trait a cheval

Francequin de Quaisielle  
Henriet de Hetin  
Lotin Grandin  
Raulequin de Roibais  
Henry de Coloingne  
Hevart de le Ramée  
Pietre le Brogue

Hennequin d'Amilleville  
Philippot Tenelin  
Lempens Bourselle  
Josse de Neufville  
Henne Codebeghe  
Jehan de Fringhen  
Rique de le Beque  
Lancelot Vaubée  
Posle Stone  
Hennequin du Jardin  
Godeffroy de Broavre  
Guillaume Colin  
Loys de Malines  
Hennequin de Roubais  
Watron Palet  
Hennequin le Frere  
Jacot Grandin  
Le Bastart d'Augemen  
Hennequin Waughe  
Gille du Pon  
Colin Brouc  
Caspian Surnom  
Pietre Cuesbuf  
Martin Stace  
Symonnet de la Mote  
Hennequin Close  
Henne Verdeul  
Hanne Sterust  
Girardin du Moulin  
Hennequin Taubin  
Jehan Aubert  
Jehan Augart  
Pieret le Mamet

Jehan du Maroy  
Jehan Hanque  
Jacot le Quef  
Symonnet Brunery  
Hennequin Harant  
Colin le Prevost  
Jehan de Guidurt  
Hennequin Hennestrure  
Hennequin Cauderon  
Hugues Borgne  
Fermin de Laman  
Jehan d'Orbeau  
Jehan Burbay  
Maistre Jehan  
Jehan Aubrine  
Bretenin du Poncel  
Hennequin Patier  
Jacot Cotherel  
Baudeton Colet  
Lyonnet du Four  
Jacot le Clert  
Reque le Clert  
Rotin Robeille  
Hennequin Polet  
Jaquotin Larengonnet  
Rifflart Larengonnet  
Gillequin de Brucelles  
Hieres de Lespierre  
Gillet Vautre  
Hennequin Herdeman  
Marquet Bricque  
Morlet Hue  
Francequin de Quarsielle

Henriet de Hessin  
Lotin Grandin  
Roulquin de Roubais  
Henry de Couloingne  
Gherarde de le Hamee  
Pietre le Bougre  
Hennequin d'Amilleville  
Philipaire Anolin  
Laurens Beausimette  
Josse de Neufville  
Hagne Adebeghe  
Jehan de Saughen  
Rique de le Bequech  
Lancelot de le Bequech  
Posle Serust  
Hennequin du Gardin  
Godefroy de Beque  
Guillaume Colin  
Loys de Malines  
Hennequin de Robay  
Bauchier Poulain  
Hennequin le Futre  
Jaquot Grandin  
Le Bastart de Gimont  
Hennequin Wameghe  
Gille le Paul  
Colin de Bourg  
Pie Vincent  
Pietre Tuebuef  
Martin Stasse  
Symonnet de la Mote  
Hennequin Closse  
Hennequin Biedo

Hayne Steust  
Guerardin du Moulan  
Hennequinet Cambien  
Jehan Aubers  
Jehannin Augart  
Pieret le Mignier  
Jehannin du Marey  
Jehannin Hannique  
Jacot le Queux  
Symonnet Boucery  
Hennequin Harent  
Colin le Prevost  
Jehannin de Grancourt  
Morelet Hue  
Hennequin Hanesonne  
Hennequin Cauderon  
Hugues Torgue  
Pietre Cobbe  
Fermin de Lanney  
Jehan d'Orbiau  
Jehan Bernan  
Maistre Jehan  
Jehan Ambrine  
Berthelemi du Pouches  
Hennequin Potier  
Jacot Quotherel  
Baudechon Colet  
Lormet du Four  
Jacot le Clert  
Ricque le Clert  
Robin Robaille  
Hennequin Polet  
Jaquemin Larengonnet



Rifflart Larengonnet  
Gillequin de Brucelle  
Lichiere de le Pré  
Gillet Vaucenne  
Hennequin Hardement  
Marquet Briquart

Une trompette

Somme sept vins cinq payes.

Jehan de Vergy seigneur de Fouvans, *chevalier*, conseiller et chambellan de monseigneur le duc et son mareschal de Bourgogne, Jehan Fraignot receveur *général* pour mondit seigneur en ses duchié et conté de Bourgogne. Nous vous envoyons cy dessus la monstre de monseigneur de Commines *chevalier banneret* avec lui ung autre *chevalier* bachelier soixante six escuiers cent quarante cinq hommes de trait a cheval et une trompette venuz en sa compagnie de par nous receuz et passez es monstres a Beauvais le derrenier jour d'aoust l'an mil III<sup>c</sup> et dix sept souffisamment montez et armez pour servir monditseigneur où il lui plaira. Sy vous mandons que audit seigneur de Commines dessus nommé vous fassiez prest et paiement pour lui et ses gens. Mis et ordonné, vous a esté donné soubz notre seel le VI<sup>eme</sup> jour de septembre oudit an mil quatre cens et dix sept.

Par monseigneur le mareschal.

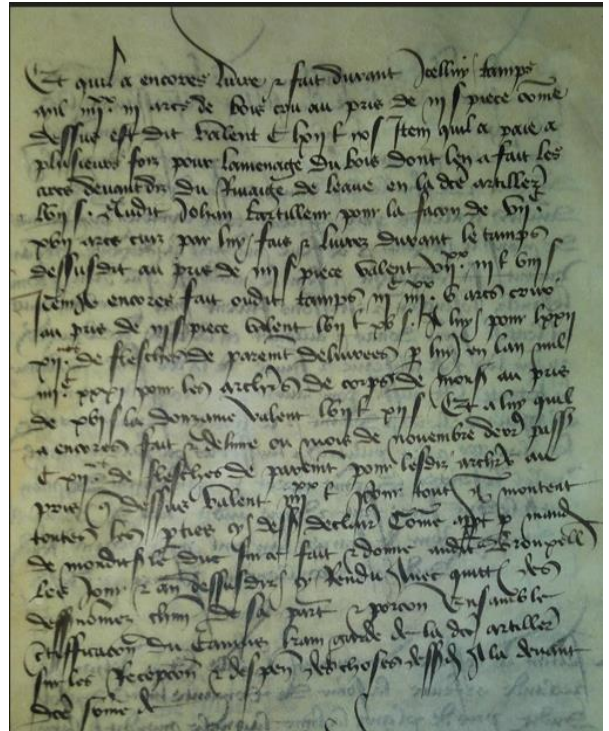
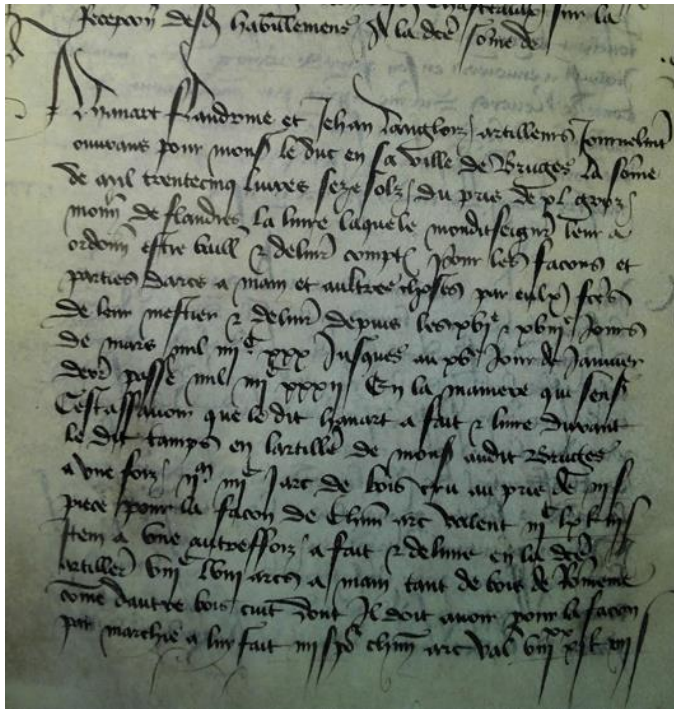
Pièce justificative n°II : extrait des comptes de Jean Abonnel (1432), Arch. Dép. du Nord, B 1945, fol. 179 v°.

A Galien Musnier que monseigneur a ordonné lui estre baillié sur III<sup>M</sup> douzaines de flesches qu'il fait présentement a Arras pour mondit seigneur, II<sup>C</sup> l. par sa lettre faicte XXIX de septembre M CCCC XXXII.

Pièce justificative n°III : extrait des comptes de Jean Abonnel (1432), Arch. Dép. de Côte-d'Or B 1945, fol. 184 r°.

A Jehan Cardon, faiseur de haches demourant a Lille pour XXX haches qu'il a faictes, vendues et livrées pour les archers de corps de monseigneur, les IIII archers de Guy Guilbaut pour acompaigniet icellui seigneur ledit jour de Saint Andry pour la feste et solennité dudit ordre que mondit seigneur fait ce jour au pris de XX s. chacune hache, valent XXXI l.

Pièce justificative n°IV : extrait des comptes de Jean Abonnel (1433). Arch. Dép. du Nord B 1948, f° 266 v°-267 r°. Photographies transmises par Bertrand Schnerb.



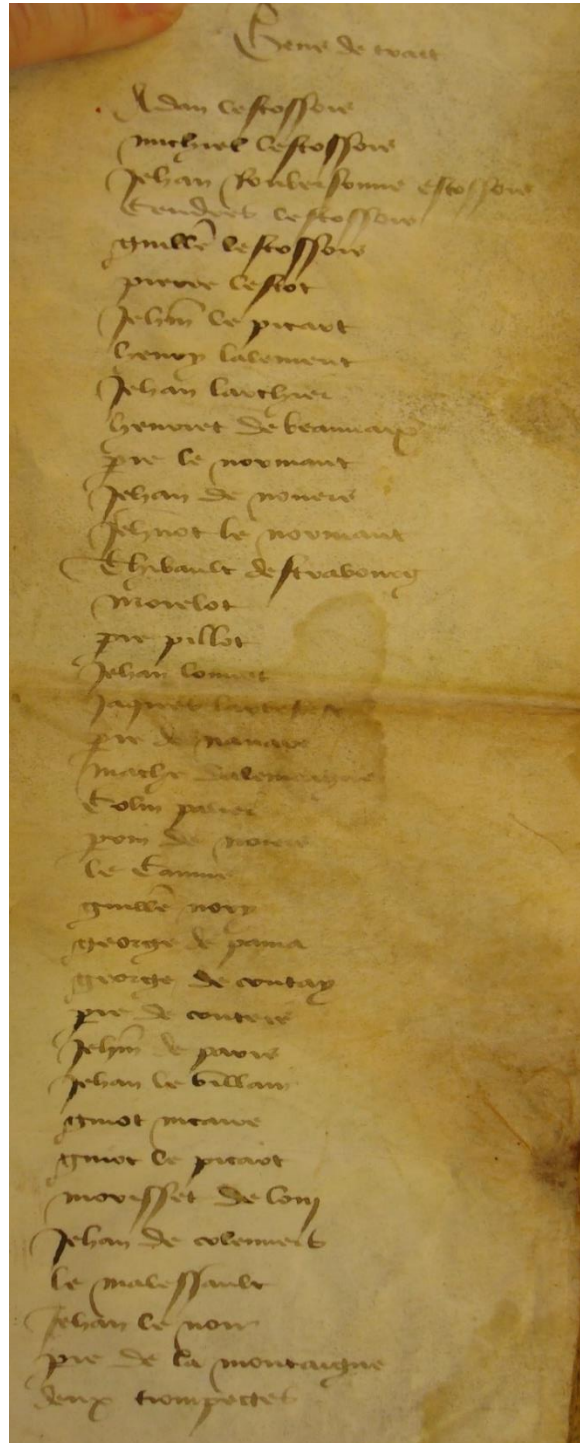
A Hanart Flandrine et Jehan Langlois artilleurs journellement ouvrans pour monseigneur le duc en sa ville de Bruges, la somme de mil trentecinq livres seze solz du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre laquele mondit seigneur leur a ordonné estre baillée et délivrée comptant pour les façons et parties d'arcs a main et aultres choses par eux faictes de leur mestier et délivrées depuis les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> jours de mars mil IIII<sup>e</sup> XXX jusques au XV<sup>e</sup> jour de janvier devant passé mil IIII<sup>e</sup> XXXII en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir que le dit Hanart a fait et livré durant le dit tamps en l'artillerie de monseigneur audit Bruges a une fois II<sup>m</sup> III<sup>e</sup> I arc de bois cru au pris de III solz pièce pour la façon de chacun arc valent III<sup>e</sup> LX livres III solz. Item a une autrefois a fait et délivré en la dicte artillerie VIII<sup>e</sup> LXVIII arcs a main tant de bois de Romménie comme d'autre bois cuit dont il doit avoir pour la façon par marchié a lui fait IIII sols pour chacun arc valent VIII<sup>xx</sup> XI livres XII solz. Et qu'il a encore livré et fait durant icelluy tamps mil IIII<sup>xx</sup> III arcs de bois cru au pris de III solz pièce comme dessus est dit valent CLXII livres IX solz. Item qu'il a païé a plusieurs foiz pour l'amenage du bois dont l'en a fait les arcs devant diz du rivaige de l'eau en la dicte artillerie, LVII solz. Audit Johan Lartilleur pour la façon de VII<sup>e</sup> XVII arcs crus par luy fais et livrés durant le tamps dessusdit au pris de IIII solz pièce valent VII<sup>xx</sup> III livres VIII solz. Item a encores fait oudit tamps III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> V arcs crus au pris de III solz pièce valent LVII livres XV solz. A luy pour LXXII XII<sup>nes</sup> de flesches de

parement délivrées par luy en l'an mil IIII<sup>c</sup> XXXI pour les archiers de corps de monseigneur au pris de XVI solz la douzaine valent LVII livres XII solz. Et a luy qu'il a encores fait et délivré ou mois de novembre devant passé C XII<sup>nes</sup> de flesches de parement pour lesdiz archiers au pris que dessus valent IIII<sup>XX</sup> livres. Pour tout se montent toutes les parties cy dessus déclarées comme appartient par de monditseigneur le duc sur ce fait et donné audit Brouxelles les jour et an dessusdiz cy rendu avec quittance des dessus nommés chacun de sa part et porçon ensamble certifficaçon du Camus fram garde de la dicte artillerie sur les recepçon et despenses des choses dessusdictes a la devant dicte somme de [en marge] M XXXV livres.

## Annexes

Toutes les photographies ont été transmises par Bertrand Schnerb.

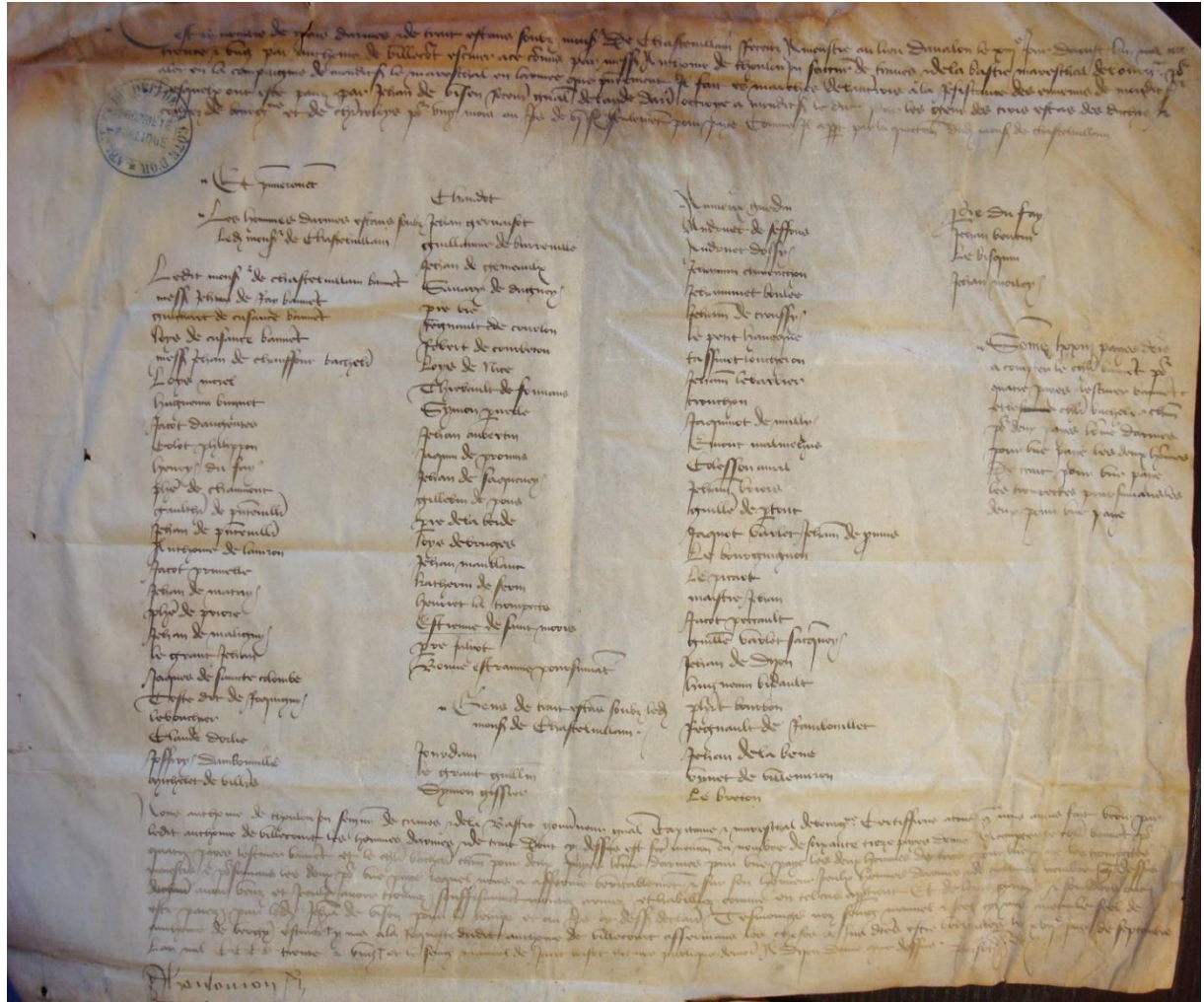
Annexe I : Gens de trait de la montre d'armes de la compagnie de Jean de Cotebrune, passée le 3 octobre 1419. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792.





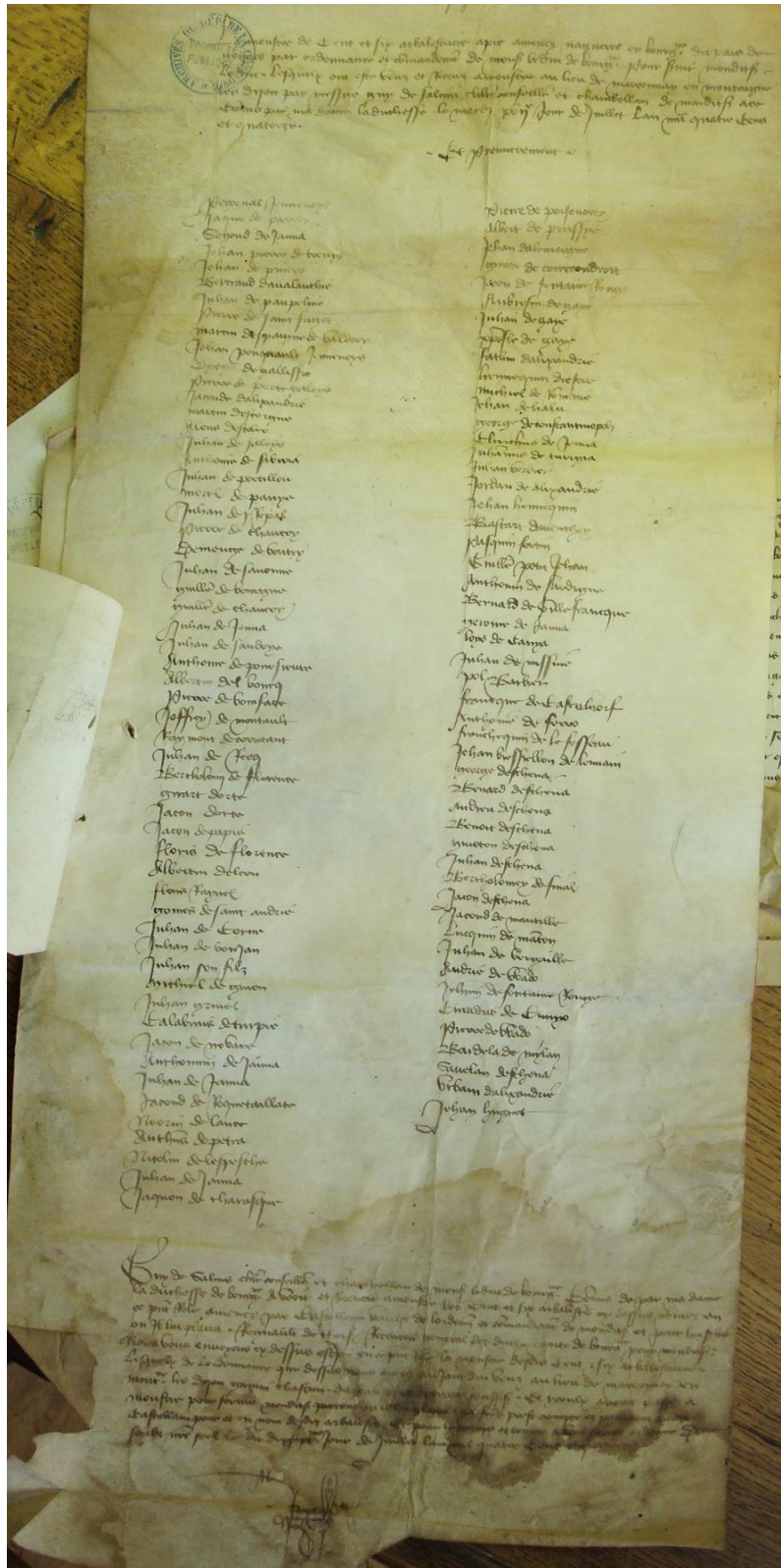


Annexe III : montre d'armes de la compagnie du seigneur de Châteauvillain, passée le 17 septembre 1431. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.





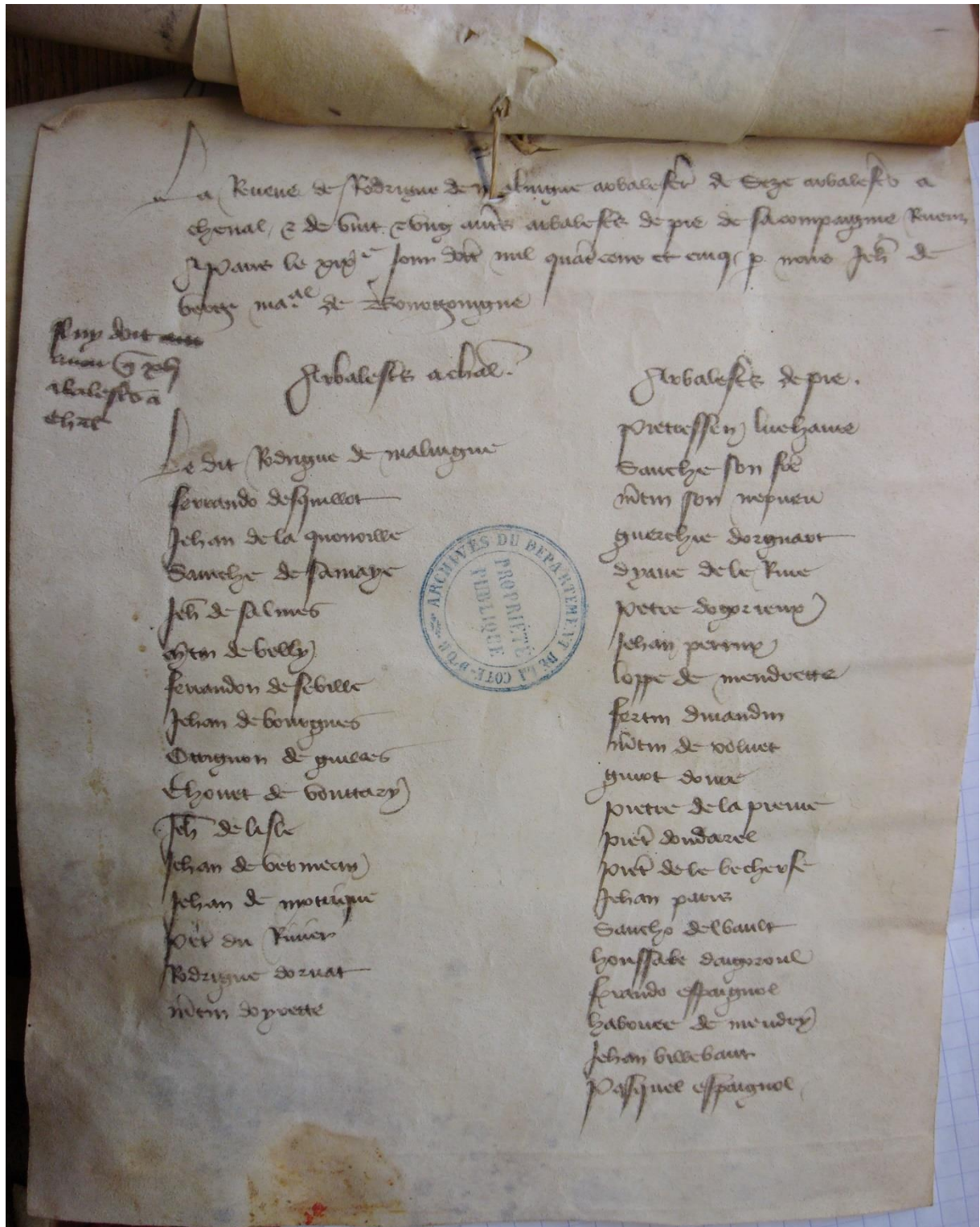
Annexe IV : montre d'armes de la compagnie de Castellain Vasc, passée le 17 juillet 1414. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11786.



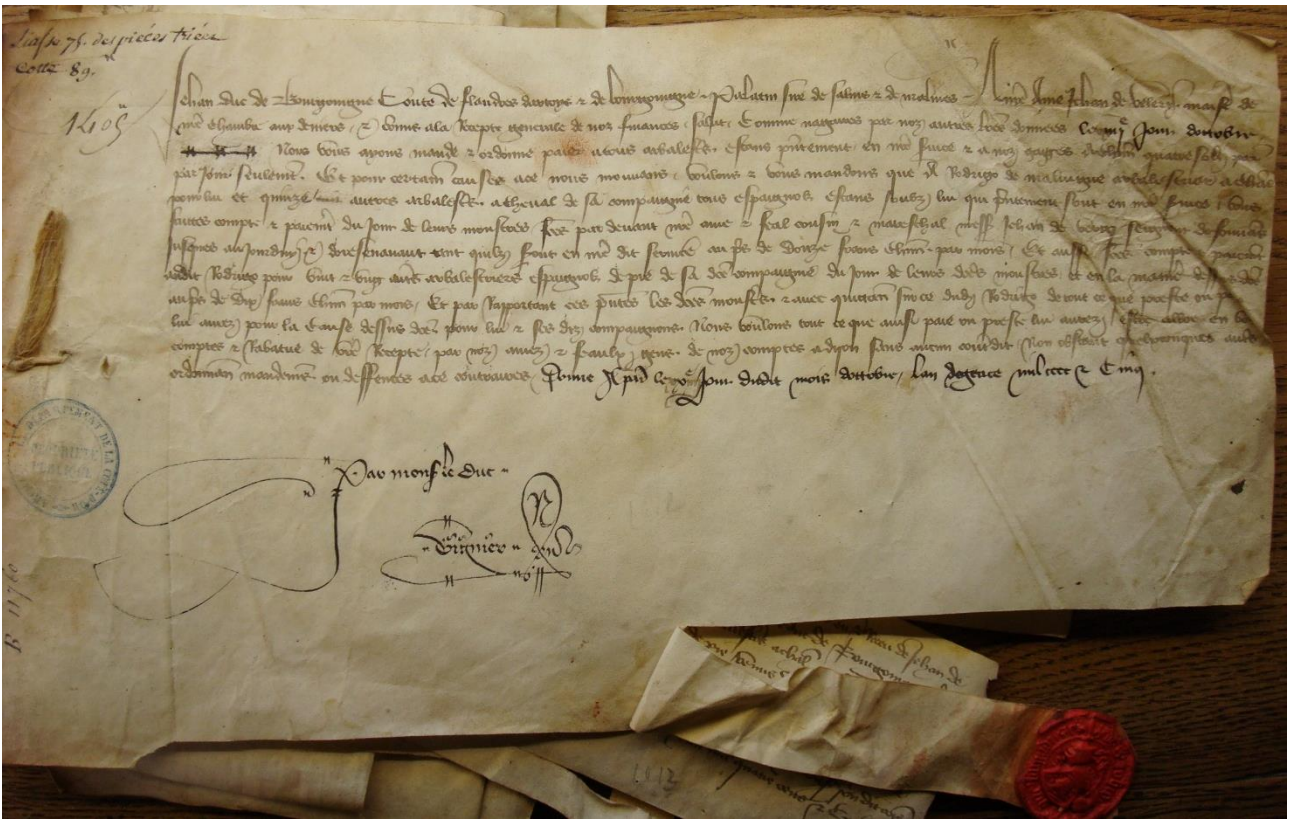




Annexe VI : montre de la compagnie de Rodrigue de Malingue, passée le 19 octobre 1405. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11760.



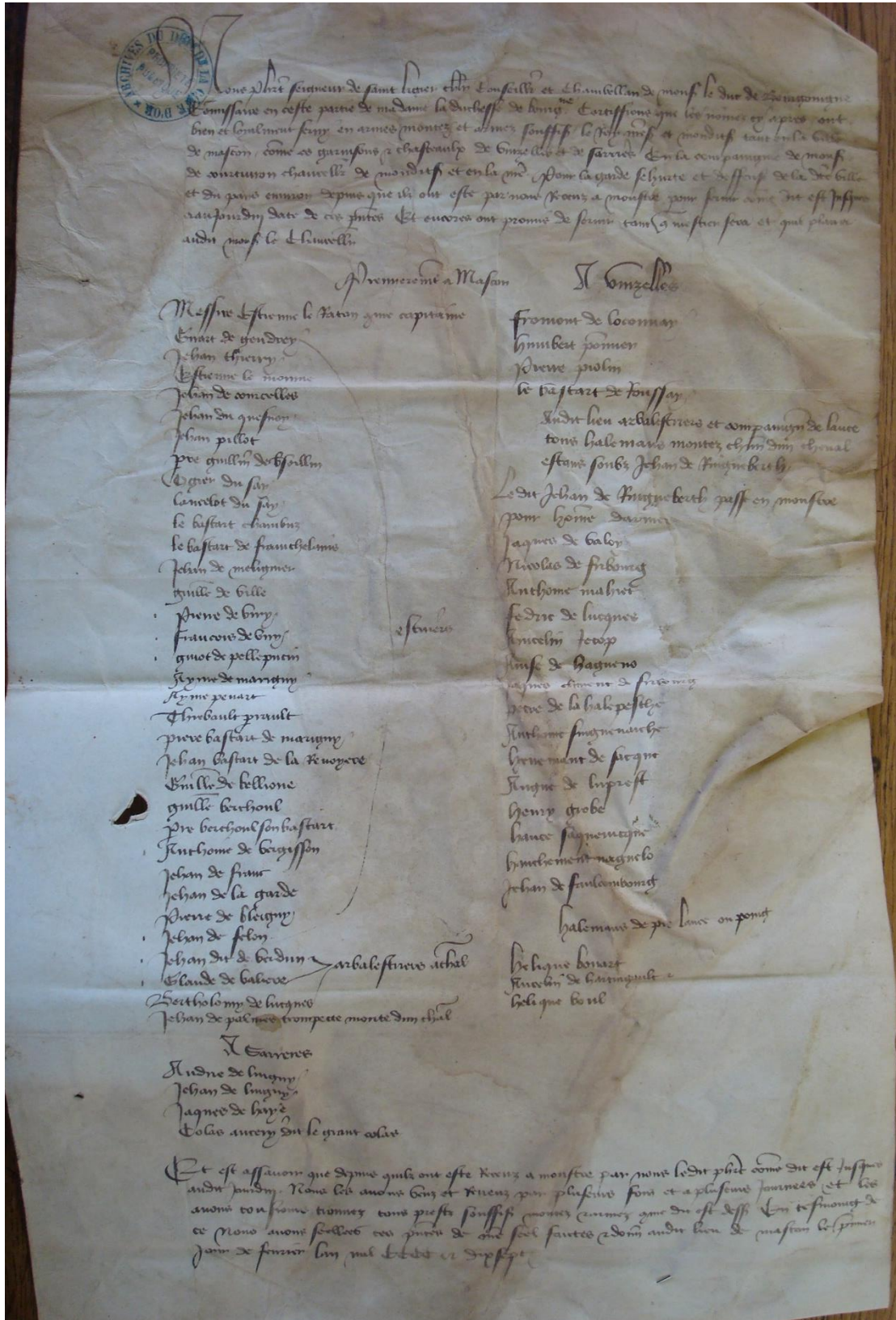
Annexe VII : mandement de Jean sans Peur du 24 octobre 1405 au sujet de la compagnie de Rodrigue de Malingue. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11760.





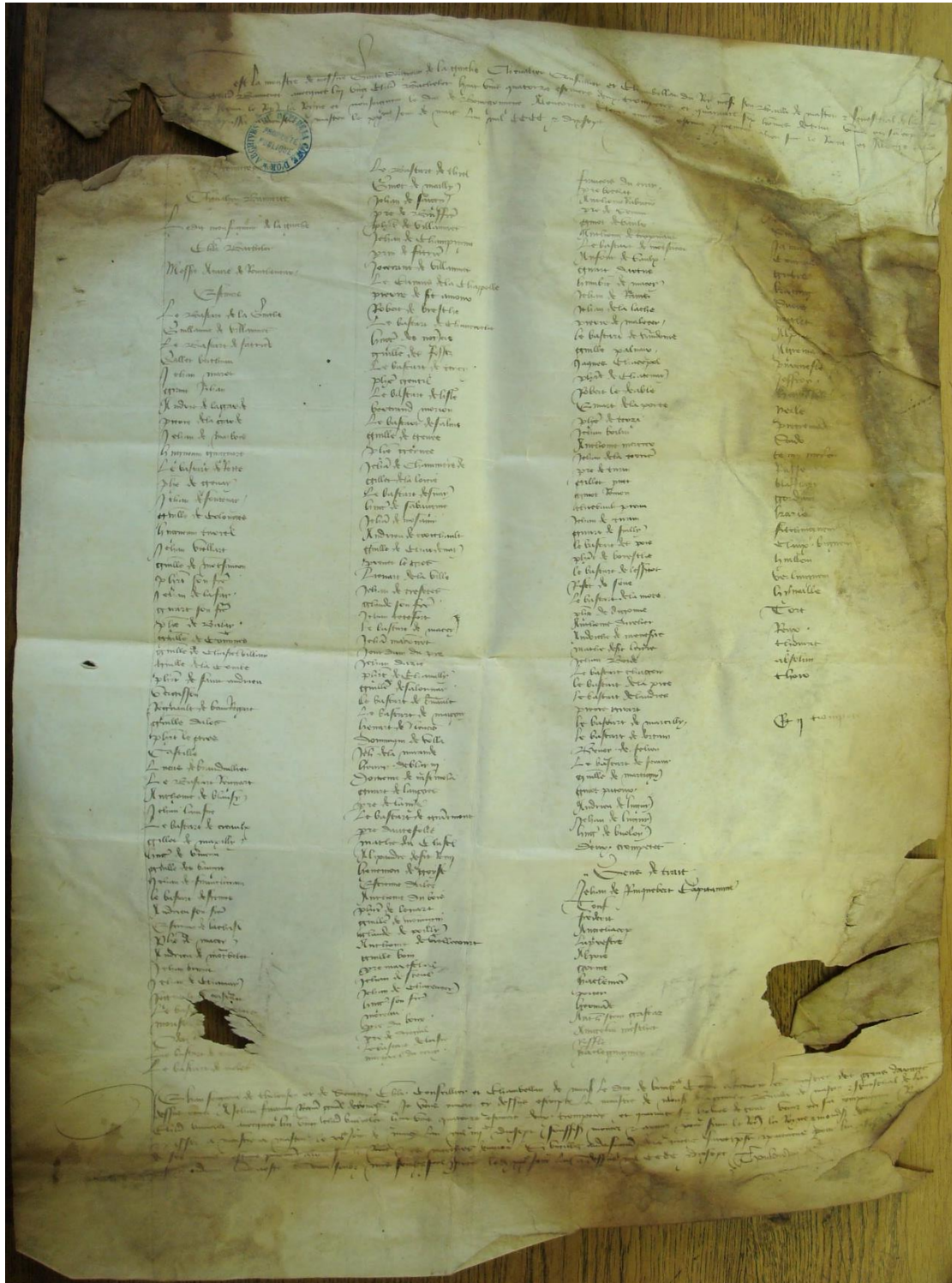


Annexe IX : montre de plusieurs garnisons du Mâconnais, incluant la troupe de Jean de Rinqueberch, passée le premier février 1418. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11789.



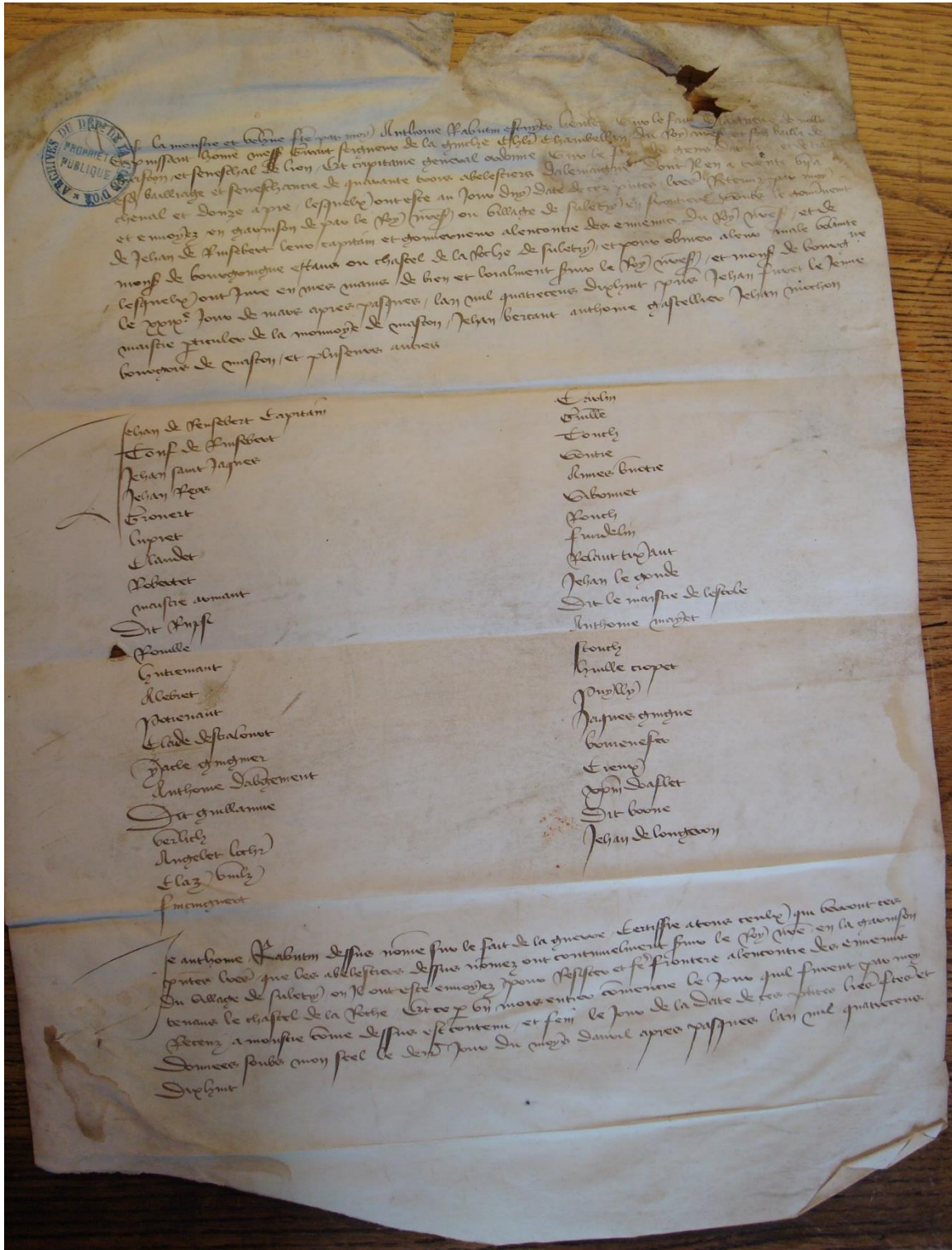


Annexe X : montre de la compagnie de Girart de la Guiche, incluant celle de Jean de Rinqueberch, passée le 20 mars 1418. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11789.



Annexe XI : montre de la compagnie de Jean de Rinqueberch, passée le 30 avril 1418.

Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11790.





## Index

- Abbeville, 64, 76, 86, 93, 121, 147, 149  
Alexandrie, 102, 112  
Allemagne, 34, 35, 96, 97, 98, 106, 107,  
111, 112, 114, 116  
Allibaudières, 61  
Amiens, 43, 64, 76, 85, 86, 93, 110, 148,  
159  
Anjou, René II de 24, 48, 70, 71, 84  
Anvers, 45, 52  
Arras, 5, 8, 11, 58, 64, 74, 84, 85, 90, 110,  
150, 167  
Artois, 11, 24, 29, 31, 81, 82, 83, 84, 86, 87,  
88, 147  
Auxerre, 26, 34, 35, 58, 64, 87, 128  
Azincourt, 7, 11, 13, 21, 49, 51, 65, 69, 70,  
73, 120, 158, 159  
Bavière, Jacqueline de 11, 13, 84  
Bavière, Jean de, 5  
Beaumont-en-Argonne, 26  
Beaune, 87, 88, 113, 116, 128, 156  
Beauquesne, 40, 43  
Berry, 92, 93  
Blois, 93, 117  
Boezinge, 44, 51, 147  
Bonifacio, 102  
Boulogne, 85, 86, 91  
Bourbon, 59, 62, 93  
Bourges, 60, 92, 93, 119  
Bouvignes, 62  
Brabant, 11, 14, 29, 31, 82, 83, 116, 124,  
157  
Bretagne, 96, 97, 98, 114, 117  
Brouwershaven, 46, 68  
Bruges, 84, 85, 148, 160  
Bulgnéville, 24, 48, 69, 71, 84, 88, 129,  
130, 150, 163  
Calais, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 41, 62, 65,  
100, 101, 112, 120, 121, 148, 164  
Castille, 75, 106  
Ceva, 102  
Chalon-sur-Saône, 28, 87, 88, 93, 98, 112,  
113  
Champagne, 12, 21, 22, 25, 32, 82, 83, 90,  
91  
Charles le Téméraire, 55  
Charles VII, 14, 32, 44, 58, 71, 92, 104, 156,  
159  
Château-Chinon, 25, 26, 27  
Châtillon-sur-Seine, 32, 34, 35, 102, 128  
Cherasco, 102  
Compiègne, 20, 22, 23, 26, 27, 40, 43, 48,  
64, 72, 73, 90, 104, 138, 159  
Corbie, 64  
Coucy, 54  
Coudekerque, 42, 51, 147  
Coulanges-la-Vineuse, 26, 27  
Cravant, 13, 23, 46, 67, 69, 150  
Crécy, 6, 69, 70  
Crépy-en-Valois, 54, 146  
Croix, 44, 51, 85, 92, 136, 147  
Cuneo, 102  
Dijon, 9, 10, 12, 13, 28, 87, 88, 113, 160,  
161, 162, 163, 164  
Douai, 42, 50, 51, 64, 84, 85, 112, 147, 148  
Écosse, 95, 97, 117  
Estrées, 42, 44, 51, 147  
Flandre, 11, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 148,  
149  
Florence, 54, 99, 102, 164  
Fontenay, 60, 129  
Gand, 84, 85, 90, 110  
Gênes, 102, 103, 110, 112, 113  
Gloucester, Humphrey, duc de, 11, 74  
Gravelines, 32, 33, 35, 62, 135  
Guerbigny, 59  
Guise, 57  
Hainaut, 11, 14, 23, 47, 53, 68, 74, 82, 83,  
114, 157  
Hainaut, Guillaume de, 5  
Ham, 60  
Harcourt, Jacques de, 44, 93  
Henri VI, 14, 24  
Hollande, 11, 13, 23, 29, 31, 46, 68, 74, 82,  
83, 116, 135, 136  
Île-de-France, 12, 32, 82, 83, 90, 91

- Istrie, 102  
Italie, 12, 32, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 112, 113, 114  
Jaqueville, Élyon de, 54, 91, 93, 146  
Jean sans Peur, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 30, 31, 33, 40, 41, 42, 44, 45, 50, 51, 52, 66, 67, 74, 81, 84, 89, 92, 94, 100, 101, 102, 104, 105, 108, 111, 115, 118, 119, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 136, 138, 147, 148, 149, 157, 162, 163, 164  
Jeanne d'Arc, 26, 58, 59, 63, 73, 128, 138, 161  
L'Écluse, 33, 35, 36, 84  
La Spezia, 102  
Lagny-sur-Marne, 58  
Langres, 36, 90, 91, 114, 116, 131  
Lannoy, 36, 75, 84, 91, 146, 156  
Laon, 54, 90, 91  
Larrey, 25, 26, 27  
Le Crotoy, 44, 85, 93, 94  
Liège, 5, 10, 11, 20, 22, 23, 29, 30, 31, 68, 82, 83, 85, 108, 160  
Lille, 42, 49, 51, 74, 84, 85, 112, 124, 125, 139, 147, 148, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 168  
Lo, 44, 51, 147  
Lorraine, 24, 25, 48, 70, 88, 96, 97, 98, 116, 129, 163  
Luxembourg, 11, 130  
Luxembourg, Jean de, 27, 47, 57, 61, 64, 84, 129,  
Luxembourg, Waleran de, 30, 45, 62, 69, 71  
Mailly-le-Château, 25, 26, 27  
Malines, 45, 85, 148  
Manier, Gallien, 40, 47, 48  
Mantoue, 102  
Marck, 25, 26, 27, 45, 62, 84, 100, 101, 129  
Meaux, 90, 91, 112  
Melun, 90, 91  
Messine, 102  
Milan, 99, 102, 112, 133  
Mons-en-Vimeu, 23, 72  
Montdidier, 39, 59, 64, 81, 85, 86, 116, 147  
Montépilloy, 31, 66, 71, 84  
Montereau, 28, 30, 31, 117  
Montsaugéon, 36, 114  
Nevers, 11, 66, 87, 101, 136  
Nicopolis, 66, 150  
Normandie, 10, 12, 39, 82, 83, 90, 91, 103, 104, 120, 159, 162  
Novare, 99, 102, 112  
Orange, Louis de Chalon, Prince de 98, 99  
Orléans, 54, 93, 105, 113, 118  
Orléans, Louis de 12, 19, 92, 94  
Orte, 98, 102, 113  
Othée, 5, 20, 21, 66, 67, 68, 69, 84, 126, 131, 151  
Paris, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 39, 41, 43, 50, 57, 58, 59, 63, 64, 66, 74, 84, 89, 90, 91, 105, 106, 112, 118, 119, 124, 125, 128, 132, 136, 150, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165  
Pavie, 95, 98, 102, 112  
Pays de Galles, 96, 97  
Péronne, 60, 64, 85, 86, 147  
Pizan, Christine de, 5, 66, 155, 165  
Philippe le Bon, 10, 11, 14, 23, 24, 25, 27, 41, 46, 48, 52, 53, 62, 64, 67, 68, 72, 74, 75, 81, 83, 88, 89, 93, 94, 121, 127, 129, 140, 148, 157, 161  
Philippe le Hardi, 14, 50, 100, 101, 114, 157  
Picardie, 5, 11, 25, 32, 33, 35, 40, 59, 62, 68, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 101, 106, 125, 129, 147, 164  
Poitiers, 7, 69, 70, 93  
Pontoise, 90, 91, 113  
Pont-Rémy, 76, 86  
Portugal, 40, 41, 102  
Poton de Xaintrailles, Jean 59  
Roye, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 48, 64, 86, 147, 159  
Saint-Cloud, 68, 90, 118, 151  
Saint-Denis, 37, 63, 103  
Saint-Pol, comte de 25, 29, 30, 31, 100, 101, 106, 118, 125, 136  
Saint-Quentin, 64, 85  
Saint-Rémy-du-Plain, 69, 71, 72, 150  
Saint-Riquier, 20, 22, 23, 64, 121  
Sardaigne, 102  
Saveuse, Philippe de, 86  
Saveuse, Robert de, 84, 86  
Savoie, 9, 96, 97, 98, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 158, 159, 163  
Savone, 102  
Semur-en-Brionnais, 35, 127, 142  
Senlis, 33, 54, 67, 90  
Soissons, 62, 90, 119

Tonnerre, 29, 30, 31, 87  
Toulangeon, Antoine de 24, 88, 129  
Tournus, 25, 26, 27  
Trévis, 102  
Troyes, 8, 11, 61, 66, 90, 91, 110, 120, 121  
Vaucouleurs, 26, 27, 28, 128  
Vaudémont, 24, 70  
Végèce, 66  
Velleuxon, 25, 26, 27, 28, 65, 88, 106

Vergy, Antoine de 27, 28, 128, 146  
Vergy, Jean de 98  
Vermandois, 82, 83, 90, 91  
Verneuil, 13, 66  
Villiers de l'Isle-Adam, Jean de, 34  
Wattignies, 42, 51, 147  
Wavrin, 44  
Zélande, 11, 33, 46, 68, 74, 82, 83, 84  
Zierikzee, 84

## Table des annexes

Pièce justificative n°I : montre d'armes du seigneur de Commines (1417), Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11788.....	171
Pièce justificative n°II : extrait des comptes de Jean Abonnel (1432), Arch. Dép. du Nord, B 1945, fol. 179 v°.....	179
Pièce justificative n°III : extrait des comptes de Jean Abonnel (1432), Arch. Dép. de Côte-d'Or B 1945, fol. 184 r°.....	180
Pièce justificative n°IV : extrait des comptes de Jean Abonnel (1433). Arch. Dép. du Nord B 1948, f° 266 v°-267 r°.....	181
Annexe I : Gens de trait de la montre d'armes de la compagnie de Jean de Cotebrune, passée le 3 octobre 1419. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11792.....	183
Annexe II : montre d'armes de la compagnie d'Étienne Lambin, passée le 20 octobre 1405. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11756.....	184
Annexe III : montre d'armes de la compagnie du seigneur de Châteauvillain, passée le 17 septembre 1431. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11803.....	185
Annexe IV : montre d'armes de la compagnie de Castellain Vasc, passée le 17 juillet 1414. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11786.....	186
Annexe V : mandement de la duchesse Marguerite de Bourgogne du 16 juillet 1414 au sujet de la troupe d'arbalétriers génois amenée en Bourgogne par Castellain Vasc. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11786.....	187
Annexe VI : montre de la compagnie de Rodrigue de Malingue, passée le 19 octobre 1405. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11760.....	188
Annexe VII : mandement de Jean sans Peur du 24 octobre 1405 au sujet de la compagnie de Rodrigue de Malingue. Arch. Dép. de Côte-d'Or, B 11760.....	189
Annexe VIII : montre de combattants allemands en garnison au château de Vinzelles, passée le 15 novembre 1417.....	190
Annexe IX : montre de plusieurs garnisons du Mâconnais, incluant la troupe de Jean de Rinqueberch, passée le premier février 1418. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11789.....	191
Annexe X : montre de la compagnie de Girart de la Guiche, incluant celle de Jean de Rinqueberch, passée le 20 mars 1418. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11789.....	192
Annexe XI : montre de la compagnie de Jean de Rinqueberch, passée le 30 avril 1418. Arch. Dép. de Côte-d'Or B 11790.....	193

## Table des abréviations

AN : Archives Nationales

Arch. Dép. : Archives Départementales

BnF : Bibliothèque Nationale de France

d. p. : denier parisis

d. t. : denier tournois

fr. : franc

L. : livre tournois

ms. : manuscrit

s. p. : sou parisis

s. t. : sou tournois

## Table des illustrations

Illustration de couverture : siège de la ville de Caen en 1417, Londres, British Library, Ms. Cotton Julius, E IV, f° 19 r°, Angleterre, fin XV <sup>e</sup> siècle (1480-1490).....	2
Illustration 1 : siège d'une ville au xve siècle. Paris, musée Carnavalet, G. 23525.....	61
Illustration 2 : assaut de la porte Saint-Honoré en 1429. Paris, BnF, ms. Français 5054, f° 66v°.....	63
Illustration 3 : combat naval. Londres, British Library, Ms. Cotton Julius, E IV 6 f° 18 v°.....	75
Illustration 4 : bataille navale. Paris, BnF, ms. Français 2643, f° 118. ....	76

## Table des tableaux

Tableau 1 : effectifs des principales armées bourguignonnes entre 1405 et 1435.....	21
Tableau 2 : effectifs des principales armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages) .....	22
Tableau 3 : effectifs des armées rassemblées pour des sièges de places fortes mineures entre 1405 et 1435 .....	26
Tableau 4 : effectifs des armées rassemblées pour des sièges de places fortes mineures entre 1405 et 1435 (en pourcentages).....	27
Tableau 5 : effectifs des troupes bourguignonnes rassemblées pour des opérations secondaires entre 1405 et 1435. ....	30
Tableau 6 : effectifs des troupes bourguignonnes rassemblées pour des opérations secondaires entre 1405 et 1435 (en pourcentages).....	31
Tableau 7 : effectifs des garnisons bourguignonnes entre 1405 et 1435.....	34
Tableau 8 : effectifs des garnisons bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages) .....	35
Tableau 9 : répartition des noms de gens de trait reflétant une origine géographique de France ou des États bourguignons entre 1405 et 1435 .....	82
Tableau 10 : répartition des noms de gens de trait reflétant une origine géographique de France ou des États bourguignons entre 1405 et 1435 (en pourcentages).....	83
Tableau 11 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville du nord des États bourguignons entre 1405 et 1435 .....	85
Tableau 12 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville du sud des États bourguignons et des régions limitrophes entre 1405 et 1435 .....	87
Tableau 13 : répartition des noms de gens de trait se référant à une ville de la partie nord du royaume entre 1405 et 1435 .....	90
Tableau 14 : répartition des noms reflétant une origine géographique étrangère parmi des gens de traits servant dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 .....	96
Tableau 15 : répartition des noms reflétant une origine géographique étrangère parmi des gens de traits servant dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 (en pourcentages).....	97
Tableau 16 : effectifs des troupes savoyardes dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 .....	110



Tableau 17 : effectifs des troupes bretonnes dans les armées bourguignonnes entre 1405 et 1435 .....	115
Tableau 18 : répartition des noms de gens de trait donnant une indication de professionnalisme .....	141
Tableau 19 : répartition des noms de gens de trait donnant une indication de professionnalisme (en pourcentages) .....	142
Tableau 20 : répartition des noms de gens de trait bourguignons faisant référence à un métier entre 1405 et 1435 .....	146

## Table des matières

Remerciements .....	3
Introduction .....	5
Première Partie : La place des gens de trait dans les armées bourguignonnes .....	17
Chapitre premier : Les effectifs .....	19
A. Lors des principales campagnes .....	19
B. Lors des opérations secondaires .....	25
C. Les garnisons .....	32
D. Fraudes et désertions .....	36
Chapitre II : L'équipement .....	39
A. Les armes de trait .....	39
B. Les armes de contact .....	49
C. Armures et protections .....	51
D. Les chevaux .....	54
Chapitre III : L'Emploi tactique des gens de trait .....	57
A. La « petite guerre » .....	57
B. La guerre de siège .....	60
C. Les batailles .....	65
D. La guerre navale .....	74
Deuxième partie : Les origines géographiques des gens de trait .....	79
Chapitre premier : sujets du duc, sujets du roi .....	81
A. Dans les États bourguignons .....	81
1. Dans la partie nord .....	81
2. Dans la partie sud .....	86
B. Dans le reste du royaume .....	89
Chapitre II : les gens de trait étrangers .....	95

A. Les étrangers isolés .....	95
B. Les compagnies d'arbalétriers .....	100
C. Les compagnies mixtes .....	108
Troisième partie : Les origines et le statut social des gens de trait .....	123
Chapitre premier : Homme de trait, une bonne situation ?.....	125
A. Les revenus de la guerre.....	125
B. Hiérarchie et ascension militaire et sociale .....	132
C. La question du professionnalisme .....	140
Chapitre II : Le tir, une activité secondaire ?.....	145
A. Les métiers.....	145
B. Les guildes .....	149
Conclusion .....	153
État des sources .....	157
Sources manuscrites.....	157
Sources imprimées.....	160
Bibliographie.....	163
Pièces justificatives .....	171
Annexes .....	183
Index .....	194
Table des annexes.....	197
Table des abréviations .....	198
Table des illustrations.....	199
Table des tableaux.....	200
Table des matières .....	202



